

Les Mondes du **Travail**

Semestriel • numéro 14 • nouvelle série • mars 2014



GRAND ENTRETIEN AVEC AKE SANDBERG « Le modèle suédois résiste malgré tout »

DOSSIER : SOUS LES MOBILITÉS GÉOGRAPHIQUES, LES MONDES DU TRAVAIL

Introduction par **Alain Maillard**

L'ampleur de la mobilité géographique en France / **Françoise Piotet**

Le travail détaché. Le cas des salariés portugais du secteur
de la construction en France / **Jens Thoemmes**

Mobilité ou mobilisation? Les sidérurgistes du bassin de Longwy
et leurs enfants dans les années 1980 / **Jean-Luc Deshayes**

Le monde social des taxis de Yaoundé / **Manuel Santiago**

Espaces et temporalités des mobilités. L'exemple des migrants d'Afrique de l'ouest /
Emeline Zougbedé

CONTRE-CHAMP

Universaliser le salaire ou supprimer le salariat? / **Alain Bihr**

D'ICI ET D'AILLEURS

Les « nouveaux indépendants » et le boom immobilier espagnol /
Armando Fernando Steinko

NOTES DE LECTURE

1 grand entretien

« Le modèle suédois résiste malgré tout. »

Entretien par Stephen Bouquin et Françoise Piotet
avec Ake Sandberg

1

2 dossier

Sous les mobilités géographiques, les mondes du travail

Introduction par Alain Maillard

17

L'ampleur de la mobilité géographique en France, quelques données chiffrées

Françoise Piotet

27

Le travail détaché. Le cas des salariés portugais du secteur de la construction en France

Jens Thoemmes

39

Mobilité ou mobilisation ?

Les sidérurgistes du bassin de Longwy et leurs enfants dans les années 1980

Jean-Luc Deshayes

57

Le monde social des taxis de Yaoundé

Manuel Santiago

73

Espaces et temporalités des mobilités

L'exemple de migrants d'Afrique de l'Ouest

Émeline Zougbedé

91

English abstracts / résumés anglais

106

3 d'ici et d'ailleurs

Les "nouveaux indépendants" et le boom immobilier espagnol

Armando Fernández Steinko

109

4 contrechamp

Universaliser le salaire ou supprimer le salariat ?

Alain Bihl

125

5 notes de lecture

- Caroline Mazaud,
L'artisanat français. Entre métier et entreprise.
(Marc Lorient) **145**
- Franck Poupeau,
Les mésaventures de la critique.
(Gaëtan Flocco) **148**
- Jacques Ellul,
Pour qui, pour quoi travaillons-nous ?
(Mélanie Guyonvarch) **151**
- Yves Cohen,
*Le siècle des chefs. Une histoire transnationale
du commandement et de l'autorité (1890 – 1940)*
(Françoise Piotet) **155**

grand entretien

« Le modèle suédois résiste malgré tout. »

Entretien réalisé le 26 septembre par Stephen Bouquin et Françoise Piotet avec Ake Sandberg à l'occasion de la sortie de l'ouvrage qu'il a dirigé : *Nordic Lights. Work, Management and Welfare in Scandinavia (SNS, Stockholm 2013)* ¹

SB - Comment se porte le modèle suédois ?

L'analyse que nous défendons dans notre ouvrage est que le modèle suédois peut conserver ses fondamentaux malgré les contraintes imposées par la mondialisation des échanges et la concurrence accrue. Les pays scandinaves ont beaucoup de caractéristiques en commun mais ils ont aussi des différences.

Le modèle scandinave se distingue de ceux de l'Europe continentale ainsi que des pays anglo-saxons et même s'il y a une pression extérieure forte qui s'exerce sur eux, il peut résister. Il y a un numéro de *The Economist* ² qui mettait bien en évidence ces différences entre 'le model suédois' et celui des autres pays. *The Economist* souligne la combinaison d'un système de protection sociale et de productivité élevée. Je pense qu'il s'agit-là d'une caractéristique unique : le pays n'a pas seulement un *Welfare state* mais il est également très innovateur et productif. Mais il ajoute aussi que pour être encore meilleur, il faut réduire un peu plus les impôts, déréguler et libéraliser davantage mais que la trajectoire choisie il y a près de cent ans peut se poursuivre. Je pense qu'en poursuivant les dérèglementations comme *The Economist* le propose, ce qu'il fait depuis des années et comme le gouvernement suédois est en train de le faire, les fondamen-

1. Le premier chapitre peut être téléchargé via www.akesandberg.se/nordic-lights. On y trouve également les infos sur comment obtenir l'ouvrage.

2. <http://www.economist.com/printedition/2013-02-02>

taux du modèle suédois – cette combinaison vertueuse du *Welfare* et de la productivité du travail – ainsi que le contrat social entre travail et capital sont non seulement menacés mais risquent même d’être détruits.

SB - Quels sont les changements ?

Il y en a beaucoup. On a depuis 2006 un gouvernement conservateur néo-libéral. Certains le qualifient de centre-droit mais en pratique, j’estime qu’il est résolument de droite quoique son discours soit en partie centriste. Ce gouvernement est très efficace idéologiquement et politiquement. Auparavant, les conservateurs du parti *Moderaterna* disaient : ‘nous sommes contre l’Etat-Providence’ ; maintenant ils disent qu’ils acceptent l’Etat-Providence mais qu’ils veulent seulement réduire des dépenses et moderniser à la marge. Mais en réalité, ils changent beaucoup de choses au niveau des prestations sociales, ou encore la totalité des systèmes éducatifs et de santé, en développant des quasi-marchés et les privatisations. Nous reviendrons peut-être là-dessus. Ils disent également qu’ils apprécient les syndicats tout en faisant tout pour les affaiblir et démanteler la loi sur la sécurité de l’emploi³. Ils réduisent les allocations d’assurance chômage et rendent plus difficile la conclusion d’accords collectifs imposant des régulations aux entreprises étrangères implantées en Suède. L’idée générale est qu’il faut absolument faire en sorte que tout le monde soit contraint de travailler même si ça se fait par une réduction des allocations pour ceux qui ne travaillent pas, les malades et les chômeurs. La conséquence aujourd’hui est claire. Le changement majeur que l’on peut observer, c’est la croissance des inégalités en Suède en particulier dans les domaines de l’emploi et de l’accès aux soins. Et les inégalités en Suède s’accroissent plus rapidement que partout ailleurs dans les pays de l’OCDE.

Le gouvernement agit avec brutalité et les décisions sont prises du jour au lendemain. Par exemple, le centre de recherche dans lequel je travaillais – *Arbetslivsinstitutet/ NIWL*, auparavant *Arbetslivscentrum* – a été fermé sans étude sérieuse et sans dialogue. Les gens se sont recasés comme ils ont pu ; certains comme moi à l’université. On a fermé la grande bibliothèque de *Arbetslivsinstitutet* qui avait une réputation internationale, avec comme projet de mettre les livres dans un énorme entrepôt inaccessible des faubourgs de Stockholm afin de pouvoir détruire ce patrimoine et de rendre toute cette tradition de recherche invisible. Mais les bibliothécaires universitaires ont protesté et à l’aide de crédits résiduels, ils ont demandé à l’université de Stockholm de sauvegarder certains documents.

La recherche sur le travail a été réduite avec 25-35 millions d’Euro en un seul coup tandis que l’inspection du travail (*Arbetsmiljöverket*) a perdu de 30% du budget. Certains d’entre nous ont protesté, beaucoup d’articles ont été publiés et nous avons organisé en décembre 2006 une action de protestation en face du Stockholm Concert Hall où les prix Nobel sont distribués. Hélas, beaucoup de chercheurs universitaires n’ont pas protesté, et certains dans le gouvernement voyaient l’institut comme trop appliqué ou trop proche des syndicats. Il faut quand même signaler qu’il

3. Une loi qui applique le principe ‘premier entré dernier sorti’ qui protège les salariés plus âgés et qui donne au syndicat le pouvoir dans les négociations de changer l’ordre de sortie en échange de concessions managériales.

n'y avait pas de critiques à l'égard des départements de management – les *business schools* – et les instituts de recherche appliquée proche de l'industrie ce qui montre un biais de classe évident dans la décision de fermer *Arbetslivsinstitutet*.

On assiste aussi à un affaiblissement des syndicats et à une baisse de l'adhésion. Ce sont les syndicats qui gèrent les assurances chômage et l'adhésion est individuelle. Comme les cotisations des assurances ont beaucoup augmenté et qu'en même temps les prestations ont diminué, des gens décident de ne plus payer leurs cotisations. Aussi le gouvernement a décidé que la période de qualification pour faire parti du système devait être prolongé. Mais ils ne font pas la différence entre les cotisations syndicales et celles qui concernent les assurances. La part de la cotisation syndicale n'a que faiblement augmenté, mais comme les travailleurs ne veulent plus payer leur assurance-chômage, ils ne paient plus leur cotisation syndicale non plus, ce qui explique la baisse des effectifs. Le gouvernement a également contraint les syndicats à proposer des assurances par branches ; par exemple pour l'hôtellerie-restauration, le bâtiment, etc... Dans les branches les plus touchées par le chômage, les cotisations sont devenues beaucoup plus élevées et ce sont les gens qui sont le plus frappé par les risques du chômage qui cessent de cotiser car les cotisations sont trop élevées et après ils n'ont plus rien ! La conséquence est que ce système non solidaire contribue à l'affaiblissement des syndicats mais aussi à la paupérisation des chômeurs.

Cela étant, le taux de syndicalisation reste élevé en Scandinavie, et, en Suède, il atteint environ les 70% mais il baisse désormais et beaucoup plus dans les secteurs des services, dans les nouvelles petites entreprises et parmi les jeunes dans les grandes villes, tous les secteurs en croissance du marché du travail.

FP - On a privatisé en France un certain nombre d'entreprises publiques (notamment en raison des exigences de la Commission Européenne) et ces privatisations ont toujours été très douloureuses. L'idée que l'on puisse privatiser l'école ou le système de santé public est pour nous impensable sauf à voir la moitié de la population dans la rue. Cela a été fait en Suède dans un système beaucoup moins centralisé que le nôtre et où les collectivités locales jouent un rôle prépondérant. Des fonctionnaires ont été licenciés. Pour nous, c'est incompréhensible... Et les gens ne réagissent pas, ils ne descendent pas dans la rue ?

On a en Suède un néo-libéralisme fort et très efficace en pratique, même si le discours reste « soft ». Le discours est apolitique, « post-politique » si vous voulez. Tout est abordé sous l'angle de la confiance qu'il faut avoir dans les dirigeants des partis et leur capacité à gérer la société, à être responsables. Les sociaux-démocrates ont longtemps eu ce rôle-là et il est maintenant contesté par les conservateurs. Les propositions visant à changer le *statut quo* sont présentées comme aventureuses. Et les sociaux-démocrates acceptent en général les réductions d'impôts et les privatisations...

Ces dernières décennies, on a vu des changements fondamentaux dans le secteur public. Dans l'éducation primaire et secondaire et dans le système de santé public – surtout la partie de prévention, le *primary health care* ou les services de santé de proximité – nous avons d'abord observé l'introduction d'un système de chèques (*voucher system de Milton Friedman*) au nom du libre choix des individus sur des quasi-marchés. Nous avons ensuite observé dans ce secteur l'apparition de techniques de management venant du secteur privé avec y compris la philosophie du *lean* et l'usage d'objectifs quantifiés à atteindre pour les centres de profit. Plus tard nous avons observé des privatisations massives permettant à quiconque ayant récolté assez de chèques (financés à partir d'impôt) de commencer une école primaire ou une unité de soin primaire surtout dans les quartiers plus aisés et avec des clients faciles et bon marché à gérer.

Tout cela a commencé il y a 25 ans pendant la grande crise financière des années 1990 et qui a été suivi de restructurations massives dans le secteur public ⁴. Les sociaux-démocrates ont contribué à ces changements et après eux, les gouvernements de droite ont poursuivi, surtout au niveau des privatisations notamment dans les secteurs d'éducation, santé et de la prise en charge des personnes âgées ou handicapées, en facilitant l'aide à la personne et le financement de ces activités. Aujourd'hui, bon nombre de sociétés privées actives dans ce secteur sont détenues par des capitalistes prédateurs basés dans les paradis fiscaux des îles anglo-saxonnes ou ailleurs, et ne payant aucun impôt en Suède.

SB - En fait, vous sortez d'une longue période où il y avait un consensus, un dialogue entre tous les acteurs sociaux...

Oui, dès lors qu'on envisageait un changement, il y avait des discussions avec tous les acteurs sociaux, les partis et les syndicats et les chercheurs jouaient un rôle important. Aussi il y avait dans tous les conseils d'administration des représentants des syndicats et des employeurs. C'est un aspect néo-corporatiste de notre modèle. Or, il y a une vingtaine d'années, les employeurs ont quitté ces conseils, et par suite aussi les syndicats. Après, les employeurs ont financé un système de *lobbying* avec beaucoup de publications ce qui a contribué à changer le terrain politique. Le *lobbying* a remplacé la représentation démocratique et il faut savoir que les employeurs et les entreprises ont beaucoup plus de ressources que les syndicats.

Désormais, il y a peu de consultations. On décide d'en haut ce qu'il faut changer et on applique cela tout de suite. On assiste à un changement du mode de gouvernance. Mais le paradoxe c'est que même lorsqu'il y a encore un processus d'étude et de concertation comme avant, on n'observe pas beaucoup de conflits ouverts, seulement un jeu où l'un s'adapte à l'autre, avec très peu d'alternatives ou de choix – sauf l'extrême droite xénophobe qui est maintenant pour la première fois au parlement avec 10 % dans les sondages et nous avons une élection parlementaire en septembre 2014.

4. Note : la crise des années 1990 fut très dure en Suède. Pendant un certain temps, le taux d'intérêt était de 500% afin de défendre le taux de change de la Couronne suédoise. Les restructurations étaient douloureuses, certaines peut-être nécessaires. L'économie suédoise a connu pendant près d'une décennie une restructuration et un assainissement ce qui a permis d'affronter la crise de 2008 avec un budget en équilibre.

FP - Dans l'ouvrage que vous publiez vous nous décrivez un modèle qui se caractérise par la concertation intense et des modalités de changement toujours négociées. Vous nous dites par ailleurs que le modèle, malgré des aménagements, n'est pas altéré. En même temps vous nous décrivez des changements radicaux. Dans ce que vous nous dites de ce qui se passe actuellement, on entend la mise en œuvre de décisions abruptes, radicales et non négociées. Vous nous décrivez quelque chose qui est plus qu'un modèle libéral, c'est un modèle libéral autoritaire. Les plus fragiles prennent de plein fouet ces décisions mais l'absence de réaction donne à penser qu'une partie de la population est satisfaite de ces changements ?

Le message de notre livre est, comme vous le soulignez, que d'importants aspects du modèle Suédois fonctionnent toujours, notamment au niveau du marché du travail. Et que l'égalité demeure relativement élevée même si les inégalités s'accroissent. Mais nous disons également que le modèle est désormais contesté ; qu'il présente des changements qui menacent les traits de base du modèle que nous avons discuté dans notre introduction avec les notions de « *Welfare productif* » et de « l'individualisme soldariste ». Nous regardions le modèle Suédois comme la résultante de luttes syndicales et politiques du 20^{ème} siècle. Mais cette représentation est désormais mis en cause par *Moderaterna* qui explique que le modèle fait partie de la culture Suédoise et qui se perçoivent eux-mêmes comme ceux qui le représentent aujourd'hui, même si il s'agit d'une version modernisée avec moins de *Welfare*. Mais vous avez raison, inspiré par vos questions critiques je suis sans doute aujourd'hui davantage en train de souligner les aspects problématiques du modèle que nous l'avons fait dans le livre, écrit sur plusieurs années.

L'analyse social-démocrate semble être que l'ensemble des membres de la classe moyenne apprécient la réduction des impôts, ne se préoccupent pas du bien-être commun et apprécient le système des chèques-services (*vouchers*), le libre choix, les écoles privées et le système de santé privé (payé avec des impôts) et de manière à ne pas perdre les voix de cette fameuse classe moyenne, il ne devraient pas interdire les entreprises privées dans le secteur du *Welfare*. L'ancienne alliance de classe majoritaire social-démocrate entre classe ouvrière et classe moyenne, prenant soin des malades et des sans emploi a été remplacée par une majorité de droite fondée sur une alliance de classe entre les classes moyennes inférieures et les classes supérieures mettant la social-démocratie dans une situation étrange. La stratégie social-démocrate semble être celle de la triangulation [approche où l'on se situe sémantiquement sur le terrain de l'adversaire pour lui couper l'herbe sous les pieds, Note de la traduction] en se positionnant sur des options très proches de celle des conservateurs de manière à ne pas rendre les classes moyennes trop anxieuses. Il en résulte une très faible ouverture dans le débat publique/politique même si des questions très fondamentales sont en jeu.

Certains sociaux-démocrates parlent des « petits-enfants de l'état-providence » qui sont bien éduqués et qui veulent faire des choix individuels à l'inverse de leurs parents qui avaient besoin d'un soutien collectif. Il a

existé également, dans les années 1980 et 1990, une certaine critique à l'encontre de la bureaucratie d'État. De la part de la droite, c'était une manière de défendre la réduction des impôts. Du côté de la gauche, il y avait les idées sur *l'empowerment*, le fait d'attribuer plus de contrôle de la part de l'individu et de l'utilisateur. Une grande enquête (*Maktutredningen*) sur le pouvoir en Suède a montré que les citoyens étaient insatisfaits de la très faible influence qu'ils pouvaient avoir sur le fonctionnement du secteur public. Et ceci a contribué à préparer le terrain pour le système des chèques service puis les privatisations qui ont suivi. L'alternative est évidente : une influence démocratique de la part des employés (travailleurs et professionnels) ainsi que des usagers/clients (malades, élèves, personnes âgées) mais elle n'a jamais été sérieusement tentée.

Cette évolution contraint les malades à travailler et les chômeurs à accepter des boulots mal payés et mal qualifiés. De plus, les syndicats ne peuvent plus utiliser les grèves pour obtenir des accords collectifs au sein des entreprises actives sur les territoires et originaires d'autres pays de l'UE, cela à cause d'une interprétation gouvernementale d'une décision de la cour de justice européenne. Tout ceci exerce une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail.

Je fais souvent référence à la social-démocratie, à sa politique, sa force et ses faiblesses etc. parce que je pense qu'ils [les sociaux-démocrates] détiennent la clef de ce qui peut advenir dans le futur. Les orientations adoptées vont peser fortement sur le secteur de la protection sociale du marché du travail et de l'emploi où les conservateurs agissent dans le sens d'une dérégulation. Les conservateurs et leurs conseillers – les *spin doctors* – dressent un tableau enjolivé de la situation. Ils ont adopté un discours très proche de celui des sociaux-démocrates, mais, dans l'action politique, ils ont fondamentalement changé beaucoup de choses. Les sociaux-démocrates disent : « Les gens voient qu'il y a une réduction d'impôts et ils sont contents. » Il s'agit bien de classes moyennes et ils se sont habitués à ça. Ils sont contents des conséquences sur l'école, le système de soin etc. Ils ont des possibilités de choix qui leur semblent positifs. Mais tout la classe moyenne n'est pas une classe de consommateurs individualisés, il y a beaucoup de gens qui voient comment l'école et la santé se détériorent, et qui sont plus solidaire, qui ne veulent pas vivre dans une société divisée, très inégale. Mais il me semble que les sociaux-démocrates « n'osent » pas encore dire ça.

Tout le monde pense que les conservateurs vont perdre les prochaines élections, d'où la nécessité d'agir vite pour eux. Prenons l'exemple de la réforme de l'assurance chômage ou celle de la baisse des impôts, l'argument avancé par les conservateurs est toujours le même : il faut faire travailler les gens, le travail avant tout ! On contraint les gens malades à aller travailler et les chômeurs à prendre des travaux mal payés. Depuis que les syndicats ne peuvent plus utiliser la grève comme moyen de pression pour l'obtention de conventions collectives dans les entreprises européennes implantées en Suède en raison d'une interprétation restrictive

par le gouvernement conservateur d'une décision de la court européenne de justice, la pression sur la baisse des salaires est inéluctable.

FP - Comment faire pour préserver des services collectifs de qualité? On peut penser que la diminution des moyens alloués affecte ces services ?

Les classes moyennes, dit-on, aiment bien les baisses d'impôts, et jusqu'à maintenant il me semble qu'ils estiment que la qualité des services de l'État-providence (écoles, santé) est suffisante. Et les sociaux-démocrates qui courtisent les votes des classes moyennes reprennent certaines propositions des conservateurs en procédant à une « triangulation ». Mais aujourd'hui, la qualité des écoles est contestée. L'étude PISA qui vient d'être présentée montre que la Suède connaît une chute très importante dans le classement des systèmes éducatifs par rapport aux autres pays de l'OCDE et que les inégalités sont en train d'augmenter de manière spectaculaire. Beaucoup de chercheurs expliquent que la faible qualité (du système scolaire) et les inégalités croissantes sont liées au système de libre choix financé par des chèques-service (vouchers) et aux privatisations. Dans les enquêtes, une majorité des Suédois disent qu'ils sont prêts à payer des impôts plus élevés pour améliorer l'enseignement et les services de santé. Mais en même temps, force est de constater que les parents des classes moyennes utilisent le « libre choix » pour mettre leurs enfants dans les écoles où les élèves sont ambitieux, reçoivent plus de soutien à domicile, attirant de bons enseignants, et où les enfants qui demandent plus d'attention et plus de ressources sont abandonnés à leur sort ce qui augmente les dynamiques de ségrégation – et les profits des écoles privés (et biens sur tout financés par les impôts)

Le *Vänsterpartiet*, ancien parti communiste, aujourd'hui le Parti de Gauche doté d'un nouveau président, est le seul à dire que le profit ne peut pas être une référence dans les écoles ou les hôpitaux et en ce qui concerne la santé. Ils sont crédités de 7 à 8 % dans les sondages d'opinion et ses représentants pensent qu'ils peuvent gagner des voix en s'appuyant sur cette opposition. Les privatisations qui touchent les secteurs de l'école, de la santé, la prise en charge des personnes âgées, de la protection sociale etc. sont susceptibles d'affecter le modèle Suédois, à cause des inégalités qui montent et de la ségrégation dans l'éducation. Sur le moyen-long terme, cette évolution va diminuer la cohésion, solidarité et confiance, si fondamentale dans le modèle suédois.

FP - On comprend bien que chaque pays a une trajectoire de changement qui est imprégnée de son histoire mais en même temps, le changement que vous nous décrivez est assez radical. Dans les grandes entreprises, comme ici d'ailleurs, c'est un modèle de management anglo-saxon qui est importé et qui met en cause les modalités de régulation traditionnelle au sein du modèle. Du coup, on a du mal à comprendre. On comprend du modèle suédois que son contenu n'est certes pas immuable, mais ce qui le caractérisait comme vous nous l'avez expliqué, c'est une méthodologie du changement. Or, ce que vous nous dites aussi c'est que cette méthodologie a disparu. Mais la manière de changer les choses est une caractéristique essentielle d'une culture.

Oui, on observe en Suède une importation des méthodes de management américain qui mettent en cause la régulation traditionnelle. Cela est vrai dans le secteur public où le New Public Management est introduit, et dans le secteur privé, dans l'industrie bien sur, avec la *lean production*, la *quality management* etc. Prenons un exemple concret. Dans notre livre *Nordic Lights*, il y a deux chapitres sur Volvo ⁵. Un chapitre sur l'organisation et le management et le second sur la technologie et l'organisation de la production. Le premier est écrit par un sociologue dont j'ai présidé le jury de thèse. Dans sa thèse, il analyse le rôle des syndicats dans une entreprise moderne. Puis il a été embauché par Volvo où il a exercé une fonction en tant que responsable des ressources humaines mais il est resté un intellectuel. Dans son chapitre, il explique ce qui s'est passé quand Ford a racheté Volvo. Les équipes de management restées en place continuaient à pratiquer, en raison de l'inertie du système, le dialogue, la concertation avec les syndicats, la décision par consensus. Nombre de ces pratiques persistent.

Les changements au niveau de l'entreprise et de l'organisation sont aussi importants dans le model Suédois, pas seulement les changements au niveau macro qui est souvent le seul point sur lequel l'attention est focalisée. Dans notre livre, nous abordons l'interaction entre les niveaux macro et micro qui représentent les clefs pour comprendre l'évolution du modèle. Par exemple pour comprendre le pouvoir des syndicats Suédois, c'est surtout l'articulation entre le niveau entreprise – avec des 'club syndicaux' actifs et très présents sur le lieu de travail (même si cela devient de plus en plus difficile avec la pression, le *lean*, dans le travail quotidien) – et le niveau national avec de négociations et les accords collectifs couvrant environ 90 pourcent des salariés. Bon nombre des changements essentiels dans le modèle Suédois se développent au travers de changements au niveau de l'entreprise et de l'organisation ce qui renvoie à l'introduction de nouvelles formes de management essentiellement mis en œuvre et crée dans des entreprises du secteur privé, mais qui aujourd'hui sont applique comme NPM (New Public Management) aussi dans le secteur publique et le secteur social.

SB - Les émeutes dans la banlieue nord de Stockholm du mois de juin qui ont duré plusieurs nuits montrent pendant qu'une partie de la jeunesse a du mal à supporter les conditions de relégation, de cette ségrégation diffuse mais réelle. Est-ce que ces événements-là nous disent quelque chose sur la société suédoise? Est-ce qu'une population immigrée, qu'elle soit exilée ou venue pour des raisons économiques, aujourd'hui numériquement plus présente que il y a 15 ou 20 ans se révolte contre sa condition sociale ?

Je n'ai pas étudié cela spécifiquement, mais j'ai quelques observations à faire.

Aux dernières élections, on a connu une poussée du parti d'extrême droite. Auparavant, la Suède était une exception. L'Allemagne, comme la Suède, accueillent beaucoup d'immigrés par rapport au nombre d'habitants. C'est pour l'instant notamment le cas des et des Afghans, Somalis,

5. L'ouvrage de Ake Sandberg, *Enriching Production. Volvo's Uddevalla Plant as an alternative to Lean Production*, Avebury peut être téléchargé gratuitement sur www.akesandberg.se/publications

Irakiens et des Syriens. Nous avons parlé des différences et similarités des pays scandinaves. En ce qui concerne l'immigration, la Suède accueille dix fois plus que le Danemark, la Norvège et la Finlande en accueillant également beaucoup moins. Il y a une ville (Södertälje) près de Stockholm qui a reçu pendant la guerre davantage d'immigrés irakiens que toute l'Amérique du nord. Ce n'est pas pour excuser ce vote mais un grand pourcentage de l'immigration en Suède est une immigration qui a pour origine les guerres. Prenons l'exemple de la Syrie. La très grande partie des demandeurs d'asile restent dans les pays voisins comme la Turquie et le Liban (570 000 et 880 000) Pour les onze premiers mois de 2011 l'UE a reçu seulement 43 000 demandeurs d'asile dont la Suède a pris en charge 14 000 personnes, l'Allemagne presque 11 000, et puis la Bulgarie 4 000 et les Pays Bas 2 000. C'est à dire très peu en comparaison avec la Suède. Ce n'est pas une migration laborieuse, une main-d'œuvre qu'on est allé chercher ailleurs. On a également une très forte ségrégation en matière d'habitation. Il n'y a pas d'immigrés dans les centres villes contrairement à Copenhague par exemple. Dans quelques banlieues, on ne rencontre presque pas de Suédois. La Suède était un pays profondément homogène. Dans les années 1950, l'immigration était finnoise et italienne et depuis on a [eu des gens originaires] des Balkans, puis [de] l'Amérique du Sud avec le Chili et l'Argentine. C'est aussi relativement nouveau. Quand j'étais enfant, j'avais 10 ou 11 ans quand pour la première fois j'ai vu un homme noir dans ma petite ville, Joe Wilder, il a joué de la trompette avec Count Basie à Göteborg! Je suis d'ailleurs toujours en contact avec sa femme et lui à Riverside Drive, New-York. La Suède, pays homogène est mal préparé pour l'immigration avec la diminution des impôts, l'affaiblissement des syndicats et la sécurité sociale, les privatisations... Et les syndicats ont également des difficultés à maintenir les conditions d'emploi qui correspondent aux accords collectifs, a cause de règlements de l'Union Européenne, des employeurs qui exploitent ces immigrés et des autorités qui ne contrôlent que les contrats correspondant aux exigences de la loi suédoise.

FP - Concernant l'immigration, cela soulève les problèmes que vous évoquez de ségrégation, de rejet, de réactions xénophobes mais il y a une autre dimension. Dans les années 1950 -1960 dans l'industrie automobile en France, même si toutes les entreprises de cette industrie n'ont pas eu exactement la même politique, ce sont elles qui ont initié un type d'immigration très spécifique en allant chercher dans le Sud-Est Marocain, en Tunisie et en Algérie des salariés non qualifiés en adoptant (ou maintenant) une organisation du travail adaptée à la non-qualification de leurs salariés. Le fait d'avoir recours à une main d'œuvre immigrée affecte profondément les conditions de travail, l'organisation du travail, les méthodes de management. Dans un autre secteur, l'aide à domicile par exemple, la politique mise en œuvre a largement utilisé les immigrés (sinon les Français originaires des DOM) qui ont accepté des conditions de travail très dures, des emplois précaires...

Dans le secteur, l'aide à domicile ou le nettoyage, on a en Suède une situation semblable. Dans les années 1950, l'industrie Suédoise était intacte. Pour l'industrie métallurgique et les machine-outils, comme ASEA (maintenant ABB) à Västerås, et des industries similaires, les employeurs ont

cherché des ouvriers qualifiés surtout en Italie. Il y avait aussi une immigration pour des jobs moins qualifiés comme le travail à la chaîne chez Volvo et Saab et peut-être qu'on a pu prolonger le travail à la chaîne de type non-qualifié grâce aux immigrés de Finlande, de Yougoslavie et Turquie. Mais plus tard, avec le manque de main-d'œuvre et la nécessité de s'adapter aux exigences des ouvriers et des syndicats, Volvo a réalisé des développements sociotechniques dans les années 1970 et 1980 le long de la chaîne, puis a tenté l'approche « après-chaîne » [avec la production par îlots, NDLT] à Kalmar et surtout à Uddevalla avec le travail en équipe. Le choix d'une organisation de travail en fonction d'ouvriers non qualifiés est peut-être plus fréquent en Suède aujourd'hui avec une immigration plus grande et une régulation plus faible des salaires et conditions du travail, à cause du faible contrôle de la part des autorités et des lois ou des accords collectifs non appliqués aux entreprises étrangères avec une activité en Suède.

SB - C'est vrai que Volvo incarne l'approche sociotechnique. C'est la démocratisation du travail plutôt que la lean production avec toujours plus de productivité et toujours moins de travailleurs...

Des recherches sur Volvo ont analysé de très près le travail sur la chaîne⁶ de montage à Göteborg et à l'usine de Uddevalla où se pratiquaient une approche sociotechnique, le travail en équipe pour assembler toute une voiture. Des travaux menés par des chercheurs de Göteborg ont cependant remarqué qu'à l'usine Volvo d'Uddevalla, il n'y avait presque pas d'immigrés récents. En fait, un des critères d'embauche est que l'on puisse travailler ensemble, coopérer facilement et il faut donc que tout le monde parle suédois. Pour revenir à la question du changement du modèle, je pense que le changement fondamental en Suède et dans beaucoup de pays en Europe se situe au niveau de l'accroissement du chômage. Moi, je crois comme Pehr Gyllenhammar, le manager social libéral de Volvo qui, avec ses ingénieurs et les syndicats avait remarqué que ses employés pendant leur temps libre n'hésitaient pas à bâtir ou agrandir leur maison de campagne, pourquoi donc ne pas leur faire assembler toute une voiture ? Ils ont réalisé ce changement au niveau du travail à Uddevalla. Mais maintenant, le chômage est trop important et les allocations de chômage bien plus faibles. L'Économiste du syndicat LO, Rudolf Meidner – qui est avec Gösta Rehn le créateur du modèle suédois des salaires de solidarité, anticipant les restructurations économiques et suivi par des politiques actives du marché du travail – dit qu'il faut avoir un chômage très faible pour avoir des travailleurs qualifiés et un travail qualifiant. Je crois que c'est totalement fondamental. Si on a un niveau de chômage aussi important qu'aujourd'hui, il n'y a aucune possibilité de pression sur l'employeur pour créer des emplois qualifiés. Le chômage est trop élevé et les gens, pas seulement les immigrés, acceptent n'importe quoi comme boulot. Lors d'une session de formation on a aussi constaté qu'avec la politique de salaire solidaire, on a constaté que les ouvriers qui ont un boulot très dur sur la ligne de production ne pouvaient pas gagner plus que les autres (alors que c'est le cas aux États-Unis) et qu'il faut donc offrir quelque chose d'autre, un travail qui est stimulant et intéressant, comme à auparavant à Uddevalla.

6. Voir A. Sandberg, *Enriching production*, op.cit.

FP - Mais malgré tout cela, vous nous dites que le modèle ne change pas ?

C'est vrai que les changements de ces dernières années ont été radicaux et peut-être certains sont-ils même irréversibles. Dans un des secteurs que nous avons évoqués (l'école, NDLT), il y a un sujet dont tout le monde parle aujourd'hui, c'est la liberté du choix de l'école. C'est le marché qui doit guider. Il y a des sociaux démocrates et surtout le Parti de Gauche (Vänsterpartiet) qui disent qu'on va refaire l'école publique mais on leur répond : « Pensez-vous que ce soit au politique de décider ce qui est bon pour nos enfants ?! C'est une atteinte à la démocratie et à la liberté ! Le marché c'est la liberté et la politique, c'est presque la dictature. ». Les collègues de l'Institut de sociologie ont écrit plusieurs articles sur la privatisation des écoles, sur la manière dont les parents choisissent une école pour leurs enfants. Ce qu'ils ont observé dans les quartiers où il y a beaucoup d'immigrés c'est que les parents des enfants suédois les enlèvent de ces écoles pour en choisir une autre. Avant, les parents n'avaient pas le choix. Ils devaient en principe inscrire les enfants dans l'école de leur quartier (mais il y avait des exceptions dans des cas avec de besoins spécifiques – et la famille pouvait même déménager) Il y avait une certaine égalité et on affectait des effectifs d'élèves supplémentaires dans certaines écoles. Je pense cependant que ce sera difficile de revenir en arrière et de refaire des écoles publiques et des établissements de santé publique, difficile mais pas impossible. Il y a des propositions de la confédération syndicale LO et le *Vänsterpartiet* pour limiter drastiquement les possibilités de payer les dividendes aux actionnaires ce qui réduirait le rôle des profits comme stimulant et pourrait encourager certaines firmes à quitter le secteur. Celui pourrait alors redevenir public et nous aurions alors plus de moyens pour des écoles sans profit et les soins de santé. Mais à nouveau, la clef d'un changement est entre les mains des sociaux-démocrates.

Les parents ambitieux d'enfants immigrés choisissent une autre école, souvent au centre ville. Si beaucoup d'enfants immigrés viennent à une école, quelques suédois ont une tendance à quitter l'école. Aussi dans les centres villes il y a un choix d'écoles et certains des parents des classes moyennes choisissent une école qui est construite pour attirer leurs enfants. Pris ensemble, le résultat est une ségrégation basée sur le niveau d'éducation des parents, les ambitions sociales et éducationnelles et l'origine de classe. La ségrégation était auparavant basée sur le lieu d'habitat et de type classiste. Celle que nous voyons se développer aujourd'hui est différente, elle se développe à partir du « libre arbitre » et d'un point de vue social elle va beaucoup plus loin.

*FP - Dans ce que vous dites on pense à l'analyse d'Albert Hirschman dans *Exit Voice et Loyalty* et son étude sur la dégradation des chemins de fer nigériens. Quand tout le monde est obligé d'utiliser le même service, les pauvres se taisent car ils ne peuvent qu'adhérer tandis que les riches protestent si le service ne fonctionne pas bien et cette protestation contribue à l'amélioration du service pour tous. Mais s'il y a concurrence, les riches au lieu de protester quittent le service pour aller ailleurs et inexorablement le service public se dégrade.*

Je pense que la situation est très difficile et maintenant il faut gérer tout ça. En rentrant, on m'a demandé de faire un rapport pour un groupe de réflexion rouge-vert et je pense comme vous que Albert Hirschman serait très utile pour comprendre les conséquences du 'libre choix' (pour certains) notamment dans le système de l'éducation, pour l'inégalité, la ségrégation et la déconstruction d'une société solidaire ou les gens partagent un peu plus leur conditions de vie et se comprennent.

SB - Mais ne pourrait-on aussi utiliser l'argument écologique sur ce thème du choix ? Car si on n'a plus de carte scolaire, si on n'a plus d'école affectée, la déréglementation est telle qu'on va vers des aller-retours de plus en plus longs et donc on a une empreinte écologique très forte avec une école à des kilomètres alors qu'elle était à 150 mètres auparavant.

Oui, il y a un aspect négatif au niveau du libre choix d'école, du point de vue des transports et écologique. Il y a un point complémentaire qu'il faut évoquer avec cette concurrence entre les écoles (privées ou publiques) et entre les médecins, c'est l'énorme appareil de contrôle du New Public Management, une société d'audit, qui se met en place et qui coûte très cher mais dont on ne prend pas en compte le coût. Il y a aussi la question de qu'est-ce qu'on mesure ? Il y a des choses qui sont très difficiles à mesurer. On observe désormais, surtout dans les écoles privées, une inflation de notes, c'est en partie un résultat de la compétition entre écoles. Dans le domaine de la santé, on retient le nombre de visites par exemple. Alors les médecins multiplient les visites. On remplace le professionnalisme des acteurs par un système de mesures économiques. Les professionnels sont forcés de faire ce que est mesuré, au détriment de la qualité de service. Les qualités du travail et du service diminuent.

FP - Dans tout ce que vous dites, je ne vois plus très bien la différence avec nous. On enlève le nom Suède et on met le mot France et on décrit la même chose sur ce point au moins.

Sur le New Public Management je crois que c'est semblable, ou peut-être même plus extrême en Suède, et la même chose se fait au niveau des prestations sociales. Mais un aspect qui est toujours différent et qui change lentement ce sont les relations professionnelles, les rapports entre syndicats et les employeurs, le système et la « culture » des accords collectifs et une certaine forme de coopération, une forme de guerre froide avec des partenaires bien organisés qui négocient et qui concluent des accords. Cette différence, elle date d'il y a cent ans avec les accords au début du vingtième siècle et de 1932, après des périodes de grèves sauvages et généralisées.

FP - Bien sur qu'il y a des différences mais vous faites l'hypothèse que même si le modèle est amendé, s'il y a des changements, fondamentalement le modèle perdure. J'ai envie de faire l'hypothèse inverse. Bien sur, il y a toujours des différences et le poids de l'histoire est très important mais j'ai l'impression que par exemple, la mise en concurrence des écoles, la référence à la comparaison, le recours aux méthodes de quantification comme critères de

gestion etc. donnent plutôt le sentiment d'une convergence des pays industriels développés qui petit à petit convergent vers un même modèle soutenu par une classe moyenne, avec une classe prolétaire de plus en plus hétérogène à cause de l'immigration et qui devient une sorte de lumpen prolétariat et une classe dirigeante mondialisée et lointaine. On assisterait à une sorte de « moyennisation » de la société qui repose sur l'importance du marché comme mode de régulation.

Je trouve ce que vous venez de dire est un excellent résumé des défis que rencontre une politique solidaire et de gauche en Europe aujourd'hui. Il y a des forces de convergences. Mais on a parlé de convergences depuis très long temps, et quelques différences persistent. Et aussi, comme vous le dites, il y a des différences historiques, différences de trajectoires. Et même si le NPM est plus fort en Suède qu'en France, on a jusqu'à maintenant des relations professionnelles différentes, des syndicats forts. Pour combien de temps encore ? On peut se le demander, surtout sans changement politique car nous avons des élections en septembre.

FP - Et dans tout ça, que fait l'Europe? Elle observe les divergences ? Les convergences ? Dans tout ce que vous nous dites, je vois un modèle Suédois aujourd'hui qui apparaît comme étant bien plus autoritaire que le modèle Français. Vos libéraux ont réussi à faire ce que n'a pas réussi la droite française !

SB - En France, on a une sorte de chantage qui s'opère sur les demandes d'augmentations salariales. C'est le salaire ou l'emploi. Si on veut garder son emploi on ne demande rien en matière de salaire. En Suède, c'était l'inverse. On revendique l'augmentation et tant pis s'il y a du chômage parce qu'il y a un système de protection du chômage très efficace. Est-ce que la revendication salariale existe encore ? Est-ce qu'elle est collective ou est-ce qu'elle est devenue individuelle ?

Le modèle qu'on avait, et que vous invoquez, correspond à une exigence d'augmentation de salaire qui correspond à la situation de l'économie, de la branche ou du secteur. Les entreprises qui ne peuvent pas payer font faillite, la politique industrielle prend le relais et les politiques actives du marché du travail fournissent de la formation professionnelle. C'est ça qui a contribué à la modernisation et aux restructurations industrielles qui donnent la compétitivité. Pour ne pas avoir l'inflation, les syndicats aujourd'hui sont plus modérés, on dit « responsables ». La revendication existe encore, dans quelques secteurs, elle est plus collective, dans d'autres plus individuelle. On négocie le pourcentage d'augmentation totale et moyenne, et on négocie des pourcentages ou des montants garantis pour certains groupes, surtout les groupes à bas salaires. Mais les revendications sont plus difficiles aujourd'hui, parce que la politique industrielle keynésienne est très faible et les créations d'emplois peu nombreuses, et deuxièmement, les politiques actives du marché du travail sont bien plus faibles tandis que les formations qualifiantes pour les chômeurs diminuent. Il reste peu d'une approche proactive en matière de formation. Et surtout plus fondamentalement : le chômage est élevé, le but d'UE n'est pas le plein emploi mais l'inflation à deux pourcent, et la Banque de Suède crée

constamment un niveau même plus bas, au dessous de deux pourcent. Une offre habituelle aujourd'hui est le *coaching* pour retrouver un emploi, souvent banal, sur le marché du travail plutôt que de recevoir une formation et des nouvelles qualifications.

Et oui, le glissement est vraiment radical dans le secteur public. Et votre jugement est que les gouvernements néolibéraux et conservateurs en Suède ont été capables de faire plus de changements fondamentaux que la droite française. C'est vrai dans le sens où le gouvernement actuel a réduit les prestations sociales du *Welfare* et a su introduire la concurrence/compétition sur des quasi-marchés en ouvrant les services sociaux à la propriété privée d'une manière que les conservateurs du Royaume-Uni nous envient et que Milton Friedmann pourrait applaudir. Est-ce que cela peut être modifié voire renversé? Comme souvent dans l'histoire suédoise, la réponse dépend de la force et de la volonté de la social-démocratie. Seront-ils capables de reconstruire, avec les Verts et le Parti de Gauche, une alliance qui inclut les classes moyennes, les travailleurs et les moins privilégiés? Une alliance qui inclut les membres de la classe moyenne qui sont capables de voire au-delà de leurs petits intérêts et leur mode de consommation personnel. Il y a des signes, encore faibles à l'évidence, qu'il existe des personnes des classes moyennes qui appréhendent la possible survenance d'une société clivée et qui se désintègre. L'institut SOM de l'Université de Göteborg (Nilsson et al) dans leur enquête annuelle sur l'opinion publique montre que 62% de la population suédoise est maintenant opposée aux entreprises de profit (*profit seeking companies*) dans le secteur de l'état providence financées par les impôts et qu'il existe aussi une majorité opposée à cela même parmi les sympathisants des partis de droite. Et dans les enquêtes d'opinion sur les valeurs par Svallforse ⁷, nous voyons depuis plusieurs années que les Suédois sont prêts à payer plus d'impôts en échange de services de meilleure qualité, que ce soit des écoles ou des soins de santé. Mais il semble qu'il n'y a pas beaucoup de politiciens qui sont prêts à construire une ample politique progressiste fondée sur cette réalité.

7. voir l'article http://www.iffs.se/wp-content/uploads/2012/06/svallfors_2011_spa.pdf

148.406

ACCIDENTS

DU

TRAVAIL

EN

1973



2 dossier

Sous les mobilités géographiques, les mondes du travail

Introduction par Alain Maillard ¹

Ce dossier porte sur les mobilités physiques et géographiques vues sous l'angle des mondes du travail. Il nous a semblé important de revenir sur cet éclairage car le thème de la mobilité géographique fait l'objet d'un intérêt croissant dans les sciences sociales. Il suscite des hypothèses théoriques qui dépassent la seule question des déplacements spatio-temporels. Le mot mobilité est mis au pluriel et permettrait de cerner les caractéristiques premières des processus sociaux contemporains. Nous donnerons dans cette introduction quelques aperçus de ces discussions sans pouvoir les trancher. Les articles font état d'enquêtes qui apporteront des précisions utiles pour ces débats.

I – « Mobilité » : un usage extensif et expansif

Le mot « mobilité » est devenu polysémique. Les sociologues ont coutume d'étudier la mobilité professionnelle, c'est-à-dire une variété de *changements* qui affectent les individus dans leur situation de travail et d'emploi : changement interne ou externe de fonction, de statut dans la même branche professionnelle ; changement de métier qui peut s'opérer dans le même établissement ou ailleurs, dans le même secteur d'activité ou dans un autre... L'étude de la mobilité professionnelle permet d'approcher la mobilité sociale sous au moins trois formes : la « mobilité ascendante » correspond à l'accession à un groupe plus élevé dans l'échelle sociale ; la « mobilité descendante » à une rétrogradation dans un groupe moins

1. Alain Maillard, maître de conférences (HDR) en sociologie à l'université de Picardie Jules-Verne, chercheur au CURAPP-ESS, UMR 7319, CNRS, UPJV, alain.maillard@u-picardie.fr

élevé (le déclassement) et la « mobilité horizontale » au maintien dans un groupe de même niveau. La mobilité sociale peut être aussi abordée sous l'angle intergénérationnel (écart de position professionnelle entre des individus et leurs parents). À ce genre de mobilités se joignent celles qui intéressent depuis longtemps les géographes : la mobilité physique et géographique. Il s'agit alors d'appréhender les *déplacements* des individus, des groupes, dans les espaces urbains et périurbains, nationaux et planétaires (trajets professionnels, résidentiels, scolaires, touristiques, migrations internationales...). Se sont ajoutées les *mobilités virtuelles* dues à l'usage des technologies de la communication : à l'origine le courrier postal, la radio et la télévision, le téléphone et le minitel, et désormais l'internet, le smartphone... Ces derniers nous font entrer dans le monde des *mobilités numériques*, lesquelles modifieraient notre rapport à la distance et aux temps en créant une « mobiquité », c'est-à-dire la capacité de se mouvoir dans le monde sans quitter physiquement son domicile, son lieu de travail (ou les deux dans le cas du télétravail). L'étude des mobilités physiques et virtuelles se recoupe aussi avec celle des temps et des rythmes sociaux. On parle de mobilité de temps de travail en raison du développement de la flexibilité des contrats d'embauche, des horaires, de leur modulation plus individualisée... Ces mobilités sont alors examinées sous des angles diamétralement opposés. Jean Viard voit dans les mobilités (géographiques et virtuelles) de loisirs le déclin de la valeur travail et la montée du « capital temps libre », caractéristique d'une société postmoderne, moins disciplinée par le temps de travail industriel et plus individualisée (Viard, 2006). Éric Le Breton insiste, lui, sur les inégalités de mobilité géographiques et aux conséquences sur les conditions de travail et de vie. La « mobilité quotidienne » se traduit en fait par une dispersion spatio-temporelle qui marginalise les plus fragiles (femmes seules, migrants, chômeurs, jeunes) et épuise les salariés les plus qualifiés. Pas assez de mobilité pour les « insulaires », trop pour les « navigateurs » ! (Le Breton, 2005). En Allemagne, Hartmut Rosa reste plus distant : la mobilité et la dispersion spatio-temporelle participent selon lui du processus d'accélération. La modernité se caractérise par une structure temporelle à trois dimensions : l'accélération technologique, l'accélération du changement social et l'accélération du rythme de vie. Tour à tour, la « modernité classique » puis la « modernité tardive » ont été le théâtre d'une accélération de l'accélération, laquelle produirait paradoxalement, selon la formule oxymorique de Paul Virilio, une « immobilité fulgurante » (Rosa, 2010). Le géographe Michel Lussault distingue dans la mobilité géographique et virtuelle au moins quatre dimensions. 1° Tout d'abord elle est inséparable d'un « ensemble de valeurs sociales ». La mobilité ne se réduit pas à une fonctionnalité, elle désigne aussi pour les uns « un droit au mouvement ». La mobilité passe pour la manifestation suprême de la liberté individuelle et une nouvelle source d'enchantement pour le XXI^e siècle (voir par exemple : Malet, 2007). Discours qui se heurtent à un écueil : la transition énergétique implique une réduction des transports usant de combustibles fossiles (c'est pourquoi on parle aussi de « mobilité durable »). À l'opposé, la mobilité, souvent assimilée à une forme d'annihilation de l'espace par la vitesse, suscite la revendication d'un droit au ralentissement et à des formes de sédentarisation (cf. *slow food*, *slow science*...). 2° La mobilité est liée aussi

à des conditions géographiques et économiques (le coût des déplacements induit des discriminations). 3° Elle repose sur un « dispositif technologique ». 4° Elle implique un « système d'acteurs » : opérateurs de réseaux, compagnies de transports... (Lussault, 2007 : 58-64).

L'une des tendances actuelles des sciences sociales est donc d'étendre les usages de la notion de mobilité et de la transformer en catégorie centrale, voire en nouveau paradigme pour cerner les grandes mutations contemporaines. Ces tentatives demeurent contrastées. Pour Éric Le Breton, « [...] la mobilité n'est pas une dimension sectorielle et autonome de la vie sociale ; c'est au contraire une dimension transversale à toutes les pratiques sociales sans exception » (Le Breton, 2006 : 26). Cela est indéniable, mais cette transversalité autorise-t-elle à conférer à la notion de mobilité une valeur paradigmatique ? Le sociologue britannique John Urry le pense. Il propose d'ériger la notion de mobilités (au pluriel) en un paradigme visant à remplacer les catégories classiques de société, de rapports sociaux de classes, de genre... Il faudrait désormais centrer les analyses sur les réseaux sociaux en train de se faire et de se défaire, les flux transfrontaliers d'objets, d'informations, d'images, de travailleurs, de touristes, de militants *sui generis*... Il conviendrait d'étudier les groupes d'appartenance mobiles et fluides, expression de nouveaux « modes de voyager et d'habiter » (Urry, 2005).

Le terme de mobilité est donc devenu polyphonique, voire cacophonique, et pourrait bien devenir, un mot-valise. Les recherches sur les rapports entre « espace et société » ont été une entrée fructueuse. De la sociologie de l'espace d'un Henri Lefebvre (1974) à la géographie historique du capitalisme de David Harvey (2008), la théorie sociale a cherché à montrer que les configurations spatiales ne résultent pas simplement des rapports socio-historiques de production. Ce sont aussi des formes constitutives des pratiques sociales et de leur structuration. Dans ce sillage, l'approche de la mobilité physique et virtuelle, en tant que forme spatio-temporelle, peut aussi s'avérer utile pour examiner les processus sociaux contemporains, en l'occurrence le devenir du travail. Mais on peut se demander si les approches actuelles du « tout-mobilité », comme celle de John Urry, n'ont pas tendance à aboutir à une « liquéfaction », voire une « liquidation », aux différents sens du terme, des rapports sociaux, des institutions... Une autre conceptualisation, en somme, de ce que Zygmunt Bauman appelle la société liquide (Bauman, 2013).

2 – Mille mobilités géographiques

La mobilité physique et géographique à laquelle est consacré ce dossier est un fait permanent dans l'histoire du travail. Elle est l'une des conséquences du développement de la division sociale et technique des activités humaines. Les transformations des modes de production, d'échanges et de communication en ont engendrées une multiplicité de formes. Concernant les travailleurs mobiles, on pense d'abord aux professionnels du transport qui font corps avec les moyens de déplacements. L'aménage-

ment des premiers réseaux de circulation routière et fluviale avaient ainsi créé des métiers de l'itinérance. Ils avaient pour fonction de convoier des marchandises, des êtres humains, des informations. Certains métiers permettent de rester à proximité du lieu de résidence (cochers de fiacres, gondoliers...). Nous retrouverons dans ce dossier l'exemple des chauffeurs de taxis à Yaoundé, tout un monde social qu'explore Manuel Santiago. D'autres fonctions créent une absence plus ou moins longue du domicile familial : conducteurs de diligence, messagers à cheval sur les grands chemins, gabarriers de la Dordogne, navigateurs des mers... Aujourd'hui les conducteurs de train, les chauffeurs de poids lourds et de bus, les pilotes d'avions ou de navires, qui sont obligés de s'absenter du domicile pour des périodes plus ou moins longues, font partie de cette catégorie. Avec leurs auxiliaires, ils activent la machine à transporter. Dans certains cas, ils partent avec des accompagnateurs qui « complètent » leur fonction et celle de la machine en s'occupant avec sollicitude des voyageurs, telles les hôtesses et stewards de l'air ou les employés des croisières. Mais certains métiers peuvent aussi détruire toute sédentarité. Un feuilleton télévisé, qui connut un grand succès populaire lors de sa diffusion en 1968-1969, *L'homme du Picardie*, peignait la vie nomade des artisans marinières, propriétaires de leur péniche, en voie de salarisation.

L'autre catégorie, encore plus vaste et variée, est celle des usagers de ces systèmes de transports. Ils se déplacent et s'éloignent de leur territoire d'origine parce qu'ils exercent une profession, occupent un poste qui l'exigent. On se souvient du témoignage de Martin Nadaud sur les ouvriers maçons de la Creuse qui, au 19^e siècle, « montaient à Paris », à pied, pour travailler temporairement sur les chantiers de la capitale. Dans la sphère marchande, les représentants de commerce sillonnent toujours les routes de France. Dans le monde maritime, les marins pêcheurs d'hier et d'aujourd'hui quittent leur domicile régulièrement et parfois longtemps pour trouver et ramener les ressources halieutiques. On rencontre aussi aujourd'hui des cadres qui sont affectés dans d'autres régions voire d'autres pays mais qui reviennent vivre régulièrement là où demeure leur famille, des ouvriers délocalisés qui ont dû accepter d'aller travailler dans une autre entreprise, pour la même firme, loin de chez eux et qui reviennent aussi par intermittence au foyer. Ces situations créent de nouvelles formes de décohabitation d'un membre du couple et de célibat géographique (Vignal, 2006). Dans l'agriculture et la viticulture, des migrations saisonnières transrégionales et transnationales se sont effectuées le temps d'une moisson, d'une « campagne » dans l'industrie sucrière ou d'une vendange dans la viticulture. De nouveaux métiers saisonniers sont apparus depuis avec l'industrie touristique : des moniteurs de natation, de ski, des surveillants, des animateurs, des serveurs rejoignent pour un été ou un hiver des stations de vacances. D'autres sont apparus sans être spécialement liés aux rythmes saisonniers. Les installateurs d'éoliennes partent quelques mois dans une autre région pour accomplir leur mission. Les « travailleurs détachés », dont on a beaucoup parlé en 2013 à propos du dumping social, quittent leur pays dans le cadre transnational de l'Union européenne. Jens Thoemmes y revient dans ce dossier : il a enquêté auprès de salariés portugais de la Construction qui sont envoyés sur des chan-

tiers situés en Allemagne, en Belgique, en France, au Royaume-Uni et en Suède.

On repère aussi une autre population mobile dans les gares, les ports et aéroports et sur les routes : les migrants transnationaux et transcontinentaux. Les uns sont astreints à une « mobilité imposée » parce qu'ils ont dû fuir leur pays ; on les a appelés des « expatriés » ou plus récemment des « réfugiés », tels les Syriens fuyant actuellement leur pays à feu et à sang. Michel Agier a décrit la situation actuelle de cette catégorie d'« indésirables ». Ils se heurtent aux murs des États-nations, à la législation protectionniste de l'Europe forteresse. Ils errent dans les « couloirs labyrinthiques de l'exil ». Cette mobilité-là débouche alors sur une immobilisation provisoire, l'« encampement », décidée par le « gouvernement humanitaire » : « C'est au total plus d'un millier de camps dans le monde où vivent au moins 12 millions de personnes, réfugiées ou déplacées » (Agier, 2011 : 60). Les autres sont des migrants qui recourent à une « mobilité choisie et projetée » parce qu'ils quittent leur pays dans l'espoir d'améliorer leur situation sociale. Tous cherchent à refaire leur vie, à décrocher un emploi. Cette aspiration à un avenir meilleur pousse de jeunes Africains à accomplir une aventure initiatique en cherchant à gagner l'Europe. Ils sont prêts à s'entasser dans des barques ou des bateaux quitte à périr étouffés ou noyés dans la Méditerranée... D'autres parviennent à arriver et à s'installer en Europe dans de meilleures conditions. Ils repartiront ou resteront dans le pays d'accueil (voir le dossier « Mondes des migrants, mondes du travail » de la revue, 2009). D'après les enquêtes socio-anthropologiques en cours, il semble que l'ancienne expérience du déracinement tend à être remplacée par celle de la *multilocalité* : les migrants d'aujourd'hui habitent plusieurs lieux non seulement parce que les mobilités numériques permettent des contacts quasi-quotidiens avec la famille et les proches du pays d'origine, mais aussi parce que la mobilité physique et géographique rend possible des allers et venues entre plusieurs pays [Tarrus, 2002]. Il reste que cette mobilité physique et géographique est réduite pour celles et ceux qui vivent dans la précarité sociale. La réussite que cherchent les migrants est censée se traduire par une plus grande mobilité physique et géographique sur deux échelles : locale et mondiale. Les travailleurs sans-papiers venus de l'Afrique de l'Ouest qu'étudient ici Émeline Zougbedé sont très mobiles sur le plan géographique. Mais ils sont souvent bloqués dans leur situation d'emploi hyper-flexible et précaire : ils deviennent prisonniers d'un marché du travail spécifique et ils ont besoin de certificats d'embauche pour obtenir une régularisation.

De l'autre côté on trouvera en Europe une sorte d'expatriés très différente de celle décrite plus haut : les « exilés » fiscaux, furieux de payer trop d'impôts et de taxes. Mais il y a aussi, plus nombreux, les émigrants qui ont trouvé des emplois avantageux sur d'autres continents.

Parallèlement à ces formes de mobilité internationale, on rencontre la masse des travailleurs plus ou moins « sédentaires » sur le plan professionnel et familial, mais qui sont amenés à effectuer au quotidien de nombreux déplacements avec leur automobile ou avec les transports publics, dans des

espaces urbanisés et périurbains (Meissonnier, 2001). Certains métiers exigent une foule de petits déplacements. Mais même pour ceux qui restent riviés à leur atelier, leur bureau, leur guichet, etc., ils doivent naviguer en permanence entre le domicile, le lieu de travail, l'école de leurs enfants, le supermarché (voir par exemple : Séhili et Rosenblatt, 2006). De nombreux emplois à temps partiel (service à la personne, ménage...), produits de l'externalisation des entreprises, obligent les salariés à se rendre sur des lieux de travail différents et éloignés, selon des horaires atypiques. Réduire la mobilité en trouvant un logement durable est d'autant plus vain que ces emplois sont précaires. La mobilité géographique est alors la conséquence de la flexibilité des durées de travail combinée à la fragmentation des lieux de travail et de vie (Le Breton, 2008).

Enfin, on distinguera non pas un autre groupe mais une autre dimension de la mobilité physique et géographique qui affecte plus ou moins les populations disposant de ressources suffisantes : beaucoup sont amenés à se déplacer dans d'autres circonstances, quand le temps de hors travail plus ou moins contraignant (vie familiale, engagements associatifs, syndicaux et politiques...) et celui dit libre (loisirs) impliquent des déplacements, des séjours sur des lieux éloignés. La mobilité géographique est aussi celle des vacanciers, des ravers... Ces trajets hors travail sont toutefois, dans bien des cas, du temps perdu, du temps contraint et du temps coûteux. De surcroît, ils restent déterminés par les inégalités de classe. Qu'en est-il de la mobilité géographique de loisirs pour la population qui vit des minima sociaux ? Certes les situations sont diverses et il peut exister des formes de mobilité virtuelle dans les temps libres (jeux, explorations par les moyens de communication audiovisuels et numériques). Ces occupations sont d'ailleurs, avec la vie familiale et la convivialité de voisinage, les seules qui rattachent les privés d'emploi à la société. Mais le manque de revenus et d'identité professionnelle immobilise et marginalise. Pour accéder à certains loisirs et se déplacer en conséquence, il faut être socialisé. Or, quand bien même certaines activités de loisirs, dès l'enfance et l'adolescence, apprennent à vivre ensemble, nous sommes toujours dans des sociétés où le travail, qu'il soit salarié ou indépendant, aliénant ou attrayant, reste un facteur déterminant de socialisation. La complémentarité des contraires (temps de travail/temps libre), qui rythme synchroniquement la vie des travailleurs en exercice ou diachroniquement celle des retraités ayant une longue carrière derrière eux, fait défaut. Plus les durées de chômage se prolongent, plus il est difficile d'être actif dans les loisirs et *a fortiori* mobiles dans l'espace géographique. Cette première règle tendancielle en appelle d'autres. Sur le plan financier, plus les revenus du travail sont élevés, plus on dispose de moyens, en l'occurrence, de locomotion, pour satisfaire les passions de la vie privée et publique. Du point de vue de la qualification du travail, les personnes qui ont acquis le plus de diplômes et de postes à responsabilité disposent de ressources culturelles pour élargir et diversifier le champ des temps libres et des mobilités. Nous retrouvons donc les rapports sociaux de classe, de genre, d'ethnisation... On se reportera à l'article de Françoise Piotet à propos des évaluations quantitatives de ces inégalités.

3 – La mobilité universelle du travailleur

Cet inventaire incomplet n'a qu'une valeur descriptive, mais il nous rappelle que la mobilité physique et géographique ainsi que la « mobiquité » virtuelle, via le numérique, traversent des situations sociales et culturelles fort différentes et affectent très inégalement les groupes sociaux. On se demande ainsi quel rapport existe-t-il entre les formes sociales et géographiques des mobilités des migrants sans-papiers, des exilés fiscaux, des cadres partant au travail ou en vacances, des chauffeurs de taxis... Incontestablement transversale, la catégorie de mobilité, au pluriel, subsume-t-elle pour autant celles de rapports sociaux (de classe, de genre, d'ethnisation...), de temps et de rythmes sociaux ? Rien n'est moins sûr. Par contre, il y a toujours derrière cette multitude de mobilités, de près ou de loin, une économie politique. Marx écrivait que « [...] la nature même de la grande industrie nécessite le changement dans le travail, la fluidité des fonctions, la mobilité universelle du travailleur [...] » (Marx, [1867] 1976 : 464). Il pensait que cette mobilité universelle était d'abord le résultat de la domination du travail abstrait, fondé sur la mesure horométrique des durées de travail, conduisant à l'augmentation de la productivité du travail et de la vitesse de la rotation du capital. L'une des conséquences, selon lui, est que l'économie capitaliste du temps annihile l'espace géographique. David Harvey relativise cette dernière thèse et entend compléter l'analyse de Marx en montrant que la mobilité du capital et de la force de travail produit aussi de l'organisation spatiale, puis la détruit pour en recréer ailleurs. Les phénomènes de suraccumulation de capitaux et de force de travail nécessitent un départ vers d'autres contrées et une immobilisation provisoire sur de nouveaux lieux de production. Ce « *spacial fix* » se traduit par une localisation dans une région, une nation, qui présentent des conditions stables. Il se forme alors un bassin d'emplois, un « territoire » avec « son paysage géographique », son profil social, politique, culturel, spécifique... Puis, la nouvelle crise de suraccumulation de capital et de force de travail provoque un nouveau déménagement. C'est ainsi que la mondialisation néolibérale entraîne la fermeture de nombreux sites. On invite les ouvriers à « bouger », à « prendre des risques » en quittant leur région natale. L'article de Jean-Luc Deshayes en donne une illustration à propos des reconversions d'ouvriers sidérurgistes du bassin de Longwy dans les années 1980. La mondialisation néolibérale « universalise » la mobilité géographique parce que la circulation des marchandises et des monnaies est libérée et étendue à toute la planète. Les territoires sont mis en concurrence et les firmes globalisées peuvent choisir les lieux de production, de recherche, de commercialisation les plus avantageux. Mais on voit bien que cette mondialisation économique et financière est inséparable d'une mondialisation du numérique, c'est-à-dire des techniques d'information et de communication reposant sur plus d'immédiateté et d'instantanéité. De même, les mobilités liées au travail et au hors-travail sont inséparables des processus de synchronisation et d'accélération. Le développement de la division sociale et technique du travail à l'échelle mondiale implique toujours plus de synchronisations des activités humaines et des machines. Ces synchronisations entraînent toujours plus d'accélération, si l'on entend par ce terme le fait qu'avec les technologies

de la vitesse, les opérations économiques, les actes quotidiens, les épisodes de vie, s'accomplissent avec plus de rapidité, mais aussi avec plus de fréquence. Ce processus de synchronisation et d'accélération, qui génère par ailleurs leur contraire (des formes de désynchronisation et de ralentissement), entraîne l'augmentation des déplacements en tout genre dans les différents espaces géographiques.

4 – Les articles

Ce dossier commence par une note de Françoise Piotet qui donne une présentation chiffrée des grandes tendances de la mobilité géographique aujourd'hui en France. On s'aperçoit par exemple que sous l'angle des trajectoires professionnelles et donc d'une durée plus étalée, les fonctionnaires s'avèrent être les plus mobiles... Cette analyse spectrale est suivie de quatre articles faisant état d'enquêtes de terrain.

Celle de Jens Thoemmes aborde la question des « travailleurs déplacés ». Il s'agit ici de salariés portugais de la construction qui sont envoyés par leur employeur sur des chantiers situés dans d'autres pays de l'Union européenne. Le terme « mobilité » paraît plus adéquat que celui de « migration » pour caractériser les déplacements de cette population dans l'Union européenne. La spécificité de leur situation d'emploi est qu'elle se déroule dans un cadre transnational. Celui-ci repose sur des normes du travail, légales et illégales, sur lesquelles jouent les employeurs au détriment du droit du travail, des salaires, des conditions de logement, de transport, de santé, de sécurité. On découvre aussi que cette forme de mobilité n'empêche pas le déclenchement de conflits et de mouvements sociaux chez les travailleurs détachés.

L'article de Jean-Luc Deshayes aborde un autre type de mobilités : celles qui sont consécutives aux fermetures d'usines. Ayant mené une enquête auprès de 500 travailleurs sidérurgistes du bassin de Longwy, nés entre 1925 et 1945, et de leurs enfants, il revient sur leurs rapports à la mobilité à partir des années 1980. Il apparaît que pour les parents comme pour les enfants, ces rapports diffèrent selon les fractions de classe : ouvriers spécialisés (OS), ouvriers professionnels (OP), employés-techniciens-agents de maîtrise (ETAM). Trois extraits d'entretiens avec un représentant de chaque groupe sont présentés. Face aux incitations à la mobilité géographique, les sidérurgistes ont répondu par la mobilisation collective pour préserver les institutions du salariat (qualifications...) et leurs enfants par la mobilisation scolaire.

Manuel Santiago nous livre une enquête menée auprès des chauffeurs de taxis de Yaoundé. Agents de la mobilité urbaine, leur situation n'est compréhensible que si l'on revient sur les rapports sociaux dans lesquels ils produisent un service croissant. L'auteur montre ainsi comment ce groupe social se différencie et se hiérarchise : patrons aux multiples statuts (transporteurs, fonctionnaires...), chauffeurs salariés-titulaires, qui pour réaliser un travail lourd et épuisant, salarient à leur tour des « mercenaires ». Ces

derniers sont puisés dans une véritable armée de réserve. On y trouve notamment des apprentis qui vivent dans une grande précarité.

Enfin, l'article d'Émeline Zougbedé fait état d'une enquête de terrain en cours, qui porte sur les travailleurs sans-papiers venus d'Afrique de l'Ouest (vallée du fleuve Sénégal). En conformité avec les normes familiales de leur région d'origine, ces Soninké cherchent une mobilité sociale ascendante par la mobilité géographique. Mais celle-ci est inséparable des fluctuations d'un marché du travail ethniquement segmenté : d'un « épisode d'emploi » à un autre, d'un « espace d'emploi » à un autre, d'une tentative de régularisation à une autre, ils sont mobiles sous un certain angle, mais aussi en proie à une inertie dans les secteurs économiques les plus flexibles et précaires : Restauration, Nettoyage, Bâtiment... Les thèses de John Urry sur le « système-mobilité », reposant sur une combinaison d'espaces et de temporalités, semblent utiles ici pour comprendre l'habiter multi-situé, transnational, de ce type de migrants.

BIBLIOGRAPHIE

- Agier Michel (2011), *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Paris, Éditions du Croquant.
- Bauman Zygmunt (2013), *La vie liquide*, Paris, Hachette, col. Pluriel.
- Bonnet Michel et Desjeux, Dominique (2000), *Les territoires de la mobilité*, Paris, PUF.
- Harvey David (2008), *Géographie de la domination*, Paris, Les Prairies ordinaires.
- Lannoy Pierre et Ramadier Thierry (2007), *La mobilité généralisée. Formes et valeurs de la mobilité quotidienne*, Louvain-La Neuve, Bruylant-Academia.
- Le Breton Éric (2005), *Bouger pour s'en sortir*, Armand Colin.
- Le Breton Éric (2006), « Homo mobilis », in Bonnet Michel et Aubertel Patrice, *La ville aux limites de la mobilité*, Paris, PUF.
- Le Breton Éric (2008), *Domicile-travail. Les salariés à bout de souffle*, Paris, Les carnets de l'info.
- Lefebvre Henri (1974), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 4^e éd. publiée en 2000 dans la col. Ethnosociologie.
- Lussault Michel (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, éd. du Seuil, col. La couleur des idées.
- Maillard Alain et Blot Denis (2009), dir. du dossier « Mondes des migrants, mondes du travail », *Les mondes du travail*, n° 7, p. 25-101.
- Malet Émile H. (2007), *Mobilités et vie contemporaine*, Champ social éditions, col. Questions actuelles.
- Marx Karl [1867] (1976), *Le Capital*, Livre I, IV section, chap. 15 : « Le machinisme et la grande industrie, IX : La législation de fabrique », Paris, Éditions sociales.
- Meissonnier Joël (2001), *Provinciliens : les voyageurs du quotidien, entre capitale et province*, Paris, L'Harmattan, col. Logiques sociales.
- Rosa Harmut (2010), *Accélération. Une critique sociale du temps* (2005), trad. franç., Paris, La Découverte, col. Théorie critique.
- Tarrius Alain, (2002), *La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland.
- Urry John (2005), *Sociologie des mobilités. Vers une nouvelle sociologie ?* (2000), Paris, Armand Colin, col. U.
- Viard Jean (2006), *Éloge de la mobilité*, Éd. de l'Aube.

Vignal Cécile (2006), « Devenir "célibataire géographique" ? Arbitrages conjugaux et familiaux suite à la délocalisation d'une usine », *Cahiers du genre*, n° 41, « Les intermittents du foyer », L'Harmattan, pp. 139-157.

Zéhili Djaouida et Rosenblatt Patrick (2006), « École-Famille-Travail : le casse-tête féminin des décalages temporels », *Les mondes du travail*, n° 2, pp. 59-70.

L'ampleur de la mobilité géographique en France, quelques données chiffrées

Françoise Piotet*

Résumé : *En se fondant sur les données statistiques disponibles, l'article propose un aperçu des diverses dimensions de la mobilité géographique en France. Sont ainsi abordées la mobilité résidentielle (dans et hors frontières) et ses différentes causes, le temps de trajet domicile-travail et les mobilités imposées par l'activité professionnelle. Sont également traitées les mobilités liées aux loisirs. Ces données mettent en exergue certains des mécanismes sous-jacents à ces mobilités et les inégalités qui les caractérisent.*

Lors des manifestations en Bretagne à l'automne 2013, a été présentée comme une revendication majeure la volonté des salariés de pouvoir « vivre et travailler au pays », reprenant ainsi un slogan qui avait fait florès au milieu des années 1970, mais que l'on n'avait guère entendu depuis. Il s'agissait ainsi d'énoncer d'une façon synthétique le désespoir de salariés soumis à des licenciements collectifs et qui savaient l'absence d'emplois disponibles à proximité tout autant que la détermination d'un refus d'une quelconque mobilité géographique. Trouver éventuellement un nouvel emploi impliquant une telle mobilité induit en effet la perte d'un capital social précieux pour les salariés les moins qualifiés qui est d'abord un « capital d'autochtonie » comme le nomme Jean-Noël Retière ¹ qui donne sens au slogan. Ce n'est pas seulement « sa » maison qu'il faut quitter et qui a été si dure à acquérir mais aussi un réseau d'entraide, de sociabilité et d'interconnaissance fait d'appartenance au « même ». Mais, on perçoit aussi combien un tel slogan heurte un discours libéral dominant prônant une flexibilité (dont la mobilité géographique n'est qu'une dimension) censée être le parangon de l'adaptation aux changements induits par la mondialisation et les mutations technologiques.

En abolissant les frontières internes, l'espace Schengen a d'abord été pensé comme un espace de mobilité physique des hommes, créant un vaste marché du travail européen. À défaut de s'être préoccupé de l'harmonisation préalable des régimes sociaux et fiscaux en son sein, dans un contexte de crise économique aiguë, cet espace n'est plus perçu comme une ressource pour les nationaux mais comme un danger à double visages. D'un côté, les mêmes qui prônent les vertus de la mobilité se désolent de l'émigration des jeunes diplômés partis chercher hors de France un emploi qu'ils peinent à trouver sur place ; de l'autre, c'est « le plombier Polonais » ou le maçon Grec qui viennent phagocyter les emplois des nationaux sans parler de l'immigration outre méditerranéenne jugée porteuse de tous les dangers. On veut bien de l'immigration à condition de pouvoir sélectionner les entrants afin qu'ils occupent, en raison d'une carence de nationaux, les seuls emplois vacants disponibles dans certains secteurs. On déplore l'émigration toujours associée à l'exode des cer-

* Professeure émérite
Paris I (Sorbonne)

1. Jean-Noël Retière,
« Autour de l'autochtonie,
Réflexions sur la notion de
capital social populaire »,
Politix, vol. 16, n° 63, 2003,
p. 121-143

veaux ou des capitaux naturellement imputés à une fiscalité trop lourde ou à une incapacité des gouvernants à mettre en œuvre des dispositifs favorisant la création d'emplois en nombre suffisant pour ses nationaux et, en particulier pour les plus jeunes d'entre eux.

La mobilité géographique donne lieu à des représentations et des appréciations très contrastées. De nombreux travaux s'intéressant à la mondialisation (en oubliant parfois ses antécédents historiques) soulignent l'importance accrue des mouvements de population aidés par un développement de l'information et liés à des facteurs économiques, politiques et désormais climatiques. Ces différents facteurs ont pour l'immense majorité un point commun : une mobilité géographique contrainte par le besoin de survivre ou l'espoir de vivre mieux pour soi et les siens payés souvent à un prix exorbitant. Un autre type de mobilité géographique, celle-ci volontaire, concerne les gagnants de la mondialisation, dont le terrain d'action s'étend désormais à l'espace monde, et dont les racines locales ne sont, pour beaucoup d'entre eux, qu'un lieu de mémoire ².

À côté des données qui constatent un accroissement considérable de la mobilité géographique, qu'elle soit permanente ou temporaire, persiste une sorte de « texte caché » qui affecte des attributs positifs ou négatifs aux représentations de la mobilité géographique et met parfois en exergue des stéréotypes très anciens. « Malgré l'amour exalté de leur patrie, Les anglais tiennent singulièrement peu à leur *endroit*, s'il est permis de se servir de ce terme. Ils s'éloignent sans regret du lieu que leurs parents, ou eux-mêmes ont habité longtemps pour aller chercher une résidence qui s'accorde avec leurs goûts du moment /.../ ou tout autre fantaisie qu'ils appellent une *poursuite*, et qui les absorbe tant qu'elle dure /..../ Si je ne me trompe, ce sont là des traits de mœurs qui font connaître un pays. » ³ À ces Anglais très mobiles l'auteur oppose l'enracinement local des Français qui ne seraient mobiles que contraints. Mais les observations de la comtesse de Boigne ne portent que sur son milieu. À partir de la révolution industrielle en France, ce que nous donnent à comprendre les historiens est d'une tout autre nature. L'enjeu, comme le démontre bien Gérard Noiriel ⁴ est pour le patronat de l'époque d'arriver à fixer une main d'œuvre particulièrement mobile telle que celle que décrit par exemple Émile Poulot ⁵ quand il dénonce le comportement des Sublimes. Pour Noiriel, la politique paternaliste mise en œuvre par le patronat est essentiellement le moyen d'assigner à résidence une main d'œuvre échappant, par la mobilité, à sa domination. Le développement des emplois industriels, des transports et voies de communication va lentement vider les campagnes de leurs habitants ; l'épopée coloniale, deux guerres mondiales et leurs dévastations vont accélérer les flux migratoires internes et externes modifiant profondément l'écologie d'une population désormais marquée par le poids accru de l'urbanisation. À l'acmé des Trente Glorieuses, un ouvrage d'un géographe intitulé « Paris et le désert français » ⁶, réédité en 1972 alors qu'il date de 1945, justifie la nécessité d'un aménagement du territoire redonnant vie à des pans entiers du territoire désertés par ses habitants et devenus peu attractifs par défaut d'activités. Les lois de 1982 sur la décentralisation auront, entre autres, pour objectif de

2. Anne-Catherine Wagner, *Les élites de la mondialisation*, Paris, PUF, 1998

3. Mémoires de la comtesse de Boigne née d'Osmond. Tome I, *Du règne de Louis XVI à 1820*, Paris, Mercure de France, col. Le temps retrouvé, 1971, p. 98. Les italiques sont de l'auteur

4. Gérard Noiriel, « Du patronage au paternalisme : la restructuration des formes de domination de la main d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le mouvement social*, n° 144, juillet-septembre 1988 : 17-35

5. Denis Poulot, *Le Sublime ou le travailleur tel qu'il est en 1870 et ce qu'il peut être.*, Paris, Maspero, 1980 (1870)

6. Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion 1972 (1947)

relancer une dynamique locale visant à une meilleure répartition de la population sur le territoire national par le biais d'un développement économique mieux réparti sur son ensemble.

Ce rappel aussi rapide que superficiel permet de percevoir que l'ampleur de la mobilité géographique s'inscrit dans le temps alors que la majorité des données sur lesquelles on a coutume de travailler portent sur des stocks et non des flux. Les représentations influent par ailleurs fortement sur les perceptions de cette mobilité, oblitérant la réalité du phénomène. Enfin, la mesure de la mobilité géographique implique à la fois le franchissement d'une frontière administrative, la prise en compte d'une distance et le temps sous deux dimensions : la durée de la mobilité et le temps mis à parcourir la distance.

Peu de données synthétiques existent qui rendent compte des diverses facettes de la mobilité géographique et il faut puiser à des sources diverses pour en obtenir une vision plus globale.

I – La mobilité résidentielle

Le recensement de la population qui s'effectue désormais en continu et non plus à échéances régulières⁷ permet de prendre la mesure de la mobilité résidentielle⁸, celle-ci étant définie par la proportion de ménage ayant, sur un an, changé de résidence. Depuis 1975, en moyenne, cette mobilité s'établit à 10 % (ce qui représente près de 5 840 000 personnes). Elle est inférieure à celle de l'Europe du Nord, à peu près identique à ce qui est observé en Grande-Bretagne et en Allemagne, très inférieure à celle pratiquée aux Etats-Unis. Cette moyenne, sur longue période, recouvre des variations temporelles et, en particulier une augmentation de la mobilité entre 1985 et 2002 suivie ensuite par un léger déclin. Cette mobilité résidentielle ne traduit pas forcément une mobilité géographique conséquente si on la rapporte aux frontières administratives franchies. Le changement de commune, de département, de région permet d'en mesurer l'ampleur. Baccaini et Lafferrère montrent que l'importance de cette mobilité résidentielle est inversement proportionnelle à la distance géographique, la mobilité interrégionale étant réduite à 1,6 %. Sur la période la plus récente, le pourcentage global de mobilité résidentielle, s'il reste stable, révèle un accroissement notable de la mobilité résidentielle et géographique des plus jeunes et des personnes âgées de 30 à 39 ans opposé à une diminution importante de cette mobilité pour les plus âgés. Les raisons de cette mobilité informées par les enquêtes Logement de l'INSEE permettent d'en saisir certaines des raisons. Plus le changement résidentiel est un changement de proximité, plus il est lié au logement ou à des raisons familiales ; plus il est éloigné – changement de région – plus il est fondé sur des raisons professionnelle liées à l'emploi et à la promotion professionnelle. La mobilité résidentielle n'est par ailleurs pas indépendante du statut de la résidence. Les ménages (au sens de l'INSEE) sont d'autant plus mobiles qu'ils occupent un logement locatif privé. Ils le sont d'autant moins qu'ils résident dans des logements locatifs sociaux, ou

7. Le recensement de la population s'est effectué jusqu'en 1999 à échéance régulière (tous les 6 à 9 ans). Depuis 2004, il s'effectue en continue.

8. Brigitte Baccaini, Anne Lafferrère, « Évolution sur longue période de la mobilité géographique en France », 2010, annexe F in : Mathilde Lemoine et Daniel Wassner, La mobilité des salariés, CAE, 2011

qu'ils sont propriétaires de leur résidence. Enfin, les plus mobiles géographiquement sont les personnes les plus diplômées, les cadres et ceux qui aspirent à le devenir. Ceci est également avéré dans les pays européens, c'est par contre l'inverse qui est observé aux Etats-Unis où ce sont les moins qualifiés âgés de 30 à 34 ans qui sont les plus mobiles et qui n'hésitent pas à se déplacer pour chercher un emploi.

Toutes les régions et, en leur sein, les départements, n'ont pas la même attractivité et cette dernière varie dans le temps. Les résultats dont on dispose sont un peu anciens (2006), l'exploitation des données du recensement nécessitant du temps⁹. La région dont le solde migratoire est le plus déficitaire est l'Île de France qui a vu entre 1999 et 2006 sa population profondément modifiée. Elle attire toujours en son centre et dans certains départements limitrophes (les Hauts de Seine) les jeunes et les cadres et, dans une certaine mesure les catégories intermédiaires mais ouvriers et employés s'éloignent de plus en plus de son centre et les retraités la quittent pour des départements plus éloignés et plus au sud¹⁰. Les départements qui accueillent le plus grand nombre de migrants et dont le solde migratoire est positif « se situent au sud d'une ligne reliant le Finistère à la Haute- Savoie à l'exception de la Charente et des Bouches du Rhône ». Les départements ruraux (les Landes, les Alpes de Haute Provence, la Vendée, la Lozère...) attirent désormais également les cadres. Les départements du Nord, pour leur part, connaissent un solde migratoire négatif mais c'est aussi le cas de certains départements fortement urbanisés alors que dans les départements ruraux, ce sont les villes centres qui restent les plus attractives. De fait, 95 % de la population vit sous l'influence des villes¹¹. Il faut aussi souligner le fait que la part dominante de la mobilité géographique s'effectue entre départements voisins. La mobilité des étudiants enfin est circonscrite aux pôles universitaires situés principalement dans les métropoles régionales.

La population originaire des DOM (les Domiens selon le vocabulaire administratif) ont connu une mobilité vers la métropole influencée notamment par les politiques d'emploi. Dans les années 1960, notamment à l'initiative de Michel Debré député de la Réunion, le BUMIDOM a facilité l'émigration vers la France avant que ne s'opère un retour vers les Îles dans les années 1982 suivi d'une nouvelle vague de migration. 365 000 Domiens vivent aujourd'hui en métropole ce qui représente 1 Antillais sur 4 et 1 Réunionnais sur 7. Seule la Réunion connaît un solde migratoire équilibré avec la métropole.¹²

2 – La mobilité géographique des fonctionnaires

Contrairement peut-être aux idées reçues, les fonctionnaires sont les plus mobiles de tous les Français. 40 % des fonctionnaires actuellement en exercice ont connu une mobilité géographique au cours de leurs carrières¹³. Si l'on prend comme référence le changement résidentiel de département, il s'élève à 4,5 % par an dans la fonction publique d'État contre 2,5 dans le secteur privé. L'importance de la mobilité géogra-

9. Brigitte Baccaïni, David Levy, Recensement de la population de 2006. Les migrations entre les départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs, Insee Première n° 1248, juillet 2009

10. Île de France à la Page, n° 364, juillet 2011

11. Insee Première, 1er octobre 2011

12. Insee Première, février 2012

13. Corinne Desforges, Xavier Doublet, Jérôme Fournel, Frédéric Salas, Affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire, septembre 2013

phique n'est évidemment pas identique dans les trois fonctions publiques, la plus faible étant observée dans la fonction publique hospitalière où elle n'atteint que 1 %. Plusieurs raisons expliquent cette importante mobilité géographique des fonctionnaires de l'État qui est une mobilité réglée par la loi (loi du 11 janvier 1984). La première est liée aux modalités de recrutement dont une grande partie est effectuée au niveau national. La nécessité de pourvoir des postes sur l'ensemble du territoire est contraignante et les premières nominations ne correspondent pas forcément aux choix des intéressés. La mobilité géographique est d'autant plus importante que les fonctionnaires sont jeunes : elle touche 11,3 % des 25 – 29 ans contre 2,5 % des 50 – 59 ans. L'autre raison, non formulée explicitement, voit dans la mobilité géographique un moyen de soustraire les fonctionnaires à la pression des administrés et au maintien de l'impartialité du service public. Les préfets, les diplomates, les magistrats (ce sont eux qui connaissent la plus forte mobilité géographique avec 10,3 % par an), les recteurs, les directeurs de l'équipement etc. sont mutés pour cette raison tous les trois ou quatre ans.

Dans l'éducation nationale¹⁴, le recrutement est national pour le second degré, régional pour le premier degré. Dans le second degré, en 2009-2010, 2,9 % des enseignants ont changé d'académie (soit 10 800) et parmi eux, 12,5 % avaient moins de 30 ans alors que 59 900 ont changé d'établissements (15,8 %). Sur la même période dans le primaire, ils sont 2 % à avoir changé de département, dont 4,1 % pour les moins de 30 ans mais 23 % à avoir changé d'école (soit un effectif de 80 700 personnes). Cette mobilité des enseignants, surtout en ce qui concerne ceux du secondaire, varie fortement selon les disciplines (certaines ne sont pas enseignées partout, restreignant les capacités de mobilité) et selon les académies. On retrouve le même différentiel d'attractivité des régions que celle observée précédemment avec cependant quelques points noirs spécifiques. Les vœux de sortie sont les plus importants dans l'académie de Créteil et des Hauts de Seine alors que l'académie de Nantes connaît une très faible mobilité.

Il faudrait ajouter à cette description l'analyse de la mobilité au sein des anciennes et actuelles entreprises à statut qui sont aussi des « entreprises territoires » pour reprendre l'expression de Braudel. Les postiers, pendant longtemps recrutés au niveau national, espéraient tous pouvoir rejoindre leurs territoires d'origine après un exil plus ou moins long en région parisienne. Les mêmes stratégies s'observent chez les cheminots ou les agents d'EDF. Les données qui figurent dans les bilans sociaux de ces entreprises et qui permettraient de prendre la mesure de cette mobilité ne sont pas directement accessibles.

3 – La mobilité internationale

Elle se définit par une migration en dehors des frontières nationales temporaire ou permanente. Elle est difficilement saisie avec précision notamment en raison de la libre circulation des personnes instaurée par l'Espace

14. Solène Hilary, Alexandre Louvet, La mobilité géographique des enseignants du second degré, Note d'information 13/18 septembre 2013, MEN

Schengen lorsque cette mobilité à lieu en Europe. L'analyse de ses causes est fortement influencée par la médiatisation de quelques cas particuliers de vedettes, d'artistes ou de patrons allant s'installer à l'étranger pour échapper à une fiscalité jugée confiscatoire et par l'émigration des jeunes diplômés sans emplois dans les pays du sud de l'Europe les plus touchés par la crise.

Les sources disponibles pour rendre compte de cette migration proviennent de l'administration fiscale, du ministère des Affaires Étrangères et de l'Éducation Nationale pour ce qui concerne les étudiants.

Les dernières données publiées par l'administration fiscale (2013) font état de l'émigration de 35 000 foyers fiscaux en 2011¹⁵. Rapporté à l'ensemble des foyers fiscaux, il est difficile d'en déduire un exode massif dû à la seule pression fiscale comme certains commentateurs ont tenté de le faire, d'autant plus que ces données portent sur l'année 2011. Ceci ne veut pas dire, bien entendu, que le désir de se soustraire à une forte fiscalité ne soit pas à l'origine du départ de certains. Dans la grande majorité des cas, cette émigration correspond à des raisons professionnelles. Si on les reconstitue sur la durée, ces données permettent d'apprécier des flux de sortie, fluctuant dans le temps mais en augmentation d'une année sur l'autre depuis une décennie.

Les données les plus détaillées concernant l'émigration proviennent du ministère des Affaires Étrangères via son réseau consulaire. Il existe un registre mondial des Français établis hors de France. L'inscription à ce registre n'est pas obligatoire mais elle est nécessaire pour pouvoir voter aux élections nationales (élection présidentielle et parlementaires) ce qui explique la hausse des inscriptions en 2011. Les dernières données dont on dispose (31/12/2012) font état de 1 611 054 Français établis à l'étranger et inscrits au registre¹⁶, auquel il faut ajouter environ 500 000 non inscrits.

Depuis 2000 (1 000 000 d'inscrits) on assiste à une croissance globale de 60 % et une croissance annuelle moyenne se situant autour de 4 % par an. Cette croissance varie selon les grandes zones géographiques et selon les pays en leur sein, ces variations étant souvent liées à des conflits régionaux ou inversement à un développement des relations économiques.

Le fichier comporte quelques données d'état civil permettant d'affiner un peu le profil des expatriés. La répartition par âge du stock (les émigrés en 2012) renvoie l'image d'une population plutôt jeune : les moins de 18 ans représentent 26 % des inscrits, 60 % ont de 18 à 60 ans et 14 % plus de 60ans. Les lieux d'émigration sont aussi très significatifs. À l'instar de la mobilité résidentielle, l'émigration est inversement proportionnelle à la distance. Près de la moitié des émigrés Français le sont en Europe occidentale et c'est la Suisse qui est le premier pays d'accueil des émigrés Français (158 862 inscrits) suivi par le Royaume-Uni (126 049) et la Belgique. Au sein de cette zone, gagnent en attractivité d'une année sur l'autre la Turquie, Malte, la Suède et le Luxembourg alors que les effectifs

15. Il s'agit bien de foyers fiscaux et non d'individus

16. Les Français établi hors de France, Brève, septembre 2013, France Diplomatie – Ministère des Affaires Étrangères, <http://www.diplomatie.gouv.fr>

diminuent en Allemagne et au Pays-Bas mais également en Italie et en Grèce. La deuxième zone d'émigration est l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) suivi en ordre décroissant par le Proche et Moyen Orient, l'Asie – Océanie, l'Afrique francophone, l'Afrique du Nord, l'Amérique Centrale et du Sud, l'Europe de l'Est et l'Afrique non francophone.

Pour mieux connaître les expatriés, le ministère a procédé en 2012 à une enquête par questionnaire au moyen du réseau internet et a obtenu 9 000 réponses ¹⁷. Il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif, mais l'effectif interrogé est suffisant pour fournir des éléments intéressants à la fois sur le profil des émigrés et leurs motivations à émigrer. Sans reprendre en détails tous les résultats d'une enquête par ailleurs aisément accessible, quelques éléments méritent d'être repris ici permettant d'affiner la connaissance de cette part de la population qui a franchi la frontière nationale. La caractéristique la plus marquante des émigrés ayant répondu est leur niveau de formation. La moitié d'entre eux a un niveau de formation équivalent au master ou au doctorat, un tiers a un niveau de formation allant du bac à bac + 3. Ces niveaux de formation expliquent à la fois les fonctions occupées : plus de 55 % d'entre eux sont cadres et les niveaux de rémunération : plus de 57 % d'entre eux déclarent un niveau de rémunération supérieur à 30 000 € dont 28 % à plus de 60 000 € (pour mémoire, le revenu moyen des Français s'élève à 19 500 € net annuel). 71 % des répondants vivent en couple et, pour les femmes, l'émigration a souvent été contrainte. Lorsqu'elles travaillent, comme en France, leur rémunération est un quart inférieure à celle des hommes. La motivation première à l'émigration est liée au travail et à la possibilité d'améliorer ses revenus. Elle est aussi liée à l'amélioration de la qualité de vie et à la découverte de cultures et de modes de vie différents. Pour les étudiants, la formation et l'apprentissage d'une langue étrangère sont les premières motivations.

Plus de 42 % des émigrés ont une double nationalité, mais cette proportion varie fortement selon les zones. Les $\frac{3}{4}$ sont dans cette situation au Proche Orient, 1 sur trois en Europe et 1 sur deux aux Etats-Unis. Un émigré sur deux ayant répondu à l'enquête est né à l'étranger. Les chiffres ne sont pas disponibles concernant la durée de l'expatriation et il est difficile de savoir ceux pour qui elle est temporaire ou définitive. Les émigrés ayant répondu à l'enquête ont une durée moyenne d'expatriation de 7 ans ; interrogés sur leur éventuel retour, la moitié d'entre eux affirment n'avoir pris aucune décision.

Depuis une vingtaine d'années enfin, la mobilité géographique des étudiants à l'international s'est fortement accrue. 5 % d'entre eux partent en mobilité. Les derniers chiffres fournis qui datent de 2009 ¹⁸ font état de 74 714 étudiants en formation à l'étranger. 24 000 d'entre eux le sont dans le cadre du programme Erasmus lancé en 1987, les autres sont essentiellement des étudiants des grandes écoles qui ont, pour la majorité d'entre elles, mis en place une obligation pour leurs étudiants de suivre une partie de leurs formations à l'étranger ou d'y effectuer des stages de longue durée. Dans le cadre du programme Erasmus, la mobilité est européenne et les étudiants français privilégient en premier lieu, l'Espagne

17. Enquête sur l'expatriation des Français 2013, DFAE, Ministère des Affaires Étrangères, disponible sur le site du ministère

18. Brochure Campus France 2011.

avant l'Angleterre. Hors Erasmus, la Grande Bretagne, les Etats-Unis et l'Allemagne sont prioritairement choisis. Ces chiffres suggèrent aussi que les étudiants des filières techniques et technologiques (IUT, BTS) sont exclus de ce type de mobilité.

4 – La mobilité domicile/travail

La mesure de la mobilité entre le domicile et le lieu de travail implique de prendre en compte deux dimensions : la distance à parcourir et le temps mis à la parcourir, ce dernier étant lié à l'environnement. Les données dont on dispose portent sur des moyennes qui rendent difficilement compte de la très grande variété des situations locales fortement influencées par l'urbanisation alors que, désormais, 95 % de la population vit sous l'influence des villes. En moyenne aujourd'hui, un actif ou un étudiant réside à 14 kilomètres de son lieu de travail ou d'études¹⁹. Cette distance ne prend sens qu'en fonction du temps mis à la parcourir et aux moyens dont on dispose pour le faire. Sans entrer dans le détail des conventions qui président aux calculs des temps moyens des trajets domicile travail supposés réalisés en voiture individuelle, en moyenne ceux-ci s'établissent à 31 minutes pour les actifs qui changent de commune et à 21 pour les autres²⁰. Une enquête par questionnaire réalisée par des médecins du travail auprès de 5242 personnes en région parisienne utilisant les transports en commun présente des résultats d'une toute autre ampleur²¹ : dans Paris intra muros le temps moyen s'élève à 1h29, il s'élève à 2h par jour pour ceux qui résident dans la petite couronne, 2h30 pour la grande couronne, 3h25 au delà. Près de 40 % des personnes interrogées effectuent ce trajet debout.

Pour aller travailler, certains franchissent aussi les frontières nationales : 320 000 résidents vont travailler quotidiennement à l'étranger dont 135 000 en Suisse.

On dispose de très peu de données sur les mobilités alternantes. Celle-ci est aisément reconnue dans certaines professions : les personnels navigants, les VRP... ; elles sont pourtant très présentes chez les cadres et les techniciens aussi bien du secteur public que privé. Une enquête réalisée par l'IFOP auprès d'un échantillon représentatif fournit quelques pistes²². 23 % des personnes interrogées déclarent effectuer des déplacements de plus de 2 jours par mois, mais ils sont seulement 2 % à effectuer ces déplacements de manière hebdomadaire. L'enquête, plus détaillée pour les cadres, révèle que 27 % d'entre eux effectuent de tels déplacements, 5 % d'entre eux une fois par semaine, 34 % une fois par trimestre et 23 % une à deux fois par ans. Pour 43 % d'entre eux, ces déplacements ont une durée de 3 à 5 jours. Malgré ces déplacements, 76 % des cadres concernés déclarent ne pas vouloir changer de domicile pour les éviter. S'ils reconnaissent que ces déplacements leur permettent d'améliorer leur rémunération mais aussi d'avoir des contacts diversifiés et plus d'autonomie dans leur travail, 70 % d'entre eux constatent que cela crée des tensions dans leur vie de famille et a des effets sur la fatigue. Il faut enfin noter que ces

19. Insee Première, 1 octobre 2011

20. Steve Lacroix, Le temps de déplacement domicile-travail, Commissariat général au Développement Durable et Observatoire des territoires, 2009

21. Observatoire régional de Santé en Ile de France, février 2010. Enquête réalisée entre le 20/10/2009 et le 20/12/2009

22. Frédéric Dabi, La mobilité géographique en France, IFOP pour Citadines, 2010, Powerpoint

déplacements sont d'autant plus fréquents que les cadres sont jeunes – moins de 35 ans – et qu'ils ont une faible ancienneté dans l'entreprise.

5 – Les mobilités de loisirs

Il a fallu attendre les Accords Matignon en 1936 pour que soient accordées aux salariés du secteur privé deux semaines de congés payés, congés dont bénéficiaient déjà les fonctionnaires depuis le Second Empire. Vingt ans plus tard, en 1956 sera accordée une semaine supplémentaire, une autre encore en 1968 pour finir à 5 semaines en 1981. Enfin, la loi de 1998 sur la lutte contre les exclusions reconnaît les vacances comme un droit de l'individu. La diminution du temps de travail va permettre la libération du week-end et la RTT en 1982 accorde aux salariés au forfait, principalement les cadres, des jours de récupération éventuellement utilisés pour des vacances.

La diminution du temps de travail associée à l'augmentation des congés a conduit, dès les années 1960, à des réflexions portant sur l'avènement d'une *civilisation des loisirs*²³. Jusqu'à la fin du siècle passé, on constate une augmentation régulière des départs en vacances, aussi bien l'été que l'hiver ; depuis cette date, les taux de départs ne progressent plus et avoisinent les 70 % (avec des variations importantes d'une année sur l'autre), le taux européen le plus élevé²⁴. Au discours sur la *civilisation des loisirs* et ses bienfaits se substitue désormais un discours plus politique sur la nécessité de « travailler plus », fustigeant la supposée propension des Français à préférer le loisir au travail.

Les derniers chiffres dont on dispose²⁵ révèlent qu'en 2012, 31,2 millions de Français sont partis en vacances²⁶ soit environ 59 % des Français (56 % en 2011). Ces chiffres recouvrent d'importantes disparités selon les CPS : sont partis en vacances 86 % des cadres, 57% des ouvriers, employés et représentants des professions intermédiaires, 56 % des retraités, 50 % des commerçants, artisans et agriculteurs et 44% des étudiants et des inactifs. Les deux-tiers sont restés dans l'hexagone, 24 % ont pris leurs vacances à l'étranger et 11 % ont partagé leurs vacances entre la France et l'étranger. 30 % de la population enfin a ajouté à ces vacances des déplacements de week-end souvent associés à des ponts. Si on affine un peu les données, on constate que ceux qui ne possèdent aucun diplôme ne sont qu'un tiers à partir en vacances et que 28 % des enfants n'en ont pas profité. Le niveau des revenus est aussi un facteur déterminant de la capacité à prendre des vacances.

Il faut enfin évoquer une exception française : celle des résidences secondaires. Les Français possédaient 3,1 millions de résidences secondaires en 2007 : douze fois plus que nos voisins Allemands ! Elles représentent 10 % du parc de logement. Leurs possesseurs occupent ces résidences en moyenne 6,6 week-ends par an, le temps total d'occupation étant de 44 nuitées par an. Le temps moyen pour les atteindre est de 3 heures pour les provinciaux et de 6 heures pour les franciliens. Ces don-

23. Joffre Dumazedier, *Vers une civilisation des loisirs*, Paris, 1962.

24. Les vacances des Français : favoriser le départ du plus grand nombre, Note d'analyse n° 234, Centre d'Analyse Stratégique, juillet 2011.

25. Le Monde AFP 20/03/2013

26. Les vacances relèvent d'une définition précise de l'Organisation Mondiale du Tourisme : déplacement d'agrément de 4 nuitées au moins.

nées ne prennent pas en compte les résidences secondaires possédées à l'étranger.

Il est sans doute difficile de saisir une vue d'ensemble de la mobilité géographique à partir de données aussi disparates. Quelques faits saillants en ressortent cependant. Si on porte un regard neutre sur la mobilité géographique, celle-ci révèle de profondes disparités entre les différentes catégories de la population. Les cadres sont de loin les plus mobiles géographiquement et cette mobilité leur est bénéfique en terme de carrière, de revenus, de vacances, ce qui ne signifie évidemment pas qu'elle n'a pas aussi un coût. Les moins mobiles sont les moins diplômés et qualifiés, quel que soit leur âge, et la population la plus touchée par le chômage. Dans un contexte de crise généralisée qui ne touche pas de même manière toutes les catégories de la population, la mobilité géographique n'est plus un argument convaincant pour espérer trouver du travail ailleurs. Dans les données dont on dispose enfin, il est souvent difficile de distinguer ce qui touche spécifiquement les hommes et les femmes. Les femmes sont aujourd'hui aussi nombreuses que les hommes à travailler mais il apparaît dans les données que la mobilité géographique est encore analysée comme une mobilité masculine, contraignant la femme à s'adapter. Pour elles, et naturellement pour les enfants, la mobilité géographique est aussi souvent une mobilité contrainte ²⁷.

Hervé Le Bras et Emmanuel Todd ²⁸ proposent une analyse qui rend compte des effets sur le long terme de la mobilité géographique mettant notamment en exergue la rémanence des spécificités régionales. Si les Français sont effectivement plus mobiles qu'on ne le pense, cette mobilité n'est pas aléatoire : « On retourne souvent à son point d'origine, on circule entre les départements voisins relevant du même univers culturel. Tel le parcours de nomade repassant indéfiniment sur les mêmes lieux, la migration interne s'apparente à un mouvement sur place » (p.205). Pour en administrer la preuve, les auteurs comparent les départements de naissance et de décès puis procèdent à l'évaluation de la progression dans l'espace des noms de famille typiques de trois régions française (Le Bihan, patronyme breton, Müller, alsacien-lorrain, et Fabre, occitan) au cours du dernier siècle. Naître et mourir au « pays » (ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de mobilité entre ces deux étapes de la vie) est particulièrement remarquable en Bretagne, dans le Nord et en Alsace ainsi que dans le massif central alors que ce n'est pas le cas en région parisienne et en Provence-Côte d'Azur, lieux majeurs de brassage des populations. L'itinéraire des noms de famille sur un siècle est aussi très révélateur d'un modèle de migration qui procède par proximité plus que par éparpillement sur l'ensemble du territoire, contribuant à rendre floues les frontières régionales sans, pour autant, les abolir. Les vagues successives d'immigration enfin sont localisables sur l'espace national et la mobilité géographique de immigrés s'est effectuée de manière similaire à celle des nationaux, par proximité plus que par diffusion, l'immigration la plus récente se concentrant surtout dans les grands centres urbains.

27. Pour un aperçu plus global de la mobilité, il faudrait aussi prendre en compte les flux de l'immigration qui s'élève à environ 150 000 personnes par ans. Il faut simplement savoir que cette immigration est 8 fois moins importante en France qu'en Allemagne, la France contrairement à un discours convenu, a un des taux d'immigration les plus faibles d'Europe. Les données et les analyses les plus pertinentes sur cette question sont proposées par François Héran, *Le temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française*, Paris, Seuil, col. La république des idées, 2007

28. Hervé Le Bras, Emmanuel Todd, *Le mystère français*, Paris, Seuil, La république des idées, 2013, p. 203-228

Ces données donnent à voir des Français plus mobiles qu'on ne le dit mais, pour beaucoup d'entre eux, encore très fortement attachés à leurs origines locales.



POZOR NA TECHNICKÝ STAV
A NESPRÁVNOU OBSLUHU!

Le travail détaché. Le cas des salariés portugais du secteur de la construction en France

Jens Thoemmes¹

Résumé : Cet article analyse la vie de salariés portugais qui sont détachés à titre temporaire pour venir travailler dans la construction en France. Nous présentons les résultats pour la France d'un programme de recherche européen en montrant que la spécificité du travail détaché réside dans un statut d'emploi dont les limites entre légalité et illégalité profitent à l'initiative des employeurs. Les résultats indiquent les difficultés qui en résultent pour les salariés. Notre démarche part de la notion ambiguë de détachement en l'inscrivant dans un champ de tension entre la libre circulation des services d'un côté et le maintien des règles de protection des travailleurs de l'autre. Notre approche s'appuie sur une analyse des règles sociales et juridiques, articulant le point de vue des travailleurs et des experts en la matière. Ensuite, nous interrogeons les processus de régulation sociale et l'action collective pour renforcer les droits de ces travailleurs.

Mots-clés : travailleurs détachés, règles, régulations, conditions de vie, directive européenne, libre circulation, dumping social

Cet article traite d'une mobilité géographique qui est à la fois courante et mal connue. Cette mobilité a pour objet le travail et elle suppose le déplacement, au moins provisoire, d'une main-d'œuvre d'un pays européen vers un autre. Il s'agit du travail détaché qui ne s'apparente ni à une migration, ni à un franchissement de frontières, car il s'opère à l'intérieur d'un espace commun. Nous avons suivi le cas de travailleurs portugais en détachement en France dans le secteur du bâtiment. Ces salariés portugais travaillent généralement pour un employeur portugais qui a accepté des chantiers proposés par des entreprises françaises (donneur d'ordre). Nous avons exploré cette configuration triangulaire complexe. Nous nous sommes intéressés à la profession de ces salariés portugais, leur contrat de travail, les conditions de logement, leurs éventuelles connaissances de la convention collective en vigueur et leur appartenance à un syndicat. Il s'agissait aussi de connaître leur travail actuel, leur trajectoire, leur condition d'arrivée en France, et les motivations qui les ont conduits à quitter, au moins provisoirement, leurs pays d'origine. Nous avons examiné les conditions de vie en matière de temps de travail, salaires, congés, santé et les possibilités de retours périodiques dans leurs pays d'origine. Nous avons interrogé leur position quant à la possibilité d'améliorer les conditions de vie et le renforcement de leurs droits. Les résultats de cette analyse sont sans appel. Les conditions de vie de ces travailleurs sont très difficiles à la fois du point de vue des salaires, mais aussi concernant le logement et la santé. Ces conditions de vie posent le problème du respect des règles de protection en France, notamment avec le code du travail et la convention collective du secteur. Plus largement, le contournement des

¹. Professeur de sociologie, Université de Toulouse II Le Mirail, chercheur au CERTOP (UMR5044)

règles en vigueur, voire la fraude, s'inscrit dans le contexte d'une politique européenne qui ouvre la prestation de services à l'espace transnational en privilégiant les règles du travail du pays d'origine, dans notre cas le Portugal, et non les règles du pays de destination.

L'espace européen se distingue par des règles différentes en matière de travail selon les pays. Pour cette raison, le travail détaché pose un ensemble de questions qui commence seulement à être analysé par les sciences sociales. Pourtant le détachement n'est pas une expression inconnue. Si dans le sens commun le détachement signifie un état de quelqu'un *qui ne se sent pas lié à quelque chose*,² dans l'administration ce terme se rapporte aux fonctionnaires qui quittent leurs fonctions habituelles pour rejoindre un corps ou un cadre différent de leur emploi d'origine. Dans ce sens, le détachement est a priori une mobilité *temporaire* et suppose, au bout d'un certain temps, le retour dans l'emploi d'origine. Aujourd'hui, la notion de travail détaché a fortement évolué. Cette notion s'inscrit dans le cadre des libertés fondamentales garanties par le traité sur l'Union européenne (UE). Un salarié est considéré comme « détaché » lorsqu'il travaille dans un État membre de l'Union européenne différent de son lieu de travail habituel. Une entreprise étrangère peut par exemple envoyer un de ses employés pour le mettre à la disposition d'une entreprise française en vue d'effectuer un travail. Il s'agit dès lors d'une mobilité dans le cadre d'une prestation de services transnationale et non pas d'une migration classique d'un travailleur qui vient chercher un emploi dans un autre État. Pour protéger ces salariés, la directive européenne 96/71/CE³ a décrit un socle social minimal qui garantit les droits des travailleurs détachés. Par la même occasion, elle a défini les trois types de situations qui sont couverts en son sein. À condition que la relation de travail soit maintenue entre l'employeur et le salarié au cours de son détachement, il peut s'agir 1) d'un contrat conclu entre l'employeur initial et un autre employeur dans l'État de destination, 2) d'un détachement vers un établissement du même groupe situé sur le territoire d'un autre État, 3) d'une agence d'intérim louant les services d'un travailleur à une entreprise située dans un autre État européen. La notion de travail détaché s'avère être d'une grande complexité juridique, sociale et politique, car elle cristallise les débats et les enjeux de la construction européenne. En effet, entre la légalité du statut et l'illégalité de son application dans un cadre concret, les frontières sont minces. Sans opposer les règles juridiques et sociales, ces frontières ouvrent un espace à la régulation sociale créant des règles effectives de l'activité qui rappellent les processus maintenant la misère ouvrière au 19^e siècle. Mais, contrairement à la situation des travailleurs sans-papiers (Baron et al. 2011), nous sommes ici en présence d'une mobilité qui bénéficie d'une légitimité sociale et juridique, garantissant en principe les droits minima aux salariés. Néanmoins, les interstices entre un cadre légal fragile et son application conduisent à des zones d'ombre qui font des détachés une main-d'œuvre recherchée par les employeurs. Dans ce sens, le *travail détaché* devient le travail des « laissés-pour-compte » de la construction européenne.

2. Dictionnaire Larousse 2012.

3. Directive 96/71/CE du parlement européen et du conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services. Journal officiel n° L 018 du 21/01/1997 p. 0001 – 0006.

Notre contribution s'inscrit dans une recherche européenne incluant cinq pays (la Belgique, la France, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni). Nous avons étudié à la demande de la Commission Européenne les conditions de vie et de travail des travailleurs détachés en Europe ainsi que les possibilités de renforcer leurs droits au quotidien ⁴. Cette recherche pilote, qui ne pouvait faire référence à aucune expérience antérieure dans le domaine, s'appuie sur une méthodologie qualitative, basée sur des entretiens, des observations, des photographies et de l'exploration de documents d'entreprise, syndicaux et de la littérature spécialisée. Dans le cadre de cette recherche en France nous avons effectué 25 entretiens (entre 45 et 120 minutes chacun), enregistrés et retranscrits. La première série d'entretiens a concerné les experts du travail détaché : les inspecteurs du travail, les experts du ministère du travail en France et les représentants des syndicats. La deuxième série d'entretiens a été effectuée avec les travailleurs détachés eux-mêmes, dans des conditions difficiles (linguistique, précarité, confiance), et avec l'aide d'un traducteur. Si nous avons réussi à interroger ces travailleurs portugais du bâtiment, de différents métiers et fonctions, cela a pu se faire avec l'aide d'une organisation syndicale (CGT construction) et avec le soutien de ses représentants.

I – La mobilité des travailleurs détachés : entre libre circulation des services et dumping social

La construction de l'Union européenne a infléchi par trois processus concomitants le marché du travail en général et le travail détaché en particulier dans chacun des États membres.

Le premier processus concerne l'élargissement de l'Union européenne conduisant de l'association d'un petit nombre de pays dès les années 1950 à aujourd'hui vingt-sept États membres. Les dernières vagues d'adhésion entre 2004 et 2007 ont ainsi permis en particulier aux anciens pays de l'Est de rejoindre l'Union européenne. Cette adhésion de nouveaux États membres d'Europe centrale avec de faibles traditions syndicales a été perçue comme une menace pour la réglementation des normes du travail dans le reste de l'Union européenne (Woolfson et Sommers 2006). Le second processus porte sur la libre circulation des personnes, droit fondamental garanti par les traités de l'Union européenne. Ce concept, mis en application de 1985 à 1990 par la convention de Schengen, a permis la suppression des frontières entre les États membres de la convention⁵. Le troisième processus a trait à la libre prestation de services dans le marché intérieur de l'Union européenne. Voté pour la première fois en 2003 par le Parlement européen, sa discussion, notamment en France lors du référendum sur le traité constitutionnel en 2005, a suscité des oppositions importantes. Finalement adopté en 2006, la directive « Bolkestein » constitue la base pour une prestation de services transnationale à l'intérieur de l'Union européenne ⁶.

4. Regulation and Enforcement of Posted Workers Employment Rights (PostER), 2011-2012, financement: commission européenne/WLRI.

5. France, Ministère de l'intérieur: Direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Schengen, accord du 14 juin 1985 : textes de référence. Paris: Direction des journaux officiels, 1996.

6. Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur. Journal officiel n° L 376 du 27/12/2006 p. 0036 - 0068

Si l'application de la convention de Schengen a fait l'objet d'un débat sur son caractère « répressif » et « transfrontière » (Jobard 1999), ce dernier processus lié à la directive des services a soulevé d'autres questions fondamentales en ce qui concerne la réglementation, le droit du travail et les perspectives politiques de l'Union européenne (Crespy 2010). Au centre de ces interrogations, nous trouvons *le principe du pays d'origine* qui permet à un prestataire des services d'appliquer les règlements en cours dans son pays d'origine au lieu de se conformer aux règles en vigueur dans le pays destinataire des services. La mobilité amène ses propres règles avec elle. L'enjeu étant immédiatement perceptible autour des différences de salaire entre les États de l'Union européenne, la directive a provoqué l'hostilité des organisations syndicales au niveau européen, et en particulier dans les pays bénéficiant des standards les plus élevés. Destiné à favoriser les mobilités et les circulations en éliminant toute forme de protectionnisme à l'intérieur de l'Union européenne, ce principe du pays d'origine a néanmoins connu des formes d'encadrement importantes. Nous nous intéressons ici en particulier à la directive européenne 96/71/CE. Cette directive préconise des dérogations au principe du pays d'origine pour demander l'application d'un certain nombre de règles en vigueur dans le pays de destination : les dispositions sur le salaire minimum, les règles liées au temps de travail et à la sécurité. Sur ces aspects, le prestataire de services est tenu d'appliquer les règles du pays de destination (Amauger-Lattes et Jazottes 2007) ⁷. Les débats de ces dernières années, en particulier dans le sillage d'une série d'arrêts de la CJCE ⁸ ont permis à la Commission de proposer une révision de la directive sur les travailleurs détachés (CE 96/71) en 2012. Les syndicats, en particulier, estiment que l'application de la directive « détachement » a été très difficile depuis le début en raison du recours aux travailleurs dans des situations non temporaires, du recours aux sociétés « boîtes aux lettres », à des chaînes de sous-traitants et de faux documents (Clark 2012). De plus, l'interrogation porte sur la préférence donnée à l'intégration du marché des services au détriment des choix effectués au niveau national. Le défaut de consultation à l'occasion de ce choix politique pourrait bien déboucher sur une politisation du processus visant à encadrer cette régulation libérale (Loder 2011). Il s'agit d'un conflit de règles entre pays d'origine et les pays destinataires du service qui peut se transformer en conflit localisé opposant les employeurs et les salariés. Ce conflit de normes privilégie, malgré les ajustements opérés sur la directive Bolkestein, la législation et les résultats de la négociation collective du pays d'origine aux dépens des normes plus favorables des pays destinataires. La notion de *dumping social* décrit bien le résultat de ce processus, mais elle ne doit pas être entendue comme opposant travailleurs nationaux et étrangers. Le recours à la main-d'œuvre étrangère se fait aux dépens de la législation et de la négociation collective dans le pays destinataire qui défavorise le travail salarial dans son ensemble, incluant ressortissants nationaux et étrangers.

Le travail détaché montre que les migrations sont aujourd'hui très largement des mobilités. Ces travailleurs effectuent parfois une création transnationale de richesses liées à l'économie souterraine (Tarrius 2007) mais aussi de plus en plus, comme nous le montrerons, une contribution

7. « La directive fixe l'obligation pour les États membres d'imposer aux entreprises qui interviennent sur leur territoire le respect des règles nationales correspondant au noyau dur défini par elles. Autrement dit, la passivité de l'État engage sa responsabilité », (Amauger-Lattes et Jazottes 2007, 912).

8. Cour de justice des Communautés européennes

à l'économie classique et légale qui s'empare des circulations intra-européennes (Tarrus 1992). Pour saisir ces mobilités, nous cherchons à éviter les oppositions classiques entre normes juridiques et norme sociales, règles formelles et informelles ou encore travail prescrit et travail réel (Denis 2007). Nous montrerons que la définition de ce type de mobilité entre légalité et illégalité des normes, est investie par les intéressés. Cette zone est sujette à interprétation et discussion, aboutissant à des règles sociales qui défavorisent les travailleurs détachés. Dans la règle du travail, la composante juridique ne s'oppose pas à la composante sociale. Il s'agirait plutôt des deux facettes de la règle (Reynaud 1997). Il n'y a pas d'un côté l'ordre juridique pacifique et de l'autre l'ordre social conflictuel. La règle juridique, elle aussi, est bien l'objet de conflits, avant de devenir une règle, mais aussi après lorsque sa légitimité est mise en cause (Thoemmes 1999). Donc la règle juridique se mesure à la lumière des règles sociales. Dans les droits de type rationnel, Weber propose de distinguer une rationalité formelle et une rationalité matérielle (Weber 1986). La première se fonde sur des concepts abstraits issus de la pensée juridique, tandis que la seconde décrit des règles d'opportunité ou des maximes politiques qui brisent le formalisme de l'abstraction. La notion d'illégalisme de droit (Foucault 1975) permet d'indiquer pour le travail détaché l'ouverture d'un espace de détournement systématique de la règle par l'employeur. Notre hypothèse porte sur un travail détaché à la dérive du fait de l'existence des règles sociales éloignées de leur définition initiale. Les régulations sociales produisent un monde du travail à la limite de la légalité permettant aux employeurs de jouer sur les deux registres : la légalité et l'illégalité du recours à la règle. Les luttes et des négociations exceptionnelles qui portent sur ces limites, montrent le caractère hégémonique de l'activité marchande, mais elles ouvrent des possibilités à la contestation et à la création de nouvelles règles (De Terssac 1992).

2 – Les règles effectives du travail détaché : regards institutionnels, regards des travailleurs

2.1. Combien de travailleurs sont concernés par le travail détaché ?

Le travail détaché n'est pas un épiphénomène. Il ne concerne pas une population marginale. Des centaines de milliers de salariés travaillent tous les ans sous ce régime en France. La France constitue avec l'Allemagne le pays qui envoie et reçoit la part la plus importante du travail détaché en Europe. Le ministère français du Travail, conscient que les données officielles sous-estiment l'effectif réel des travailleurs détachés, a réévalué leur nombre en prenant en compte les départements qui n'avaient pas répondu à un questionnaire de recensement antérieur. Selon cette méthode, le ministère estime que le nombre de travailleurs détachés en France en 2008 se situait entre 210 000 et 300 000. Ces données semblent être plus en accord avec celles de la Commission européenne sur la base des certificats E101⁹. La plupart des travailleurs détachés sont employés dans la construction et dans l'agriculture et beaucoup de ces travailleurs sont

9. Le formulaire E101 atteste de la législation applicable à un travailleur qui n'est pas affilié dans le pays de travail et en cas de détachement exceptionnel.

détachés par des agences de travail temporaire. Néanmoins, on peut partir de l'idée que la plus grande partie des travailleurs détachés en France échappe au recensement. Le rapport Grignon (2006) affirme qu'au moins 80% des travailleurs détachés ne sont pas soumis à la notification préalable obligatoire. Les organes de supervision et l'administration ne connaissent donc ni leur identité, ni leur lieu de travail (Cremers 2007). Le chiffre officiel semble donc largement sous-estimer la réalité, comme l'indique cet expert au ministère du travail.

« Les déclarations préalables aux détachements sont peu faites. Le problème est aussi que ces déclarations doivent arriver vers l'inspecteur du travail compétent. Compte tenu de la difficulté pour une entreprise extérieure de savoir à qui exactement adresser la déclaration préalable, l'administration procède actuellement à une réorganisation de ses services en vue de rendre les circuits plus transparents » (Expert, Ministère du Travail).

Le manque de *transparence* concerne donc à la fois le comportement des employeurs, mais aussi les procédures administratives et les moyens attribués permettant l'affichage du recours à la règle (Lascoumes et Bourhis 1997).

Joaquim, 33 ans, maçon, Braga, Portugal

« Moi, je suis arrivé à venir travailler en France grâce à plusieurs patrons portugais. En fait, le bureau de l'entreprise Portugal m'a fait un contrat quand j'étais encore au Portugal pour venir en France. Mon dernier contrat de ce genre a duré six mois. Mais dans cette entreprise, je n'ai eu qu'un seul contrat. Après, j'ai travaillé dans d'autres entreprises, et aussi à l'étranger. Dans d'autres pays, en Espagne, en Islande, beaucoup de travail. Toujours comme travailleur détaché. Actuellement, je suis maçon, coffreur, ferrailleur. Mais je ne travaille plus pour ce même employeur portugais. Aujourd'hui, je travaille en intérim, en tant que maçon. Quand je travaillais pour l'entreprise portugaise, les différences qu'il y avait entre nous et les employés des entreprises françaises que l'on voyait, c'est qu'il y avait déjà une différence au niveau des documents, on n'avait pas les mêmes droits. En étant en déplacement, je gagnais 2000 € en travaillant pour l'entreprise portugaise. Mais ceux qui arrivaient dans l'équipe, les nouveaux, qui avaient les yeux un peu plus fermés que moi, ils touchaient beaucoup moins, ils n'avaient pas le même salaire. Mais comme moi j'essayais de comprendre toujours le pourquoi, je suis arrivé à obtenir un salaire plus important. Ils pouvaient avoir des différences de 300 à 400 € par mois environ. Certains touchaient 1 400 € par mois, en faisant 8 heures par jour, et en travaillant le samedi. Pour moi, le principal avantage de venir travailler ici en France, c'est que je pouvais obtenir une sécurité sociale, parce que je n'avais rien au Portugal. Mais je ne pouvais pas voir la différence entre mon salaire et celui des employés français, parce qu'on ne se mélangeait pas. Il n'y avait pas de communication. En plus, moi, je ne savais même pas parler le français. Quand nos équipes arrivent sur un chantier, on n'est même pas avec les autres, on est dans des maisons isolées, à part, nous sommes

transportés par l'entreprise, nous sommes déposés sur le chantier, nous sommes entourés, et une fois que nous avons terminé le travail, on repart directement à la maison. Donc on n'a aucun contact avec les autres. On n'est pas mélangé. Mais à mon avis, cela va être très difficile de changer la situation, parce que vu la façon dont les entreprises procèdent, entre les gens qui dorment dans des campings, dans des tentes, des choses comme ça, cela va être très difficile de percer dans ce milieu. Les conditions de travail sont vraiment très difficiles. Moi, dans mon camping, ça va, j'étais pas si mal que ça, parce que c'était moi qui transportais les employés, j'avais certaines responsabilités, donc pour me motiver, j'étais dans un bungalow avec deux personnes, j'étais un peu mieux traité que les autres. Mais pour les autres, je voyais qu'ils étaient dans des tentes dehors, et l'eau rentrait dedans quand il pleuvait ».

2.2. Les écarts de revenu entre travailleurs détachés et non-détachés

Les raisons pour lesquelles il est difficile d'établir les effets du détachement sur les rémunérations sont liées d'une part à la méconnaissance du nombre total de travailleurs détachés en France et, d'autre part, aux informations manquantes sur les salaires réellement perçus. De plus, il n'y a pas d'accord sur ce que l'on mesure en matière de revenu : les salaires seuls, affichés ou perçus ; les salaires au regard du temps de travail ; les contributions sociales, etc. Dans certains cas, les travailleurs détachés d'une entreprise ont des feuilles de paye indiquant au centime près le même montant, mais ces sommes peuvent être différentes des salaires réellement perçus. Notamment, les inspecteurs du travail ont attiré notre attention sur le fait que ce qui est déclaré par les employeurs ne correspond pas toujours à ce qui est réellement perçu. Rappelons à ce sujet qu'un rapport du sénat français avait observé que « le parfait respect de la directive sur le détachement peut laisser subsister une différence de coût qui peut aller jusqu'à 50 % entre salariés français et salariés polonais détachés » (Grignon 2006, 28). Dans ce calcul qui intègre salaire, cotisations sociales et le respect des normes minimales, le différentiel de salaire pouvait dépasser 20% ou 30%. À l'issue de notre recherche, si l'on devait émettre une hypothèse basée sur la moyenne des points de vue que nous avons rencontrés, nous dirions qu'un travailleur détaché du Portugal gagne environ la moitié d'un travailleur français à durée de travail égale. Dans certains cas, nous avons relevé des différences très faibles avec les salaires français, notamment quand il s'agissait de personnes hautement qualifiées. Dans d'autres cas, les salariés français pouvaient gagner plus de cinq fois le montant d'un travailleur détaché.

« Nous avons constaté une situation de travailleurs portugais. En parlant avec eux, ils nous ont dit qu'ils n'avaient que 400 € par mois. Alors qu'ils travaillaient à peu près 40 heures par semaine. Sauf que derrière c'est assez difficile, parce que l'entreprise envoie des papiers sur lesquels finalement tout est bon. [...]. Dans ce cas, le problème c'est que l'on fait venir des gens qui travaillent quasiment le double d'heures des salariés français, avec une rémunération qui peut être six fois moindre » (Inspecteur du travail).

De plus, la règle salariale a la propension à se différencier selon d'autres mécanismes. Des différences notables peuvent être constatées au sein d'une même entreprise et au sein d'un collectif de travailleurs détachés : certains peuvent se rapprocher beaucoup des salaires français, d'autres moins qualifiés présentent des écarts plus importants ; des différences individuelles entre personnes ayant les mêmes caractéristiques professionnelles sont fréquentes. Dans ce domaine, la règle effective reste obscure, notamment au regard des temps travaillés. Ces points de vue variables sont exprimés par nos interlocuteurs, travailleurs portugais. Si on peut trouver des salariés qui pensent gagner à peu près la même chose que leurs collègues français, la majorité évoque un différentiel de 20 % auquel se rajoute des heures supplémentaires non payées. Certains vont jusqu'à 50 % d'écart auquel se rajouterait des heures supplémentaires non payées. Voici quelques points de vue récoltés auprès des travailleurs portugais :

« Un travailleur français normal, gagne environ 13 € de l'heure. Si une entreprise portugaise amène des travailleurs en France, elle propose aux travailleurs portugais de gagner 7 euros de l'heure en France, alors ils vont venir. » (Travailleur portugais 4).

« Au niveau salaire je pense que je gagne à peu près comme les Français. » (Travailleur portugais 9).

« Le problème qui m'est arrivé c'était d'être payé en retard mais on est payé. Et le salaire ça peut varier. Ce n'est pas toujours le même. » (Travailleur portugais 10).

2.3. La mobilité à la lumière des temps de travail

Les salaires doivent être évalués au regard des durées de travail pratiquées. Spontanément, les travailleurs portugais comparent leurs salaires aux travailleurs français en faisant abstraction du fait que le temps de travail n'est pas le même. La règle d'une durée du travail plus longue est intériorisée par les travailleurs et ne fait que refléter la réalité vécue sur le terrain. Presque tous les travailleurs font état d'une manière ou d'une autre d'heures supplémentaires qui ne sont pas payées. Beaucoup de ces heures sont effectuées au cours des déplacements vers le chantier, entre les chantiers et entre le chantier et le logement.

« Nous commençons à travailler à 7 h du matin, préparer le camion et faire de la route. On travaille jusqu'à 17 h. Mais à 17 h nous partons du chantier. Des fois on travaille à 150 km de chez nous. Et après nous devons décharger le camion et rentrer chez nous. Parfois nous travaillons le dimanche et on doit se déplacer pour aller sur un nouveau chantier. Moi par exemple, j'habite au centre de la France et je dois aller à X et ça peut faire jusqu'à 1 000 km à faire pendant le dimanche. Mais l'employeur ne paie pas le temps de la route. » (Travailleur portugais 6).

« Ce que les entreprises françaises effectuent en une année de travail, nous sommes obligés de le faire en l'espace de cinq à six mois [...]. Le contrat, c'était marqué 35 heures payées 39. Mais dans la semaine je travaille beaucoup plus. Avec le travail de samedi ça fait au minimum 50 à 60 heures par semaine. Ça fait une grande différence avec les Français. » (Travailleur portugais 5).

Pour l'ensemble des travailleurs interrogés le nombre de jours de congés correspond plutôt au respect des normes minimales préconisées, c'est-à-dire entre 25 et 30 jours par an. Par contre, le moment de la prise des congés est imposé par la direction. Celle-ci se réserve aussi le droit de rappeler un salarié en congé à très court terme, y compris en faisant planer la menace de licenciement en cas de non-respect de la demande.

« Un collègue a été en congé, mais l'employeur lui a dit, si tu ne reviens pas, je te licencie. » (Travailleur portugais 6).

« Les congés sont directement dictés par la direction, c'est elle qui choisit à quelle période et combien de congés les salariés doivent prendre. Je suis arrivé avec le camion à l'agence de l'entreprise, et l'employeur m'a dit : aujourd'hui tu prends le camion et tu pars en vacances » (Travailleur portugais 3).

La nécessité de prendre en compte les conditions de travail en combinant règles salariales et règles temporelles apparaît ici triplement. Les durées pratiquées incluent d'abord du travail non payé. Ensuite, et prise isolément, la règle temporelle dépasse les limites fixées par la règle juridique. Enfin concernant les congés, l'arbitraire des règles porte à la fois sur le pouvoir d'initiative en matière de congé, mais aussi sur son caractère imposé à très court terme.

2.4. La mobilité synonyme de logement précaire et d'un retour périodique incertain au pays d'origine

La directive européenne préconise une prise en charge des frais de logement, de nourriture et de voyage ¹⁰, dispositions renforcées par la convention collective du secteur de la construction en France et par le code du travail. Ces règles élargissent les conditions de travail proprement dites pour inclure les contours de la mobilité et la vie des travailleurs loin de leur lieu d'habitation originaire. Le logement constitue un problème aigu pour les travailleurs détachés, mais dans leur passé ces mêmes travailleurs ont connu des conditions encore moins favorables. Partager une chambre de 8 m² à trois personnes semble pour la plupart des salariés une vie « meilleure » par rapport ce qu'ils ont connu par le passé. Il n'empêche que cette situation « améliorée » ne permette aucune intimité aux travailleurs détachés. De plus, dans certains cas, nous avons eu écho de pratiques illicites de la part de l'employeur pour prélever des loyers sur les salaires.

10. Directive 96/71/CE,4 : « Les allocations propres au détachement sont considérées comme faisant partie du salaire minimal, dans la mesure où elles ne sont pas versées à titre de remboursement des dépenses effectivement encourues à cause du détachement, telles que les dépenses de voyage, de logement ou de nourriture ».

« Des fois ce n'est pas tellement bien. On va partager une chambre de 8 m² à trois. Avant c'était pire : une maison à quatre chambres on pouvait mettre jusqu'à

15 personnes. Des gens qui dormaient dans la cuisine et dans le couloir c'était un peu le bazar quoi.» (Travailleur portugais 5).

« Je ne suis pas du tout satisfait de mon logement. On a une petite chambre pour trois personnes. Je crois que tout le monde veut avoir une petite chambre pour avoir un peu d'intimité.» (Travailleur portugais 7).

« Le logement, des fois c'est 10 personnes par an par maison. Il faut changer. Parfois il y a trois chambres et 10 personnes là-dedans.» (Travailleur portugais 8).

Un point de vue complémentaire a été exprimé par les représentants syndicaux et par les inspecteurs du travail concernant le logement. Il porte sur le rôle stratégique du logement par rapport à la disponibilité du travailleur sur les chantiers. Cette dépendance du travailleur sert à la fois à contrôler sa vie privée, mais encore davantage à contrôler son emploi du temps, et à faire en sorte que le travailleur arrive tôt sur les chantiers et pour en repartir le plus tard possible. Le plus souvent, le transport est organisé par et pour l'entreprise entre le chantier et le logement.

« Puisqu'en plus on les tient par rapport au logement. Quand on loge un ouvrier, on gère son temps de travail. On l'amène sur le lieu de travail en camion, on le ramène à la maison en camion, et on le ramène quand on veut, et on le fait partir quand on veut », (représentant CGT).

Un autre élément indiquant des conditions de vie difficiles concerne les voyages au pays d'origine qui sont préconisées par la convention collective des travaux publics en France. En effet, il s'agit d'un sujet particulièrement sensible, parce que le *plus dur* pour un travailleur détaché est *d'être séparé de sa famille*, comme nous le dira un travailleur portugais. Dans ce contexte, le droit au retour de voyages périodiques est particulièrement apprécié par les travailleurs. Ceux-ci sont d'autant plus amers, quand ce droit leur est refusé. Dans la pratique que nous avons rencontrée, ce sont des heures supplémentaires non payées qui ouvrent le droit au retour périodique. De plus, dans le cas que nous avons analysé, les voyages au Portugal se déroulaient dans des conditions tout à fait précaires : à sept personnes dans une cabine d'un camion chantier qui n'est pas fait pour des longs voyages et souvent, consécutivement à une longue journée de travail. Dans ces conditions, la sécurité des travailleurs ne semble plus assurée (Photo1).

« Ils ne nous donnent pas les retours de voyages périodiques, comme la convention des travaux publics le précise. Nous sommes donc obligés de faire des heures pour avoir des RTT, pour pouvoir repartir au Portugal pour voir la famille. Mais vous voyez, nos conditions de transport c'est ça : des camions bennes pour rentrer au Portugal. Faire entre 1 800 et 1 900 km avec ça, aller et retour. Sept personnes dans un camion comme ça pour rentrer au Portugal. Donc vous voyez vraiment les conditions précaires qu'ils nous donnent. Il y a déjà eu un accident, dans lequel deux véhicules comme ça ont été complètement cassés.

Déjà au niveau de la sécurité, pour faire de longs trajets, il n'y a aucune sécurité. Deuxièmement, les places intérieures sont faites pour faire du transport sur les chantiers, d'un chantier à l'autre, pour faire 1 heure maximum, pas pour rouler 18 et 16 heures.» (Travailleur portugais 1).



Un camion de chantier pour retour périodique au Portugal

3 – De la mobilité aux mobilisations : faire valoir les droits du travailleur détaché

Afin de montrer les mécanismes de régulation ainsi que les freins et les moteurs d'une prise de conscience des règles du travail détaché, nous voudrions ici brièvement exposer le cas de la filiale française d'Alpha que nous avons suivie pendant une année. Elle emploie quasi exclusivement des travailleurs recrutés au Portugal : au total 180 salariés exerçant l'ensemble des métiers du bâtiment et des travaux publics. Nous nous sommes rendus à diverses reprises et à l'occasion des deux grèves de 2011 et 2012 sur le site pour interroger les travailleurs détachés et les représentants des salariés. Avec la filiale d'Alpha, il s'agit d'un cas emblématique qui montre bien les difficultés qu'expérimentent les travailleurs détachés pour faire connaître leur situation.

3.1. Prise de conscience pour faire valoir les règles de la mobilité

Avec l'aide d'une organisation syndicale et leurs membres portugais, les salariés détachés ont pu élire en mars 2008 leurs représentants du personnel afin de tenter de faire respecter leurs droits. Selon ces représentants, la direction de l'entreprise n'accorde les retours périodiques qu'aux salariés acceptant le non-paiement de leurs heures supplémentaires. De plus, la direction d'entreprise a exclu les travailleurs syndiqués des retours périodiques. C'est ainsi qu'après des assemblées générales tenues sur les

chantiers, l'organisation syndicale a appelé les travailleurs de l'entreprise pour la première fois à la grève en 2009. Trois jours de grève en novembre 2009 ont été conduits pour faire respecter le droit à disposer d'un retour périodique. D'autres problèmes sont abordés par la suite. Entre 2009 et 2011, la représentation syndicale a relevé, entre autres, l'absence d'un local de réunion, le défaut de transmission des documents à la réunion du comité d'entreprise, l'absence de réponses aux questions des délégués du personnel, le non-paiement des heures supplémentaires et la dégradation des conditions de logement. Toujours, pendant cette période, l'Inspection du Travail a réalisé de nombreux procès verbaux et de rapports. Suite à des licenciements, sans mise en œuvre d'une procédure, ni d'un plan social, l'organisation syndicale a appelé de nouveau à une grève en 2011.



Grève des travailleurs détachés en 2011

L'organisation syndicale jugeait « illégaux » les licenciements opérés par la direction, d'autant que les travailleurs n'ont pas fait l'objet d'une déclaration préalable comme salariés détachés auprès de l'inspection du travail. Ce qui laisserait entendre que la main-d'œuvre non déclarée serait en situation illégale. La société Alpha voulait de son côté licencier les salariés en mettant fin à un détachement qui n'a pourtant jamais été déclaré à la direction départementale du travail. Ceci indique les avantages que la société tire du flou de la règle de la mobilité des travailleurs : elle ne paye pas les frais de déplacement, ni les heures supplémentaires et elle n'est pas obligée de procéder à des licenciements dans le cadre du droit français. Elle n'a pas non plus versé les indemnités de licenciement prévues par le droit portugais. La grève s'engage alors pour clarifier la règle et le statut des travailleurs. En mai 2011, les représentants des employeurs et des salariés signent un protocole de sortie de crise qui met fin au conflit. Les parties acceptent que les personnes licenciées ne puissent pas dans l'immediat réintégrer la société Alpha France. Les parties acceptent par ailleurs que ces personnes licenciées soient envoyées en mission en Espagne pen-

nant une période de 1 à 2 mois avant une réintégration en France. L'employeur accepte de retirer toutes les plaintes et sanctions éventuelles liées au conflit.

En janvier 2012, les salariés des désormais 4 entreprises françaises de la filiale Alpha (suite à une division des activités en succursales avec des statuts juridiques distincts), sont de nouveau entrés en grève. Les enjeux des discussions sont liés cette fois à la mise en cause par l'employeur des conditions de travail antérieures : le maintien des retours périodiques ; le maintien des transports et des logements ; la reconnaissance de l'unité économique et sociale des filiales françaises d'Alpha ; le remboursement par l'entreprise des primes pour l'emploi, réclamé par l'administration fiscale. En février 2012, suite à l'occupation de l'entreprise par les ouvriers, le conflit semblait sortir de l'impasse. La solution a porté sur le retour au pays toutes les 5 semaines et un logement payé par l'employeur, ainsi que la reconnaissance de ces dispositions comme éléments constitutifs du contrat de travail de l'ensemble des salariés d'Alpha. Au terme des négociations sur les conditions de travail (nouveaux horaires de travail, nouveaux délais pour rentrer au pays), les salariés refusant ces nouvelles conditions pourront bénéficier d'un licenciement économique avec les indemnités prévues. Cette solution est pourtant mise en cause le lendemain par l'employeur. Pendant que l'application des règles reste en suspens, la grève continue. L'administration et l'organisation syndicale œuvrent néanmoins en faveur d'une réalisation des engagements pris la veille par l'employeur. Celle-ci interviendra deux semaines plus tard à la fin du mois de février 2012.

3.2. De la mobilisation à une réorientation de la construction européenne

L'exemple montre la double difficulté à qualifier un détachement comme « faux » qui deviendrait alors du travail illégal, et de faire valoir positivement la règle juridique (la directive) sur la mobilité des travailleurs. Si cette définition paraît au premier abord assez simple, le retour des expériences de terrain montre que le statut d'un même travailleur peut changer au cours de son détachement. La caractéristique des situations que nous avons rencontrées dans cette recherche est précisément l'existence d'un *no man's land* entre une mobilité formalisée et du travail illégal.

« La question c'est comment faire pour que les salariés détachés travaillent dans le cadre d'un vrai détachement. Aujourd'hui, la difficulté est là. La directive permet effectivement la circulation des personnes et fixe un certain cadre. Mais elle ne fixe pas des règles suffisamment claires et précises, notamment en matière d'antériorité de la main-d'œuvre dans le pays d'origine, dans la même entreprise. Donc on aboutit forcément à cela, on facilite, ou du moins on ne rend pas difficile, la fraude. » (Inspecteur du Travail).

Une des conclusions de cette recherche portera donc sur la nécessité de mieux connaître cette situation *entre deux* qui régit la vie de nombreux travailleurs détachés. La définition d'un *vrai ou faux* détachement n'est pas facile à obtenir. Ensuite, un vrai détachement peut s'avérer faux au bout

d'un certain temps. Enfin, la constatation d'un faux détachement par l'inspection du travail peut être désavouée ultérieurement par les tribunaux.

En France, les infractions dans ce domaine ressortent de la compétence de tribunaux et des conseils des prud'hommes. Les inspecteurs peuvent néanmoins suggérer des améliorations pendant l'inspection, appliquer des règles relatives aux dispositions d'ordre public concernant les contrats de travail atypiques (travail à temps partiel, contrats de travail intérimaire) pour autant que ces règles fassent l'objet de sanctions pénales (Cremers 2007). L'incapacité de produire les documents nécessaires auprès de l'Inspection du travail entraîne des amendes. Selon nos interlocuteurs, ces amendes sont bien souvent d'un montant négligeable pour les entreprises.

« Le procès-verbal n'est clairement pas dissuasif, parce que l'amende n'est pas si élevée que ça, c'est juste des contraventions. » (Inspecteur du Travail).

En France, prédomine une tradition juridique dans laquelle le non-respect des règles du travail et des dispositions légales entraîne des sanctions pénales. Cela vaut aussi pour les dispositions des conventions collectives dont le respect est obligatoire. De la même manière, les entreprises clientes du travail détaché sont co-responsables pour le paiement des salaires, des impôts et de contributions sociales (van Hoek et Houwerzijl 2011). En cas de litige sur le travail détaché, celui-ci est réglé individuellement par conciliation au sein des tribunaux du travail. Ceux-ci ne prononcent un jugement qu'en cas d'échec des tentatives visant à dégager un accord négocié (Cremers 2007) : ces tribunaux comprennent une commission de conciliation ainsi qu'une commission d'arbitrage et la tentative de conciliation constitue la première étape, obligatoire, du procès judiciaire. Un problème apparaît néanmoins avec le caractère transfrontalier des droits. En dépit de mesures de l'Union européenne régissant la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers, les décisions semblent toujours s'arrêter à la frontière nationale qui ont pourtant été abolies par l'Union européenne (van Hoek et Houwerzijl 2011). Cela est en partie dû à des lacunes juridiques du niveau national et du niveau européen pour améliorer la reconnaissance transfrontalière et l'exécution des peines prononcées à propos du travail détaché. Nos interlocuteurs nous ont souvent indiqué que l'Europe est le niveau pertinent pour résoudre les problèmes liés aux droits des travailleurs détachés. Si la législation française en matière de travail est particulièrement développée, certaines questions concernant ce type de mobilité ne peuvent être réglées qu'au niveau européen. Au-delà des questions plus particulières liées au détachement, la notion d'Europe sociale a été souvent invoquée par nos interlocuteurs. L'harmonisation des conditions salariales notamment par l'instauration d'un salaire minimum européen dans l'ensemble des pays européens a été citée comme une mesure pour mieux garantir les droits des travailleurs détachés. Pour l'instant, les conditions de travail détaché semblent être soumises à la liberté de la prestation transnationale des services (Cremers 2010). Les processus de régulation semblent empêtrés dans des pratiques

clandestines. En face de ces pratiques clandestines, le syndicalisme européen se caractérise à la fois par son orientation institutionnelle, par son ancrage dans des traditions nationales, mais aussi par sa faiblesse d'organisation des salariés. Ceci conduit certains auteurs à proposer une politisation du syndicalisme européen en vue d'infléchir les fondements de la régulation libérale de l'Union européenne (Pernot 2009). Cette régulation libérale de la mobilité a en effet encore plus avancé dans le secteur de la construction que dans d'autres secteurs. L'internationalisation du marché du travail et l'évitement de règles négociées au sein des relations professionnelles sont les résultats de cette évolution (Lillie et Greer 2007). Dans ce cas particulier, l'Europe de l'Ouest est considéré comme un terrain d'expérimentation pour la mondialisation en matière d'ouverture commerciale nécessitant d'une part une réorientation des objectifs politiques et d'autre part l'établissement de garanties et de contre-pouvoirs (Lalanne 2011).

Conclusion

Nos investigations sur le travail détaché en France et pour le secteur de la construction montrent l'existence d'un monde méconnu. En France et dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, le recours à ce type de mobilité géographique semble beaucoup plus important que ne le laissent entendre les chiffres. Une partie des détachements est considérée par nos interlocuteurs comme « systématique » et « planifiée », notamment par la mise en place des filières organisées de recrutement des travailleurs détachés. Si sur le papier les conditions de travail semblent respectées, la réalité est bien souvent différente et les abus font de cette main-d'œuvre un avantage dans la compétition des entreprises aux appels d'offres. Le niveau des salaires, la durée du travail, la qualité des logements, le respect de la santé et la sécurité, la possibilité de revenir périodiquement aux pays d'origine, des licenciements abusifs et le retard de paiements sont autant de sources d'inégalités relevées par nos interlocuteurs. La perspective que nous avons développée cherche d'abord à se distancier des approches mettant au centre une vision « protectionniste », qui se réfère soit à l'abolition des barrières du marché intérieur de l'Union européenne, soit à la protection de la main-d'œuvre nationale par rapport à la concurrence des travailleurs étrangers ¹¹. Au centre de l'intérêt, nous voyons les droits des salariés, détachés ou non détachés. Le projet en cours du renouvellement de la directive sur le travail détaché montre l'enjeu politique à propos de la règle juridique. La particularité de cette mobilité géographique n'est pas tellement que la règle juridique ne soit pas respectée, mais plutôt l'espace ouvert par la régulation sociale qui permet à la fois d'invoquer le caractère légal et illégal des règles. Il s'agit néanmoins d'un processus potentiellement conflictuel. Ces conflits de règles opposent des systèmes de relations professionnelles de différents pays et régissent le flux de travailleurs. Ces conflits ont aussi parfois lieu à propos de l'interprétation et de l'application des règles juridiques. Ils mettent face à face les règles formalisées, parfois contradictoires, et les règles tacites qui régissent la vie des travailleurs. L'analyse des processus de régulation qui associent les travailleurs,

11. Pour une critique de cette posture et les responsabilités doctrinales au sens juridique : Kilpatrick (2009).

les organisations syndicales, les employeurs et les services de l'État, montre que malgré le contrôle exercé par l'activité marchande, des solutions pour renforcer le droit des travailleurs restent envisageables. Outre l'action collective menée au sein des entreprises, le recours aux prud'hommes, au conflit et à la négociation, la redéfinition des objectifs de la construction européenne reste un enjeu pour les années à venir. Compte tenu de l'absence de recherches sur le vécu des travailleurs détachés, notre expérience nous incite à penser d'un côté que les acteurs de terrain seuls ne peuvent pas mener ces investigations et de l'autre côté, que les chercheurs seuls ne peuvent pas accéder à ce terrain difficile. Un objectif futur pourrait donc être la mise en place des programmes de recherche transnationaux qui associe dès le départ chercheurs et personnes concernées par ce type de mobilité.

BIBLIOGRAPHIE

- Amauger-Lattes, Marie-Cécile, et Jazottes, Gérard, 2007, « Libre prestation de services et circulation des travailleurs : entre concurrence et droit social », *Revue de Jurisprudence Sociale*: 911-917.
- Barron, Pierre, Bory, Anne, Tourette, Lucie, Chauvin, Sébastien et Jounin, Nicolas, 2011, *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite*. Paris: La Découverte.
- Clark, Nick, 2012, « Regulation and Enforcement of Posted Workers Employment Rights (PostER) », London: London Metropolitan University.
- Cremers, Jan, 2007, *À la recherche d'un main-d'oeuvre bon marché en Europe*, Amsterdam: European Institute for Construction Labour Research.
- 2010, « Rules on Working Conditions in Europe: Subordinated to Freedom of Services? » *European Journal of Industrial Relations* 16 (3): 293-306.
- Crespy, Amandine, 2010, « Contre "Bolkestein" », *Revue française de science politique* 60 (5): 975-966. doi:10.3917/rfsp.605.0975.
- Denis, Jérôme, 2007, « La prescription ordinaire. Circulation et énonciation des règles au travail », *Sociologie du Travail* 49 (4): 496-513. doi:10.1016/j.soctra.2007.09.003.
- Foucault, Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris: Gallimard.
- Grignon, Francis, 2006, « Le BTP français face à l'élargissement de l'Europe - Sénat ». 28. Paris: Sénat. <http://www.senat.fr/notice-rapport/2006/r06-028-notice.html>.
- Van Hoek, A., et Houwerzijl, M, 2011, « Comparative study on the legal aspects of the posting of workers in the framework of the provision of services in the European Union ».
- Jobard, Fabien, 1999, « Schengen ou le désordre des causes », *Vacarme* 8.
- Kilpatrick, Claire, 2009, « British jobs for British workers ? UK industrial action and free movement of services in EU law », LSE Law, Society and Economy Working Papers. http://eprints.lse.ac.uk/24369/1/WPS2009%2D16_Kilpatrick.pdf.
- Lalanne, S. 2011, « Posting of Workers, EU Enlargement and the Globalization of Trade in Services », *International Labour Review* 150 (3-4): 211-234.
- Lascombes, Pierre, et Le Bourhis Jean-Pierre, 1997, *L'environnement ou l'administration des possibles: la création des Directions régionales de l'environnement*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- Lillie, Nathan, et Greer Ian, 2007, « Industrial Relations, Migration, and Neoliberal Politics: The Case of the European Construction Sector ». *Politics & Society* 35 (4): 551-581.
- Loder, Jeff, 2011, « The Lisbon Strategy and the Politicization of EU Policy-making: The Case of the Services Directive », *Journal of European Public Policy* 18 (4): 566-583.

- Pernot, Jean-Marie, 2009, « Européanisation du syndicalisme, vieux débats, nouveaux enjeux », *Politique européenne* (27): 11-46.
- Reynaud, Jean-Daniel, 1997, *Les règles du jeu: l'action collective et la régulation sociale*. Paris: A. Colin.
- Tarrius, Alain. 1992, *Les fourmis d'Europe: Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris: Editions L'Harmattan.
- 2007, *La remontée des Sud: Afghans et Marocains en Europe méridionale*. Éditions de l'Aube.
- De Terssac, Gilbert, 1992, *Autonomie dans le travail*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Thoemmes, Jens. 1999, « La construction du temps de travail: normes sociales ou normes juridiques? » *Droit et société* (41): 15-32.
- Weber, Max, 1986, *Sociologie du droit*, Paris: Presses universitaires de France.
- Woolfson, Charles et Sommers Jeff, 2006, « Labour Mobility in Construction: European Implications of the Laval Un Partneri Dispute with Swedish Labour ». *European Journal of Industrial Relations* 12 (1): 49-68.



**Hier
fehlt
Gerd.**

Einmal keine
Schutzbrille
benutzt:
3 Wochen
Krankenhaus
statt 3 Wochen
Teneriffa.

Mobilité ou mobilisation ?

Les sidérurgistes du bassin de Longwy et leurs enfants dans les années 1980

Jean-Luc Deshayes ¹

Résumé : *Les recherches sur les rapports entre les changements contraints de situation professionnelle et les diverses autres composantes de la vie sociale, scolarité, vie associative et personnelle s'accordent pour affirmer que les modifications des situations de travail mettent en question l'ensemble des relations sociales professionnelles et locales. Cependant, les travaux des années 1960 analysent les obstacles à une intervention planificatrice jugée nécessaire, alors que ceux des années 1970-1980 les inscrivent dans les processus conflictuels de la reproduction du capital et de la domination de classe.*

Le bassin de Longwy du début des années 1980 est un terrain privilégié pour nourrir ces débats. Les fermetures d'usines sidérurgiques, mutations, reconversions, stages, « aides publiques » précipitent la destruction des configurations précédentes, tout en les utilisant. Les discours institutionnels dominants stigmatisent l'immobilité, l'immobilisme ou l'archaïsme du territoire et de ceux qui l'habitent. L'analyse des références à la mobilité dans les entretiens avec des salariés de la sidérurgie « reconvertis » et leur famille et l'étude des statistiques de départs de leurs enfants permettent de mieux lire ces processus différenciés selon les fractions de classe. Ils résultent, en premier lieu des politiques d'entreprises et des appareils de transition qui tendent à imposer leurs modes de différenciation et fragilisent les institutions du salariat conquises dans les années 1970. Elles provoquent de fortes mobilisations qui relèvent plus de la préservation ou de la conquête d'espaces de qualification que de résistances à la mobilité.

Mots clés : *mobilité, mobilisation, Longwy, classe, sidérurgistes, qualification.*

Les recherches des années 1960 sur les rapports entre les changements contraints de situation professionnelle et les diverses autres composantes de la vie sociale, scolarité, vie associative et personnelle accordent une place importante à l'analyse des résistances à la mobilité. L'injonction à la mobilité contient des contradictions et des confusions (Moscovici, 1959) : ce sont en effet les mêmes ouvriers qui sont incités à se stabiliser dans une entreprise puis à en partir. La disponibilité qu'a un groupe social à faire preuve de mobilité doit alors être replacée dans son contexte historique, notamment au regard des politiques de recrutement, de gestion de la main-d'œuvre et d'organisation du travail. L'intervention planificatrice soulève des obstacles parce que les modifications des situations de travail mettent en question l'ensemble des relations sociales professionnelles et locales et ne sont pas assez anticipées.

1. Maître de conférences
2L2S, Laboratoire lorrain
de sciences sociales, MSH
Lorraine. jean-luc.
deshayes@univ-lorraine.fr

Ces travaux ont été critiqués dans les années 1970-1980 car ils partageraient avec les décideurs politiques et économiques de l'époque un rationalisme fondé sur une foi solide dans un certain déterminisme ou évolutionnisme technologique (De Chasse, 1993). Les recherches privilégient alors une approche en termes de reproduction du capital et de domination de classe. Pour Michel Pinçon qui étudiait alors le devenir des sidérurgistes de Nouzonville, « la crise rappelle brutalement aux travailleurs moins qualifiés qu'ils appartiennent à une classe sociale démunie dont l'avenir est, dans les conditions actuelles, aux mains des dominants » (Pinçon, 1987). La gestion des mobilités dans les industries où la main-d'œuvre était stable est d'abord, crise ou non, une transition vers une autre forme de rapport salarial (Méhaut, Villeval, 1986).

Le bassin de Longwy du début des années 1980 est un terrain privilégié pour nourrir ces débats ². Les disparitions d'usines sidérurgiques et leurs effets (mutations, reconversions, stages, « aides publiques »), précipitent la destruction des configurations précédentes. Les résistances massives aux fermetures s'accompagnent de revendications à « vivre et travailler au pays ». Les discours des organismes chargés de la reconversion stigmatisent l'immobilité, l'immobilisme ou l'archaïsme du territoire et de ceux qui l'habitent (Deshayes, 2010). Pour aborder conjointement les transformations des rapports sociaux et des rapports au territoire d'une génération à l'autre, nous avons reconstitué (Deshayes, 1995, 2004) les parcours de 500 familles de pères sidérurgistes du bassin de Longwy, nés entre 1925 et 1945, et de leurs 1 500 enfants par une approche démultipliée du social qui permet à la fois la construction d'indicateurs socialement et historiquement situés et le recueil d'histoires de vie contextualisées. Les statistiques ont été élaborées au plus près du terrain à partir des fichiers d'entreprises, des archives des établissements scolaires et des informations obtenues lors de rencontres avec les familles. Nous avons ensuite conduit des entretiens avec cinquante familles de sidérurgistes. D'autres enquêtes ont pris place dans des univers variés : entreprises sidérurgiques, stages de reconversion, stages d'insertion, entreprises multinationales, associations, syndicats, espaces du travail frontalier, établissements scolaires. Les conditions du départ ou du maintien sur place se transforment. Pour les parents comme pour les enfants, les rapports à la mobilité sont différents selon les fractions de classe. Les résultats de recherche confirment qu'on ne peut les comprendre qu'en étudiant les stratégies de dégageant sélectif de la main-d'œuvre par les entreprises et les fortes mobilisations individuelles et collectives qu'elles suscitent. Celles-ci relèvent plus de la préservation ou de la conquête d'espaces de qualification que de résistances à la mobilité.

I – Une mobilité différenciée selon les fractions de classe

Si tous ont été déstabilisés, les conditions de la mobilité varient cependant selon les fractions de classe. Dans le bassin de Longwy, la grille de classification de la sidérurgie a beaucoup évolué en fonction des politiques d'entreprises, des luttes syndicales et des fermetures successives. Cependant, une division en trois groupes relativement homogènes, ouvriers

2.. Les nombreuses décisions de fermetures d'usines entre la fin des années 1970 et la fin des années 1980 ont réduit le nombre de sidérurgistes du bassin de Longwy de 24 000 en 1955 à 0 en 2006. Les luttes des travailleurs à la fin des années 1970 et au début des années 1980 ont fait de Longwy un des symboles de la résistance ouvrière avec un très grand et durable retentissement national. Ce territoire est aussi présenté comme pionnier dans l'expérimentation de dispositifs de reconversion (congés-formation-conversion, bilans de compétence, Gestion prévisionnelle des emplois). La coordination d'un système d'aides très favorable à l'installation d'entreprises a été pilotée localement par une mission interministérielle dans un espace renommé Pôle européen de Développement (PED) entre le milieu des années 1980 et la fin des années 1990. La présence transitoire de firmes multinationales (JVC, Panasonic, Daewoo) et le développement du travail frontalier en direction de la Belgique et du Luxembourg depuis les années 1990 (entre 1975 et 2012, le nombre de travailleurs frontaliers longoviciens passe de 6 000 à plus de 17 000 en 2012), témoignent surtout de l'influence des stratégies du capital sur les conditions de localisation de la main-d'œuvre.

spécialisés (OS), ouvriers professionnels (OP) et employés, techniciens, agents de maîtrise (ETAM), à partir de la classification en fin de carrière des pères concernés, s'avère être un analyseur efficace des diverses situations professionnelles et familiales de la génération des parents rencontrée. Cette fragmentation est très liée à l'univers paternaliste local : 10 % des OS, 25 % des OP et 48 % des ETAM avaient au moins un parent dans la sidérurgie longovicienne, plus largement 15 %, 45 % et 60 % dans le Bassin de Longwy. Alors que 45 % des OS (surtout Algériens, Marocains, Portugais), 39 % des OP (surtout Italiens et Portugais) et 7 % des ETAM (Italiens) sont des immigrés. Elle témoigne d'une hérédité sidérurgique différenciée : 38 % des OS, 53 % des OP et 79 % des ETAM sont des enfants de sidérurgistes.

Les pères sidérurgistes de la génération étudiée sont plus concernés par des changements d'établissement dans ou hors sidérurgie ou par des pré-retraites que par des départs lointains. Par contre, en très peu d'années, pour leurs enfants, les chances de rentrer dans la sidérurgie, d'échapper à l'inactivité, de fréquenter l'école longtemps ou d'accéder au marché du travail frontalier ont beaucoup évolué. Ceci se traduit par des taux de départ du bassin de Longwy élevés et sélectifs. Plus de 40 % pour ceux qui sont nés entre la fin des années 1950 et le milieu des années 1960.

1.1 La mobilité des parents

Les trois extraits d'entretiens présentés ci-dessous ne résument pas la totalité des situations mais expriment partiellement l'hétérogénéité de la classe ouvrière paternaliste d'avant les fermetures. Les salariés rencontrés, en 1994, M. A, agent de maîtrise, M. B, ouvrier professionnel et M. C, OS, ne sont pas, à cette date, en retraite ou pré-retraite. Ils travaillent encore, les deux premiers dans une entreprise sidérurgique du bassin de Longwy, le troisième dans une entreprise luxembourgeoise hors sidérurgie proche de la frontière. Ils sont inégalement concernés par les CFC (Congés-Formation-Conversion). La référence ³ à un droit à la reconversion apparaît au moment où la Convention générale de protection sociale (CGPS) de juillet 1984 – signée conjointement par les représentants de la profession sidérurgique et ceux des organisations syndicales – est considérée à Longwy comme l'échec définitif du conflit sidérurgique. Fin 1984, la Division Unimétal Conversion (DUC, service d'Unimétal) recueille les listes des salariés de l'entreprise dont le poste va être supprimé. Ceux-ci sont affectés à des tâches annexes, entre travail et occupation, sans concurrence avec les sous-traitants. Les sidérurgistes de la DUC ne sont plus sidérurgistes à part entière. Ils peuvent facilement être mis en congé d'Unimétal pour suivre un cycle de formation-conversion (Congé Formation Conversion, CFC) ⁴. Les CFC s'inscrivent dans un processus global. L'accès est y résiduel. À la différence des conventions précédentes, les CGPS de 1984 et de 1987 offrent en effet à l'employeur la possibilité de jouer sur la composition de son personnel de manière active. Un OS (ouvrier spécialisé) a deux fois plus de chances qu'un OP (ouvrier professionnel) de devenir stagiaire. Les contenus proposés diffèrent et contribuent à une dissolution et à une dispersion d'un collectif de travail qui partageait encore large-

3. Les congés-formation-conversion (CFC) ont été notamment étudiés par Philippe Méhaut et Marie-Claire Villeval (1988) et David Charrasse (1989).

4. Si la fonction de formation reste gérée par une cellule hiérarchique spécialisée qui dépend de la direction formation d'Unimétal Longwy, la formation du personnel en CFC est quant à elle distinguée de la formation interne car menée en liaison avec les instances publiques chargées de suivre les mesures de reconversion.

ment un mode de vie et une culture communs. Tous l'expriment avec une forte intensité. Mais ils mobilisent des registres différenciés. « Parler de mobilité, c'est quitter un système de références, c'est en expérimenter un autre. » (Grafmeyer, 1988). L'agent de maîtrise, M. A, insiste sur la protection paternaliste, l'ouvrier professionnel, M. B, sur les risques de disqualification de son savoir professionnel et l'ouvrier spécialisé, M. C sur la brutalité de la rupture du lien salarial.

M. A a participé au choix et à l'accompagnement des sidérurgistes en CFC. Il a lui-même été déplacé par les fermetures des établissements où il travaillait. Deux extraits de son récit, recueilli en présence de sa femme, longtemps au foyer, qui retravaille dans une entreprise coréenne, sont présentés : le premier correspond à une proposition de mutation dans un autre site sidérurgique à Dunkerque, le second à son transfert vers un autre établissement du bassin de Longwy, le train à fil :

« Le chef de service nous disait : "vous irez peut-être là, vous irez peut-être là" et puis un jour, il est venu, il m'a dit : "ça vous intéresse d'aller à Dunkerque ? Il y a un poste intéressant pour vous là-bas". Oh la vache ! On peut toujours aller voir. Alors nous voilà partis à Dunkerque avec ma femme. Me voilà tombé dans la tôlerie. Et Dunkerque alors là c'est..., oh là là, je dis : c'est pas possible, ça existe encore des trucs pareils ? tellement vieux ! Et puis, ils avaient remis une cage toute neuve... mais l'ancien modèle. J'avais connu ça au laminoir. Et puis, l'atelier, là-bas, c'était des halles, tout est en plein vent... ».

Ils me prenaient comme responsable de l'atelier, parce que j'avais des connaissances en hydraulique et en laminage. Ça les intéressait vachement et le chef de service sur place, il me dit "Bon, ça marche ? Il va falloir mettre de l'ordre dans tout ça." De l'ordre ? Non, non, on ne reste pas là.

Alors, plus tard, en dernier, le chef de service d'ici me dit : "Écoutez, ça vous intéresse de partir en fabrication ?". Là, j'étais à l'entretien. Alors je dis "oui". Ça ne me dérangeait pas. Et j'ai eu cette ouverture, où je suis actuellement, au train à fil, près de Longwy. Et au train à fil, il y avait un responsable de ce qu'on appelle les outillages qui partait en retraite deux ans après à cause des mesures à cinquante ans ⁵. Et je me suis retrouvé là. On est venu là, au train à fil, près de Longwy, bien content de s'en sortir comme ça, parce que, avec peut-être un peu de chance, j'ai toujours le boulet qui est passé à côté. »

M. B est lui aussi, au moment de l'enquête, salarié au train à fil, dernier établissement sidérurgique du bassin de Longwy à fermer, avant d'être muté au train de l'ARBED ⁶, à Schiffange, au Luxembourg proche. Il avait auparavant été détaché chez un sous-traitant de la sidérurgie et formateur en CFC :

« Moi j'ai été en conversion, j'ai été contacté par T. Il a pris les meilleurs éléments aux ateliers. Il a dit : venez avec moi, on va monter la boîte sur le PED ⁷, on a travaillé deux mois, on a monté le bâtiment, on ne pouvait pas se laver, y avait même pas d'eau là-haut, on était dégueulasse, on a fait un travail monstre, on a installé toutes les machines avec l'atelier technologique, des machines-outils de Saint-Étienne, des gens qui venaient régler les machines. Nous on les installait, eux ils les réglaient. J'étais prêt par Unimétal, j'étais prêt à T. J'étais payé par

5. Mesures de pré-retraite (dispense d'activité à 50 ans, cessation anticipée d'activité à 55 ans).

6. ARBED : société sidérurgique luxembourgeoise.

7. La Mission interministérielle du Pôle européen de développement (PED), chargée de la reconversion est mise en place dans la partie française en 1985, en prenant en considération les trois zones frontalières concernées par la crise de la sidérurgie en France, Belgique et Luxembourg. Le PED est aussi le nom de l'espace dans lequel elle agit.

Unimétal. Si je faisais l'affaire, c'était bon, il nous embauchait. Au bout de deux mois, mon chef, ils le foutent dehors. Ils l'appellent au bureau, ils le foutent dehors. Une heure après, ils appellent X, ils le foutent dehors. Je me dis : ça sent le brûlé là-dedans. Je vais au bureau, je leur dis : je m'en vais aussi, mais on me dit : on vous garde monsieur. Je ne suis pas resté. Heureusement parce que ça a fermé. Je touchais un petit peu à tout, je connaissais tout, c'était intéressant pour moi mais j'ai vu que c'était risqué. J'ai bien fait et après ça je suis retourné à Unimétal directement.

On me convoque aux grands bureaux : vous voulez aller où en reconversion ? Moi je dis la pisciculture au chef de l'EMOM⁸ dans les grands bureaux à Herse-range⁹. Je lui dis écoute vieux, je te passe par la fenêtre toi et ton bureau. Alors il me dit, faut pas s'énerver; on va arranger les bidons, de toute manière, vous allez atterrir au train à fil mais quand ? On ne sait pas, dans peut-être un mois, deux, trois mois, ... Je lui redis pisciculture, n'importe où. Il me dit : à Landres¹⁰, il peut y avoir quelques places. Je dis : ça me dérange pas ; c'était un atelier dans un collège technique. Là je n'ai rien fait... en attendant le train à fil, en attendant les préretraites au train à fil. Je savais que je devais remplacer le voisin, il habite là derrière. »

M. C, dont la femme, puis le fils (Yves), sont présents pendant l'entretien est manœuvre dans une entreprise luxembourgeoise non sidérurgique après avoir été placé en CFC :

I (interviewer) : « Et vous avez toujours travaillé au même endroit ? »

M. C : « Oui, oui dans l'agglomération. Après ils nous ont virés à Rehon¹¹ ! Ils en ont fermé d'un côté pour ouvrir là-bas. À Rehon, ils ont refermé aussi. Après, ça a été fini. On a été au 115 rue de Paris¹² (rire). »

Yves : « Après il a été au chômage. À l'usine, on lui avait soit disant trouvé un contrat de reconversion chez I, une boîte de surveillance qui existe toujours d'ailleurs. Les patrons touchaient des primes parce qu'ils prenaient des ouvriers d'usine, ils ne payaient pas les ouvriers, ils les traitaient comme des chiens, vraiment comme des chiens, et ... ça fait qu'il en est parti... Et après il a galéré, il a fait de l'intérim, il a travaillé chez K ... il a fait pas mal de trucs... Il a travaillé dans la maçonnerie, il a travaillé chez S, je crois aussi. Et puis il déprimait... un gars qui travaille de 14 ans à 40 et quelques années sans s'arrêter et qui se retrouve du jour au lendemain au chômage avec un gosse et une femme à nourrir... C'est pas évident... Il était très dépressif. Une fois, il est parti, on ne savait pas où il était. Il est revenu le lendemain, il déprimait complètement, et moi ça me faisait peur parce que je me dis, si lui, il ne trouve pas de boulot, qu'est-ce qu'il va m'arriver à moi ? J'avais plein de copains dans la même situation... dont les parents, ils... un jour... ne savaient pas si ils partaient... le lendemain ils se retrouvaient dans le Nord, ou du côté d'Albertville ou à Fos, toujours dans la sidérurgie quoi... Parce que se reconverter, ce n'est pas évident quand-même... Un mec qui a toujours connu l'usine... »

I : « C'est après tout ça qu'il a trouvé un travail au Luxembourg ? »

Yves : « Voilà... Il s'était inscrit dans toutes les boîtes d'intérim. Il ne voulait pas s'inscrire... il ne voulait pas aller travailler au Luxembourg. C'est un peu moi qui l'ai poussé. Je lui ai dit : viens ! on y va tous les deux, on y a été tous les deux... On a été chez Manpower déjà à Luxembourg. Il a commencé le lendemain, pour une journée, c'était déjà exceptionnel. Il ne voulait pas trop se lancer; puis finale-

8. École des maîtres ouvriers de la sidérurgie.

9. Bureau de l'usine.

10. Lycée professionnel situé à 30 km de Longwy.

11. Autre entreprise sidérurgique du bassin.

12. Siège de la cellule de conversion d'Unimétal.

ment il s'est retrouvé en intérim à l'imprimerie où il est maintenant. Il travaillait la journée, ce n'est pas que ça lui plaisait quoi, mais bon... il lui fallait quelque chose, il n'a jamais refusé une heure, il n'a jamais rien refusé si bel et bien qu'ils l'ont embauché, et puis maintenant... je ne dis pas que l'ambiance est bonne... mais il y va vraiment... je ne dis pas qu'il va travailler avec plaisir quoi mais... il a un autre salaire qu'en France déjà... »

Mme C : « Mais enfin ça les a beaucoup changé. Je sais que mon mari, ça l'a beaucoup changé et je discute des fois avec des copines. Leur mari a beaucoup changé aussi... d'être comme ça, balancé de l'usine. Y a plein de trucs qu'avant il supportait et qu'il ne supporte plus »

I.2. La mobilité des enfants

L'analyse comparée de la mobilité géographique des enfants montre qu'elle varie aussi selon les fractions de classe d'origine. Elle révèle le poids des réseaux paternalistes dans un premier groupe d'âge, né au début des années 1960, et le poids croissant et sélectif de l'institution scolaire dans un second, né au milieu des années 1960. Les taux de départ sont de plus en plus différenciés et contraints.

L'étude des départs des enfants nés au début des années 1960 donne des résultats paradoxaux : 40 % d'entre eux environ ont quitté le bassin de Longwy, quel que soit leur fraction de classe d'origine et leur sexe. Cependant, ces chiffres masquent un ensemble complexe où proximité sociale et proximité spatiale vont souvent de pair. Les réseaux paternalistes peuvent encore être sollicités, mais inégalement selon les fractions de classe. Ainsi, les fils d'ETAM sont d'autant plus présents dans le bassin de Longwy que leurs premiers emplois sont de professions intermédiaires ou cadres. Les enfants d'OP et d'OS qui travaillent dans le bassin de Longwy sont respectivement ouvriers qualifiés de l'artisanat ou de l'industrie pour les premiers, ouvriers non qualifiés pour les seconds. Par contre les fils d'ETAM déclassés ou techniciens, d'OP ou d'OS en ascension sociale, s'éloignent du bassin de Longwy. Les enfants d'OP qui occupent des professions tertiaires (notamment armée, police) partent plus souvent. Les fils d'OS entrés dans la sidérurgie sont fréquemment mutés. Ceux qui n'ont pas pu y accéder sont fragilisés par leur manque de relation locale. De plus, le retour au pays des enfants de parents immigrés est difficile. Les filles semblent plus extérieures aux réseaux relationnels induits par le paternalisme. Cela pourrait faciliter leur départ, d'autant plus que les industries à main-d'œuvre féminine sont encore quasi-inexistantes. Il faut aussi tenir compte des situations de couple dans les décisions. Les métiers de l'enseignement ou de la santé sont cependant largement attribués localement, ce qui favorise le maintien sur place des filles d'ETAM. Les réseaux paternalistes les concernent aussi : les employées filles d'ETAM sont par exemple beaucoup moins parties que les employées filles d'OP ou d'OS.

Dans le groupe d'âge né au milieu des années 1960, les conditions de la mobilité ou du maintien se durcissent. La hiérarchie des taux de départs est de plus en plus corrélée aux fractions de classe d'origine, d'un côté, et aux parcours scolaires de l'autre. Les fils d'ETAM sont plus partis (40 %)

que les fils d'OP (34 %) et surtout les fils d'OS (5 %). Diplômes et ressources conjuguent leurs effets. La mobilisation scolaire des filles s'accompagne de départs supérieurs (44 % contre 30 %). Les écarts se creusent aussi entre les diverses fractions de classe, des filles d'ETAM (52 %) aux filles d'OP (42 %) et aux filles d'OS (17 %), (Deshayes, 2010).

L'analyse des entretiens et des statistiques confirme que les rapports à la mobilité des familles de sidérurgistes sont hétérogènes et doivent être étudiés dans l'histoire longue des modes de gestion de l'entreprise. Ils résultent avant tout des stratégies sélectives de rupture du lien salarial par les entreprises sidérurgiques au début des années 1980. Ils révèlent l'efficacité à retardement de normes, de valeurs, d'habitudes de vie, de dispositions intériorisées à la génération précédente et d'une expérience sociale sensible à l'histoire collective du groupe ouvrier et à la crise qu'il traverse. Les résistances à la mobilité expriment des mobilisations pour préserver un espace de qualification.

2. – Des mobilisations pour préserver un espace de qualification

Le rapport à la qualification des parents est double. Il est le produit d'une dynamique générationnelle : le grand-père sert l'usine, le fils s'en sert, le petit-fils en sort. Il est aussi le résultat de la conquête progressive d'institutions du salariat¹³ qui fondent, au moins en potentialité, la capacité des travailleurs à s'approprier le sens et les objectifs de la production, entre subordination et émancipation. Les extraits d'entretiens nous aident à montrer comment les différentes fractions de la classe ouvrière se mobilisent face à l'affaiblissement des institutions du salariat lié aux fermetures d'usines et aux risques de disqualification massive qu'il contient. Ce risque existe aussi pour leurs enfants. Les données statistiques du devenir des enfants révèlent, après une période de flottement dans la première moitié des années 1980, une généralisation de la mobilisation scolaire, anticipée par les fractions les plus éloignées des réseaux paternalistes, les enfants d'OS et les filles.

13. Le salaire à la qualification, les conventions collectives et statuts, les cotisations sociales et la sécurité sociale, les pensions, la couverture des soins de santé, les allocations familiales, les indemnisation du chômage ; le droit du travail, l'ordre public social, le droit de grève, la négociation collective, les juridictions du travail, les syndicats ; la démocratie sociale, la représentation des salariés dans les entreprises, la fonction publique et les services publics de l'État social (source site de l'Institut européen du salariat, www.ies-salariat.org).

2.1 La mobilisation des parents

Les histoires familiales conjuguèrent, bien avant les arrêts d'installations, immigration et enracinement, stabilité et désengagement, dynamique des générations et renouvellement. Depuis la fin du XIXe siècle, en effet, les arrivées se sont succédé dans le bassin de Longwy, précipitées par la pauvreté ou les événements politiques, pour approvisionner en main-d'œuvre des industries dont l'extension était rapide. Mais l'instabilité a dominé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. La crise de 1929 a provoqué, par exemple, arrêt de l'immigration et retours dans le pays d'origine. Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que les enfants des immigrés (surtout italiens), arrivés entre 1920 et 1930, fassent leur apparition sur le marché du travail. Cette « génération singulière » (Noiriel, 1984) est au centre d'un processus de structuration du groupe ouvrier qui lui permet peu à peu de conquérir l'hégémonie au niveau politique (par le

biais du Parti communiste français) et associatif, alors que les parents ont toujours été marginalisés. La mobilité de l'ensemble de cette génération est parfois sous-estimée. Les années 1960-1970 sont en effet marquées par un certain renouvellement de la classe ouvrière locale. De nombreux enfants de sidérurgistes, les plus anciens et les plus stabilisés, sortent de la sidérurgie, alors que les postes inférieurs de la hiérarchie sont pourvus par de nouvelles vagues d'immigration. Jean-Pierre Terrail (1986) avait mis en évidence à propos de la Société métallurgique de Normandie (SMN) « la permanence structurale des rapports qui organisent la communauté d'usine et la dynamique générationnelle des lignées qui s'y agrègent ». Plus l'ancienneté est importante, plus se déroule le fil de la lignée, notamment avec le passage de la deuxième à la troisième génération SMN, plus s'accroissent les effets de l'intégration à l'univers paternaliste en termes de réussite professionnelle et de limitation de la fécondité. Les salariés de la deuxième génération sont plus homogènes que ceux de la première. Il n'y a pas eu de rupture avec le paternalisme mais un autre rapport social a vu le jour. L'absorption incessante de nouvelles lignées ouvrières, d'origine extra-régionale et étrangère d'abord, locale et rurale ensuite, est caractéristique. Leur intégration s'opère par étapes, l'espace de deux générations. D'où la formule, la première génération sert le paternalisme, la seconde s'en sert, la troisième peut en sortir.

Cette dynamique s'explique notamment par l'obtention, par le mouvement syndical des années 1950-1970, d'une reconnaissance, dans les conventions collectives, d'une qualification des salariés liée aux postes de travail. L'emploi est alors le support des droits salariaux. Dans les marchés internes ou professionnels de grandes entreprises ou de branches qui garantissent une carrière, la qualification est même devenue indirectement celle des personnes. La dynamique de l'emploi a ainsi contribué, par l'instauration de tarifs, de règles de mobilité, d'embauche et de licenciement, à marginaliser le marché du travail (Friot, 2012). Depuis les années 1980, le poids des employeurs reste décisif mais il se déplace progressivement de l'entreprise vers le marché du travail. Ce sont les acquis des luttes des travailleurs dans des configurations nouées au fil des générations pour les institutions du salariat qui sont menacés. Cependant, la présence d'un correspondant syndical dans les stages, l'obligation pour l'entreprise de proposer deux emplois au terme du CFC, la possibilité d'un retour en stage en cas de suppression du nouvel emploi, témoignent de l'influence des mobilisations collectives du début des années 1980.

Les entretiens recueillis diffèrent par leur lecture de la structuration sociale de la société sidérurgique, entre lecture paternaliste et lecture de classe et les registres de qualification invoqués. Ils traduisent de fortes mobilisations pour préserver l'espace de qualification conquis.

Pour M. A, tout départ risque de fragiliser des repères familiaux déjà perturbés par les transferts liés aux fermetures d'usines. Le risque d'une mise à distance spatiale est évalué à la mesure de cette protection liée à la proximité sociale. Ses références sont paternalistes. Son récit est structuré par les propos de son chef de service, donc par une relation personnalisée :

« Mais je ne voulais pas quitter la sidérurgie. Mon chef m'avait dit : "écoutez, (on discutait une fois à bâtons rompus) je vous conseille, ne quittez pas la sidérurgie, parce qu'il y a le problème d'ancienneté et on ne sait pas ce qui va très bien se passer. Profitez d'un emploi peut-être à Paris, n'importe, mais dans la sidérurgie toujours". Parce qu'il me connaissait. "Alors que si vous sortez, après, une fois que vous êtes sorti, c'est fini" ! »

La présence de la famille de M. A dans la sidérurgie est ancienne. Ses formations, initiale puis continue, lui ont permis d'accéder à un poste élevé de la hiérarchie de l'entreprise. Il doit combiner légitimité scolaire, professionnelle et hiérarchique. Ces trois registres sont présents dans son récit. M. A fait ainsi référence à son savoir sanctionné par un diplôme acquis en formation continue. Il parle du métier qu'il adore et qui lui fait accepter un passage d'un service d'entretien vers un service de fabrication moins prestigieux. Il dit aussi être intéressé par l'animation de cercles de qualité qui correspondent au nouveau rôle de la maîtrise et contribuent paradoxalement à l'affaiblissement ou à l'extraction du savoir des ouvriers de métier. Confronté au raccourcissement des lignes hiérarchiques qui se traduit par l'embauche de cadres sortis de grandes écoles, M. A devra cependant se mobiliser pour que sa qualification soit reconnue et transférable :

« Je ne voulais pas quitter la sidérurgie parce qu'il y a un moment où il y a toutes les anciennetés, puis ses connaissances. J'aime bien, je suis responsable d'un atelier de 50 personnes, mais je ne me vois pas gérer un atelier d'usinage complet de mécanique. J'aime bien les machines-outils, tout ça, je sais comment ça fonctionne mais nous, on a quelques petites machines-outils, le petit outillage qu'on fait, mais le reste, c'est tout du montage, c'est tout du montage mécanique, ça j'adore... Mais gérer, comme disons, rentrer chez Renault, y a des machines transfert, ça, je pourrais pas. Moi, je deviendrais fou là-dedans (rire). Ce n'est pas le même genre de mécanique que le gars qui est dans l'atelier de production complet où on sort des pièces. Ce n'est pas le cas pour nous. C'est moins répétitif. Y a toujours des situations qui font que l'on est obligé de faire autre chose ou de voir autre chose. On a une partie qui ne va pas changer sur le quart de la journée, mais les trois quarts, c'est autre chose. C'est des relations, c'est des réunions, c'est trouver des projets, s'investir, trouver des idées, faire ci, faire ça, dans tous les domaines. C'est ça le côté intéressant du métier que je fais mais ça, on le trouve pas partout hein. Attention, c'est un peu avec l'expérience qu'on réussit à avoir ça. »

M. B mobilise une lecture de classe. Son récit oscille entre la description des menaces qui pèsent sur sa qualification et la mise en avant d'un statut qui lui permet de peser sur les conditions de sa reconversion. Il s'inscrit dans une longue histoire interne à l'entreprise :

« Si j'en suis là à l'heure actuelle, si je suis marqué en rouge, comme mon frère, il a été marqué en rouge, c'est pour ça qu'il n'a pas progressé parce que le père était rouge, le père, il était délégué CGT, mais on est marqué en rouge. Si on est là, c'est qu'on est fort, sinon on ne serait pas là, on serait déjà mis dehors. »

M. B est conscient du risque d'être licencié dans l'entreprise qui l'a accueilli initialement en conversion. OP (ouvrier professionnel) en fin de carrière, entré jeune dans l'usine, moins diplômé, il revendique une légitimité professionnelle. Tout est dans l'apprentissage progressif d'un savoir-faire multiple qui s'accompagne d'un discours de classe plus militant. Ce savoir est revendiqué par M. B (« j'ai été choisi », M. T a pris les « meilleurs éléments », « Je touchais un peu à tout ») et transférable. Il donne surtout la force de s'opposer au chef et de rester dans la sidérurgie (au train à fil). Mais l'offensive taylorienne, constante depuis les années 1930, malgré la résistance qu'elle a suscitée, s'est imposée successivement aux ouvriers de production puis aux ouvriers d'entretien. L'ennemi est représenté par la maîtrise qui contribue à une dépossession du savoir et qui impose une nouvelle ligne rouge à ne pas franchir :

« Disons qu'il y a beaucoup de choses que j'ai à cœur. Pour commencer, premièrement je n'aime pas l'injustice. J'étais venu à l'usine comme ça et je suis monté avec ma force... maintenant regarde, je suis P3, je n'ai pas de CAP, je n'ai rien moi. Si on m'a monté en grade, c'est qu'on a voulu me monter en grade, alors que maintenant on veut me tuer... La nouvelle maîtrise veut me tuer, des personnes qui ont été montées comme ça, qui n'ont rien en main, si parce qu'ils ont eu un BP ¹⁴, on les a poussés à faire un BP. Je ne dis pas que je suis plus intelligent qu'eux mais tu ne dois pas travailler autrement qu'eux. C'est un petit peu ça qui fait que ça ne m'intéresse plus le travail dans le train à fil. Quand tu arrives là-haut, tu as le cœur qui bat déjà de savoir ce qui va t'arriver, le rapport qui t'attend. T'es marqué en rouge, or ça, ça ne m'intéresse pas, moi j'ai d'ailleurs été marqué en rouge.

J'ai été quatre mois formateur au lycée professionnel. J'étais bien, bien tranquille, j'étais le roi. C'était une formation entre guillemets. Je ne faisais rien. J'apprenais aux jeunes à travailler, j'apprenais aux vieux à raboter, à tourner et compagnie... des ouvriers de fabrication en CFC. J'ai même fait la demande pour rentrer là-dedans. J'étais bien avec les profs. Les profs, ils voient directement à qui ils ont affaire. J'ai tout remis en état, j'ai tout gratté les glissières, tout remis en bon état tu vois j'étais bien, j'étais heureux. Les mecs qui étaient là-dedans, ils étaient un peu écartés. Ceux qui arrivaient là-dedans, ils étaient sélectionnés, les mecs durs de tête, ceux qui ne voulaient rien foutre. Y avait un classement aussi, ils te classent : dur de la tête. Et les rouges... on t'écarte, crois-moi on t'écarte. Pas beaucoup d'Algériens, t'avais que des Français, beaucoup de Français, des mecs qui sont restés un an, un an et demi, deux ans, deux ans et demi. Ils sont en retraite ou au train à fil. C'était programmé. »

Embauché à un âge tardif, M. C est soumis aux congés-formation-conversion. Les suppressions d'effectifs ne se font pas au hasard. Aucun effort de formation n'a été fait pour lui pendant longtemps. Son discours est encore très marqué par la violence du déclassement qu'il a subi dans l'entreprise sidérurgique puis par celle de son « éviction » :

M. C : « J'ai été mécanicien à 14 ans. J'ai fait presque tous les garages de Longwy. Après, la Médecine du Travail a dit : stop, en carrosserie, à cause de la peinture. Et puis je suis rentré à l'usine. Ils embauchaient encore et j'étais un des derniers. »

I : C'est en quelle année ça a peu près ?

M. C : « Oh ! Je n'en sais rien en quelle année. »

Mme C : « 74... 75... »

M. C : « Ouais un truc comme ça. Puis j'ai fait dix ans d'usine ».

I : Et vous y êtes rentré parce que vous connaissiez quelqu'un ou... ?

M. C : « Non, je ne connaissais personne. Ceux qui n'étaient pas enfants de sidérurgiste ne faisaient pas de CAP. Il n'y avait que ça ! De toute façon, si tu ne te plaisais pas à l'usine, c'était la porte, il n'y avait rien d'autre. »

M. C : « J'ai été au bureau d'embauche, j'ai passé des visites pour voir si c'était bon sur les ponts. C'était bon et puis je n'ai jamais passé le permis de pont ni rien. Le boulot, c'était dur, parce que moi, où j'étais, c'était le minerai qui passait. C'est au moment de partir, au moment qu'ils nous foutaient dehors, qu'ils nous ont fait passer le permis. Tu roulais sur les ponts, mais t'avais pas la paye du gars qui était sur le pont. Alors, une fois, j'ai gueulé, j'ai dit "moi, si je n'ai pas la paye, je ne monte plus, vous vous démerdez, mais moi, je ne monte plus". Et puis peut-être deux mois après j'ai eu la paye normale. Ils m'ont redonné un petit peu mais pas beaucoup, ils ne se sont pas foulés. »

Pour les OS, l'organisation de la transition vers un autre rapport salarial se fait dans un rapport de force qui garde des traces de la sidérurgie : le contrat de travail n'est pas suspendu, la responsabilité de l'entreprise dans le reclassement est affirmée. Mais les CFC, nouvelle modalité de la gestion des transitions au sein du salariat en impliquant entreprises et pouvoirs publics, sont avant tout un nouveau moyen d'organisation d'une phase menant à la rupture des liens entre les salariés et leur entreprise d'origine. L'écartement physique devient la condition de la fermeture effective de secteurs entiers de l'usine et un préalable à l'extériorisation de la main-d'œuvre. La formation vise surtout à transformer les anciens sidérurgistes en futurs demandeurs d'emplois via des techniques d'aide à la recherche d'emploi : évaluation personnelle, projet, orientation, outil d'individualisation, de responsabilisation du stagiaire envers lui-même avec une prise en compte de renseignements sur la vie privée et constitution d'un portefeuille de compétences. Le statut de CFC introduit ainsi une dégradation du collectif qui rend les ripostes difficiles. Les CFC contribuent aussi à une réinscription différenciée qui ne se révèle qu'à l'issue de la période. Pour Philippe Méhaut et Marie-Claire Villeval, (1991), on a affaire plus à une construction conjointe des branches rejetant de la main-d'œuvre et de l'État qu'à un dispositif articulé sur des sphères d'embauche potentielles. Beaucoup d'emplois ont été proposés dans des PME, moins qualifiés, plus précaires, moins rémunérés (De Chassey, 1986). L'enjeu est, en effet, dans la poursuite ou non, y compris dans le licenciement, de la gestion plus ou moins statutaire de l'emploi et de la qualification du poste qu'elle reconnaît.

2.2 La mobilisation des enfants

La reconversion apparaît ainsi comme un fait social total. Elle a aussi une dimension intergénérationnelle (Deshayes, 1995). Les parcours des enfants de cette génération de familles sidérurgiques ne sont pas indifférents à leur fraction de classe d'origine et n'excluent pas des mobilisations spécifiques. Progressivement, après une période de flottement au début des années

1980, les enfants de sidérurgistes vont se saisir des potentialités scolaires. Les enfants d'ETAM s'étaient déjà mobilisés dans cette dynamique inter-générationnelle avant les fermetures d'usines. Les filles, avant les garçons, puis les enfants d'OS, avant les enfants d'OP, les suivront¹⁵. L'analyse des parcours des enfants témoigne d'une tension entre une intégration dans un espace de reconnaissance des qualifications conquis et une forte mobilisation scolaire aux résultats plus incertains.

La poursuite de la scolarité reste pour les fils d'ETAM nés au milieu des années 1960 une priorité. Le recours sidérurgique est dévalorisé comme en témoignent les nombreux échecs au CAP¹⁶, de plus en plus insuffisant pour satisfaire les aspirations familiales. Si l'accession à des emplois de type profession intermédiaire reste fréquente, plus de 50 % commencent leur vie active occupée par un emploi ouvrier. Les départs du bassin de Longwy sont plus nombreux que dans les autres catégories. Ils sont aussi plus envisageables même pour ceux qui deviennent ouvriers non qualifiés à la différence des fils d'OS contraints à l'immobilité. C'est l'acquisition d'un statut social dans des structures familiales qui est menacé.

La nécessité de diplômes moins dépendants de la sidérurgie est de plus en plus intégrée par les fils d'OP, mais ce sont des CAP-BEP encore nettement dominants même si les prolongations en bac technique ou en DUT ne sont pas exclues. Les difficultés transitoires d'entrée dans l'emploi sont encore compensées par une protection relative. De plus en plus de fils d'OP deviennent ouvriers professionnels de l'artisanat, marqués par la culture du métier ou employés dans l'armée et dans la police, privilégiant la sécurité de l'emploi.

Ni école, ni usine, les difficultés et la violence d'une scolarité plus nécessaire ou sans perspectives s'ajoutent à une exclusion manifeste de l'emploi pour les fils d'OS du second groupe. Les retards sont importants. L'échec au CAP n'est plus compensé. Ils sont les plus nombreux à participer à des stages « d'insertion ». Leurs premiers emplois ouvriers sont de moins en moins qualifiés. Beaucoup restent célibataires, vivent plus longtemps chez leurs parents. Leur mobilité géographique est faible. Si les solidarités d'âge et les fratreries prennent plus de poids, cette période est aussi celle de la différenciation progressive du groupe. Une fraction des enfants d'OS se mobilise plus rapidement pour les nouveaux possibles scolaires plus rapidement que les enfants d'OP.

Le parcours des filles de ce groupe, plus éloignées des repères paternalistes et mobilisées dans les limites des rapports à l'emploi qui se mettent en place, témoigne d'une nette ouverture du champ des possibles, différenciée cependant. Leur mobilisation scolaire précède nettement celle des garçons. Mais elle est d'autant plus difficile à confirmer que les conditions de recrutement, d'allocation, d'usage et de valorisation de la main-d'œuvre évoluent. L'avantage net et la forte mobilisation des filles d'ETAM restent évidents avec une dominante employée et profession intermédiaire. À 25 ans, 82 % d'entre elles auront encore un emploi

15. Les expressions qui accompagnent ces mouvements : « On aurait pu aller plus loin » (fille d'OS, médecin à Longwy), « Je ne suis pas marié avec la sidérurgie » (fils d'OP, muté en région parisienne), « Mon frère, il a émigré dans un supermarché dans le Sud de la France » (fils d'OS) confirment que les registres sociaux et spatiaux des discours sont, pour eux aussi, étroitement corrélés aux transformations du salariat et aux multiples mobilisations qu'elles initient ou contraignent.

16. Nombre d'échecs supérieurs à celui des enfants d'OS

CDI. Leur fréquentation du lycée est élevée et les conduit vers des DUT ou l'Université qui les font plus rapidement habiter hors de chez leurs parents. Les BEP/CAP moins nombreux sont toujours plus tertiaires, plus prolongés et plus réussis, à la différence des garçons.

Les filles d'OP participent à la mobilisation scolaire mais conservent des spécificités. Les plus diplômées se dirigent vers des DUT tertiaires, des écoles d'infirmières ou d'assistante sociale. Les filières professionnelles prennent toujours une part importante dans les orientations. Les BEP-CAP obtenus s'inscrivent de plus en plus dans des domaines tertiaires administratifs où elles ont une réussite élevée. Leur mobilisation pour l'emploi est réelle. Progressivement, cependant, les conditions d'insertion se dégradent tant pour la durée que la qualification des emplois qu'elles obtiennent. Leurs taux d'inactivité et de nuptialité décroissants demeurent encore supérieurs aux autres catégories et leur départ du domicile des parents plus précoce.

Les filles d'OS se mobilisent, elles aussi, fortement pour l'école. Cependant, les résultats ne suivent pas toujours. Les prolongations d'études les conduisent, dans une première étape (filles nées au milieu des années 1960) à des arrêts après une section G, puis dans une deuxième étape (filles nées à la fin des années 1960) vers des filières littéraires de l'Université et des DUT tertiaires. Les CAP, encore très fréquentés sont le plus souvent tertiaires administratifs. Les filles d'OS exclues de l'école sont aussi exclues de l'emploi, prises en charge dans des stages et occupent de plus en plus les postes d'ONQ féminins qui se développent dans le bassin de Longwy. Globalement, le chômage, la précarité, les emplois peu qualifiés et les formules de la transition les concernent en priorité. La plupart restent longtemps célibataires et vivent alors chez leurs parents.

Conclusion

Les récits des sidérurgistes du bassin de Longwy insistent sur les risques de disqualification massive qu'ils subissent dans la phase de reconversion. Ils résultent, en premier lieu, des politiques d'entreprises et des appareils de transition qui tendent à imposer leurs modes de différenciation. Avec les CFC, la mise à l'écart des salariés devient nécessaire pour fermer les usines, démobiliser et extérioriser la main-d'œuvre. La rupture du lien salarial est privilégiée. À l'employé inscrit dans un espace interprofessionnel du salaire construit à partir de l'emploi succède un employable en permanence invité à réduire sa supposée distance à l'emploi dans et hors de l'entreprise. Le poids des employeurs reste décisif, mais il s'est en partie déplacé de l'entreprise vers le marché du travail. Les entretiens expriment les modalités de « l'appropriation des mouvements de catégorisation qui ont brutalement évolué et remis en cause les cadres quotidiens et les appartenances collectives » (Grafmeyer, 1988). Ils permettent de repérer une forte mobilisation pour préserver l'inscription dans des droits collectifs et la reconnaissance de la qualification qu'elle autorisait. L'analyse des parcours d'enfants témoigne d'une tension entre l'intégration dans cet

espace et une forte mobilisation scolaire. Plus que de résistance à la mobilité, ce qui est en jeu comme niveau de spécification et de structuration des rapports de classe, c'est la capacité des agents individuels ou collectifs à produire ou à se saisir de ces mouvements pour infléchir les évolutions en cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Charrasse David (1989), Les CFC, colloque du GREE sur la reconversion, Pont à Mousson.
- De Chassez Francis (1993), « Cinq ans de recherche sur la reconversion sidérurgique », *Utinam, revue de sociologie et d'anthropologie*, 10-1993 n° 8, L'Harmattan.
- Deshayes Jean-Luc (1995), *Filiations et ruptures intergénérationnelles dans le bassin sidérurgique de Longwy*, thèse pour l'obtention d'un doctorat, dir: Jean-Pierre Terrail, Université Nancy 2.
- Deshayes Jean-Luc (2010), « La conversion territoriale », Longwy 1978-2010, PUN.
- Friot Bernard (2013), *Puissances du salariat*, éd La Dispute, réédition.
- Grafmeyer Yves (1988), « Socialisation professionnelle et mobilité », in *Analyse des modes de socialisation - Confrontations et perspectives*, Actes de la table ronde de Lyon, 4 et 5 février 1988, Cahiers de recherche IRESE – Université Lumière – Lyon 2, Lyon, p 7-19.
- Méhaut Philippe, Villeval Marie-Christine (1986), « Les congés de conversion et la mobilité, une étude de cas dans la sidérurgie », *Formation-emploi* n° 16, octobre 1986.
- Moscovici Serge (1959), « La résistance à la mobilité géographique dans les expériences de reconversion », *Sociologie du travail*, n°1.
- Noiriel Gérard (1984), *Longwy, Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF.
- Pinçon Michel (1987), *Désarrois ouvriers. Familles de métallurgistes dans les mutations industrielles et sociales*, Paris, L'Harmattan, col. « Logiques sociales ».
- Terrail Jean-Pierre (1986), *Destins ouvriers, cultures d'entreprise et pratiques syndicales*, t. II, L'acier et les camions, vies d'usines, Centre de recherches et d'études sur la société française, 1986.
- Terrail Jean-Pierre (1990), *Destins ouvriers. La fin d'une classe ?*, Paris, PUF.

smeren van machines



GEVAAR!

Résumé : *A partir d'une enquête de terrain dans une métropole d'Afrique subsaharienne cet article analysera les rapports de production dans les transports urbains de personnes par taxi. Une large place y est donnée aux entretiens et récits de vie des chauffeurs et transporteurs.*

Dans la première partie nous présenterons l'histoire et le contexte des transports urbains de Yaoundé. L'analyse des mobilités physiques et spatiales nous permettra ensuite de déterminer les contraintes dans lesquelles évoluent ses acteurs. Les modalités de mobilisation des associations de financement nous amèneront à la conclusion de ce travail où nous en proposerons une typification.

Mots clés : *Taxis collectifs urbains, Afrique subsaharienne, rapports sociaux, inégalités sociales, mobilités géographiques et sociales, associations financières, tontines.*

Cet article se propose de dessiner le paysage des mobilités dans le monde social des taxis de Yaoundé, capitale politique du Cameroun. La production du transport et ses rapports sociaux sont au cœur du propos, en cherchant à comprendre comment les métiers de ce secteur ont évolué dans une ville soumise à une forte expansion de son espace urbain.

La marchandisation et la monétarisation des économies domestiques agricoles, puis les politiques de plans d'ajustement structurels préconisés par les institutions de Brettons Woods marquent le devenir des pays subsahariens. Afin de discerner les dynamiques à l'œuvre dans ce secteur d'activités où toutes les classes sociales se rencontrent, notre enquête de terrain nous emmène dans le quotidien des chauffeurs et des transporteurs, en les suivant dans leur travail et leurs contraintes sociales et physiques.

Dans une perspective historique, il s'agit de mettre en évidence le basculement opéré dans l'exploitation des taxis et ses conséquences sur les modalités de la production du transport urbain. L'attention sera portée à la nature et aux conditions des processus d'échange sur le marché du travail mais aussi dans les réseaux financiers associatifs. Pour rendre intelligibles les phénomènes appréhendés, leurs traits typiques seront mis en évidence. Les données statistiques, disponibles, de l'Institut national de la statistique du Cameroun (INS) permettront de contextualiser nos éléments qualitatifs collectés à partir d'entretiens, de récits de vie et d'observations dans la ville de Yaoundé. Cette plongée dans le monde social des taxis outre qu'elle apporte des éléments sur les transports urbains collectifs est une contribution à la connaissance de la société camerounaise actuelle.

1. Doctorant en sociologie à l'université de Strasbourg, au laboratoire Cultures et sociétés en Europe. santiago.manuel@gmail.com.

« Le matin je commence le travail, je sors à cinq heures, je chauffe le moteur jusqu'à six heures... C'est un moteur diesel... Il faut vraiment chauffer, parce que ces moteurs-là si tu ne les chauffes pas bien, ils vont beaucoup consommer, hein ! hein ! Je chauffe le moteur jusqu'à six heures, je travaille jusqu'à douze heures...

Non mais attends, tu fais quoi après, tu vas où, tu commences par qui ? Je vais là-bas, je vais là-bas, à l'hôtel du Plateau, prendre les gens qui vont à la Poste Centrale, vers les ministères, je tourne... Il y a des gens qui vendent... Des femmes et des hommes... Tu peux prendre les gens qui vont à la Poste...

Tu peux prendre aussi ceux qui vont aux marchés, Essos, le marché du Mfoundi, Mvog-Mbi, Mokolo, tu peux les prendre jusqu'à 8 h 30...

Ensuite, de 8 h 30 jusqu'à peut-être 10 h, je prends peut-être ceux qui vont vers les ministères encore...

Quand je calcule, je prends une trajectoire où je peux atteindre, en même temps, l'école et le marché... Je finis les 12 000 F à 13 h, parce que c'est pas facile pour moi...

Donc, 14 h 30 à 16 h tu fais le carburant de la demi-journée, et après de 16 h à 21 h c'est pour toi et là c'est l'heure de pointe...

C'est dur... C'est fort, ça me casse... il y a trop d'embouteillages... C'est pas facile... » (Séraphin, 30 ans, taximan au volant d'une Toyota Corolla).

La journée démarre à cinq heures du matin. Après avoir récupéré son véhicule et chauffé le moteur, Séraphin commence par desservir les marchés puis les établissements scolaires pour finir sa matinée par les fonctionnaires des nombreuses administrations et ministères présents dans la capitale. C'est très tôt le matin que les premiers clients des taximen, hommes et femmes, colporteurs, vendeurs à la sauvette et Bayam-Sellam² chargent les véhicules de produits destinés à la revente. Vers 11 h du matin, le taximan a fait la plus grosse partie de son chiffre d'affaire de la journée et c'est par des lignes qu'il va finir sa demi-journée de travail avant de passer le relais de 13 h et 16 h, période la plus calme³. La deuxième période dense de travail commence vers 17 h avec les trajets inverses du matin jusqu'à environ 20 h. Ensuite le véhicule pourra continuer son exploitation en soirée à nouveau sur des lignes avant de se garer tard dans la soirée en attendant un nouveau départ.

L'analyse qui va suivre s'inscrit dans la filiation des enquêtes de terrain de Michel Agier (1987) dans l'industrie camerounaise, d'Alain Morice (1981, 1987) dans les métiers urbains ou bien de Jean-Louis Amselle (1982) qui étudièrent les rapports entre économies domestique, agricole et capitaliste urbaine en Afrique subsaharienne ; celles de Bruno Lautier (1983) et Gilberto Mathias (1983) en Amérique du Sud ; et bien avant, de Friedrich Engels (1960) en Europe.

À partir du dernier tiers du XX^e siècle, les métropoles subsahariennes ont connu une explosion urbaine (Diaz, 2002 : 205). Ville de création coloniale, Yaoundé est passée de 50 000 habitants en 1950 (Lembezat, 1950) à près de 1,8 millions d'habitants en 2005 (INS, 2010 : 12). Certes

2. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mais depuis peu de temps pour certains villages de la région cacaoyère du centre du Cameroun, on a vu naître puis se développer un phénomène qui a trait aux opérations d'achat, de vente et de revente, et qui est désigné par l'expression en pidgin anglais : « buy'em sell'em », c'est-à-dire « acheter et vendre ». Par extension, on désigne également par là les revendeuses car ce sont surtout elles qui assument le ravitaillement en vivres de toutes les grandes villes du Cameroun (N'Sangou, 1985).

3. D'après le ministère des transports et les syndicats de transporteurs, aux heures de pointe, près de 15 000 taxis jaunes circulent dans Yaoundé. En 2010, la grande majorité du trafic total (95 %) est consacrée au transport de personnes, près d'un véhicule sur deux (46%) est un taxi (ministère 2010 : A 28).

les chiffres sont à manipuler avec précaution, mais ils donnent une idée de l'ampleur du phénomène. Le développement de l'espace urbain qui l'accompagne complique davantage les conditions de vie des populations. En outre, la concentration des équipements publics dans le centre de la ville, ainsi que sa situation géographique dans un ensemble de moyenne montagne entre 750 et 1 200 mètres d'altitude, aggravent encore la réalisation des mobilités quotidiennes des personnes. Ces deux dimensions, démographique et spatiale, ont eu des conséquences importantes concernant les besoins et la production de transport.

Quand on est issu des classes populaires, on se déplacera majoritairement en marchant et en empruntant un taxi, une moto-taxi ou un bus, selon les moyens financiers. C'est un phénomène permanent qui a été relevé au travers des enquêtes de Franqueville (1984 : 146) et de Bopda (2003 : 341-342). Pour les riches, les déplacements s'effectueront en mobilisant une voiture personnelle. « Hiérarchie sociale » et « hiérarchie modale » rythment les déplacements urbains des villes d'Afrique subsaharienne (Diaz, 2002).

Les mobilités physiques des taximen sont déclinées selon deux logiques principales : les parcours pendulaires (centre-périphérie urbaine-centre) et radiaux (ou circulaires). Selon le ministère des transports, la surface urbanisée est passée de moins de 4 000 hectares en 1980 à près de 16 000 en 2001 (ministère, 2010). Autrement dit, en vingt ans les trajets pendulaires ont doublé de longueur passant d'environ 3 km à 6 km (voir annexe 1, carte des transports urbains à Yaoundé). La logique du gain oriente les mobilités physiques des taximen. Lorsque Séraphin réalise des lignes pendulaires, il va en sortir et « crocheter » pour ramasser des clients supplémentaires, ce qui n'est pas sans provoquer le mécontentement des clients qui sont déjà dans le véhicule :

« Mais comment tu fais ça, comment tu vas trouver les bons circuits qui paient bien... »

- Je roule tout simplement... en suivant la ligne de travail, c'est-à-dire, je prends une ligne que je balaye, bon, je peux crocheter après, mais je balaye d'abord une ligne, je crochète, sinon je vais tout droit, c'est comme ça...

- Par exemple, donne moi un exemple... de Essos Mobil ...

- De Essos Mobil je peux prendre les clients qui vont à la Poste centrale, entre-temps je peux prendre aussi des clients qui vont au marché central... Je crochète... Surtout s'il paye bien, s'il ne paye pas bien, je ne le prends pas... » (Séraphin, taximan).

Augustin, étudiant et jeune taximan, me dira qu'il réalise de préférence des boucles excentrées qui desservent les quartiers périphériques de Yaoundé. Moins encombrés, ils permettent d'éviter les bouchons du centre ville et le ramassage. Il remplit son taxi d'un coup à un bout de la ligne pour les déposer à l'autre bout.

La production du service des taxis impose au taximan des compétences spécifiques afin de composer des trajectoires en fonction des heures

de la journée. Il faudra tenir compte de la consommation de son véhicule, du réseau des rues et des points de regroupement des usagers, des horaires productifs et de la relation à la clientèle.

2 – Du taximètre au ramassage

Pour comprendre l'évolution des modes d'exploitation des taxis, nous présenterons rapidement son histoire. On peut distinguer trois périodes significatives : l'introduction de l'automobile pendant la période coloniale, l'africanisation du secteur et ensuite son développement.

La période coloniale de 1948 à 1960 permet l'introduction de l'automobile et le développement urbain de Yaoundé et de la région du Centre. L'automobile sera associée au Blanc, à son prestige, mais aussi son étrangeté, et surtout à sa domination, sa violence et son pouvoir (Cressent, 2003). René, président du premier syndicat de transporteurs, nous raconte les premières années de l'africanisation :

« En 1964, il n'y avait pas de Blanc au volant, mais par contre, ils étaient propriétaires de taxis. Un Blanc pouvait gérer un parc de 20 à 25 véhicules, mais conduit par les Camerounais. Il y avait aussi les Camerounais isolés qui ne pouvaient pas avoir plus de 4 ou 5 voitures, mais qui se débrouillaient aussi. M. Sani-tié, Français, c'était le directeur d'une société de vin rouge, CDB (Cameroun Doit Boire), il a inondé la ville de véhicules... À l'époque le véhicule rapportait entre 15 et 20 000 tous les jours. Il avait plus d'une vingtaine de véhicules, des belles, des Versailles. M. Jean Aptour, un Libanais, il avait une société de transport, de taxis, avec les 203 Peugeot, il n'avait que ça, une vingtaine. Sous le régime de M. Ahidjo le commerce était interdit aux fonctionnaires, vous voyez, il ne voulait pas qu'on soit juge et partie. Il ne voulait pas que les fonctionnaires passent leur temps au garage à surveiller les voitures... Par contre, les gens exploitaient sous prétexte, il a cousin, il a une cousine... Donc à cette époque, il y avait des gros transporteurs qui étaient des Blancs et quelques petits qui étaient Camerounais et qui ne se laissaient pas faire; ils étaient Camerounais. Ce qui m'a amené à supprimer le taximètre c'était le pouvoir d'achat des Camerounais, parce que donner la possibilité à quelqu'un d'aller au marché en taxi, il fallait avoir les moyens, puisque ce n'est pas comme aujourd'hui, où chaque personne peut donner, 100 F » (René, transporteur).

Au sortir de la colonisation, le système à l'« occidental » est instauré mais ne perdurera que quelques années avec un taximètre et des clients utilisant le véhicule de façon exclusive. Ils s'acquittaient d'un montant variable pour une course en fonction de la distance et du temps. Les transporteurs étaient des colons, peu nombreux, avec de grandes compagnies de transport, qui employaient des chauffeurs salariés camerounais. Les Camerounais qui commençaient comme transporteurs étaient exclusivement des artisans. Le ramassage va se développer et s'imposer jusqu'à nos jours ; les clients sont ramassés et déposés au fil de la route, ils partagent le véhicule et s'acquittent d'un tarif fixe, 100 FCFA nous dit René, pour permettre à tout un chacun d'aller au marché en taxi, c'est-à-dire

d'en faire un transport public collectif populaire. Aujourd'hui une tarification officielle du Ministère des transports publics définit les prix des différents services de transport en taxi (voir annexe 2, « Tarifs officiels harmonisés par taxis »).

Ici aussi ce « jeu de bascule exprime bien l'ambivalence de la notion même de marché du travail, dont les deux partenaires-adversaires peuvent selon le contexte politique et économique, au niveau micro comme au niveau macrosocial, faire jouer la dimension marchande ou, au contraire, la dimension de sujétion/protection » (Pilon, 2007 : 48). Sous la double impulsion de la production du transport et des impératifs de liberté de l'africanisation, le secteur des taxis va se développer.

Les chauffeurs salariés travaillaient du lundi au samedi à des horaires fixes de 6 h à 20 h, pour un « salaire » de 30 000 FCFA par mois ⁴. Le taximètre mesurait la production de la journée. La totalité du chiffre d'affaires incombait au transporteur et le chauffeur était assuré de toucher son salaire. On retrouve ici un obstacle à la productivité auquel étaient confrontés les économistes classiques du XVIII^e-XIX^e siècles dans les manufactures pour maximiser le capital investi : un temps de travail fixe avec un salaire correspondant, défini objectivement (à la pièce ou au temps).

Lors du passage au ramassage, le « contrat de louage de services » s'est substitué à une logique de fermage. Le chauffeur s'engageait à verser la *recette* de 10 000 FCFA ⁵ par jour au transporteur ; il gardait les « surplus » de la journée et tout le chiffre d'affaires du samedi, désigné le « jour du chauffeur », lequel compensait le salaire qui n'était plus versé par le transporteur. Lors des entretiens avec les syndicats de transporteur, cette évolution avait été présentée comme positive en réponse à la forte demande de transport et à *leur esprit de service public*. Le jeu de bascule a pu permettre une certaine liberté et de « bonnes » conditions de rémunération pour les chauffeurs. Comme le dit René, transporteur, aux premières années « le véhicule rapportait entre 15 et 20 000 tous les jours ».

3 – Les acteurs institutionnels

En 1975, le cadre réglementaire des transports en taxi dans la Commune urbaine de Yaoundé va définir deux acteurs officiels : le chauffeur et le transporteur. Les deux pièces essentielles du « dossier » ⁶ nécessaires pour exploiter un taxi sont la *licence* du transporteur et la *carte bleue* qui est associée au véhicule. Le chauffeur n'est pas lié aux deux documents précédents, mais doit cependant disposer d'un permis de conduire et après deux ans d'ancienneté d'une capacité avec laquelle il pourra décrocher un *badge* délivré par les syndicats. D'où deux corollaires importants : le transporteur peut changer de chauffeur sans avoir à faire de démarches administratives, et/ou exploiter un même véhicule avec un ou plusieurs chauffeurs.

4. En 2008, le salaire minimum camerounais est passé à 28 216 FCFA. Ce montant est approximativement le même que le seuil de pauvreté pour un adulte à Yaoundé et d'après l'INS, « c'est le minimum nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels de l'individu ». En 2007, près de 40 % de la population vit sous ce seuil de pauvreté (INS, 2008 : 18).

5. La recette journalière est de 10 000 FCFA pour un véhicule essence et de 12 000 FCFA pour un véhicule diesel.

6. Le dossier complet pour un véhicule, outre la carte bleue et la licence de transport, est constitué d'une carte de stationnement, une carte grise, une patente, une vignette, un certificat de visite technique et une assurance.

Le premier syndicat (SYNTUC : Syndicat national des transporteurs urbains du Cameroun) a fixé son siège à Yaoundé en 1969. La façon avec laquelle je suis entré en contact avec les différents responsables syndicaux m'a amené à considérer que ceux-ci étaient organisés en réseau hiérarchisé : à la base, des chefs de secteur dans chaque quartier, à la tête, le patriarche des syndicats de transporteur. L'entretien avec un des présidents d'une organisation syndicale aura été révélateur de la confusion des rôles entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers et entre l'action syndicale et l'exploitation de l'activité. Danielle Gerritsen avait fait un constat de même nature dans le monde social des taxis parisiens, les qualifiant de « syndicats de services » (Gerritsen, 1987 : 329).

La période 1987-1994 est celle des crises économiques et sociales qui ont suscité des formes diverses de contestations. Les transporteurs y ont joué un rôle crucial en paralysant les communications (Amin, 2013). Elle a vu également la fin des expériences de transport public urbain, collectif, en autobus sous les injonctions de la Banque mondiale (Godard, 2002 : 44).

Lorsque le chauffeur est le dépositaire de la licence, nous dirons que l'exploitation est artisanale, sinon on dira qu'elle est salariale. Nous nous intéresserons plus particulièrement à l'exploitation salariale en soulignant ce qui les distingue. Une nouvelle division sociale du travail va démultiplier les statuts où apparaîtront le *titulaire* et le *mercenaire* mais aussi le *mercenaire-apprenti* et le *titulaire en condition-vente*.

René les expose ici :

« Et aujourd'hui comment vous embauchez un chauffeur, comment ça se passe ?

Ah ! Il vient vous voir, vous vous entendez avec lui, il y a plusieurs possibilités. Ou bien vous lui faites un contrat, il peut partir pour... à raison de tant par mois... et trente mois, le véhicule vous revient... Vous vous occupez des réparations... Sinon, moi je repars, mais en fin de contrat, je vous présente la note... avant de rentrer en possession du véhicule...

Ça c'est la version où vous vendez...

Y'a une autre version... Vous allez payer le chauffeur par mois... Vous lui dites : je vous paie tant... Mais actuellement, vous pouvez recruter un chauffeur, euh ! Son mercenaire, c'est lui qui va le payer lui-même, si vous vous entendez de cette manière » (René, transporteur).

Les forces de l'ordre ont une place privilégiée dans le monde social des taxis puisqu'elles sont sur le terrain aux côtés des chauffeurs. Elles pratiquent les « tracasseries » qui consistent à collecter des montants variables auprès des chauffeurs de taxi (A. B. Bado, 2001) mais participent aussi aux contrats en *condition-vente*.

4 – Le gain

« Et là ça été difficile parce que, déjà, pour faire chauffeur de taxi, la conduite de chauffeur particulier et de chauffeur de taxi, c'est deux choses carrément différentes, parce que là pour faire chauffeur de taxi, tu dois faire un nombre bien estimé de kilomètres par jour, tu dois connaître la consommation d'une voiture, aux 100 km ; là, c'est les deux points essentiels, tu dois connaître la ville, c'est important pour toi, parce que, si tu ne connais pas la ville, tu ne pourras pas travailler, tu ne connaîtras pas les destinations des gens, et tout ça, et tu dois connaître la consommation des voitures, parce que si tu as une voiture qui te consomme du 6 000 F aux 100 km, et que avec les 6 000 F de carburant tu peux travailler même 15 000 F, tu es bien, parce que tu vas enlever 6 000 F, tu enlèves 5 000, de recette, parce que nous ont fait des demi-journées, 5000 F de recette, le reste c'est pour toi, 4 000 F » (Séraphin, taximan).

Dans les différents entretiens menés aucun terme précis ne désignait le montant financier qui revenait au chauffeur en fin de journée. Dans un article du quotidien le *Messageur*, voici comment le journaliste décrit sa situation : « [...] un taximan très mécontent d'être bloqué dans ces embouteillages alors qu'il doit en plus de la recette journalière chercher la ration alimentaire pour sa petite famille... ». Nous avons choisi ici de retenir le terme de gain pour désigner ce montant. Différents facteurs vont le réduire progressivement : l'augmentation du prix du carburant ; le vieillissement des véhicules plusieurs fois amortis et donc l'augmentation des périodes d'immobilisation ; l'allongement des distances avec la croissance spatiale de la ville. Le *taximan* sera amené à augmenter la plus-value relative et absolue : la première en augmentant la productivité grâce à un découpage spatial de la ville en zones à 100 FCFA ⁷ et une optimisation des parcours ; la seconde en pratiquant la surcharge ⁸ (Bopda 2003 : 340) et en rallongeant le temps de travail.

Les conditions de la reproduction sociale du taximan se dégradent avec l'augmentation du coût de la vie (nourriture, hébergement, ...), des soins et de la formation. Séraphin dit que le travail de chauffeur, « ça casse » et que tout seul, « il n'a pas la force de forcer ». Augustin, jeune chauffeur, sera en arrêt de travail et en repos obligé plusieurs semaines. Par ailleurs, aucune protection sociale n'est accessible au taximan par le biais de son travail, il doit l'assurer lui-même en cas de maladie ou d'accident. Anasthase, taximan de 53 ans et ayant 15 ans de carrière, le dit avec les mêmes mots :

7. Celles-ci sont illégales puisque le tarif du ramassage est de 200 FCFA dans la Communauté urbaine de Yaoundé (voir les annexes 1 et 2).

8. Surcharge : pratique chez les taxis qui leur assure des recettes supplémentaires en transportant simultanément plus de quatre personnes.

« Ce n'est pas le propriétaire qui recrute le mercenaire... Le titulaire recrute le mercenaire, pour ne pas être... pour ne pas se casser avec le travail... » (Anasthase, taximan).

Pour Thierry, patron, la solution consiste à prolonger le temps de travail afin que le chauffeur ne soit pas tenté d'être « malhonnête » :

« Par exemple, on gare les taxis régulièrement 20:30-21:00, mais je leur disais : "si tu a un peu de force, gare même à 22:00 pour pouvoir rentrer chez toi avec

quelque chose”. Donc même quand je prenais un chauffeur un peu malhonnête, ma façon de travailler avec lui les amenait toujours à être un peu plus sérieux. Un tout petit peu » (Thierry, 45 ans, patron).

Anasthase n’a plus la force pour ce « petit peu » :

« Parce que, euh... Principalement je n’ai plus la force de travailler comme avant... Parce que avant quand on me demandait de garer à 21 h, 21 h pour moi en ce temps, c’était comme s’il était 18 h. Alors que maintenant, 18 h, 18 h 30, je cherche déjà la route de la maison... » (Anasthase, taximan).

Avec le basculement et l’instauration du gain, les natures objective et subjective des rémunérations des facteurs de production et du capital ont été inversées. En transformant le salaire objectif en gain subjectif, les patrons ont dans le même temps transformé la subjectivité du revenu du capital, le profit, en une rémunération objective, la recette. Nous proposons d’illustrer par un exemple rapide mais significatif ce rapport social inversé, extrêmement inégalitaire, où le risque lié à l’exploitation capitaliste (la prise de risque dans l’investissement de départ) a basculé du côté des facteurs de production (amortissement du véhicule, carburant, humain). On considère un taxi diesel en jour de semaine exploité par un titulaire de 5 h à 12 h puis par un mercenaire de 13 h à 21 h ; 6 km pour un trajet pendulaire parcouru en moyenne en 30 minutes ; une consommation de 8 litres pour 100 km ; 100 FCFA pour un client par zone (voir en annexe la carte des transports à Yaoundé). S’il réalise 32 voyages pendulaires il aura parcouru 192 km dans la journée et consommé pour 8 000 FCFA de carburant. Autrement dit, il aura transporté 120 passagers pour la recette et 80 passagers pour le carburant avec un gain nul. Ensuite, s’il roule à vide, il en est pour sa poche de 83 FCFA par zone. Son gain pour le premier client est de 17 FCFA. On voit que du lundi au vendredi, le travail des chauffeurs permet essentiellement de constituer la recette du patron.

Les syndicats sont régulièrement mobilisés pour garantir cet équilibre précaire. Le 18 mars 2008, « quatorze organisations professionnelles du secteur des transports urbains et interurbains ont appelé à une grève illimitée ayant dégénéré en mouvement populaire de revendications sociales »⁹ pour faire reculer le projet gouvernemental de hausse des tarifs des carburants de 16 FCFA par litre. Nous avons vu ci-dessus que pour le chauffeur cette mesure était équivalente à travailler gratuitement tout en transportant un client.

5 – Le recyclage

C’est pour augmenter la durée journalière, la charge et la cadence du travail mais aussi pour assurer l’entretien minimal du véhicule que le titulaire exploite un mercenaire. Il est ainsi amené à diviser son travail en cherchant de la main-d’œuvre supplémentaire. La captation de celle-ci se déroule dans des conditions spécifiques de contrainte et de soumission.

9. Le Messenger, 18 mars 2008, « Cameroun, Ô pays du carburant cher ». Le Cameroun est dans la situation paradoxale d’être le septième producteur de pétrole d’Afrique subsaharienne (30 millions de tonnes en 2008 selon l’INS : 2010 : chapitre 16 : 3) et d’exporter la totalité de sa production pour importer ses besoins en les achetant sur le marché international (un peu plus d’un million de tonnes en 2008 selon l’INS (ibidem : 3).

En effet, pour être conforme à l'idéologie libérale du marché, il faut que la force de travail du salarié soit concédée avec « l'illusion qu'il agit de plein gré, qu'il passe un contrat [...] librement, sans contrainte, en être majeur » (Engels, [1845] 1960 : 119). Les laveries de plein-air et les stations-essence sont les lieux spécifiques du monde social des taxis où se déroule cet échange ; un authentique marché de dupes. Joachim, candidat mercenaire, permis en poche, mais sans *capacité* comprendra qu'il faudra passer par la laverie :

« Oui oui je n'avais plus de boulot... Je suis encore resté à la maison, je me suis dit que..., je vais alors faire quoi maintenant là, je n'ai plus de boulot, maintenant je connais déjà conduire, j'ai déjà un permis de conduire, il faut que je cherche le travail moi-même, je suis parti à la station, j'arrive, je suis arrivé, j'ai demandé le travail, je n'ai pas vu... Je n'ai pas vu d'abord le travail dès le premier temps... Je n'ai pas vu le travail... Mais je suis reparti ici en bas, puisqu'il y a une laverie... Ici en bas... » (Joachim, mercenaire, 28 ans, originaire de la région du Centre).

Rappelons qu'un travailleur qui ne dispose que de sa force de travail pour vivre l'échangera à vil prix s'il en est contraint pour survivre. Sa nature même dans la logique marchande, contrairement aux actifs circulant (monnaie, véhicule...), est de ne pas être cumulable, stockable, capitalisable, mais de réaliser sa valeur lors de l'échange en tant que marchandise.

Être au chômage, ne pas être en mesure de l'employer, est synonyme de perte irrémédiable de cette valeur. C'est le cœur même des mécanismes de domination dans la division du travail qui condamnent ceux qui sont dépourvus de moyens de la mettre en œuvre. Avec Marx on sait que sa valeur doit lui permettre de se reproduire au risque de remettre en cause la pérennité du travailleur, mais aussi de la production.

Au Cameroun les moins de 25 ans représentent 64,2% de la population. L'âge médian dans les centres urbains est de 19 ans (INS, 2010 : 10). En outre, « la pyramide des âges de la population urbaine présente une allure assez perturbée jusqu'à 25 ans environ, liée aux effets des migrations internes des jeunes pour des raisons soit scolaire ou économique » (INS, 2010 : 10). Leur taux d'activité est proche de 50% avec des taux de chômage de 21, 8% et de sous-emploi invisible de 47,6%. Ce dernier reflète davantage la réalité des situations de précarisation de nombreux jeunes en recherche d'un emploi « décent »¹⁰ (INS, 2005). La concurrence est donc vive dans les métiers urbains où se concentrent près de 90 % des emplois (INS, 2011 : 8). Joachim désigne cette situation de l'emploi de « mal-mauvais » :

*« D'accord, il y a du monde là-bas [à la station Mobil-Essos] ?
Oui, il y a du monde, mal mauvais, mal-mauvais là-bas... »*

Pourquoi tu dis mal mauvais ?

Puisqu'il y a des gens là-bas... il y a les taxis là-bas, puisque je voulais d'abord travailler là-bas, mais, il y a le monde là-bas, que les voitures il en manque même, il en manque des voitures là-bas à Mobil Essos...

10. Le taux de sous-emploi invisible détermine le rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le « salaire minimum » (23 500 FCFA) à la population active occupée (INS, 2005). La grille des salaires mensuels des fonctionnaires s'échelonne de 79 380 FCFA (cat. D) à 243 600 FCFA (cat. A2) (INS, 2010 : 22). Notre enquête a permis d'apprécier le revenu moyen d'un titulaire à 100 000 FCFA par mois, pour un laveur à 60 000 FCFA, et un pousseur à 40 000 FCFA. Le « salaire » d'un mercenaire-apprenti est en-deça du minimum. Ces montants montrent que les revenus monétaires issus du travail couvrent une partie réduite de l'entretien des mercenaires et de la production des titulaires. Toute chose égale par ailleurs, ces derniers ont des revenus monétaires issus de leur emploi plus élevés que nombre de fonctionnaires. À Yaoundé, le prix des denrées alimentaires est extrêmement élevé pour les classes populaires. Cela donne régulièrement matière à de nombreux articles dans la presse locale sur le thème de la vie chère. La dernière crise sociale majeure en 2008 a été qualifiée d'« émeutes de la faim » (Fodouop, 2010 ; Acat, 2008; Amin, 2013).

[...] À Terminus environ, nous sommes peut-être, chez nous là-bas, nous sommes peut-être trente... 30 mercenaires qui attendent... J'ai fait peut-être, étant mercenaire, j'ai déjà fait peut-être vingt chauffeurs... » (Joachim, mercenaire).

Dans les observations et les témoignages recueillis, les candidats mercenaires sont des jeunes gens avec des profils scolaires très hétérogènes. Augustin suivait une formation à l'Université, il a une petite amie et un enfant en bas âge. Il assure pour la famille les frais de subsistance et de scolarité universitaire. Séraphin avait fréquenté le collège tandis qu'Amaric et Joachim ont quitté l'enseignement après le cycle élémentaire et étaient venus depuis leur campagne avec le projet de trouver du travail. Ceux qui s'en sortiront mobiliseront « ceux qui sont derrière eux »¹¹. Pour les autres, ils resteront dans cette condition prolétarisée pendant de nombreuses années. Un fort *turn over* chez les mercenaires est la conséquence de la quantité importante de main-d'œuvre disponible, véritable armée de réserve du monde social des taxis, mais aussi de leurs conditions de travail extrêmement défavorables. L'enrôlement dans les laveries et les stations essence est alors nécessaire. Lorsqu'il était chauffeur, Thierry les fréquentait régulièrement pour y dénicher ses mercenaires :

« Vous parlez comme si vous saviez, parce qu'il y en a beaucoup que j'ai retiré même dans les laveries, qui venaient me dire que, «Grand frère, pardon, je voudrais entrer dans le taxi, la laverie ne paye plus, je ne sais pas comment faire», je lui demande s'il est sérieux, il dit «oui», je l'aide à obtenir sa capacité, parce qu'il a déjà un permis... Pour avoir la capacité il faut que ton permis ait au moins deux ans... Il a déjà un permis, je l'aide à obtenir sa capacité... » (Thierry, patron).

L'échange de la force de travail contre le recyclage est toujours présenté comme une aide :

«Le recyclage c'est quoi alors, vous vous êtes mis d'accord sur quoi ?
C'est juste qu'il voulait m'aider...

D'accord, mais c'était quoi, entre vous, vous êtes mis d'accord sur quoi ?
T'étais son mercenaire, tu travaillais quand toi ?
Je travaillais tous les jours, l'après-midi...

Toi t'étais l'après-midi, d'accord, et donc c'est ce que tu m'as expliqué tout à l'heure alors, c'est 5 000 pour la demi-journée, tu mets de l'essence et toi tu gardais le reste quoi... Et tu avais aussi un samedi pour toi c'est ça ?
Non le dimanche...

Le dimanche pour toi, et tu devais faire l'entretien, tout ça, c'est ça ?
Oui !

C'est toi qui payait euh...
La vidange...

Et le samedi vous faisiez pareil toi l'après-midi et lui le matin ...
Oui, mais sauf que je lui remettais l'argent... Parce qu'en principe les samedis, c'est pour le paiement du titulaire... de la voiture... » (Séraphin, taximan).

11. Expression revenant régulièrement dans les récits de vie des jeunes qui signifie qu'un soutien familial, ou dans la parentèle, est mobilisable.

« Embauché » par le titulaire, le mercenaire doit travailler la moitié de la journée du lundi au vendredi et lui verser la demi-recette (5 000 FCFA) qu'il complètera pour la remettre au patron. Le samedi, il partage sa journée, mais le titulaire garde la demi-recette qu'il lui remet. C'est la journée du titulaire, et c'est son travail qui en assurera la prise en charge, gratuitement en quelque sorte. Enfin, le dimanche est décrété journée du mercenaire. Mais ce jour-là, les marchés, administrations et écoles sont fermés et les possibilités de gain plus faibles. En outre, celui-ci devra, avec les produits de la journée, assurer l'entretien du véhicule, notamment la vidange. Cette période est nommée recyclage dans les entretiens, c'est une période où il est en quelque sorte dans une phase d'apprentissage, apprentissage de l'exploitation on aimerait ajouter. Cet échange extrêmement défavorable n'est possible que dans un rapport de soumission qui a été exprimé dans la plupart des entretiens.

Pour les mercenaires-apprentis les plus précarisés, il faut d'abord se « débattre » pour trouver un toit en débarquant dans une métropole avec pour seul projet d'être « *un enfant qui cherche la vie... qui part à Yaoundé* ». Ils côtoieront dans les métiers urbains les jeunes ouvriers les plus paupérisés, issus majoritairement des quartiers de Yaoundé et de la région du Centre, mais aussi de tout le pays, vivant dans la rue sans feu, ni lieu [Morelle, 2005]. Ils n'ont pas ou plus de soutien familial et, avec une formation scolaire arrêtée au niveau élémentaire, leur condition est la plus dramatique. C'est celle de Joachim :

« Je suis venu ici là comme ça là, que, un enfant part à Yaoundé, part chercher la vie comme ça là, je ne suis pas accueilli par quelqu'un... »

Comment ça, tu n'es pas accueilli par quelqu'un ? Personne ne t'a aidé ici ? Les gens m'aidaient comme ça là, peut-être dès que je peux croiser quelqu'un, quand je suis en route, je peux croiser quelqu'un je lui dis que : "Pardon je peux dormir chez toi aujourd'hui là..." , dès que le matin arrive, je cherche comment je peux me débattre, oui oui... Je cherche comment je peux me débattre... J'ai fait comme ça là maintenant... » (Joachim, mercenaire).

Pendant une grande partie de l'entretien Joachim, me cachera sa condition de mercenaire au chômage, il me dira d'abord qu'il est « un peu titulaire », puis, que c'est lui que « le patron connaît », sous-entendant qu'il ne peut donc pas être mercenaire :

« J'ai appris à conduire... J'ai appris à conduire en brousse ¹² ! Parce que je n'ai pas appris à conduire à l'auto-école, j'ai appris à conduire en brousse, parce que j'ai été abandonné comme ça, de moi-même, je faisais ma vie seul, j'ai appris à conduire, et j'ai... J'ai quand même la chance... j'ai... j'ai... j'ai fait des économies, j'ai fait mon permis... J'ai commencé à travailler le taxi, comme mercenaire même, maintenant je suis là quand même un peu titulaire... » (Joachim, mercenaire).

Les transporteurs interviewés, tout en connaissant la pratique du mercenariat, précisaient qu'ils n'avaient rien à voir dans cet arrangement qui regardait uniquement le titulaire. Pour eux il n'y a aucune relation (sous-

12. Joachim était motor-boy puis chauffeur d'un « Opep » (Fodouop, 1985) ; il assurait le transport de personnes et de produits vivriers sur Yaoundé plusieurs fois par jour d'Awaé à 50 km à l'est.

entendu directe) entre transporteur et mercenaire. Ce rapport d'anonymat et de soumission fait l'identité même de la figure du mercenaire qui risque à tout moment de ne plus pouvoir être embauché.

6 – Circulation financière

Après la reproduction des titulaires, nous proposons d'aborder celle de l'outil de production. C'est la logique de maximisation du profit des transporteurs qui a fait de la Toyota la marque exclusive des taxis, l'« automobile publique » au Cameroun. Technologie qui organise et structure le monde social des taxis au sens qu'en donne Baszanger (1992 : 272). Le prix de la transaction pour une Toyota d'occasion est de 2 500 000 FCFA en condition-vente. « Congelée » (Batana, 1989 : 106), elle viendra d'Europe dans les containers avec un coût d'importation d'environ 1 800 000 FCFA¹³, amortie plusieurs fois dans leur vie de taxi, c'est souvent sous un aspect antédiluvien et chaotique qu'elle circule dans les rues de Yaoundé. Thierry est Bamiléké et en cotisant à deux tontines financières¹⁴, « celle de sa mère » et « celle de son père » avec les montants et les cycles des cotisations spécifiques, il a pu investir dans quatre taxis :

« Ici, je cotise 20 000 tous les mardis, et dimanche 20 000 tous les dimanches... Et la tontine de fin du mois, le deuxième mardi de chaque mois, une fois par mois... et le dernier dimanche... Dans les tontines, il y a différentes cotisations... 50 000 une fois par mois les dimanches, et 100 000 le mardi... »¹⁵ (Thierry, patron).

Mais les tontines financières ne sont pas uniquement à but spéculatif ou bien à destination d'investissements productifs. Thierry est dans la période de sa vie où la famille puise au maximum dans ses ressources financières. Une partie importante de sa *cagnotte* est notamment consacrée aux frais de scolarisation de nombreux dépendants : un fils, une fille mais aussi une belle-fille et un cousin.

Une grande majorité de la population du Cameroun sont membres de tontines. Nzemen a très tôt tenté de saisir cette réalité sociale à partir de la nomenclature de catégories socioprofessionnelles contribuant donc fortement à la mise en évidence de leur différenciation interne et de leur dimension classiste¹⁶ (Nzemen, 1988 b : 39). Nous les considérerons dans cette perspective notamment en cherchant les inégalités de niveau de vie, les normes de consommation et leur potentialité de mobilité qu'elles permettent (Bihr, 1999 : 166-170). Avec l'INS (2008), nous savons que la société camerounaise urbaine est segmentée mais aussi hiérarchisée en groupements inégalement dotés en ressources sociales : en classes « pauvre » et « non-pauvre ». On peut alors considérer le montant des cotisations comme un de ses indicateurs pertinents. Les cotisations de Thierry correspondent à celles de la fraction de la petite bourgeoisie. Les classes populaires participent à des montants bien inférieurs, de 500 à 5 000 FCFA par semaine et n'auront pas accès aux mêmes épargnes ni aux mêmes ressources sociales. Séraphin, après avoir occupé les métiers de

13. Ce coût se répartit de la façon suivante : achat du véhicule en Europe, soit 600 000 FCFA (1 000 euros), dédouanement : 900 000 FCFA, transport : 300 000 FCFA. Le dédouanement peut fortement être revu à la baisse ou à la hausse.

14. On peut schématiquement classer les tontines en deux catégories : la tontine de solidarité et la tontine financière ou économique (Nzemen, 1988 a : 31).

15. Dans la tontine du père au foyer du village, Thierry cotise tous les mardis 20 000, dans une tontine à 42 parts, et un fois par mois 100 000 dans une tontine à 10 parts. Dans la tontine de la mère, chez une élite, il cotise 20 000 tous les dimanches à 27 parts et 50 000 une fois par mois dans une tontine à 12 parts. Thierry épargne tous les mois 270 000 FCFA, 2 460 000 FCFA par an.

16. Nzemen (1988 b : 39) classe en deux catégories les ménages camerounais : le ménage leader dont le chef est un cadre d'administration publique, d'entreprise publique ou privé, ou un patron ; le ménage simple dont le chef appartient aux exploitants agricoles, ouvriers, employés, professions indépendantes, inactifs...

17. Cercle extrêmement sélectif (système du parrainage, de « pas de porte »), contrôle social permanent (lieu commun des réunions) et punition (censeur, prison, amende) (Henry, 1991 : 75-88) font partie de l'institution tontinière qui doit veiller à réduire au maximum les incertitudes quant aux possibilités de défaillance financière d'un de leurs membres afin de proposer des montants de gros lots en fonction du nombre élevé de parts.

18. La finance définit l'effet de levier, ratio entre les fonds propres et les dettes. C'est un indicateur des logiques financières. Pour les premiers bénéficiaires, il est maximum, puisqu'ils empruntent en ayant apporté peu ou pas de capital, tandis que pour les derniers, il tend vers zéro. Nzemen évalue le taux d'escompte ou d'épargne moyen à 21 %, et Henry montre que celui-ci est fortement dispersé pour atteindre 35 %. Il a évalué des taux sur le marché secondaire plus élevés encore (Nzemen, 1988a : 93). Henry a mis en évidence que l'ordre de tirage d'un individu pouvait être fonction de son ancienneté et de son statut social (Henry, 1991 : 19).

19. Nzemen nous dit que : « deux tontines seulement fonctionnaient avec un taux de cotisation par membre de 5 millions de FCFA par mois » (Nzemen, 1988 b : 43). À Yaoundé, il évalue le taux moyen de cotisation annuel pour les ménages pauvres à 55 000 FCFA et à 3 229 000 FCFA pour les riches. On a ainsi un ratio mesurant les inégalités d'épargne entre classes pauvres et riches de près de 50. Il est bien supérieur au ratio Q5/Q1 (INS 2007, 2012) calculé à partir de la consommation annuelle des ménages. En 2007, celui-ci était évalué à 3, et à 8 par équivalent adulte.

colporteur, pousseur, laveur puis mercenaire, commençait à cotiser à 4 000 FCFA ; il fait ainsi partie de la classe ouvrière. Mais les groupes communautaires ne donnent pas accès aux mêmes niveaux d'épargne à cotisation constante et par conséquent aux mêmes densités financières du temps. En effet, plus le contrôle social est fort et contraignant, plus le nombre de parts est élevé et les effets de levier possibles. Dans les associations communautaires Bamiléké il n'est pas rare de voir des tontines à 40 voire 80 parts. Thierry cotisait quand il était mercenaire dans une tontine à 47 parts. Augustin et Séraphin, tous deux Bétis et originaires de la région du Centre, cotisaient dans des tontines urbaines où le nombre de parts n'excédait pas la quinzaine de membres. Les inégalités qu'elles engendrent sont horizontales d'une part, entre classes sociales, avec des niveaux d'épargne considérablement inégaux liés aux montants des cotisations et au nombre de cotisants par cycle ; verticales d'autre part, le fonctionnement des associations communautaires ¹⁷ permettant de pratiquer des taux usuraires et des effets de levier ¹⁸.

La bourgeoisie urbaine a bien entendu ses tontines, des cotisations de plusieurs millions ¹⁹ de FCFA y circulent reflétant les fortes inégalités sociales à Yaoundé (Nzenem, 1988 ; Henry, 1991). Elle se distingue des normes de consommation (Bihl, Pfefferkorn, 2007) et des modes de vie exclusifs, notamment par la possession de maisons individuelles dans les quartiers chics de Yaoundé, anciens et nouveaux, d'automobiles européennes rutilantes pour chaque membre du couple (INS, 2007), mais aussi et surtout par la scolarisation des progénitures en Europe ou en Amérique du Nord. Ces ménages riches des classes bourgeoises urbaines vivent dans les métropoles urbaines subsahariennes avec des niveaux de vie qui s'apparentent à ceux des classes bourgeoises occidentales.

Conclusion

Au terme de notre enquête, nous pouvons maintenant proposer une typologie des acteurs du monde social des taxis. Celle-ci fonctionne sous la forme d'idéaux types construits analytiquement comme schèmes descriptifs et interprétatifs sans épuiser la réalité. Notre parti pris, centré sur le travail, la production et la reproduction des rapports sociaux, nous a amené à comprendre comment la séparation-hiérarchisation sociale opérerait.

Le titulaire travaillera quotidiennement, avec des cadences et des rythmes élevés afin de maintenir un gain permettant son entretien et celui de sa famille. Il comprendra alors qu'il lui faudra accéder rapidement à la propriété de son outil de production faute de quoi il ne pourra transformer son gain en véritable revenu stable. C'est donc un choix entre projet familial et projet d'épargne en vue d'acquérir un véhicule en condition-vente qui déterminera ses possibilités de mobilité sociale. Après trente mois environ de cotisation, il entrera en sa possession. Les associations financières à fort effet de levier et leur réseau familial ou urbain seront alors un atout pour y parvenir. Mais c'est aussi par l'exploitation d'un mercenaire qu'il parviendra à maximiser son gain.

Ce dernier est la pièce maîtresse du processus de reproduction. Il passera plusieurs années en « apprentissage » avant de devenir titulaire en travaillant dans les métiers urbains dévalorisés socialement. Sa mobilité sociale ascendante sera fortement dépendante de son réseau social, notamment pour « tontiner » en vue d'acquérir permis de conduire et capacité, ainsi que de se conformer aux règles de soumission et de dépendance. Dans les premières années, il consentira même à une régression de son statut social, avec le sentiment d'investir dans un avenir meilleur.

Les plus précarisés de cette catégorie sont ceux qui n'ont *personne derrière eux*, immigrés des régions rurales limitrophes, peu scolarisés. Leurs nécessités premières seront de se loger, de se nourrir et de maintenir l'intégrité et la santé de leur corps. Chômeurs ou sous-employés la plus grande partie de leur temps, leur mobilité sociale rime davantage avec immobilité, voire régression sociale et spatiale. De plus, la précarité de leur situation d'emploi et familiale les prive de tout accès aux tontines, qu'elles soient solidaire ou financière.

Pour les transporteurs et patrons, dépositaires de ressources sociales et monétaires, leur mobilité se traduira par la capacité d'accroître leur capital économique, en mobilisant fortement les associations financières. Les recettes seront convertibles en investissement dans des outils de production pour la catégorie des entrepreneurs et leur permettront aussi d'assumer scolarité et protection sociale de leurs dépendants. Par leur constance, leur régularité de versement et leur fonction, elles joueront le rôle traditionnel dévolu au salaire. Les Bamiléké cultiveront une *affinité élective* avec cette logique *libérale communautaire*²⁰. Ils ont historiquement été cantonnés dans les activités économiques (Aerts, 2000 : 232 ; Deltombe, 2012 : 581-582) et depuis, ont développé une véritable culture des pratiques financières associatives (Henry, 1991 : 10 ; Nzemen, 1988 : 23).

Les *patrons-fonctionnaires* maintiendront principalement avec leurs recettes un niveau de vie sans cesse mis en danger par des conditions d'emploi dégradées dans la fonction publique. Pour ces derniers, majoritairement des Bétis, originaires de la région du Centre, c'est donc davantage une immobilité assurée par leur double emploi.

Bien entendu, ces résultats n'ont pas la prétention à l'exhaustivité et pourront être modulés en fonction de situations particulières. La combativité des taximen rencontrés sur le terrain a permis de mesurer qu'ils n'étaient pas résignés et que chaque marge de manœuvre était investie et mise à profit. Nous avons illustré que tout en étant potentiellement acteurs à part entière de leurs actions, ils étaient contraints par des rapports sociaux imposés par la production du transport urbain. Ce sont notamment les dynamiques d'échange de la force de travail, plaçant les fractions ouvrières les plus paupérisées dans des conditions dominées face aux détenteurs des outils de production, qui les expriment le plus fortement.

La société urbaine camerounaise présente un profil fortement inégalitaire dont nous avons montré qu'un des traits spécifiques était l'accès

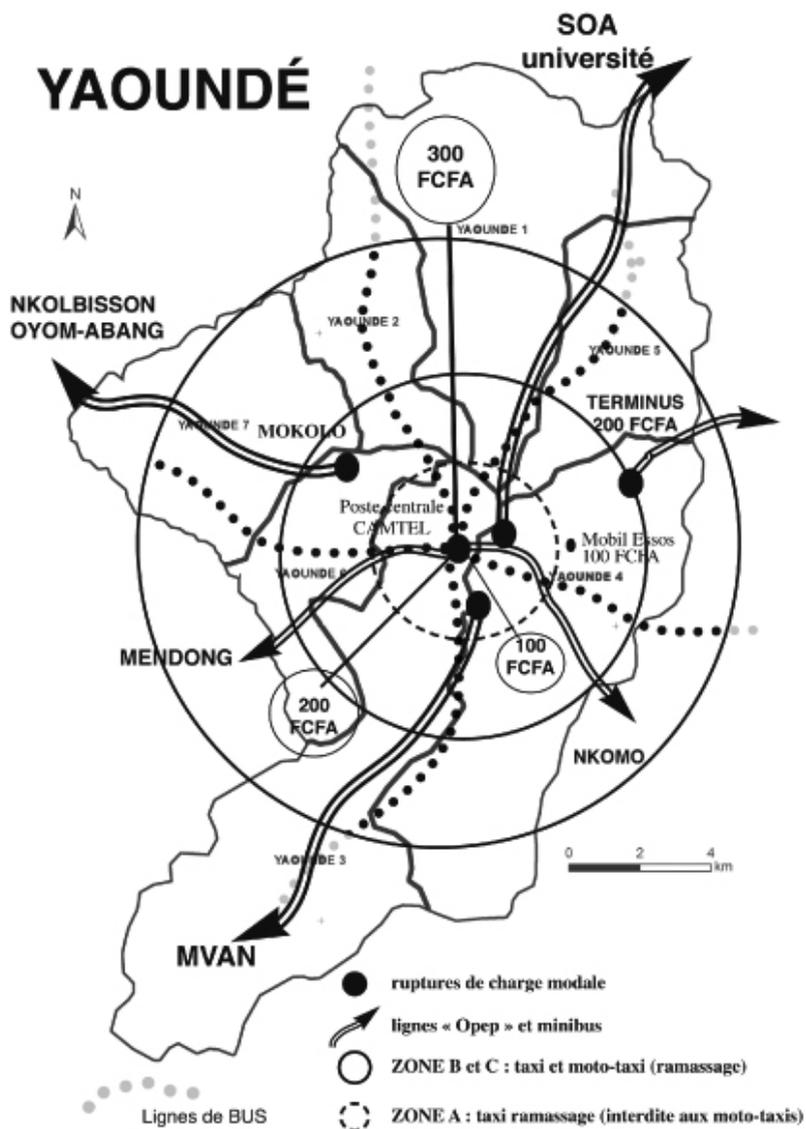
20. « Les impératifs de la promotion d'une économie véritablement nationale révèlent à l'État la nécessité de prendre des mesures tendant à encourager la constitution d'une épargne locale et de maîtriser le système de crédit - L'économie camerounaise, pour être relativement indépendante, devra s'appuyer davantage sur le dynamisme propre des Camerounais que sur les capitaux étrangers et les entreprises étrangères ». Paul Biya, Président de la République du Cameroun. Pour le libéralisme communautaire » cité par Nzemen (1988 a : 17).

aux associations financières. Indifféremment caractérisées de « solidaires », « citoyennes », voire « communautaires », elles portent la marque de l'économie authentique au service de l'homme montrant ainsi son inscription dans les processus mondialisés au fondement du « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 529). Dans les pays subsahariens, cette évolution historique s'inscrit à la suite de la marchandisation et de la monétarisation des économies domestiques agricoles (Meillassoux, 1977), puis dans un contexte de politiques de plans d'ajustement structurel préconisés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (Aerts, 2000 : 135). Depuis, les réponses publiques collectives ont été écartées du champ des possibles alors que dans la dernière enquête sur la perception du rôle de l'État dans la gestion de l'économie, « 7 ménages sur 10 pensaient qu'il devait rester maître de la sphère économique » (INS, 2008 : XXX).

BIBLIOGRAPHIE

- Acat, (2009), 25-28 février 2008, *Cameroun, une répression sanglante à huis clos*, Rapport de l'Observatoire national des droits de l'Homme avec l'appui de l'Acat-Littoral et de l'Acat-France.
- Aerts J.-J., Cogneau D., Herrera J., Monchy G., Roubaud F. (2000), *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Karthala.
- Agier, M. (1987), « Usines, familles et ouvriers au Cameroun ». In : Agier M., Copans J. et Morice, A., *Classes ouvrières d'Afrique*, Paris, Karthala, pp. 141-182.
- Amin, J. (2013), « Cameroon Youths and the Protest of February 2008 », in *Cahiers d'Études Africaines*, 211, pp. 677-696
- Amselle, J.-L., Le Bris E. (1982), « De la "petite production marchande" à l'économie mercantile », in : Deblé I., Hugon O., *Vivre et survivre dans les villes africaines*, IEDES, Paris PUF, pp. 163-173.
- Baszanger, I. (1992), (Textes réunis et présentés par), « Une perspective en termes de monde social ». In : Anselm Strauss. *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, pp. 269-282.
- Batana, M. (1989), *Les transports intra-urbains au Cameroun, regard sur le paysage social d'un mode de transport public à Yaoundé : le taxi*, Mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Yaoundé I.
- Bihl, A., Pfefferkorn R. (1999), *Déchiffrer les inégalités*. 2^e édition réactualisée, Paris, Éditions Syros.
- Boltanski, L. Chiapello È. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bopda, A. (2003), *Yaoundé et le défi camerounais de l'intégration*, CNRS éditions.
- Cressent, A. (2003), « Penser une guerre de libération et (ré)écrire l'histoire : le cas de Mongo Beti », in *Études littéraires*, vol. 35, n° 1, p. 55-71.
- Deltombe, T., Domergue M., Domergue J., Tatsitsa J. (2012), *Kamerun, une guerre cachée aux origines de la francophonie*, Paris, La Découverte.
- Diaz, O. Plat D., Pochet P., (2002), « Hiérarchie sociale, hiérarchie modale, dans trois capitales africaines », in Bussièrè Y., Madre J., *Démographie et transport : Villes du Nord et villes du Sud*, Paris, L'Harmattan, pp. 289-315.
- Diaz, O., Plat D. (2002), « M, comme mobilité ou les déplacements urbains au quotidien », in Godard X. (Ouvrage collectif, sous la dir. de), *Les transports et la ville en Afrique au Sud du Sahara : le temps de la débrouille et du désordre inventif*, Karthala-Inrets, pp. 22-44.
- Engels, F. (1960), *La situation de la classe laborieuse en Angleterre [1845]*, Éditions sociales.
- Fodouop, K. (2010), (sous la dir. de) *Autopsie d'une exception plurielle en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Fodouop, K. (1985), « Les transports « clandestins » autour de Yaoundé », in *Cahiers d'Outre-Mer*, 38 (150), pp. 175-195.

- Franqueville, A. (1984), *Yaoundé, construire une capitale*, ORSTOM.
- Gerritsen, D. (1987), « Limites de l'indépendance et mythe de l'autonomie. Bateliers et chauffeurs de taxi », in *Annales de Vaucluse*, 26, pp. 231-242
- Godard, X. (2002), (sous la dir. de), *Les transports et la ville en Afrique au Sud du Sahara : le temps de la débrouille et du désordre inventif*, Paris, Karthala-Inrets.
- Henry, A., Tchente G.-H., Guillaume-Dieumegard (1991), *Tontines et banques au Cameroun*, Paris, Karthala.
- Institut National de la Statistique du Cameroun (2011), *Jeunes et marché du travail au Cameroun en 2010*.
- Institut national de la statistique du Cameroun (2010), *Annuaire statistique du Cameroun*.
- Institut national de la statistique du Cameroun, *3e recensement de la population générale*.
- Institut national de la statistique du Cameroun, (2008), *Conditions de vie des populations du Cameroun et profil de pauvreté au Cameroun en 2007*, Rapport principal de l'Enquête camerounaise des ménages III.
- Institut national de la statistique du Cameroun (2005), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI)*, phase I : Enquête sur l'emploi. Premiers indicateurs.
- Lautier, B. (1983), « Secteur informel et emploi : l'enseignement des pays sous-développés », in *Critiques de l'économie politique*, n°28, pp. 77-92.
- Lembezat, B. et Trézenem É. (1950), *La France équatoriale : l'Afrique équatoriale française et le Cameroun ;* préface de M. Tony Révillon. - 2e éd. rev. et augm. - Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.
- Mathias, G. (1983), « Urbanisation et sous-développement : secteur informel et stratégies de survie », in *Critiques de l'économie politique*, n°25, pp. 21-137.
- Meillassoux, C. (1975), *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro.
- Ministère des Transports, (2010), *Rapport diagnostic. Élaboration d'un plan de déplacements urbains de la ville de Yaoundé*, Yaoundé.
- Morelle, M. (2005), « Jeunes de la rue et "culture de rue" à Yaoundé (Cameroun) », *Géographie et Cultures*, n°55, 2005, pp. 59-80.
- Morice, A. (1981), « Les vélos de Kaolack » in *Cahiers d'études africaines*, vol. 21 n°81-83, pp. 197- 210.
- Morice, A. (1987), « Ceux qui travaillent gratuitement : un salaire confisqué », in Agier M., Copans J. et Morice A., *Classes ouvrières d'Afrique*, Karthala, pp. 45-76.
- N'Sangou, A. (1985), « La contribution des buy'em sell'em au développement », in Barbier J.-C. (sous la dir. de), *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Orstom, Karthala. pp. 220-228.
- Nzemen, M. (1988 a), *Théorie de la pratique des tontines au Cameroun*, Sopecam.
- Nzemen, M. (1988 b), « Estimation des flux financiers dans les tontines au Cameroun », in *Revue Statistiques du Cameroun*, 1988, pp. 37-53.
- Pfefferkorn, R. (2007) *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classe, rapports de sexe*, Paris, Éditions La Dispute, « Le genre du monde ».
- Pillon, T., Vatin, F. (2007), « La question salariale : actualité d'un vieux problème » in François Vatin (sous la dir.) avec la collaboration de Sophie Bernard, *Le salariat. Théorie, histoire et formes*, Paris, La dispute, SNEDIT, pp. 29-48.



Annexe 1 - Plan des transports urbains (taxis, moto-taxis, bus et minibus) à Yaoundé
Réalisation : Manuel Santiago

Annexe I : Carte des transports urbains à Yaoundé.

TARIFS OFFICIELS HARMONISES PAR TAXIS OFFICIALS HARMONIZES TRAVELLER'S RATE

Arrêtés N° 0006/MINCOMMERCE DU 08 MARS 2005 ET N° 0000009 / MINCOMMERCE / CAB DU
08 AVRIL 2010 FIXANT LES TARIFS HARMONISES DU TRANSPORT URBAIN PAR TAXIS SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL.

C - N - P - S - T

(Comité National de Pilotage et de Sécurisation des Tarifs Voyageurs)

(NATIONAL COMMITTEE OF PILOTING AND SECURISATION OF TRAVELLER'S RATE)

ZONE A : CENTRE - SUD - EST - GRAND NORD

Véhicule N° Portière N° / ANNEE 2010

| VILLE DE YAOUNDE TOWN OF YAOUNDE | YAOUNDE | TARIFS DE JOUR DAILY PRICES DE/TO 5H A 22H AM | TARIFS DE NUIT NIGHTLY PRICES DE/TO 22H A 5H PM |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| RAMASSAGE EN VILLE A DROP IN TOWN | YAOUNDE | 200 FCFA | 250 FCFA |
| COURSE DEPOT SHORT HIRE | YAOUNDE | 1 300 FCFA | 1 500 FCFA |
| RAMASSAGE NSIMALEN A DROP TO / FROM | AEROPORT AIRPORT | 1 300 FCFA | 1 500 FCFA |
| COURSE NSIMALEN HIRE TO / FROM | AEROPORT AIRPORT | 2 500 FCFA | 3 000 FCFA |
| AUTRES LOCALITES / OTHER LOCALITIES | | | |
| RAMASSAGE EN VILLE A DROP IN TOWN | MAROUA GAROUA NGAOUNDERE BERTOUA BOLOWA SANGMELIMA MBALMAYO KRIBI | TARIFS DE JOUR DAILY PRICES DE/TO 5H A 22H AM | TARIFS DE NUIT NIGHTLY PRICES DE/TO 22H A 5H PM |
| | | 200 FCFA | 250 FCFA |
| COURSE GAROUA HIRE TO / FROM | AEROPORT AIRPORT | 2 500 FCFA | 3 000 FCFA |
| RAMASSAGE GAROUA A DROP TO / FROM | AEROPORT AIRPORT | 1 300 FCFA | 1 500 FCFA |
| COURSE MAROUA SALAK HIRE TO / FROM | AEROPORT AIRPORT | 4 000 FCFA | 5 000 FCFA |
| RAMASSAGE MAROUA SALAK A DROP TO / FROM | AEROPORT AIRPORT | 1 500 FCFA | 2 000 FCFA |

Les tarifs de location horaire ou journalière, dans toutes les régions, sont négociables de gré à gré.

Any other destination not indicated here, is negociable by mutual agreement

Tous droits de reproduction réservés exclusivement au Comité de Pilotage et de Sécurisation des Tarifs Voyageurs.

All rights of reproduction reserved exclusively to the National Comity of Securisation and Pilofage of Transport Rate.

L'affichage des photocopies est strictement interdit. Tout contrevenant à cette disposition s'expose à des poursuites judiciaires

without any other form of process.

Verne unique dans les guichets du CNPST

N° 01249

Visa du directeur de la Protection

Timbre Fiscal

Fiscal Stamp

du Consommateur



Annexe 2 : La tarification officielle des taxis de Yaoundé.

Espaces et temporalités des mobilités

L'exemple de migrants d'Afrique de l'Ouest

Émeline Zougbedé¹

1. Doctorante à l'université Paris-Descartes, Laboratoire Cerlis – UMR 0870, emeline.zougbede@hotmail.fr

2. L'analyse est soutenue par quinze entretiens conduits auprès de sans-papiers que nous suivons toujours : ils sont âgés de 20 à 35 ans, célibataires, vivant en foyers de travailleurs migrants, peu alphabétisés et originaires de la vallée du fleuve Sénégal. Ces entretiens ont été menés dans le but de retracer leurs parcours migratoires et socioprofessionnels. Les rencontres se sont principalement faites lors d'ateliers d'apprentissage de la langue française que nous animons bénévolement dans une association de quartier et qui constituent notre premier terrain. Un second terrain au sein de l'Union Locale (UL) du 19^e arrondissement de Paris de la Confédération Générale du Travail (CGT) proposant une permanence pour la reconstitution de dossiers de demande de titre de séjour pour d'anciens grévistes, travailleurs sans-papiers, étaye les entretiens. Depuis janvier 2013, nous menons une enquête de terrain au sein de cette UL. Suite à la fin de la grève de tous les travailleurs sans-papiers de 2009 et après l'implication des différents organes de la CGT et à différents niveaux, l'UL du 19^e a pris en charge la reconstitution de dossiers pour des demandes de titre de séjour. Les prénoms des enquêtés ont été modifiés et distribués selon une logique qui ne dit rien de la traduction originale.

3. Nous faisons référence aux nombreux travaux sur le transnationalisme tels ceux d'E. Terray. L'article de M. Nedelcu (2010 : 33-55) est à cet égard instructif.

Résumé : *Si les migrations de travailleurs migrants sans-papiers originaires de la vallée du fleuve Sénégal peuvent être étudiées dans une logique économique, il ne faudrait pas omettre d'y ajouter l'importante dimension socio-temporelle qui se joue dans les territoires traversés et habités. L'article visera donc à montrer comment à partir des expériences migratoires et professionnelles de ces hommes, il est possible de reconstruire les parcours socio-géographiques sous l'angle de mobilités, telles que John Urry les définit : « [...] un spectre de mouvements physiques s'exprimant à travers des temporalités diverses ». Dans ce cas, si le départ en migration vécue à la fois comme aventure et comme normalité peut afficher un mouvement circulaire dû à des fins économiques et à l'aspiration à une mobilité sociale pour de jeunes hommes, il faut ajouter qu'il est en même temps une rupture dans le temps et fonde d'un côté le temps du pays, et de l'autre, celui de la migration. Cette division du temps à partir des espaces conquis aide à rendre intelligible la migration pour ceux qui la vivent et permet de décrire un « système-mobilité » invitant à penser le travail de ces travailleurs migrants sans-papiers aussi bien comme rouages d'une inertie latente par les différentes formes de mise au travail dont ils font l'objet, que comme principe de multiples mobilités à travers la recherche d'une mobilité sociale.*

Mots-clés : *migrations internationales, mobilités, régimes de temporalités, travail, travailleurs sans-papiers.*

Le présent article se propose d'observer et de caractériser les formes de mobilités spatio-temporelles de travailleurs migrants qui sont originaires de la vallée du fleuve Sénégal (entre le Mali, le Sénégal et la Mauritanie) et actuellement sans-papiers à Paris². Nous concevons alors les mobilités « comme un phénomène autant géographique que social » (Urry, 2005 a : 17) ou encore comme un « [...] spectre de mouvements physiques s'exprimant à travers des temporalités diverses » (Urry, 2005 b : 26). À partir des expériences migratoires et professionnelles de travailleurs sans-papiers, nous cherchons à reconstruire les processus qui permettent d'appréhender leur vie sociale sous la forme de « mobilités », la migration comme un « système-mobilité » à part entière. Nous tenterons de discerner certaines formes de mobilités inhérentes aux pratiques des travailleurs migrants sans-papiers pour aboutir à une analyse originale de leurs aventures migratoires. Actuellement, les études migratoires s'orientent vers la compréhension des modèles d'intégration des nations européennes. Cependant, il existe aussi une tendance inverse qui analyse les migrations comme mouvements transcendant les nations³. A. Tarrius, par exemple, dévoile dans son ouvrage, *La mondialisation par le bas* (2002), les manières dont certains individus vivent en des temps et des endroits multiples, « nouveaux nomades d'une économie souterraine ».

La recherche que nous menons s'inscrit dans la lignée des travaux comme ceux de M. Timéra (1996, 2001), de C. Quiminal (1991) ou encore de C. Morice et S. Potot (2010) pour ne citer qu'eux. Notre approche relève davantage d'une socio-anthropologie du travail que d'une sociologie du travail classique. Les questions sont moins tournées moins vers le travail que vers les travailleurs : « [...] tout d'abord [celle] de la mise au travail : qui travaille dans telle branche, à tel poste (sexe, race, origine géographique, origine en termes de statut) ? Quel est le mode de domination qui a contraint un individu donné au travail : contrainte violente, symbolique, contrainte par la pauvreté, par la migration, pression familiale, libre calcul, désir de mobilité ? » (Lautier, 1998 : 254).

I – Du mouvement aux « mobilités »

Dans *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?* (2005 a), John Urry rompt avec le paradigme sociologique traditionnel qui met au cœur des études la société. Pour lui, l'analyse sociologique doit être renouvelée. Il soumet le concept de société à trois critiques : le problème de sa définition plus ou moins variable selon les disciplines ; son élaboration dans un contexte particulier ; ses limites pour comprendre « la mondialisation non humaine ». Urry préfère parler de « mobilités » notamment parce que les relations sociales sont de plus en plus complexes et sont intimement connectées les unes aux autres, en particulier sous forme de réseaux : « [l']analyse de "l'élasticité" et de la complexité des relations sociales qui s'établissent dans le monde entier donne lieu à des théories, découvertes scientifiques et méthodes qui "mobilisent" des explorations de l'ordre social nouvellement acquis par le biais du mouvement et éventuellement comme un phénomène de fluidité. » (2005 b : 26).

I.1. Le mouvement ou la « noria » des travailleurs migrants sans-papiers

Pour aborder la question des travailleurs migrants sans-papiers, à partir de processus d'objectivation ⁴, il semble nécessaire de nous interroger sur ce que la terminaison « -ant » du terme migrant suggère. Placés sous l'égide des migrations de travail, les travailleurs sans-papiers sont dans ce contexte des individus qui se déplacent pour trouver du travail à des fins économiques. La migration de travail, opposée aux migrations pendulaires et aux migrations de peuplement, peut recouvrir dans sa définition à un régime de temporalités particulier dans la mesure où le mouvement migratoire ne semble pas complètement achevé. Il est un présent en pointillé. Et c'est ce que laisse supposer la terminaison en « -ant ».

Dans le contexte du *boom* des migrations de travail en France dans les années d'après-guerre, la présence temporaire de travailleurs migrants est apparue des plus évidentes. Suite au « grand racolage » des années 1950-1970, les importants contingents de main-d'œuvre venus du sud de l'Europe, puis du nord de l'Afrique et enfin de l'Afrique subsaharienne, ont été confrontés à une pénurie de logements. C'est ainsi qu'une forme spécifique de logement – le Foyer de travailleurs migrants (FTM) – a été

4. Brun (2004) distingue trois formes principales, en concurrence, décrivant les mêmes conditions : le clandestin ; l'étranger en situation irrégulière et le sans-papiers. La première ayant trait à une figure de dénonciation fait allusion à la présence illicite dans le pays d'accueil. L'étranger en situation irrégulière est un concept juridique. Cette figure se veut neutre et criminalisante. La figure du « sans-papiers » renvoie à un processus d'objectivation de la condition des étrangers sans titre de séjour ayant eu cours dans les années 1970 à travers les différents mouvements protestataires des populations étrangères. Quant à la figure du migrant, bien que désuète dans le contenu qu'elle véhicule, elle reste un élément essentiel du sens commun (Morice, Potot, 2010).

créée dans les années 1960 pour répondre à une demande considérée comme provisoire (Fiévet, 1999 : 93). En effet, « [si] le foyer se présente comme un logement sans définition juridique précise, comme un logement “spécifique” n’entrant dans aucune des catégories habituelles, c’est sans doute parce qu’il est conforme au statut ambigu de l’immigré actuel qui n’est ni un résident vraiment permanent, ni un résident vraiment passager dont le temps et le séjour est compté (qu’il soit compté ou qu’il le compte lui-même) [...] » (Sayad, 1991 : 86). La nature du FTM⁵ réside dans ce mouvement constant dans lequel vit le travailleur migrant que suggère la terminaison « -ant » :

« Si son papa il est ici [en France], s’il est parti en Afrique, son fils il va le remplacer. Il va dire que : “ Patron, mon fils il est là. Je vais l’envoyer. Il va venir me remplacer. C’est comme ça ” » [Cilly, 24 ans, Malien, en France depuis 2010, sans travail au moment de l’entretien].

Ces propos indiquent qu’il y a une circulation migratoire entre les membres d’une même famille, d’un même réseau de parentèles. Cela n’est pas sans rappeler les premières heures des études sur l’immigration où le terme « noria » était utilisé pour qualifier les allers et retours de travailleurs. Actuellement, bien que le concept de « noria » semble désuet, nous trouvons qu’il contient en germe un potentiel heuristique dans la mesure où la migration de la population de référence s’effectue en partie dans ces termes⁶. Ces migrations sont entravées par les différents dispositifs sécuritaires de l’Union européenne⁷. Les migrants n’ont pas la possibilité de faire des allers et retours entre leur pays d’origine et la France jusqu’à ce que leur situation soit régularisée. Mais il n’en reste pas moins que ces migrations relèvent de mouvements qui demandent la mise en place d’allers-retours, comme dans la situation de ce Mauritanien, âgé de 28 ans, ayant obtenu récemment une carte « salarié » et parti trois mois au village pour voir les siens et s’y marier. Ces mouvements sont aussi largement inscrits dans différents réseaux migratoires qui appellent ses membres à bouger. Si la notion de « noria » ne saurait à elle-seule rendre compte des différentes situations migratoires observables et observées, elle nous permet d’appréhender différentes temporalités liées aux mouvements de ces travailleurs, sources de multiples formes de mobilités intégrant un système de circulation complexe.

1.2. Des mobilités géographiques et généalogiques

Parmi toutes les caractéristiques communes de la population de référence, l’âge et le travail retiennent l’attention. Rosny insiste sur la jeunesse de cette population : « Par jeunes, il faut entendre ceux et celles qui n’ont pas encore de *statut social*, par exemple les célibataires. Ainsi des personnes de trente ans se considèrent-elles comme tels » (2002 : 623). Le travail est ce qui permet d’obtenir un statut *via* l’argent récolté et la mobilité géographique succède à la volonté (voire le désir) d’une mobilité sociale qui autorise la constitution d’un pécule par le biais du travail :

5. Par trois décrets promulgués en décembre 1994 sous le gouvernement Balladur, suivis d’une circulaire d’application datée d’avril 1995, les Foyers de travailleurs migrants seront transformés en résidences sociales. Ce processus est en cours depuis les années 2000. Cette transformation n’est pas sans poser quelques problèmes de fond notamment celui de la considération des populations concernées.

6. Voir l’ouvrage de M. Péraldi (2002).

7. Dès 1985 l’Europe cherche à créer un espace de libre circulation à l’intérieur de ses frontières par les accords Schengen. À la fin des années 1990, elle met en place tout un dispositif sécuritaire pour lutter contre l’immigration clandestine dont le système Frontex en 2004, système de coopération, de gestion et de surveillance des frontières extérieures.

« Pourquoi je viens en Espagne ? Parce qu'au pays, [...] il y a du boulot mais tu gagnes rien » [Soundiata, 27 ans, Mauritanien, en France depuis 2008, aide-cuisinier avec un contrat à durée indéterminée au moment de l'entretien].

Le pécule constitué permet alors d'exister socialement au sein de la société d'origine comme le souligne les propos de ce migrant :

« C'est-à-dire être indépendant. C'est de pouvoir vivre tout seul. Prendre la charge de tout ce dont t'as besoin, tout seul, sans l'aide de quelqu'un » [Souleymane, 27 ans, Malien, en France depuis 2010, plongeur et aide-cuisinier avec un contrat à durée indéterminée au moment de l'entretien].

L'aspiration à une mobilité sociale implique bien une mobilité géographique. Ajoutons que si les mobilités géographiques sont permises au départ, c'est parce que préexistent des réseaux de parentèles établis :

« Ouais [son père] était en France. [...] Je sais pas, peut-être 20 ans. [...] Ça fait 6 ans ou bien 7 ans [que son cousin est en France sans titre de séjour aussi]. [...] Ouais, j'ai de la famille [ici en France]. C'est la même maison, on est de la même famille. [...] Bon, c'est le fils du frère de mon papa » [Massiré, 28 ans, Malien de 28 ans, en France depuis 2008, plongeur avec un contrat à durée indéterminée au moment de l'entretien].

Ces réseaux, nous les appelons des « réseaux migratoires généalogiques ». La généalogie est ici aussi bien verticale qu'horizontale du fait que les aînés sont également partis en migration et que beaucoup retrouvent d'anciens camarades ou connaissances. Les migrations sont ainsi régies par des réseaux organisés sur la base de la parenté et/ou de liens avec la région d'origine. Cette première mobilité géographique, qui découle de la volonté d'une mobilité sociale, est à considérer sous deux angles. Si elle s'inscrit dans un cadre généalogique *a minima* pour tous, elle est plus ou moins fortement ancrée dans une tradition familiale, voire une pression sociale exercée par les pairs qui imposent la migration comme norme sociale :

« Ah ouais toi tu vis en Afrique. Nous on est là on a tout nana ni nana. [...] À chaque fois que je vois un courrier d'un ami ça me bouleverse. [...] Après, arrivé en 6e année, [...] j'ai arrêté aussi [l'école]. C'est en ce moment que j'ai rêvé [de venir en France]. J'ai dit : "Ok. Comme mes amis sont partis, moi aussi je vais tout sacrifier pour que je puisse rentrer en Europe" » [Kolli, 31 ans, Malien, en France depuis 2010, sans travail au moment de l'entretien].

Il y a alors toute une confusion entre les désirs collectifs et individuels de mobilités pouvant être hérités et transmis à travers l'histoire familiale comme nous pouvons le relever dans les propos suivants :

« En Côte d'Ivoire, c'est là-bas que je suis né. J'ai quitté là-bas à l'âge de 7 ans mais chaque année je passais mes vacances là-bas. C'est à travers le commerce que des membres de ma famille ont immigré là-bas. [...] Mes frères y en a qui sont en Mauritanie, y en a qui sont en Côte d'Ivoire » [Souleymane, 27 ans, Malien, en France depuis 2010, plongeur et aide-cuisinier avec un contrat à durée indéterminée au moment de l'entretien].

Le désir de mobilité sociale subordonné aux pressions extérieures (économiques, familiales...) est le moteur, le principe de toutes les mobilités impliquées par la suite. Par le mouvement géographique des migrants ouest-africains (sans-papiers) se lisent différents types de mobilités, premièrement mues par un désir d'ascension sociale ordonné collectivement et intériorisé.

2 – Un marché du travail spécifique impliquant des mobilités et de l'inertie

« C'est le mouvement » [Cilly, 24 ans, Malien, en France depuis 2010, sans travail au moment de l'entretien].

Le mouvement, ici, c'est aller chercher du travail quelque part, en trouver et puis revenir. Plus généralement, c'est tout ce que l'homme fait : tout est mouvement. Mais se peut-il que ce mouvement mu par diverses pressions que nous avons étudiées précédemment à un moment se fige et devienne inertie ?

2.1. Un marché du travail économique particulier

Les secteurs d'emplois embauchant la population étudiée intègrent une partie des métiers dits en tension, inscrits sur une liste ⁸ mise en place dans l'optique d'une protection du marché national du travail et correspondent aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), du Nettoyage industriel et de la Restauration. Ces secteurs relèvent d'un marché du travail particulier dit secondaire, opposé à un marché du travail principal (voir les théories du dualisme économique comme celle de Piore (1978).

Le marché du travail secondaire offre des emplois aux formes particulières (durée, organisation, etc.) précaires et instables. Il rencontre ainsi des formes d'économie différentes. Antérieurement, on distinguait l'économie formelle des économies dites informelles ou parallèles ou souterraines ⁹. La dernière, l'économie souterraine, concernait les pays industrialisés et correspondait à des activités économiques échappant à la comptabilité nationale pour des raisons volontaires ou involontaires ; économie caractéristique des emplois occupés par une partie de la population de référence, croisant une économie officielle dans laquelle s'inscrit la deuxième partie des emplois qui eux, sont déclarés ¹⁰. Actuellement, plusieurs spécialistes préfèrent parler d'économie informelle (Adair, 2009), concernant les

8. Il s'agit d'une liste de 30 métiers pour les ressortissants de pays tiers d'après l'arrêté du 18 janvier 2008 paru dans le Journal Officiel du 20 janvier 2008, disponible sur internet : <http://www.immigration-professionnelle.gouv.fr/proc%C3%A9dures/m%C3%A9tiers-en-tension>.

9. Voir un article, ancien de P. Rosanvallon (1980 : 15-27). Pour une réflexion plus actuelle, voir les travaux de B. Lautier et notamment son ouvrage (2004 : 121).

10. Certains sans-papiers usent de fausses cartes pour trouver du travail. Il peut s'agir de cartes empruntées ou louées à un proche ou à quelqu'un connu par le réseau de parentèles. Ces cartes sont, dans ce cas de figure, vraies et vérifiables auprès de la préfecture. Il peut aussi bien s'agir de cartes achetées à des fabricants de faux documents officiels. Elles sont établies, contrairement aux autres, au nom du travailleur. Il n'en demeure pas moins que, quelle que soit le type de carte, les emplois peuvent être déclarés ou non.

pays industrialisés, à cause de la dérégulation croissante de l'économie formelle face aux années de crise. Dans le cas qui nous occupe, le caractère hétéronome du travail – par la demande en main-d'œuvre peu qualifiée et l'exigence de normes de travail salariales qu'il requiert – nous renvoie davantage à un marché du travail secondaire. Celui-ci implique des économies spécifiques, formelles et informelles, notamment dans le contexte actuel de crise¹¹. Certains des migrants interrogés distinguent le travail salarié (déclaré ou non) des activités domestiques en classant ces dernières dans le « rien faire », rejoignant alors la vision de De Grazia pour qui l'économie souterraine ne comprend que les activités non déclarées et illégales. La situation dans le pays d'origine est opposée dans bien des cas à la situation vécue en France :

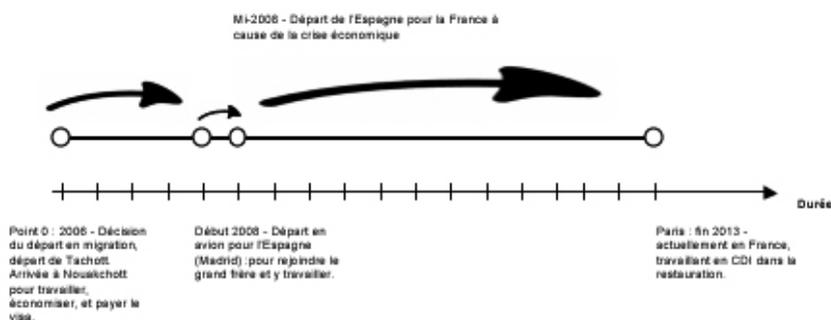
« C'est pas la peine pour dire ça [à propos des activités faites au pays devant figurer dans le curriculum vitae] parce que c'est pas la même [chose] » [Sidi, 33 ans, Malien, en France depuis 2010, sans travail au moment de l'entretien].

Les expériences de travail dans le pays d'origine sont rarement mentionnées. Nous nous devons donc ici, et au vu des secteurs d'emploi concernés, concevoir le travail « [...] dans un sens extrêmement restrictif, en tant que travail productif, industriel, dans le cadre formel du salariat ; le travail non salarié, non rémunéré, non formel est ainsi exclu de la catégorie “ travail ” » (Hirata et al., 1998 : 248) ; ce qui n'exclut pas de le classer pour partie dans l'économie informelle. Le travail en France offre des possibilités que le travail au pays d'origine ne recèle pas. Dans ce cas, l'accès au salariat moderne via le salaire décent, considéré comme le « vrai » travail par ces migrants, induit-il différentes formes de mobilités ?

2.2. Le travail comme attribut de la mobilité

L'accès au salariat moderne via le salaire décent est l'élément nodal qui pousse à la première des mobilités observées chez ces migrants : le départ en migration, soit la mobilité géographique. Observons le schéma suivant résumant le parcours migratoire d'un Mauritanien de 27 ans en France depuis 2008 et travaillant dans la restauration en contrat à durée indéterminée depuis un an :

Schéma du parcours migratoire d'un Mauritanien de 27 ans en fonction des opportunités de travail



11. Voir à ce sujet les travaux de Duez et Radu (2013) et de Lautier (2004).

Sur ce schéma, nous constatons que chaque mobilité géographique est liée à l'absence de travail, et ce particulièrement concernant l'année 2008. La période allant du « point 0 » au début de l'année 2008 recouvre les préparatifs du voyage : recherche des moyens financiers et d'un visa. Début 2008, l'individu se rend en Espagne où réside son frère. À cette première mobilité succèdent d'autres mobilités comme le décrit l'extrait suivant :

« C'est mon grand-frère qui est là-bas. C'était 2008, lui il voit que la situation de l'Espagne a commencé à mal tourner quoi. Il me dit : "Voilà donc toi ça sert à rien de rester ici. Va en France" » [Soundiata, 27 ans, Mauritanien, en France depuis 2008, aide-cuisinier avec un contrat à durée indéterminée au moment de l'entretien].

Nombre de migrants quittent l'Espagne pour la France dans la population étudiée, espérant y trouver un travail. Cette deuxième mobilité géographique est un effet direct du contexte actuel de crise économique. Enfin, ce premier type de mobilité (géographique) peut se décliner à l'infini :

« Je travaille là-bas. Je travaille sur la route pour venir ici [...] Et j'ai travaillé encore du Maroc jusqu'en Espagne [...] 3 mois, 6 mois, 3 mois, 6 mois. Un truc comme ça [...]. Après je suis reparti au Maroc, j'ai travaillé là-bas encore, dans le bâtiment [...] » [Diadié, 22ans, Sénégalais, en France depuis 2011, agent d'entretien sous de petits contrats].

Comme il a été dit plus haut, la population étudiée est employée dans les secteurs du BTP, de la Restauration et du Nettoyage industriel, regroupés sur un marché du travail secondaire demandant une faible qualification et caractérisé par une grande instabilité de l'emploi. Pour analyser les trajectoires socioprofessionnelles de migrants de Tunisie, Bruno (2010) se réfère aux « identités de papiers » appréhendant par-là la manière dont chaque individu occupe des *espaces d'emploi* qui lui sont assignés et qui participent à l'architecture plus globale du marché du travail, ici parisien. Dans cette perspective, les « identités de papiers » décrivent le statut juridique d'un individu présent sur un territoire et le définissent comme « national », « protégé » ou « étranger ». Les migrants sans papiers sont dépourvus de ce type d'identité et doivent se tourner vers des formes d'emploi particulières et des mobilités diverses. Il est paradoxal de chercher un travail quand on est sans-papiers et de tenter d'obtenir des papiers quand on est sans travail. C'est dans ce cercle vicieux que sont vécues les différentes formes de mobilités liées aux emplois occupés et à l'entrée sur le marché du travail secondaire¹². La durée des emplois occupés par les travailleurs sans-papiers est limitée. La nature des contrats de travail les contraint à davantage de flexibilité et de mobilité. Prenons à titre d'illustration le cas de ce migrant malien. Âgé de 32 ans, il est parti du Mali en 2005 pour se rendre en Espagne. Il y a travaillé dans le BTP en tant que manœuvre pendant 5 ans pour un même patron et a obtenu une carte

12. Malgré les recommandations politiques, nul ne veut s'opposer ouvertement au patronat de certains secteurs clefs utilisant une main-d'œuvre en situation irrégulière.

de séjour. Suite à la crise touchant l'Espagne, il a dû se rendre en France où il a de la famille. Dans un premier temps, son cousin lui a proposé un contrat de plongeur dans un restaurant parisien. Le contrat terminé, il a fini par trouver un autre contrat de plongeur dans un autre restaurant à Paris, par l'intermédiaire d'un ancien collègue. Puis, il s'est fait embaucher comme commis de cuisine dans un établissement de restauration rapide. Actuellement, il travaille dans le secteur du Nettoyage industriel, à deux endroits différents, l'un situé dans les Hauts-de-Seine le matin et le second dans les Yvelines le soir. Il totalise ainsi 4 heures de travail pour 4 heures de trajet.

2.3. Mobilités et inerties : un système à plusieurs vitesses

Le tableau ci-dessous décrit la distribution des postes en fonction du secteur d'emploi.

Distribution des postes occupés observés en fonction des trois secteurs d'embauche de la population étudiée :

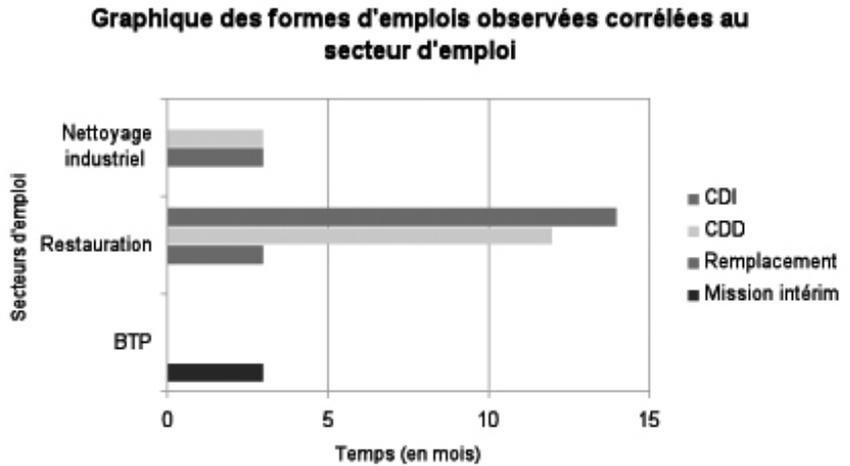
| Secteurs d'emploi | Bâtiment et Travaux Publics | Nettoyage industriel | Restauration |
|-------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|----------------|
| Postes occupés | Manœuvre | Agent d'entretien | Aide-cuisinier |
| | | Gardiennage d'immeuble (sortie des poubelles) | Cuisinier |
| | | Laveur de vitres | Plongeur |

Les postes occupés listés ci-dessus n'engagent pas nécessairement la même proportion d'individus parmi la population de référence. Soulignons aussi que ce sont le plus souvent les réseaux de parentèles encadrant chaque migrant qui leur donnent accès à ces postes ; l'emploi est pourvu par cooptation¹³. Au fil des observations et des divers entretiens, nous avons constaté que les postes occupés sont corrélés à certaines formes d'emplois (statut, durée). Ainsi, l'une des premières formes et de loin la plus courante est celle du remplacement :

« Comme je pars au pays, j'ai dit à mon patron s'il peut prendre mon cousin pour me remplacer. En ce moment il ne travaille pas. Bon le patron il m'a dit qu'il avait déjà trouvé quelqu'un » [Soundiata, 27 ans, Mauritanien, en France depuis 2008, aide-cuisinier avec un contrat à durée indéterminée au moment de l'entretien].

13. Pour un développement de la question, voir à ce sujet les travaux de Costes (1988, 1994) et de Jounin (2004, 2009).

Nous avons tenté de donner une vue schématique et d'ensemble de ces formes d'emploi observées selon le secteur dans le graphique ci-dessous :



À la lecture du graphique, les missions courtes prédominent dans les secteurs du BTP et du Nettoyage industriel. Le concept d'« épisodes d'emploi » (Abott, 1993 et Bruno, 2010) nous permet, au regard de ce qui précède, de mettre en relief le séquençage de l'activité professionnelle de la population étudiée et les intenses effets de mobilité dus à la précarité. Les « épisodes d'emploi » déterminent des périodes d'activité de durée relativement courte. Isolés, ces épisodes n'indiquent rien de particulier sur les formes de mises au travail de sans-papiers. C'est en les reliant les uns aux autres dans une même carrière professionnelle que leur potentiel heuristique apparaît. Dans le même ouvrage, Bruno propose d'utiliser la notion d'« espaces d'emploi » pour non plus désigner la spécificité de chaque emploi occupé, mais pour caractériser leur agencement, leur genre propre et les formes d'épisodes. Par conséquent, l'analyse de ces « épisodes d'emploi » passe aussi par l'analyse de leurs « espaces d'emploi ». Une telle démarche aide à mieux appréhender les mobilités professionnelles des travailleurs ou le passage d'un emploi à un autre dans le même espace d'emploi. Par exemple, un travailleur du nettoyage industriel se verra offrir d'autres opportunités d'embauche dans le même secteur. Son réseau et ses compétences y sont circonscrits. Concentrant sa recherche sur les travailleurs de l'intérim du BTP, qu'ils soient ou non sans-papiers, N. Jounin (2004, 2009) établit lui aussi que les embauches se font le plus souvent par cooptation, ce qui participe à la création et au maintien de niches ethniques. Il constate une ethnicisation croissante des emplois et des formes d'emplois dans les chantiers du BTP, que l'on peut qualifier d'apartheid professionnel.

Les mobilités professionnelles liées aux emplois occupés et à leurs formes particulières qui exigent une grande flexibilité se doublent, dans un second temps, d'une inertie professionnelle latente et caractéristique du statut précaire des sans-papiers. De fait, si le travail engendrait première-

rement d'importantes mobilités (géographiques), dans un second temps il impose une inertie latente et inhérente au travailleur sans-papiers pour plusieurs raisons, notamment parce que le travailleur est un travailleur sans-papiers muni de faux documents d'identité et/ou travaillant sous une fausse identité. Inertie pouvant contraster avec la frénésie des premières mobilités géographiques comme le montre les propos suivants :

« Bon je crois qu'en restant à Paris, je peux trouver le boulot par ce que tout le monde cherche le travail à Paris ici. Bon moi aussi je reste ici. Quand j'ai trouvé, je fais comme tout le monde c'est tout » [Cilly, 24 ans, Malien, en France depuis 2010, sans travail au moment de l'entretien].

La circulaire Valls du ministère de l'intérieur du 28 novembre 2012, concernant la régularisation de personnes en situation irrégulière, reconnaît le statut de travailleur au migrant sans-papiers, ce qui rend possible la régularisation. Cependant, celle-ci ne lui est accordée que sous certaines conditions. Par exemple, le migrant sans papiers ne peut être régularisé que s'il a travaillé effectivement avec l'employeur désigné dans le dossier administratif et s'il continue de travailler avec lui dans le même secteur. Le migrant régularisé devra donc continuer à exercer son emploi dans les mêmes termes et conditions qui ont permis sa régularisation. Ainsi, il devra travailler dans le même restaurant en qualité de plongeur. Autrement, il n'obtiendra pas ses papiers. La régularisation des personnes travaillant en situation irrégulière leur impose des cadres territoriaux définis : un espace d'emploi et une activité professionnelle fixes. La mobilité géographique des premières heures est alors entravée par l'inertie latente de ce type de marché du travail auxquels sont confrontés les migrants sans-papiers.

Nous avons tenté de souligner le caractère à plusieurs vitesses d'un système dans lequel sont pris les migrants sans-papiers. Aux temps des mobilités géographiques succède une inertie inhérente au marché du travail, à leur statut et aux modes de régularisation imposés par le gouvernement français.

3 – Espaces et régimes de temporalités

Si nous avons qualifié les mobilités décrites ci-dessus de « mobilités spatio-temporelles », c'est parce qu'elles s'inscrivent dans des espaces géographiques et des temporalités. Celles-ci s'entrecroisent au point de donner l'impression que le migrant sans-papiers est pris au cœur d'une myriade de dimensions juxtaposées les unes aux autres et qui donnent sens et cohérence à son projet de vie, marqué par des ruptures.

3.1. Des mobilités géographiques aux régimes de temporalités

Nous nous intéressons ici aux temps sociaux de la migration. Nous opposerons alors différentes formes de temporalités que la migration morcelle :

« C'était ma première fois d'aller en exil. C'est-à-dire d'aller à l'aventure. Le Congo, c'était mon premier pays à l'aventure » [Souleymane, 27 ans, Malien, en France depuis 2010, plongeur et aide-cuisinier avec un contrat à durée indéterminée au moment de l'entretien].

« Quand tu dis Soninké les gens vont te dire c'est l'aventure. » [Diaye, 26 ans, Malien, en France depuis fin 2011, sans travail au moment de l'entretien]

Les personnes rencontrées utilisent le terme d'« exil » et d'« aventure » pour qualifier leur départ en migration et par là, la migration elle-même. S. Bredeloup (2008) établit un parallèle intéressant entre l'aventure en littérature et l'aventure migratoire : il s'agit pour l'homme d'advenir et de s'aguerrir. L'aventure migratoire permet l'acquisition d'un statut social non seulement par l'accumulation du numéraire mais également par le prestige qu'elle apporte. Ce statut social demandé et escompté au sein de la société d'origine n'est pas sans rappeler une obligation des cadets envers leurs aînés. Si la migration permet d'accumuler du numéraire et donc d'avoir les moyens de fonder un foyer, l'argent épargné permet également d'assurer la retraite des parents et de leur rendre ce qu'ils ont prêté¹⁴ :

« Ton père il a 70 ans ou 75 ans ou bien 80. Ton père il va aller travailler et tu vois ça, c'est pas possible. Et du coup, il faut qu'on vienne ici [en France] pour gagner notre vie [...]. Par exemple tes parents qui sont là-bas, au moins si tu fais un geste pour eux [...]. Si j'avais le travail ou si j'avais le papier, je travaille, j'envoie 50 euros à mon père. Demain, il va pas aller au travail, à son âge, il va rester à la maison » [Kolli, 31 ans, Malien, en France depuis 2010, sans travail au moment de l'entretien].

L'accumulation du numéraire, le prestige de la migration, renforce le statut social de l'aventurier et lui évite la honte de n'être jamais parti de chez lui. Si les migrations de ces hommes peuvent être pensées comme partie prenante d'une tradition sociale et familiale transmise de pères en fils, elles s'inscrivent donc dans le temps long du pays d'origine, celui de l'enfance où le travail correspondait principalement aux travaux des champs¹⁵ :

« Là-bas on est cultivateurs, on s'occupe des animaux » [Cilly, 24 ans, Malien, en France depuis 2010, sans travail au moment de l'entretien]

À ce temps long du pays qui se forme dans la période de l'enfance se superpose un temps plus bref, événementiel, de l'adulte parti à l'aventure, en exil. Le départ en migration constitue un événement introduisant une rupture dans le régime temporel jusque-là dominant. « L'événement, écrivent Bensa et Fassin, ce n'est pas qu'il se passe quelque chose, quelque important que soit ce fait, mais plutôt que quelque chose se passe – un devenir » (Bensa et Fassin, 2002 : 4). Le temps du départ en migration est alors événement au sens où ces auteurs parlent d'une rupture d'intelligibilité du temps. Pour préciser ce qu'ils entendent par temps de l'événement, ils s'appuient sur une distinction entre deux conceptions que Deleuze

14. Voir à ce sujet, les travaux d'Alain Marie, notamment son article (Marie, 2012).

15. Retenons que nous caractérisons ce temps de l'enfance dans la mesure où le départ en migration signifie la recherche d'un statut social escompté et attendu dans la société d'origine qui permet de devenir adulte.

oppose : Chronos et Aiôn. Le premier correspond à une perception du temps qui ramène le passé et le futur au présent : seul le présent existe. Le second, au contraire, « c'est l'instant sans épaisseur et sans extension qui subdivise chaque présent en passé et futur ». Cette temporalité représente une rupture, une mutation dans un parcours individuel ou collectif. Il suscite un besoin d'interprétation de ce qui se passe. Aiôn est ici le temps de l'événement qui nous semble le plus proche de ce que vivent les migrants après être partis : « Le présent de l'événement n'existe que comme ligne de partage entre deux mondes, mutuellement inintelligibles [...] ; c'est une ligne de fracture, voire un simple point qui n'a sens que comme frontière » (*ibidem* : 5). On considérera alors le moment du départ comme une ligne de fracture temporelle, qui marque chez les migrants leur rapport au présent, au passé et au futur.

3.2. Temporalités croisées et présences du migrant

Nous avons affaire à des temporalités qui lient différemment passé, présent et futur. Celles-ci s'entrecroisent et forment un régime de temporalités spécifique à ce monde des travailleurs sans-papiers. Nous avons un temps long, celui de l'enfance, puis celui d'Aiôn, temps de l'événement, de la rupture d'intelligibilité. L'arrivée dans le pays d'immigration produit une troisième temporalité. Celle-ci peut se concevoir soit comme une parenthèse au sein du temps long, soit comme un temps court annoncé permettant à l'homme d'advenir. Dans ce temps court, la perspective de rester provisoirement en France et de retourner au pays est affirmée mais les délais apparaissent très incertains. Le temps est donc erratique :

« Ah oui je veux rester ici [en France].

- Tu veux rester ici toute la vie ?

- Non.

- Combien de temps à peu près ?

- Bon, je sais pas. Je sais pas combien de temps [...]. Parce que ma mère, elle est là-bas et mon père aussi » [Massiré, 28 ans, Malien, en France depuis 2008, plongeur avec un contrat à durée indéterminée au moment de l'entretien].

La plupart des migrants interrogés ont pour idéal le retour dans leur pays à l'âge de la retraite, laquelle mettra fin à leur migration, refermera cette parenthèse inscrite au sein du temps long du pays d'origine. Néanmoins, les différentes temporalités que nous venons de repérer s'entrecroisent bel et bien et complexifient leurs orientations temporelles. Pour réduire le temps court, engendré par les mobilités des migrants, l'adapter au temps long de la société d'origine, des stratégies sont mises en place, comme celle du mariage au pays d'origine. Les propos ci-dessous d'un migrant sénégalais ayant une carte de séjour espagnole, rentré au pays pour se marier en 2011 et parti de celui-ci depuis 2008, en sont une illustration :

« Elle [ma mère] me dit : "Ouais ouais, je vais te perdre après moi. Je suis là toute seule et si tu te maries là-bas [en France], après on te verra de moins

en moins' » [Djibril, 32 ans, Sénégalais, en France depuis 2012 et effectuant quelques missions de remplacement dans le secteur du Nettoyage industriel au moment de l'entretien].

Une autre stratégie, pour ceux munis d'un titre de séjour délivrés dans d'autres pays européens, est celle des retours au pays pour les vacances. Elle fonctionne comme autant de points d'insertion du temps court dans le temps long ; ce qui fait dire à certains que quand ils ont un travail, ils n'ont plus le temps pour rien parce que pendant les vacances, ils retournent au pays voir la famille (pour ceux qui sont régularisés).

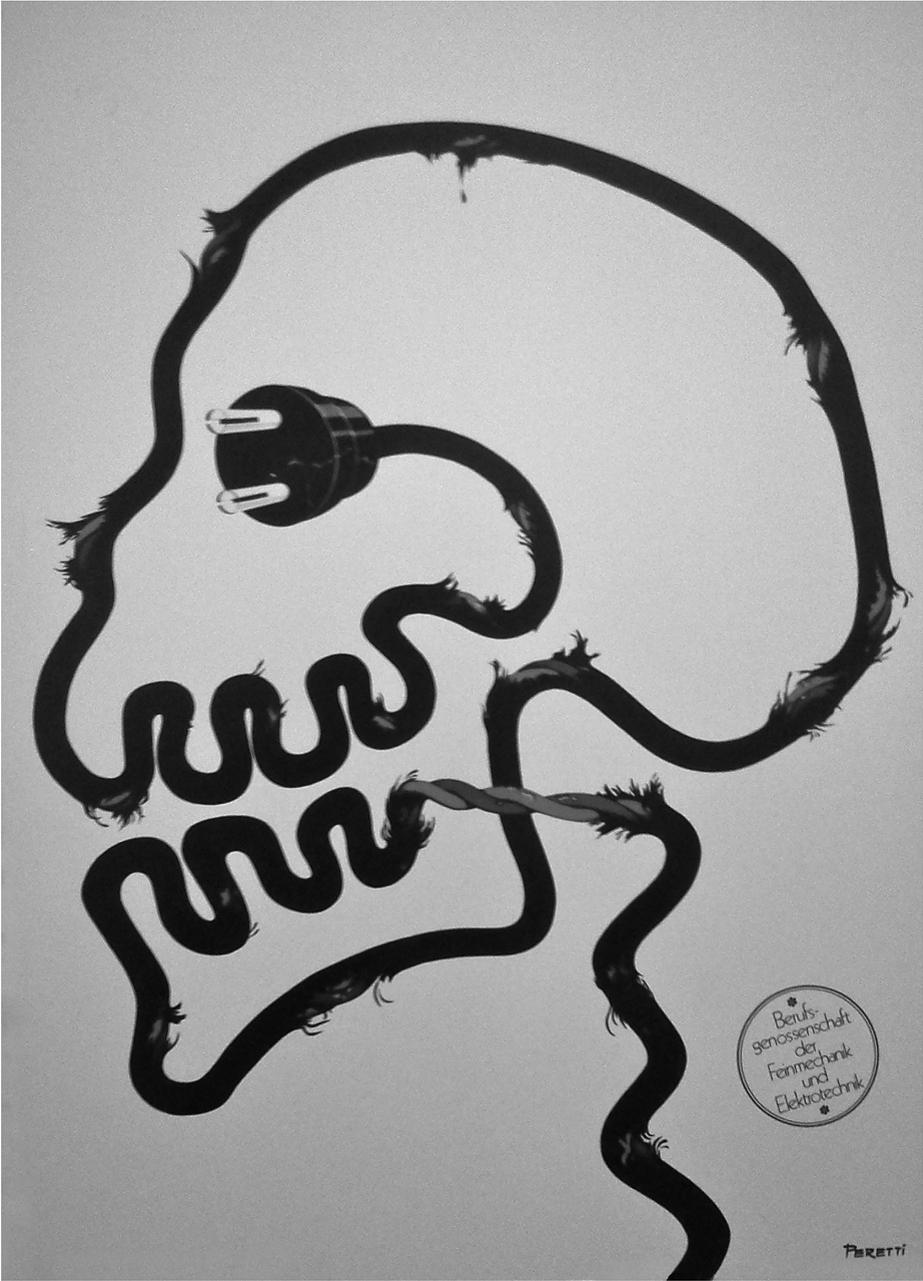
Si le temps de la migration est court et erratique, il n'en reste pas moins qu'il s'inscrit dans le temps long où l'absence du migrant est difficilement supportable. Les différents points d'achoppements du temps court dans le temps long permettent de supporter cette absence. Par sa présence et son absence simultanées, le migrant habite plusieurs espaces géographiques et différentes temporalités.

Pour conclure

Cet article n'a pas eu pour ambition de valider ou d'invalider la thèse de John Urry qui entend refonder la sociologie au prisme des mobilités dans le contexte de la mondialisation actuelle. Sans être en mesure ici de trancher la question de l'abandon du concept de société, nous sommes partie de cette proposition : « les processus sociaux doivent [...] être repensés en fonction des multiples mobilités qu'ils comportent, ainsi que des nouveaux espaces et temporalités » (Urry 2005 a : 189). Nous avons vu que pour les migrants originaires de la vallée du fleuve Sénégal que nous étudions, cette approche par les mobilités géographiques et sociales éclaire la façon dont espaces et temporalités se conjuguent dans le rapport au travail et à la migration.

Considérant que les migrations décrites peuvent être envisagées sous l'angle d'une rupture qui fragmente les espaces et les temps vécus, il y a lieu de penser qu'elles dépassent largement le cadre du mouvement pour être analysées comme mobilités spatio-temporelles. Le régime de temporalités de ces migrants se constitue à partir des croisements entre le temps long des origines familiales, le temps événementiel du départ et de l'installation et le temps court, erratique, sur fond d'espaces et d'épisodes d'emplois... La migration de ces travailleurs peut alors être conçue comme un véritable « système-mobilité ».

- Abbott, A. (1993), « The Sociology of Work and Occupation », in *Annual Review of Sociology*, 1993/19, pp. 187-209.
- Adair, P. (2009), « Économie non observée et emploi informel dans les pays de l'Union européenne. Une comparaison des estimations et des déterminants », in *Revue économique*, 2009/5, pp. 1117-1153.
- Bensa, A., Fassin, É. (2002), « Les sciences sociales face à l'évènement », in *Terrain*, n°38, pp. 5-20.
- Bredeloup, S. (2008), « L'aventurier, une figure de la migration africaine », in *Cahiers internationaux de la sociologie*, 2008/2, n°25, pp. 281-306.
- Brun, F. (2004), « Sans-papiers, mais pas sans emploi », in *Plein droit*, 2004/2, n° 61, pp. 8-12.
- Bruno, A.S. (2010), *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*, EHESS, Paris.
- Costes, L. (1988), « Les petits commerçants du métro parisien », in *Revue européenne des Migrations internationales*, 1988/4, n°3, pp. 57-71.
- Costes, L. (1994), « La dimension "ethnique" ». Une explication du comportement économique des migrants ? », in *Revue française de sociologie*, 1994/35, n°2, pp. 231-249.
- Duez, P., Radu, I. (2013), « L'économie informelle, facteur de dérégulation de l'économie française et roumaine », in Colloque des XXIXes journées du développement ATM 2013, *Économie informelle et développement : emploi, financement et régulations dans un contexte de crises*, Université Paris-Est Créteil, juin 2013.
- Fiévet, M. (1999), *Le livre blanc des travailleurs immigrés des foyers. Du non droit au droit*, L'Harmattan, Paris.
- Hirata, H., Lautier, B., Salama, P., (1998), « Les transformations du monde du travail », in *Revue Tiers Monde*, 1998/39, n°154, pp. 274-250.
- Jounin, N. (2004), « L'ethnisation en chantiers. Reconstructions des statuts par l'ethnie en milieu de travail », in *Revue européenne des migrations internationales*, 2004/20, n°3, pp.103-126.
- Jounin, N. (2009), *Chantier interdit au public. Enquêtes parmi les travailleurs du bâtiment*, La Découverte, Paris.
- Lautier, B., (1998), « Pour une sociologie de l'hétérogénéité du travail », in *Revue Tiers Monde*, 1998/39, n°154, pp. 251-279.
- Lautier, B., (2004), *L'économie informelle dans le tiers monde*, éditions La Découverte, Paris.
- Marie, A. (2012), « Le don est un marché (de la dette) », in *Field Actions Science Reports*. [En ligne]. Url : <http://factsreports.revues.org/1249>.
- Morice, A. et Potot, S. (2010), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*, éditions Karthala, Paris.
- Nedelcu, M. (2010), « (Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales ? », in *Revue européenne des migrations internationales*, 2010/26, n°2, pp. 33-55.
- Péraldi, M. (2002), *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Piore, M. J. (1978), « Dualism in the Labor Market : A Response to Uncertainty and Flux. The Case of France », in *Revue économique*, 1978/29, n°1, pp. 26-48.
- Quiminal, C. (1991), *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Christian Bourgois, Paris.
- Rosanvallon, P. (1980), « Le développement de l'économie souterraine et l'avenir des sociétés industrielles », in *Le Débat*, n°2, pp. 15-27.
- Rosny, E. (2002), « L'Afrique des migrations : les échappées de la jeunesse de Douala », in *Études* 5, tome 396, pp.623-633.
- Sayad, A. (1991), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck-Wesmael, Bruxelles.
- Tarnius, A. (2002), *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Balland, Paris.
- Timéra, M. (1996), *Les Soninké en France : d'une histoire à l'autre*, Karthala, Paris.
- Timéra, M. (2001), « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », in *Autrepart*, 2001/2, n°18, pp.37-49.
- Urry, J. (2005 a), *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Armand Colin, Paris.
- Urry, J. (2005 b) « Les systèmes de la mobilité », in *Cahiers internationaux de sociologie*, 2005/1, n° 118, pp. 23-35.



Berufs-
genossenschaft
der
Feinmechanik
und
Elektrotechnik

PERETTI

English abstracts

The Amplitude of Geographical Mobility in France. A Brief Overview of Figures

Françoise Piotet

***Abstract :** Based on available statistical datas, this article gives an outlook on the range of geographic mobilities in France. Are thus mentioned residential mobilities (within and outside the frontiers) and its grounds, daily time taken to join the workplaces, mobility due to job constraints. Leasures mobilities are also mentioned. These datas underline some of the mechanisms explaining the different types of mobilities and the inequalities linked to these practices.*

Posted Workers. The Case of Portuguese Employees in the Building Sector of France

Jens Thoemmes

***Abstract :** This article examines the working life of Portuguese employees who are temporarily posted to the construction sector in France. We present here the results of an European research program for France. It shows that the specificity of posted work lies in the employment status. The boundaries between legality and illegality of the statuts benefit the employers' initiative and lead to difficult working condions for employees. Our approach is based on the ambiguous notion of posting in a field of tension between the free movement of services on the one hand and maintaining rules of protection on the other. We proceed to the analysis of social and*

legal norms, articulating the views of workers and experts. Then we question the processes of social regulation and collective action to strengthen the rights of these workers.

***Key words:** posted workers, rules, social regulations, living conditions, European directive, social dumping*

Mobility or Mobilisation ? The Steelworkers of Longwy and their Children in the Eighties

Jean-Luc Deshayes

***Abstract :** Mobility and class mobilisation in the Longwy region linked to plant closures and the conversion in the 1980s.*

Different analyses on the relations between the changes imposed by career situation and the other components of the social, community, personal life converge on the same point : the modifications of job situations question the whole social, professional and local relations. However the works in the 1960s analyzed the obstacles to a planning-oriented intervention considered as necessary, whereas those in the 1970-1980s include them into conflict-creating processes of the capital reproduction and class domination.

The Longwy region in the early 1980s offers a key opportunity to further develop the debate. The steel industry closures, retraining and relocation, "public funds" (government support) quicken the destruction of previous configurations while using them. Dominating institutional discourses stigmatize the immobility, immobilism and archaism of the territory and of those who live there.

The analysis of references on mobility through interviews with "retrained" steel wage-earners and their family enables, between filiations and separations, to better understand these dif-

ferentiated processes according to the fractions of class. They result, first, from the company policies and institutional tools of transition which tend to impose their modes of differentiation. They also show what is playing and is building into what is being said; this is the appropriation of categorization movements which have suddenly developed and have reconsidered daily frameworks, collective affiliations, conditions of mobilization.

Key words: mobility, mobilization, Longwy, class, steel-workers.

The Social World of Taxi drivers of Yaoundé

Manuel Santiago

Abstract : From a field survey in a city of sub-Saharan Africa this article analyze the relations of production in urban passenger transport by taxi. Special emphasis is given there in the interviews and life stories of the drivers and carriers.

In the first part we will present the history and context of urban transport in Yaounde. The analysis of physical and spatial mobility will then allow us to determine the constraints under which evolve its actors. The rules for the mobilization of funding associations we will bring the conclusion of this work where we propose a typification.

Keywords: Taxis collective urban, sub-Saharan Africa, social relations, social inequalities, social and geographical mobility, financial associations, tontines.

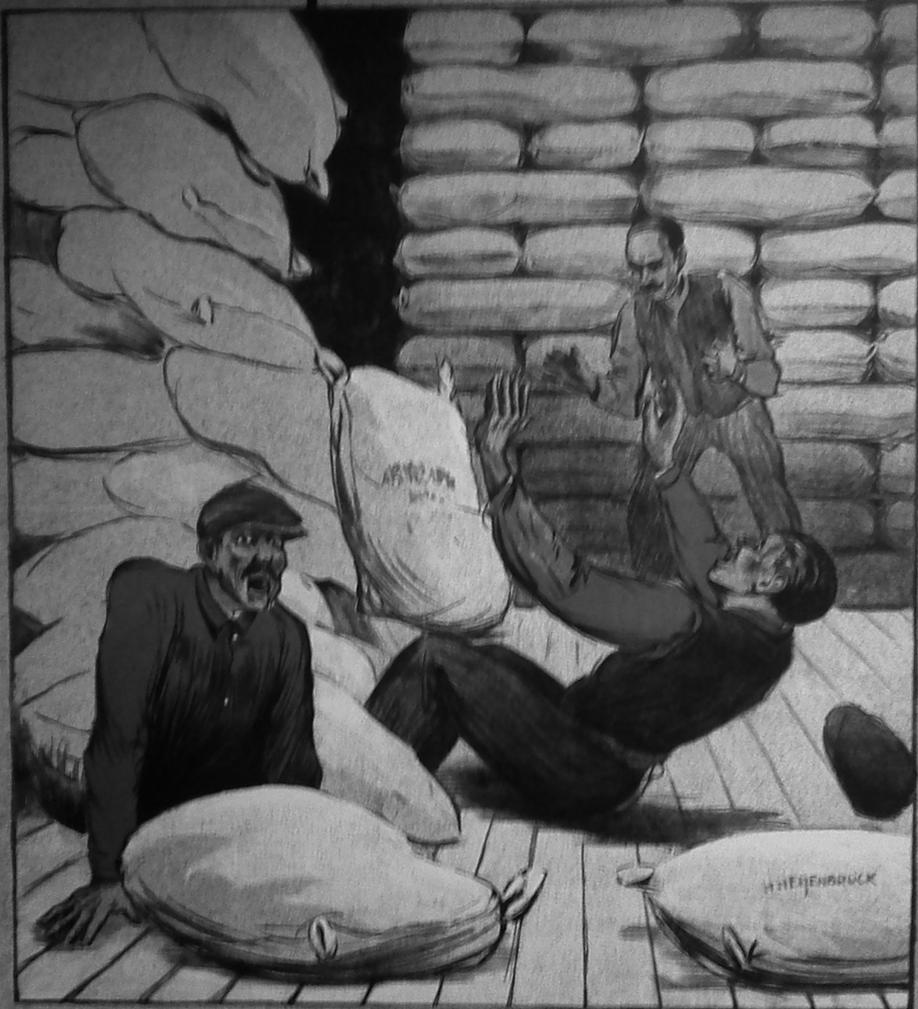
Space and Temporality of Mobilities. The Example of Migrants of West-Africa

Émeline Zougbedé

Abstract: If migrations of undocumented workers from the Senegal valley can be analyzed in an economic sense, we have to add the important socio-temporal dimension which deals with crossed and inhabited territories. The article will review how from the migratory and professional experiences, it is possible to reconstruct social and geographical trajectories as mobilities, as for John Urry. In this case, if the original departure, judged as adventure and norm, can be translated into a circulatory movement because of economic needs and an aspiration for social mobility, it is in the same time a rupture. This rupture bases the time of country and the time of migration. The division make the migration intelligible for those who live. In parallel, this subdivision enables to describe a « mobility system » in which we can think of undocumented workers employment and work as well mechanisms of inertia underlined by the different employments and employment forms, and as the principle of mobilities through a search of social mobility.

Keywords: international migrations, mobilities, temporality schemes, work, undocumented workers.

Verkeerd stapelen is levensgevaarlijk



BEZOEKT HET VEILIGHEIDSMUSEUM HOBBERMASTRAAT 22, AMSTERDAM

DEZE PLATEN ZIJN VERKRIJGBAAR BIJ DE RADEN VAN ARBEID EN BIJ DE RISICO-BANK. PRIJS 80 CENTS

1973 BLOEMAN & BONTJES, AMSTERDAM

3 d'ici et d'ailleurs

Les “nouveaux indépendants” et le boom immobilier espagnol

A. Fernández Steinko *

I – Introduction

Le capitalisme populaire immobilier espagnol, qui a débuté avec le gouvernement Aznar en 1996 et a pris fin avec le début de la crise financière douze ans plus tard, a fonctionné comme une constellation hégémonique. Ceci explique non seulement la stabilité politique du néolibéralisme dans un pays connaissant un taux de chômage élevé comme l'Espagne, mais aussi l'implantation d'une série de valeurs et attitudes associées aux politiques monétaires de l'offre, ainsi qu'aux succès électoraux du Parti Populaire qui se sont prolongés après le cycle immobilier de 2008. Le coeur de cette constellation est conforme aux grands intérêts financiers et immobiliers du pays qui ont accumulé un important pouvoir politique et économique durant le franquisme. La transition démocratique et les crises bancaires et immobilières des années 1980 ont mis ces grands intérêts financiers et immobiliers sur la défensive, mais le Traité de Maastricht et la financiarisation générale du capitalisme occidental leur ont permis de récupérer à nouveau le centre du pouvoir économique et politique du pays en accumulant un important « pouvoir structurel » (Martin Beckmann 2007).

Les oligarchies financières du pays et les grands promoteurs immobiliers, s'ils n'avaient été fortement unis entre eux par des liens personnels et familiaux, n'auraient pu générer un pouvoir structurel et imposer leur « règles du jeu » : les politiques d'endettement qui apparaissent

avec la crise financière de 2008, les politiques de dérégulation de l'usage du sol ou les stimulants fiscaux pour l'acquisition du logement en sont des exemples. Ils n'auraient pu agir ainsi, s'ils n'avaient pas reçu l'appui de larges secteurs des classes moyennes et populaires. L'expansion du secteur de la construction a rendu possibles leur « accomodement » (Bowles et Gintis 1987) et leur consentement à un projet de changement social d'inspiration néolibérale (voir Fernández Steinko 2003). Cette approbation explique en grande partie les victoires électorales du Parti Populaire à partir de 1996 mais aussi celles du Parti Socialiste Ouvrier (PSOE) en 2008, année durant laquelle le chômage était encore à un niveau historiquement bas, dû précisément à l'inertie du dynamisme du secteur de la construction.

Au sein de cette constellation hégémonique, « les nouveaux autonomes » et nouveaux –petits – entrepreneurs du secteur de la construction occupent une place centrale. Sa densité et sa croissance rapide dans quatre provinces espagnoles expliquent en grande partie le changement de cycle politique qui débute en 1996, tout autant que la progression de valeurs et attitudes essentielles pour assurer la légitimité du projet néolibéral. La perte de voix au profit du Parti Populaire après douze années de croissance ininterrompues dans deux de ces provinces en 2010 pourrait être interprétée comme un symptôme de l'érosion de cette constellation.

2 – Le secteur immobilier et le problème du chômage en Espagne

Depuis 1981, c'est-à-dire, pratiquement depuis le début de la nouvelle étape démocratique qui coïncide avec la « période néolibérale » (David Harvey 2007), il n'y eut aucune année durant laquelle le chômage ait baissé en Espagne en-dessous de 8% de la population active. Deux pics remarquables se détachent : celui de 1985, année durant laquelle il atteignit 23 % et celui de 1994 où il dépassa pour la première fois 24% de la population active. En juin 2012, le taux de chômage avait atteint les 24 % de la population active et des pourcentages très proches de 30 % dans quelques régions comme l'Andalousie et les Iles Canaries (29,7 % et 29,8 % respectivement) (Recensement de la Population Active). L'économie souterraine représentant par ailleurs plus ou moins 23 % du Produit Intérieur Brut (Schneider 2006) a adouci les conséquences de cette situation pour beaucoup de citoyens, mais non pour les collectivités locales. Le changement constitutionnel a conduit à transférer à ces dernières les compétences destinées à satisfaire les besoins de base de la population. Le chômage, le travail temporaire et l'économie souterraine chroniques leur ont causé de sérieux problèmes pour financer nombre de leurs obligations de service public. Par le biais des représentants politiques locaux présents dans les organes de direction des caisses d'épargne qui, avant 2008, géraient plus de la moitié de toute l'épargne des espagnols, les communes – le plus souvent indépendamment de leur couleur politique – se sont incorporées à la constellation évoquée. Leur contribution majeure à cette dernière a consisté à soutenir le détournement de montants substantiels de cette épargne de l'économie locale et productive vers des investisse-

ments immobiliers, en raison de leur grande capacité de création d'emploi à court terme et d'assainissement des comptes municipaux. La complicité de la Banque d'Espagne, de la majorité des gouvernements centraux et provinciaux, des médias et aussi des milieux académiques qui ont légitimé cette manière d'utiliser l'épargne populaire stimula ces décisions.

Le résultat final fut une spectaculaire augmentation du prix du logement en Espagne. Il passa de 700 euros le mètre carré (logement neuf) en 1995 à plus de 2000 euros en 2007 : c'est presque une augmentation de 300 % (Naredo et al. : 2008). La stratégie de vie orientée vers la propriété immobilière et qui s'est imposée en bonne partie à cause de la précarité du marché du travail espagnol et d'un État providence insuffisant, inclut un taux d'émancipation juvénile faible et le maintien de l'unité de solidarité familiale. Ceci s'est avéré très efficace pour faire face aux trois grandes crises du chômage qu'a connu le pays depuis le début de la période démocratique. La crise financière, la nature propre du secteur immobilier qui ne peut se caractériser comme étant un « secteur productif », ainsi que l'énorme coût environnemental et énergétique de son expansion, soulignent les limites de cette stratégie et présentent des risques pour la stabilité du système financier international. La vague de croissance basée sur une stimulation de la consommation qui s'appuie non pas sur les améliorations salariales mais sur l'augmentation de l'endettement des familles, ne pouvait perdurer qu'à la seule condition d'être soutenue par la croissance continue de la valeur des biens immobiliers. Ce schéma presque pyramidal est similaire à celui pratiqué par les gouvernements Clinton et George Bush fils aux États-Unis. Ce fut également dans ce cas une tentative de concilier les intérêts des classes populaires – de préférence ceux de la population hispanique et afroaméricaine – avec ceux de la rente financière et immobilière, au moyen d'aides pour l'acquisition de biens immobiliers et la dérégulation du système financier (Baker 2008 : 84ss). Avec la faillite du capitalisme immobilier et l'augmentation rapide du chômage, beaucoup de familles – tant nordaméricaines qu'espagnoles – ont perdu toute capacité de rembourser leurs crédits, ce qui a atteint le moral des ménages et provoqué la chute du système financier et du marché du travail des deux côtés de l'Atlantique.

3 – Les nouveaux « indépendants » et les petits entrepreneurs du secteur de la construction

La structure sociale espagnole dans son ensemble n'a pas été affectée de la même manière par l'expansion immobilière, même si sa crise a eu des conséquences dévastatrices pour l'ensemble du pays. Nous allons analyser ici un groupe social qui a joué un rôle politique et idéologique très spécifique dans la constitution de la constellation hégémonique que nous appelons « capitalisme populaire immobilier » : « les nouveaux indépendants » et les petites et moyennes entreprises (PME) appartenant au secteur de la construction. La relation entre les deux est évidente puisqu'une partie importante de ces dernières sont de simples transformations juridiques des premiers (« des personnes physiques » transformées en « socié-

tés à responsabilité limitée »). La croissance exponentielle de ce groupe social fut décisive en premier lieu quant à la consolidation des options conservatrices dans certaines provinces, puis ensuite dans l'ensemble du pays. Notre thèse est que, de l'évolution de leurs attitudes, valeurs, attentes et comportements politiques après le crash immobilier, découle en grande partie l'évolution politique du pays à court et moyen terme.

Dans le tableau suivant figurent quelques chiffres sur la structure de la population active du secteur pour l'année de référence (1996) et au point culminant (2008) du capitalisme populaire immobilier (chiffres en milliers de personnes).

Tableau 1 : Population active, entrepreneurs, indépendants et salariés dans le secteur de la construction et l'immobilier

| | 1996 | 2008 | augmentation |
|-----------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------------|
| Total actifs dans le secteur de la construction (1) | 1.700 | 2.600 | + 52% |
| Non salariés (1) | 296 | 539 | + 82% |
| Entrepreneurs | 99 | 214 | + 116% |
| Indépendants (y compris les aides familiaux) | 161 | 297 | + 84% |
| Salariés | 868 | 2.130 | +145% |

(1) Ne sont pas compris les membres de coopératives

Source: Enquête sur les forces de travail

(<http://www.ine.es/jaxi/menu.do?type=pcaxis&path=/t22/e308mnu&file=inebase&N=&L=0>)

Au moment culminant du capitalisme populaire immobilier, qui inclut le secteur de la construction et le secteur immobilier, celui-ci a fourni du travail à 2,6 millions de personnes soit 13 % de la population active. Il s'agit d'un des pourcentages les plus élevés du monde où le secteur de la construction ne génère en moyenne pas plus de 7 % de l'emploi. C'est également le plus élevé d'Europe après celui de la Roumanie, un pays qui, comme l'Espagne, a aussi souffert d'une forte crise d'emploi après son adhésion à l'Union Européenne (Organisation Mondiale du Commerce, Eurostat). L'expansion en valeur absolue de l'emploi direct dans le secteur a été extraordinaire : quelques 52 % en seulement 12 ans. Si nous prenons en compte le fait que le chômage dépassait en 1994 les 24 % de la population active, on peut déduire l'importance de ce secteur et la capacité de ce noyau dur à dicter les agendas politiques et juridiques en Espagne.

Comme le montre le tableau 1, le gros de l'emploi généré dans le secteur est le travail salarié (2,1 millions d'emplois en 2008). Celui-ci a augmenté de 145 % entre 1996 et 2008, surtout dû à l'incorporation

de travailleurs étrangers qui sont passés de seulement 13000 en 1996 à 500000 en 2008 : une croissance de 3700 % en 12 ans. La majorité sont des « travailleurs manuels » qui réalisent les tâches les moins qualifiées et les plus physiques. Beaucoup sont des citoyens non communautaires et, à l'exception de quelques-uns issus de certains pays latinoaméricains, ils n'ont aucune capacité d'influence politique même si leur travail a été fondamental pour l'augmentation de la rentabilité et pour l'expansion des PME du secteur (Fernández Steinko 2010 : 334ss.).

Le groupe politique significatif dans ce contexte est celui des actifs « non salariés » de la construction. Son augmentation a également été très importante, surtout celle des entrepreneurs (+116%), la majorité d'entre eux n'ayant pas plus de quatre travailleurs à leur charge, et dont beaucoup sont des parents. Ceci transforme une bonne partie de ces 214.000 « entrepreneurs » du secteur en indépendants de facto assistés par des aides familiaux. La taille moyenne des foyers espagnols était jusqu'à l'année 2000 de trois personnes (Institut National de l'Industrie), cependant le taux de mariages entre les indépendants est beaucoup plus élevé que celui du reste de la population. Ainsi nous ne nous trompons pas en affirmant que la zone d'influence économique et idéologique directe de ce groupe affecte plus de deux millions de citoyens et citoyennes, auxquels il faudrait ajouter ceux de l'économie informelle du secteur (Ordoñez 2010). Cet univers d'environ 2,5 millions de personnes constitue le cœur de cette partie des classes moyennes mais surtout des classes populaires qui ont particulièrement profité du boom immobilier. Son évolution idéologique explique le renversement politique dans le pays : c'est celui auquel nous consacrons notre analyse.

4 – Valeurs et attitudes des « nouveaux indépendants »

Comment ont évolué les valeurs et attitudes idéologiques de ce groupe social ? Notre hypothèse est que, même s'il était minoritaire – représentant seulement 250 000 actifs, pour l'essentiel des hommes mariés ou en voie de le devenir –, sa trajectoire idéologique a eu une importance qualitative décisive sur l'évolution propre du climat idéologique du pays et s'est étendue à d'autres groupes sociaux. Ce mouvement est lié au fort dynamisme du secteur de la construction qui lui a apporté soutien et reconnaissance matérielles. Quatre points sont ici évoqués.

4.1. Des salariés aux (proto) entrepreneurs

La majorité des 136.000 « nouveaux indépendants » comme des 115.000 « nouveaux » entrepreneurs sont issus du monde salarié. La forte crise de l'emploi de 1993/94 conduisit beaucoup de ceux-ci ou leurs pères au chômage et l'expansion immobilière devint une voie inespérée vers une mobilité sociale ascendante. Celle-ci leur offrit un nouvel horizon vital dont l'étape finale fut la possibilité de participer à la classe entrepreneuriale composée de 800.000 personnes en 2004. C'est un « changement de camp » en bonne et due forme. De salariés d'entreprises déclassés, organi-

sés en nombre dans quelques syndicats qui ne purent éviter leur licenciement ou la fermeture des entreprises dans lesquelles ils travaillaient, beaucoup devinrent des (proto-) entrepreneurs avec de bonnes possibilités de devenir de vrais chefs d'entreprise, c'est-à-dire d'étendre les capacités de production et d'investissement exigeant des quantités croissantes de travail vif.

Cette agrégation du groupe à la classe entrepreneuriale du pays a apporté à cette dernière un fort contenu populaire qu'elle n'avait pas avant. Elle a atténué son image élitiste, autoritaire et endogame caractérisant l'entreprenariat espagnol depuis les temps du franquisme, et qui avait freiné durant deux décennies la croissance électorale des partis conservateurs. C'est un phénomène similaire à celui du triomphe de Margaret Thatcher en Grande Bretagne : une femme issue des milieux populaires de la société, dans ce cas-ci des indépendants traditionnels –sa famille détenait un petit commerce– qui réussit à s'imposer à la direction du parti conservateur britannique, en raison même de sa capacité à attirer un vote populaire que les conservateurs à cause, entre autres, de leur élitisme, s'étaient avérés incapables de séparer de l'orbite idéologique du Parti Travilliste. La place qu'a occupée en Grande Bretagne la finance qui a fidélisé les classes populaires par le biais de l'acquisition d'actifs financiers, est tenue, en Espagne, par le secteur immobilier en raison de l'importance que revêtent les biens immobiliers dans les stratégies de vie des classes populaires espagnoles. Le discours néolibéral reçut une légitimité qui devint essentiel pour la consolidation du projet politique proposé alors par le président du Parti Populaire, José María Aznar. La stratégie fut double : premièrement obtenir l'appui des classes populaires dans leur statut de consommatrices grâce à la revalorisation des prix des biens immobiliers leur appartenant (voir plus haut), et, deuxièmement, consolider leur appui dans leur condition de producteurs : en tant qu'autonomes et petits chefs d'entreprises directement actifs dans le vigoureux secteur immobilier.

4.2. Individualisme versus solidarité

Une seconde conséquence idéologique de ce changement qui, après coup, en entraîna plusieurs autres au contenu moral et culturel, est la substitution de la vision macroéconomique et macrosociale propre des classes salariées, qui alimentent les valeurs solidaires et amènent à défendre des politiques de la demande (« le bénéfice de l'ensemble est la clé de mon bénéfice individuel », « sont nécessaires les politiques redistributives et de solidarité », etc.) par la pensée microéconomique et microsociale spécifique des classes entrepreneuriales et des politiques de l'offre qui dérivent de celle-ci, en incluant un fort attachement aux valeurs individualistes (« mon monde est mon entreprise et ma famille », « le pays est une somme d'entreprises et de familles qui pensent en termes de coûts et bénéfiques individuels », « il faut payer moins d'impôts pour mener son entreprise à bon port », « chacun est maître de son propre destin » etc.). Ces changements idéologiques renforcent également l'acceptation des politiques monétaristes parmi les classes sociales qui, à long terme, tendent à être ses principales victimes. C'est le saut idéologique le plus important

qu'a besoin de faire le néolibéralisme pour asseoir son hégémonie parmi les secteurs majoritaires de l'électorat. La « communauté politique », qui fonctionne sur une logique d'intérêt général, perd des alliés pendant qu'en gagne la « communauté économique », la petite parcelle des intérêts privés. La fonctionnalité de ce discours hautement individualiste se vit renforcée par les processus factices de mobilité sociale que beaucoup d'anciens salariés commencèrent à expérimenter à partir de 1997 : ce n'était pas seulement par idéologie, c'étaient des améliorations concrètes et palpables de sa propre position sociale.

Cependant ce serait une erreur de penser que les milieux des « nouveaux indépendants » ignorent la solidarité ou que ceux-ci adhèrent uniquement à des valeurs individualistes face à la tradition solidaire du mouvement ouvrier et socialiste. Dans notre étude sur la Nouvelle Économie madrilène nous détectons déjà la nécessité de procéder à une appréciation plus fine de la relation entre les valeurs – dans ce cas-ci solidaires et/ou individualistes – et les attitudes politiques « progressistes » et/ou « conservatrices » (Fernández Steinko 2006). Les nouveaux indépendants sont individualistes et fortement compétitifs à l'égard de l'extérieur mais solidaires en ce qui concerne leur propre unité familiale. Ici non seulement ne sont pas bien vues les dissidences individuelles ou l'individualisme en général, bien plus, ils sont considérées comme hautement dysfonctionnels pour les affaires. Les tentatives des enfants, des époux ou de ceux statistiquement classés comme « aides familiaux » de choisir leur propre voie (par exemple plus autonome) non seulement ne sont pas appréciées, mais peuvent aussi devenir fatidiques pour le projet d'entreprise dans son ensemble. La famille est un élément décisif pour la prospérité d'un commerce de ce type, ce qui explique que l'on observe, précisément parmi les indépendants, le pourcentage le plus élevé du pays de mariés/divorcés. Ce communisme familial, sans lequel on ne peut comprendre le système d'état social des pays du sud de l'Europe, n'est pas nécessairement défini idéologiquement : il peut opérer en faveur d'un néolibéralisme ultra-compétitif comme celui que nous venons de décrire mais aussi en faveur d'une société et d'une économie solidaire.

4.3. Champ du travail et culture du travail

Tous ces changements génèrent une transformation radicale de la culture du travail. Il s'agit d'un changement plus général que vivent les travailleurs de beaucoup d'autres secteurs et qui a déjà été étudié (voir, par exemple Sauer 2005 et Mau 2007), mais qui est particulièrement rapide et radical dans les espaces que nous sommes en train d'analyser. La culture du travail du « nouvel indépendant » n'inclut pas la lutte pour maîtriser le temps de travail afin de prolonger le temps consacré à la famille, aux loisirs, et aux temps libres. Au contraire, les horaires de travail limités, les vacances organisées ou les week-ends libres sont en train de se transformer en réalités lointaines, appartenant à un temps qui paraît historiquement dépassé. La frontière entre le travail et le non travail devient plus fluide et poreuse ; le téléphone mobile permet d'être continuellement en contact avec un client ou avec un fournisseur et les week-ends sont consacrés à la comptabilité

ou à la planification des activités commerciales. Il n'y a pas un patron qui contrôle, supervise et exploite le travail indépendant, sinon une auto-exploitation permanente (« Moi-SA ») qui se voit récompensée dans les moments d'essor économique mais non dans les moments de crise durant lesquels l'idée de sécurité de l'emploi demeure toujours plus attractive que celle d'une meilleure rémunération économique et d'une plus grande autonomie dans le travail. En général, les durées hebdomadaires du travail des indépendants – tant les « nouveaux » que les traditionnels – sont les plus longues observées en Espagne (plus de 50 heures et demi) sans que ceci se traduise en comportements protestataires. Contre qui protester ? Eventuellement contre l'Etat qui collecte des impôts et estorque une partie des bénéfices ? Le manque de patriotisme fiscal et le lien avec l'économie souterraine sont, de fait, des constantes de ces milieux. Les 55 % des indépendants espagnols cotisent au taux minimal, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne pensent pas à leur futur mais qu'ils planifient leur vie à la marge des mécanismes offerts par l'État-providence, par exemple par le biais de l'acquisition de biens immobiliers (Fernández Steinko 2010 :299). Ce manque de patriotisme fiscal n'empêche pas, cependant, que les indépendants exigent des pouvoirs publics qu'ils construisent des routes, assurent leur Sécurité Sociale, baissent les salaires et facilitent l'obtention de crédits aux taux les plus bas possibles.

Un aspect important qui différencie les indépendants traditionnels des « nouveaux indépendants » du secteur de la construction – et à l'exception peut-être des « commerciaux » qui travaillent à la commission – est la géographie extrêmement changeante de leur activité. Celle-ci est située dans les connexions et territoires périurbains, dans les nœuds de communication qui unissent les grands centres et polygones logistiques, les entrepôts connectés aux centres commerciaux, aux centres urbains ainsi qu'avec les nouveaux quartiers et zones urbaines déjà construites ou encore en construction. Aujourd'hui ces « nouveaux indépendants » travaillent avec telle entreprise et ont leurs clients ici, demain ils travaillent avec telle autre et leurs clients sont ailleurs. Ils sont aussi sédentaires que le reste de la population espagnole, mais leur quotidien est une succession interminable de kilomètres et courts voyages qui marquent définitivement leur vie. Ceci les fait dépendre de l'automobile et des camionnettes comme le poisson dépend de l'eau. L'Espagne est, de fait, le principal producteur européen de petits véhicules industriels et les « nouveaux indépendants » sont les rois des Ford Transit, des Citroën Berlingo et des Fiat Doblo qui circulent sans interruption sur les voies périphériques qui relient les grands centres de consommation du pays.

L'expansion générale du secteur de la construction et de ce collectif en particulier, a de graves conséquences quant à la prise en compte de l'environnement dans le pays. La construction à des fins spéculatives est un consommateur insatiable d'espace, d'énergie, de routes, de nature, de matériaux, de paysages et de patrimoine culturel. Sa croissance dépend de l'appropriation privée de ressources collectives, de la colonisation d'espaces d'usage ou propriété commune encore non incorporés à la logique économique, d'une « accumulation par dépossession » (David Harvey

2004). Sa dépendance envers l'automobile privée et des routes construites pour explorer les possibilités de commerce que peuvent susciter un paysage, une plage, ou une montagne, est totale et ce n'est pas un hasard si le développement du réseau routier s'est déroulé en parallèle au développement du secteur immobilier. Ceci explique pourquoi les « nouveaux indépendants » sont des négationnistes convaincus du changement climatique, qu'ils voient dans le discours environnemental une menace pour cette mobilité quasi absolue dont ils ont besoin pour promouvoir leur commerce et entretenir leur famille. Leur dépendance envers des prix d'essence les plus bas possibles, des salaires autour du minima de subsistance pour deux ou trois travailleurs avec des contrats multiples et leur foi en un modèle de croissance illimité dans lequel chaque montagne est susceptible d'être couverte de chalets, n'est pas le fruit d'une espèce de fanatisme du développement, mais de la dynamique imposée par la logique même de croissance du secteur.

5 – Capitalisme populaire et changements politiques

L'analyse de l'évolution idéologique de ce groupe social nécessiterait une étude qualitative. Nous allons essayer de l'effectuer en utilisant des outils quantitatifs, plus concrètement en croisant les données du Recensement de la Population Active et du Répertoire des Entreprises avec les données électorales. L'unique moyen de le faire est, en concentrant l'analyse sur les provinces dans lesquelles le secteur immobilier a pris le plus d'importance, de vérifier si celle-ci a un lien avec l'évolution du nombre de petits indépendants et des petites entreprises, et de confronter cette information avec l'évolution électorale dans ces provinces et dans l'ensemble du pays. Dans le tableau n°2 figure la première partie de cette information.

Tableau 2 : Participation du secteur de la construction, des indépendants et sociétés à responsabilité limitée dans quatre provinces espagnoles

| Province/ Région | Evolution de la participation du secteur de la construction dans la population active (1996-2008)(1) (% en 2008) | Indépendants (2) (1999-2008) | Sociétés à responsabilité limitée (1999-2008) |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|
| Alicante | + 3% (12,8%) | + 28% | + 97% |
| Murcia | + 5% (14,4%) | + 28% | + 120% |
| Almería | + 5% (14,4%) | + 22% | + 153% |
| Málaga | + 5% (15,6%) | + 30% | + 165% |
| Total Espagne | + 3% (12,8) | + 13% | + 105% |

(1) Ne comprend pas "le travail souterrain" - (2) "Personnes physiques"

Source : Enquête sur les forces de travail et Répertoire d'Entreprises

Les provinces dans lesquelles le secteur de la construction a pris le plus de poids relatif durant les années du boom immobilier sont Alicante, Murcia, Almería et Málaga. Dans toutes ces provinces, à l'exception d'Alicante, le poids des actifs du secteur a augmenté plus que la moyenne nationale (+3%) celui-ci pesant environ 12,8 %. Se détachent Almería et surtout Málaga où, en seulement douze ans, la construction a accru son poids relatif de 5 points, quasiment le double de la moyenne du pays. Ces chiffres ne prennent pas en compte le travail souterrain qui le ferait augmenter encore plus. Le cas d'Alicante est significatif parce que, même si sa structure économique – et aussi sociale – est plus diversifiée et même si la construction a un poids relatif similaire à la moyenne du pays (12,8%), la croissance des indépendants a été particulièrement importante durant les années de la bulle immobilière. Dans la colonne suivante, on observe que, dans les quatre provinces, cette expansion de la population active est clairement corrélée à l'augmentation des travailleurs indépendants ou « personnes physiques » durant la période allant de 1999 à 2008 (il n'y a pas de statistiques pour les années précédentes). La moyenne nationale est de +13 % pendant que dans ces quatre provinces les augmentations sont très supérieures : de 22 % dans la province d'Almería jusqu'à 30 % dans la province de Málaga. Quelque chose de semblable peut s'observer quant à la création de sociétés à responsabilité limitée qui ont aussi augmenté beaucoup plus rapidement entre 1999 et 2008 dans ces quatre provinces que dans l'ensemble du pays, à l'exception de la province d'Alicante, où cette augmentation a été légèrement inférieure à celle au niveau national sûrement pour les raisons évoquées plus haut. Nous pouvons affirmer, en conséquence, que les « nouveaux indépendants » appartenant au secteur de la construction et notamment aux petites et moyennes entreprises (PME), sont pour la majorité devenus des petits entrepreneurs, acteurs particulièrement dynamiques du boom immobilier dans ces quatre provinces. La densité et l'influence de ce groupe sur l'ensemble de la structure sociale a dû être, nécessairement, très importante. Comment ont évolué politiquement ces provinces ? Le tableau numéro 3 répond à cette question.

Tableau n°3 Evolution du chômage et du soutien électoral au Parti Populaire et à Gauche Unie à Alicante, Murcia, Almería et Málaga

| Province/ Région | Parti Populaire (1996-2008) (1) (% en 2008) (2) | Gauche Unie (1996- 2008) (1) (% en 2008) (2) | Evolution du chômage (2008-2011) (3) (% en 2012) | PP - élec- tions géné- rales- (2008- 2011) (1) (% en 2011) (2) | PP -élec- tions andalouses- (2009-2012) (1) (% en 2012) (2) |
|---------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Alicante | +28% (53%) | -76% (2%) | + 13% (24%) | + 0,2% (55%) | - |
| Murcia | +34% (61%) | -69% (3%) | + 16% (26%) | + 0,4% (64%) | - |
| Almería | +40% (51%) | -69% (3%) | + 18% (32%) | + 11% (58%) | -15% (51%) |
| Málaga | +25% (43%) | -62% (5%) | + 17% (33%) | + 9% (50%) | -18% (44%) |

| Province/ Région | Parti Populaire (1996-2008) (1) (% en 2008) (2) | Gauche Unie (1996- 2008) (1) (% en 2008) (2) | Evolution du chômage (2008-2011) (3) (% en 2012) | PP - élec- tions géné- rales- (2008- 2011) (1) (% en 2011) (2) | PP -élec- tions andalouses- (2009-2012) (1) (% en 2012) (2) |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Total Espagne/ Andalousie | + 6% (39%) | -63% (4%) | +14% (24%) | + 5% (45%) | -9% (41%) |

(1) En nombre absolu de votes

(2) Sur le total des suffrages exprimés

(3) Chômage correspondant au troisième trimestre de chaque année

Source: Ministère de l'Intérieur et Junte d'Andalousie

L'augmentation importante du soutien électoral au Parti Populaire (PP) dans les quatre provinces entre 1996 et l'année de la fin du cycle immobilier (2008) attire l'attention. Ces augmentations, allant jusqu'à 40 % dans la province d'Almería et 34 % dans la région de Murcia, sont entre 6 et 7 fois plus importantes que la moyenne du pays (+6%). Tant à Almería que dans la région de Murcia le Parti Socialiste Ouvrier Espagnol (PSOE) avait gagné les élections générales antérieures de 1993, ce qui explique la forte augmentation postérieure de l'appui électoral au Parti Populaire, augmentation qui a un lien avec la diminution des appuis au PSOE et à Gauche Unie. À Alicante, une province qui sort légèrement des tendances du modèle, le PP avait déjà obtenu un appui majoritaire pendant les élections de 1993 et les suffrages en faveur de ce dernier continuèrent d'augmenter entre 1996 et 2008, même si ce fut à un rythme plus lent. Ceci indique aussi que dans cette province un groupe additionnel de citoyens décida de donner, à partir de 1996, leur vote au parti conservateur à cause de la présence de différentes options à gauche.

Mais le tournant idéologique dans la province de Málaga est sans doute celui qui interpelle le plus. Le centre et le nord de la province de Málaga, dont les épacentres sont Antequera et Humilladero, font partie de la géographie du latifundisme espagnol. Dans cette province, la gauche a obtenu des majorités indiscutables pendant tout le XX^e siècle. La bourgeoisie de sa capitale, avec un port lui donnant historiquement un espace d'ouverture et de libéralité, a toujours été connue pour son attitude ouverte, éclairée et républicaine. La somme des deux courants politiques – celui détenant l'économie locale, la bourgeoisie éclairée, et celui du prolétariat portuaire et industrie – explique que cette province ait élu dans les années 1930 le premier député communiste de toute l'Espagne. L'augmentation particulièrement rapide du chômage dans cette province pendant la première moitié des années 1990 fut accompagnée d'une expansion également très remarquable – sans doute la plus importante de la nation – de l'emploi dans le secteur de la construction (+15,6 % : voir le tableau n°2). Cependant une partie significative des actifs ne furent pas seulement des « nouveaux indépendants » mais aussi des patrons de PME dont le nombre a augmenté d'une manière particulièrement rapide dans

cette province (respectivement 30 % et 165 %). Le tournant idéologique et culturel fut, ainsi, spécialement brusque et radical dans cette province étant donnée sa tradition idéologique initiale : non seulement parce que celui-ci toucha plus de personnes, mais aussi parce que cela se produisit dans un des bastions historiques de la gauche. Si nous observons les fortes chutes de l'appui à Gauche Unie dans les autres provinces (pas moins de 76 % à Alicante et presque 70 % à Murcia et Almería) nous pourrions conclure que le cas de la province de Málaga est peut-être le plus emblématique, mais n'est pas une exception. Dans le reste des provinces étudiées, s'est également produite une perte massive d'appui à Gauche Unie durant les années d'expansion du capitalisme populaire immobilier. Jusqu'aux élections générales de 2012, et à l'exception de Málaga, le vote en faveur de cette option politique resta entre 2 et 3 % des suffrages.

Nous pouvons affirmer, par conséquent, que le tournant politique du pays, qui commence en 1996 avec le triomphe du Parti Populaire avec une majorité simple des suffrages et qui renforce son hégémonie en obtenant une majorité absolue après les élections de 2000, a à voire, en grande partie, avec les changements sociaux, culturels, idéologiques qui sont statistiquement visibles dans les quatre provinces étudiées. Le changement de cycle politique débute précisément dans ces provinces où se produisent les premiers et principaux changements électoraux qui s'étendront quatre ans après au reste du pays et dont la base idéologique et matérielle est la constellation que nous avons nommée « capitalisme populaire immobilier ». Cette constellation est quelque chose de plus qu'une succession de majorités électorales. Il s'agit, comme dans n'importe quel projet hégémonique, d'une « transaction » incluant une base matérielle : les possibilités de promotions sociales qu'offre le capitalisme immobilier à de larges secteurs de la population, d'un côté, et les bénéfices économiques et politiques que celui-ci rend aux entreprises immobilières et financières de l'autre. Même lorsque le Parti Populaire perdit les élections générales de 2004, en grande partie à cause des événements postérieurs aux attentats du 11 mars 2004 à Madrid et qui n'ont pas grand chose à voir avec l'économie, et bien qu'ils les perdirent de nouveau en 2008, cette constellation continua à être présente dans les quatre provinces étudiées où le Parti Populaire maintint ou parvint même à élargir sa base électorale, dépassant dans trois de celles-ci - Alicante, Murcia et Almería - les 50 % de tous les suffrages émis. Que s'est-il passé ensuite, après l'éclatement de la bulle immobilière ?

Le premier constat est celui de l'impact extraordinaire de cet éclatement sur l'emploi dans les quatre provinces. Malaga et Almeria sont celles qui ont connu la plus forte croissance de l'emploi dans le secteur de la construction mais également celles où le nombre de « nouveaux entrepreneurs » et/ou de (petits) entrepreneurs et le chômage ont le plus augmenté : respectivement de 17 et 18 points. Ces provinces détiennent un des taux de chômage régionaux les plus élevés de toute l'Union Européenne (respectivement 33% et 32 %). À Murcia également se produisit un effondrement - de 16 points - de l'emploi créé durant les années du boom immobilier. Ceci a prouvé, à nouveau, la faiblesse du secteur de la

construction, son incapacité à générer une base d'activité solide et soutenable. Ce n'est pas le produit d'un projet stratégique national à long terme, mais une tentative ad hoc d'apporter une réponse à la situation pressante de chômage, marquant la première moitié des années 1990 encadrées par des politiques monétaristes et néolibérales. Que s'est-il passé politiquement dans ces quatre provinces après l'éclatement de la bulle immobilière ?

Dans la colonne suivante du tableau n°3 nous trouvons quelques réponses à cette question. Nous observons que lors des élections de novembre 2011, trois ans après le début de la crise économique-financière, et déjà en présence d'un taux de chômage de plus d'un quart de la population active, les soutiens au Parti Populaire dans les quatre provinces non seulement ne diminuèrent pas, mais augmentèrent encore un peu plus. La forte montée de ce dernier dans la province de Málaga (plus de 9%) mais aussi dans celle d'Almería pose question. Ces deux provinces sont précisément celles qui comptent les taux les plus élevés de chômage au moment des élections (de 33% et 32% respectivement). L'interprétation de ces résultats peut être la suivante. D'un côté la constellation hégémonique évoquée s'est appuyée sur un discours relativement solide et un vote de confiance significatif envers le parti qui l'incarnait, et qui ne change pas de manière immédiate avec la dégradation des conditions matérielles. Une autre raison est que si le Parti Populaire fut l'inspirateur ou l'impulseur initial de cette constellation, le PSOE ne changea pas ses axes politiques et idéologiques principaux quand il gagna les élections en 2004, ce qui rendit difficile l'association du boom immobilier avec le Parti Populaire. Le manque de réalisme du PSOE au moment d'interpréter la nature de la crise a aussi joué. La plus ou moins grande marge de manœuvre qu'il aurait pu avoir pour présenter un autre modèle de croissance et une autre réponse à la crise est une question que nous ne pouvons aborder ici. Ce qui est toutefois évident est qu'une partie majoritaire de l'électorat de ces provinces imputa l'accentuation de la crise économique au gouvernement de Rodríguez Zapatero, le punissant encore plus lors des élections de 2011 tout en renforçant son soutien au Parti Populaire, surtout dans les provinces d'Almería et Málaga où ce soutien continua d'augmenter malgré l'écroulement immobilier en atteignant presque 60 % des suffrages exprimés.

Le prolongement de la crise est en train de provoquer cependant les premiers symptômes de changement. Entre le mois de novembre 2011 (mois du triomphe du Parti Populaire) et le mois de mars 2012 (élections au parlement andaloux, voir la dernière colonne du tableau) nous assistons, pour la première fois depuis le début du cycle immobilier à une perte de votes en faveur du Parti Populaire dans les deux provinces andalouses analysées. L'ampleur des pertes électorales est importante : 15% des votes dans les deux cas, un pourcentage bien supérieur aux pertes du PP dans l'ensemble de l'Andalousie où il ne perd pas plus de 9 % des votes. Ceci ne veut pas dire que tous ces votes se sont reportés sur d'autres options politiques, c'est-à-dire, que la réduction des soutiens au Parti Populaire se reporterait sur un programme alternatif susceptible de rivaliser sérieuse-

ment avec lui. Le fait que le Parti Populaire ait reporté l'application des mesures les plus impopulaires après les élections andalouses donne à penser que ce parti a pris en compte la possibilité de son érosion, érosion qui effectivement s'accéléra après ces élections comme le suggèrent les études postélectorales sur les intentions de vote dans la Communauté Autonome d'Andalousie (<http://datos.cis.es/pdf/Es2939marA.pdf>). Pour notre analyse, il est particulièrement significatif que cette diminution du soutien à cette option politique a été plus importante dans les deux provinces d'Almería et de Malaga que dans le reste de l'Andalousie. Ce sont celles où le projet hégémonique du capitalisme immobilier ne s'est pas consolidé de la même manière et où la figure des « nouveaux indépendants » et des petits entrepreneurs et ses implications idéologiques n'ont jamais eu l'importance observée dans les autres provinces. Ceci n'enlève rien au fait que le soutien au Parti Populaire continua à être très important tant en Andalousie où pour la première fois il devint la force politique qui obtint le plus de suffrages qu'à Málaga et surtout à Almería : au moins jusqu'au mois de mars 2010 l'érosion politique du Parti Populaire ne s'était pas (encore) manifestée dans cette partie du pays.

Conclusions

Le capitalisme populaire immobilier est une constellation hégémonique par laquelle ses acteurs les plus influents ont réussi à exercer un pouvoir structurel sur l'ensemble de la société espagnole. Il n'aurait pas été possible de la créer sans obtenir le soutien de larges secteurs des classes moyennes et, surtout, populaires. Ce soutien ne se serait pas produit sans la capacité du secteur immobilier de créer, à court terme, beaucoup d'emplois dans un pays affecté par un chômage chronique, et qui a beaucoup de difficultés à contester des postulats constitutionnels fondés sur des politiques économiques, elles-mêmes édifiées sur des préceptes monétaristes et insérées dans les marges imposées par le Traité de Maastricht. Le tournant politique du pays de 1996 s'est appuyé sur l'apparition d'une nouvelle classe ou strate sociale, celle des « nouveaux indépendants » et des (nouveaux) petits entrepreneurs de la construction, qui a permis d'obtenir l'appui de larges secteurs populaires dans l'expansion d'un projet néolibéral.

Pour comprendre ce tournant, nous avons analysé un groupe social très particulier : celui des nouveaux indépendants et petits entrepreneurs du secteur de la construction. Son importance repose en premier lieu sur son origine sociale : ce sont d'anciens salariés qui avaient perdu leur emploi et qui réussirent à améliorer leur position et prestige sociales en se transformant en (proto) entrepreneurs. Ce changement a induit des transformations profondes dans leurs orientations idéologiques, leurs valeurs, orientations et « univers de significations » (Pierre Bourdieu), qui n'ont pas souffert d'une érosion immédiate avec la fin du cycle immobilier. Nous avons pu le vérifier en analysant l'évolution électorale et les quatre provinces dans lesquelles ces « nouveaux indépendants » et petits entrepreneurs ont une présence plus importante, même si, à partir de 2012, com-

mencent à apparaître des symptômes d'épuisement du système. Quoiqu'ils rejoignent statistiquement la catégorie des « non salariés », qu'ils vivent dans des maisons individuelles dans des quartiers non ouvriers, que leurs fils fréquentent des écoles privées et qu'ils conduisent des limousines importées, ils ne pourront consolider leur statut, accéder à une nouvelle classe sociale qu'à la condition que le secteur continue à croître, à moins qu'ils ne réussissent à « arrimer » leur entreprise à un autre secteur économique en (forte) expansion. La consolidation de leur statut social dans les conditions actuelles paraît difficile, étant donné que beaucoup sont fortement emprêtés dans des crédits qu'ils ne sont pas capables de rembourser. La question est de savoir quelles politiques et mesures peuvent générer une constellation de croissance comparable à celle que nous avons analysée ici et qui soit capable de créer des milliers d'emplois en peu de temps. Il semble difficile que cela soit réalisable dans le cadre actuel des politiques économiques nationales et européennes, sans l'intervention active et systématique des pouvoirs publics (par exemple par le biais d'un financement européen), mettant en œuvre des investissements publics susceptibles de créer des emplois. Ceci n'obligerait pas à rompre avec les fondements sémantiques qui ont, en bonne partie, formé idéologiquement le groupe social émergent que nous venons d'analyser : les politiques de l'offre, la vision microéconomique du monde, la construction d'une Europe plus compétitive que coopérative, la non solidarité fiscale ou la tentative de générer de la croissance en détruisant (encore plus) les ressources naturelles. Il est probable qu'au moment où les politiques économiques doivent tourner le dos à ces axes idéologiques, les valeurs et attitudes des indépendants finissent par devenir également différentes dans les méandres d'une nouvelle économie solidaire et soutenable écologiquement.

BIBLIOGRAPHIE

- Harvey, D. (2004): *El nuevo imperialismo*. Madrid: Akal.
- Harvey, D. (2007): *Breve historia del neoliberalismo*. Madrid: Akal.
- Baker, D. (2008): *Plunder and Blunder. The Rise and Fall of the Bubble Economy*. Sausalito: PolitPointPress.
- Bowles, S./Gintis, H. (1987): *Democracy and Capitalism*. Nueva York: Basic Books.
- Fernández Steinko, A. (2003): Espagne: capitalisme des propriétaires fonciers à la recherche d'un aménagement du néolibéralisme. en: *Forum européen: classes sociales: rector ou renouveau?* Paris: Syllepse
- Fernández Steinko, A. (2006): Valeurs des Employés Espagnols de la Nouvelle Économie: repenser les valeurs conservatrices et progressistes en J.Lojkine et al (ed.): *Nouvelles luttes des classes*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Fernández Steinko, A. (2010): *Izquierda y Republicanismo*. Madrid: Akal.
- Mau, S. (2007): *Transnationale Vergesellschaftung. Die Entgrenzung sozialer Lebenswelten*. Frankfurt: Campus
- Naredo, J.M., Carpintero, O y Marcos, C. (2008): *Patrimonio inmobiliario y balance nacional de economía española (1995-2007)*. Estudios de la Fundación de las Cajas de Ahorros n° 35
- Sauer, D. (2005): *Arbeit im Übergang*. Frankfurt/M.: VSA Verlag.
- Schneider, F. (2006): *Shadow Economies and Corruption All Over The World: What Do We Really Know?*. Institute for The Study of Labour. Discussion Paper n° 2315. Bonn. <http://ftp.iza.org/dp2315.pdf>

STÜRZE

10

A. SCHWARZ - WIEN



LASSEN SICH

VERMEIDEN

ÖSTERREICHISCHE ZENTRALSTELLE FÜR UNFALLVERHÜTUNG, WIEN VII., MARXHILFSTR. 212, TEL. 8-35-3-43

4 contrechamp

Universaliser le salaire ou supprimer le salariat ?

Alain Bihr *

A propos de L'enjeu du salaire de Bernard Friot

Depuis plus d'une quinzaine d'années, Bernard Friot poursuit avec persévérance une réflexion originale sur le devenir historique et l'avenir du salariat, dans laquelle il a accordé une place importante à l'avènement de la cotisation sociale ¹, ce qui lui a donné l'occasion d'intervenir de manière remarquable dans le débat qu'a suscité en France la « réforme » des régimes de retraite en 2010 ². Dans son dernier ouvrage ³, il reprend et radicalise certaines des thèses déjà développées précédemment tout en explicitant davantage les fondements théoriques mais en procédant aussi à des inflexions sur des points non négligeables. Ce qui permet aussi de mieux apprécier la portée mais aussi de marquer les points de désaccords. Cela implique cependant de suivre sa démarche pas à pas, au prix de quelques détours théoriques inévitables.

* Professeur de sociologie à l'université de Franche-Comté, Courriel : <alain.bihr@club-Internet.fr>

1. Cf. *Puissances du salariat*, Paris, La Dispute, 1998, 2e édition augmentée, 2012 ; *Et la cotisation créera l'emploi*, Paris, La Dispute, 1999.

2. *L'enjeu des retraites*, Paris, La Dispute, 2010.

3. *L'enjeu du salaire*, Paris, La Dispute, 2012.

I – Quelques solides confusions à la base

C'est en s'« aidant des catégories de Marx » (page 25) que Bernard Friot échafaude ses thèses. Si bon nombre de ses concepts sont, en effet, empruntés à Marx, et si chacun peut librement s'inspirer de Marx comme de tout autre auteur en somme, il faut néanmoins déplorer quelques confusions qui dénaturent quelquefois proprement l'apport marxien. Donnons-en trois exemples.

A propos de la valeur. Le concept de valeur figure en bonne place parmi les concepts de base dont Bernard Friot se sert (il parle plus sou-

vent à son sujet de la « *valeur économique* »), qu'il croit pouvoir définir par opposition à la valeur d'usage.

« Commençons par bien poser l'existence de deux ordres de valeur, la valeur d'usage et la valeur économique. La valeur d'usage d'un bien ou d'un service, c'est ce à quoi il sert concrètement. Sa valeur économique, c'est le pouvoir monétaire qu'il donne à son propriétaire. » (page 26).

En opposant la valeur à la valeur d'usage, Bernard Friot confond en fait valeur et valeur d'échange – telles du moins que Marx les définit dans les premières pages du *Capital*⁴. Car, pour Marx, la valeur d'échange d'une marchandise n'est pas sa valeur. La valeur est la forme fétichiste sous laquelle se manifeste le travail social dans les conditions de sa division marchande, de sa fragmentation entre une multiplicité de producteurs marchands privés, produisant indépendamment les uns des autres et se mettant en rapport les uns avec les autres que par l'intermédiaire de la circulation (des échanges) de leurs produits respectifs, médiatisée ou non par la monnaie. Tandis que la valeur d'échange des marchandises n'est que la *forme phénoménale* de la valeur, la forme sous laquelle sa valeur se manifeste et se réalise dans ses rapports d'échange (ses rapport de valeur) avec d'autres marchandises et, dès lors qu'est institué avec la monnaie un équivalent général de toutes les marchandises, dans son prix, ce que Bernard Friot nomme improprement « *son pouvoir monétaire* ».

Confondre ainsi valeur et valeur d'échange n'est pas sans conséquence. Cela témoigne de l'incompréhension de ce qu'est la valeur pour Marx, à savoir la forme énigmatique (hiéroglyphique) sous laquelle se réalise le caractère social des multiples activités productives dès lors qu'elles sont prises dans les rets de la propriété privée des moyens de production et de la division marchande du travail social (l'une et l'autre allant de pair). Dès lors, en effet, ces activités ne peuvent plus confirmer leur caractère de travaux socialement nécessaires (du double point de vue de leur qualité et de leur quantité), partant le caractère de valeurs d'usage *sociales* de leurs produits, que par l'intermédiaire de l'échange marchand entre ces derniers. Autrement dit, pour Marx, les rapports sociaux qui font exister la valeur comme leur forme fétichiste sont la propriété privée des moyens de production et la division marchande du travail social ; en dehors de ces rapports, la valeur n'a ni sens ni existence ; et, dans le cadre de ces rapports, elle est la seule forme sous laquelle se manifeste *et se masque, à la fois*, aux yeux des producteurs le caractère social tant de leurs activités productives que de leurs produits. Forme dont le caractère nécessairement fétichiste conduit à la naturaliser : la qualité de valeur des marchandises (le fait qu'elles aient une valeur, qui les rend échangeables et commensurables) tout comme leur quantité de valeur (partant les proportions dans lesquelles elles s'échangent entre elles ou s'échangent contre de la monnaie, leur équivalent général) semblent constituer des qualités ou propriétés substantielles, qu'elles possèderaient en et par elles-mêmes, qui semblent ne rien devoir aux hommes qui en sont les producteurs et qui leur permettraient de vivre de leur vie propre sur le marché, en s'autonomisant totalement par rapport à eux, jusqu'à se retourner contre eux pour les ruiner.

4. Cf. *Le Capital*, Livre I, Chapitre Premier.

C'est précisément ce que Bernard Friot semble ignorer. Cela apparaît notamment lorsqu'il entreprend de nous expliquer que le contenu et la forme de la « *valeur économique* » sont variables dans l'espace et le temps des sociétés humaines, en fonction des rapports de domination qui y règnent : ce sont les dominants qui, à chaque fois, détermineraient ce qui posséderait de la valeur et ce qui n'en posséderait pas et sous quelle forme celle-ci se réaliserait.

« Toutes les valeurs d'usage ne se valent pas. Non par essence, mais parce que les rapports sociaux décident de fait de leur inégalité. Leur valeur est affaire de pouvoir. C'est le détenteur du pouvoir qui décide de la valeur économique, en même temps que l'appropriation de celle-ci fonde son pouvoir. Avant que le capitalisme invente la médiation du travail abstrait, la valeur économique était immédiatement liée à ces rapports de pouvoir. Le paysan que chante Hésiode produit des valeurs d'usage fondamentales, mais il ne travaille pas : il rend hommage aux dieux... et enrichit les prêtres. Le vassal, dans une société féodale, produit des valeurs d'usage, mais le travail n'est pas la mesure de ce qu'il produit pour son seigneur. Le rapport de pouvoir inhérent à la valeur économique s'expose directement : c'est celui du chef de clan, du prêtre, du prince. Et c'est la légitimité en permanence réactivée de ce rapport social posé comme naturel qui assure la convention de la valeur économique ayant cours dans la société. » (page 27).

Ici Bernard Friot confond manifestement *la valeur économique et la valorisation différentielle et inégale des valeurs d'usage* au sein de différents rapports de production et de pouvoir. On peut certes lui concéder le second terme mais en lui faisant immédiatement remarquer que, dans le cadre des différents rapports de production qu'il envisage ici, la valeur (économique), telle que l'entend Marx du moins, n'a aucune existence. Tout simplement parce que, dans le cadre de ces rapports de production, ni la propriété privée des moyens de production ni la division marchande du travail ne se sont développées, si ce n'est marginalement. Ni le communisme patriarcal, ni la théocratie de l'Égypte antique, ni le servage (et non pas le vasselage !) ne leur ont donné naissance, même s'ils ont pu leur donner prise, de l'extérieur pour l'essentiel.

Ignorant le lien interne et indissoluble liant l'existence de la valeur à celle de la propriété privée des moyens de production et de la division marchande du travail, Bernard Friot peut alors faire de la première une sorte de convention fluctuant au gré des rapports de pouvoir :

« Nous l'avons dit, la valeur économique renvoie au pouvoir. Le pouvoir appartient à celui qui décide de ce qui, parmi les biens et les services produits, a non seulement une valeur d'usage mais aussi une valeur économique, et de quel montant (puisque la valeur économique s'évalue en monnaie). » (page 38)

Et cela le conduit en définitive à affirmer que la valeur d'échange, loin d'être la forme phénoménale obligée de la valeur, n'est elle-même qu'une convention imposée par la domination capitaliste dont on pourrait se débarrasser tout en conservant la valeur elle-même. Ainsi écrit-il :

« Si, dans le capitalisme, la valeur économique est la valeur d'échange, ça n'est pas parce que les valeurs d'usage doivent être échangées, c'est parce que l'extorsion de la survaleur dans la production passe par l'échange entre les forces de travail et salaires sur le marché du travail et entre produits et prix de vente sur les marchés des produits. » (page 199)

Passons sur le caractère pour le moins discutable de certaines formulations (que signifie échanger des « *produits* » contre des « *prix de vente* » sur un marché ?). Cela revient à dire que la forme valeur d'échange n'est pas liée à l'existence d'une division marchande du travail faisant des activités productives des travaux *privés* dont les produits doivent nécessairement s'échanger pour confirmer leur caractère *social*, mais aux seuls impératifs de l'exploitation capitaliste. Et que, libérées de ces derniers, les marchandises, tout en conservant leur valeur (économique), pourraient circuler sans disposer de valeur d'échange, tout en continuant pourtant à s'évaluer en monnaie, donc posséder un prix... Une vraie contradiction dans les termes !

Travail concret, travail abstrait. Bernard Friot reprend également la différence introduite par Marx entre travail concret et travail abstrait. Mais, sur la base des confusions précédentes entachant sa conception de la valeur, il ne peut qu'en compromettre, là encore, le sens et la portée. Pour lui :

« Dans le capitalisme, le travail a deux dimensions, le travail concret, qui rapporte le travail à la production de valeur d'usage, et le travail abstrait, qui le rapporte à la production de valeur économique » (page 197)

Et le travail abstrait est cette « Invention capitaliste qui rapporte au travail la mesure de la valeur économique et donc détache celle-ci de l'immédiateté des rapports de pouvoir qui la détermine. » (id.)

On retrouve ici la négation par Bernard Friot de l'objectivité des rapports sociaux qui font prendre au travail social sa forme valeur et que Marx analyse dans les premières pages du *Capital*. Rappelons-en les principaux éléments. Partant de l'analyse du rapport d'échange le plus immédiat, celui entre deux marchandises, par exemple :

20 mètres de toile = un habit ⁵

Marx constate que, dans ce rapport d'échanges, il est fait *abstraction* de la valeur d'usage des marchandises échangées, partant de la singularité des travaux concrets qui les ont produites, pour décréter leur interchangeabilité et leur commensurabilité sous l'angle de leur valeur. Dès lors, celle-ci ne peut que consister dans la commune propriété d'être des produits du travail humain en général, *abstraction* faite précisément des innombrables formes singulières sous lesquelles ce dernier se manifeste pour produire tantôt de la toile, tantôt des habits – ou toute autre valeur d'usage sociale. L'abstraction est ici inhérente au rapport d'échange marchand et n'est nullement une convention arbitraire qui viendrait se superposer à lui (par exemple au nom des impératifs de l'exploitation capitaliste) et dont on

5. C'est l'exemple dont se sert Marx dans les premières pages du *Capital*.

pourrait se libérer tout en maintenant l'échange marchand. Et la mesure de la valeur par le travail abstrait n'est pas davantage une convention arbitraire : le rapport d'échanges pose le travail abstrait comme la seule substance possible de la valeur et, par conséquent, comme sa mesure ; et c'est lui, de même, qui exige que tout travail concret soit réduit à du travail abstrait dès lors que le premier n'est plus destiné à produire immédiatement des valeurs d'usage mais à former de la valeur, qui plus est de la survaleur (plus-value).

C'est si peu une convention arbitraire que Marx consacre de longues pages à analyser toutes les transformations que le capital (le rapport capitaliste de production) doit faire subir aux procès de travail concret dont il s'empare (par l'intermédiaire de la propriété privée des moyens de production et de l'achat-vente de la force de travail) pour parvenir à se valoriser, autrement dit pour le transformer en travail abstrait, en ce travail social, homogène et moyen, qui seul forme de la valeur. C'est tout l'objet de la section IV du Livre I du *Capital*, dans laquelle Marx expose les différents moments de ce processus d'appropriation capitaliste, depuis la coopération jusqu'à la mécanisation qu'opère la grande industrie en passant par la manufacture, qui tout à la fois socialise le procès de travail (substitue un travail collectif au travailleur individuel comme sujet de ce procès), autonomise le capital au sein de ce procès sous forme d'un travail mort (le système des machines) qui non seulement domine le travail vivant du travailleur collectif mais encore s'empare progressivement de toutes ses fonctions productives et exproprie ainsi le travailleur individuel de la maîtrise de son propre procès de travail, en le réduisant de plus en plus à du travail simple. Un processus qui n'a cessé de se poursuivre depuis Marx, sous forme des vagues successives de taylorisation, mécanisation fordiste et, aujourd'hui, d'automatisation.

Ainsi le concept de travail abstrait ne fait que définir le destin de tout travail concret (de toute activité productive) dès lors que le capital s'en empare pour en faire le moyen de sa propre valorisation. Et c'est aussi pourquoi le projet formé par Bernard Friot de libérer le travail abstrait de sa définition (ou convention) capitaliste n'a littéralement parlant aucun sens :

« (...) la forme capitaliste d'extorsion de la survaleur suppose que le travail abstrait utilisé pour mesurer la valeur soit le temps de travail (valeur-travail), ce qui fait que les personnes, réduites à des forces de travail, sont de plus prises dans l'étau de l'élimination relative de ces dernières. Le travail abstrait salarial (la qualification), au contraire, confirme les personnes puisque la qualification, toujours améliorable, leur est attachée de manière irréversible. » (pages 197-198)

Passons là encore sur des formulations discutables : la valeur (la quantité de valeur) ne se mesure pas au *temps* de travail mais à la *quantité* de travail (abstrait) dont le temps (la durée) n'est qu'une des composantes à côté de l'intensité et de la qualité du travail (donc sa complexité plus ou moins grande, fonction des qualifications des travailleurs). Penser qu'il est possible de donner au travail abstrait un autre contenu que celui que

lui donne le capitalisme, c'est ne pas comprendre ce qui se joue en lui : le travail abstrait n'est rien d'autre que le travail transformé par le capital pour en faire la substance même de la valeur et, par conséquent, le moteur de sa valorisation. Vouloir concevoir un travail abstrait en dehors du rapport capitaliste de production, c'est comme vouloir concevoir la valeur en dehors de la propriété privée des moyens de production et de la division marchande du travail. Là encore, Bernard Friot détache les formes sociales des rapports de production qui en constituent le contenu intrinsèque. Et, là encore, il tourne le dos à l'essentiel de l'enseignement de Marx, faute de l'avoir compris sans doute.

Le salaire. Il est beaucoup question du salaire dans cet ouvrage, qui s'intitule d'ailleurs *L'enjeu du salaire*. Mais, curieusement, il y est peu question du salariat, sauf sur un mode utopique sur lequel je reviendrai plus loin.

Dès les premières pages de son ouvrage, Bernard Friot s'en prend à deux représentations courantes du salaire, qu'il juge erronées et propres à faire obstacle à la compréhension des potentialités libératrices contenues selon lui dans le salaire.

« La première, c'est que le salaire sert à satisfaire les besoins des travailleurs. En témoigne l'expression courante, sans rapport au demeurant avec Marx, du salaire comme «prix de la force de travail» : nous avons une force à entretenir par le salaire. La seconde, c'est que le salaire est la rémunération du travail. Ici, nous sommes dans l'appréhension du salaire comme contrepartie de la productivité du travailleur, comme prix du produit de son travail. » (page 14).

Se référant une nouvelle fois à Marx, Bernard Friot commet, là encore, une erreur à son sujet. Car, pour Marx, le salaire correspond bien au *prix* de la force de travail, réglé comme tout prix par sa valeur, elle-même mesurée en définitive par la quantité de travail social nécessaire à la reproduction de la force de travail, laquelle nous renvoie bien en définitive à la nécessité de satisfaire les besoins des travailleurs ⁶. Plus exactement, pour Marx, le salaire est la forme irrationnelle sous laquelle se manifeste et se réalise ce prix, irrationnelle en cela que le salaire ne se donne pas pour le prix de la *force* de travail mais pour le prix du *travail* lui-même : la rémunération de l'effort productif du travailleur – en quoi nous retrouvons la seconde des définitions précédentes mentionnées par Friot. Forme irrationnelle qui fait croire que le travailleur reçoit la contrepartie en valeur de ce qu'il a produit, occultant ainsi la survaleur (plus-value) que s'approprie le capital et à travers laquelle il se valorise.

Mais l'essentiel n'est pas dans ces formes phénoménales, mais une fois encore dans les rapports sociaux qui leur donnent naissance. Car pour que la force de travail ait un prix sous forme de salaire, il faut préalablement qu'elle ait été transformée en marchandise. Et, comme l'a démontré Marx, cela suppose à son tour que le travailleur salarié, qui en est le sujet, soit devenu ce que Marx nomme ironiquement un « *travailleur libre* ». « Libre » d'un double point de vue même : libre de disposer de sa force de travail,

6. Cf. *Le Capital*, Livre I, chapitre VI et chapitre XIX.

comme plus largement de sa personne, comme il l'entend, donc libéré de tout rapport de dépendance personnel ou communautaire, réduit à l'état d'individu autonome ; mais « libre » aussi de toute possession, à quelque titre que ce soit, de moyens de production propres, dont il pourrait faire par lui-même un usage productif. Si bien que le seul usage immédiat qu'il puisse faire de sa force de travail, c'est de la mettre en vente en espérant que quelqu'un la lui achète en contrepartie d'un salaire : c'est là tout le contenu de sa « liberté ».

Curieusement, mais symptomatiquement, on ne trouve à aucun moment sous la plume de Bernard Friot le rappel de ces vérités élémentaires quant à ce qu'il en est du salariat. Cette omission va de pair avec une autre, qui concerne la définition qu'il donne du capital, son contraire. Quand il énumère les éléments composant ce qu'il nomme la « *convention capitaliste du travail* », on trouve « *la propriété lucrative* », « *le marché du travail* », « *la valeur-travail* », la « *création monétaire* » et le « *crédit bancaire* » (cf. page 41 et page 183). Et, de la première, il nous dit qu'elle « *permet à la fois d'acheter sur un marché du travail des forces de travail, de les vouer à produire des marchandises selon la loi de la valeur-travail et de s'approprier la survaleur au moment de la vente de ces dernières.* » (page 41). Mais, à aucun moment, il n'est mentionné que c'est le même rapport social, *l'expropriation des producteurs*, leur réduction au statut de non-propriétaire et de non-possesseur de moyens de production, qui génère, d'un même mouvement, à un pôle des travailleurs forcés de mettre en vente leur forces de travail et, à l'autre pôle, la fameuse « *propriété lucrative* », en transformant les moyens de production en moyens d'exploitation du travail des premiers, en moyens de leur extorquer un surtravail qui se réalisera sur le marché sous forme de survaleur (plus-value). Cette dimension fondamentale, qui fonde tant le capital que le salariat, en tant que moments des rapports capitalistes de production, reste au mieux sous-entendue dans l'analyse de Bernard Friot. Cela apparaît par exemple dans le passage suivant :

« Le capitalisme repose sur le fait que des propriétaires d'un patrimoine lucratif, qu'il s'agisse d'un moyen de production ou d'un porte-feuille financier, décident des marchandises qui vont être produites par des forces de travail qu'ils achètent sur un marché et, lorsqu'ils vendent ces marchandises, récupèrent la survaleur économique que ces forces de travail ont produites. »

Il est symptomatique, là encore, que ne soit pas davantage désigné, analysé et interrogé ici ce « *fait* » fondateur qui donne naissance, *conjointement*, au capital (le « *patrimoine lucratif* » de Friot) et au salariat. Fait qui n'est autre précisément que l'expropriation des producteurs, leur transformation en « *travailleurs libres* », contraints de transformer leur force de travail (leur capacité subjective de produire) en marchandise, qui donne *ipso facto* aux propriétaires la possibilité de les exploiter sous une forme capitaliste. Ce fait n'est donc autre que le capital comme rapport de production ; et le désigner comme un « *fait* » ne peut que contribuer à le naturaliser.

Notons enfin que ces omissions ne sont pas sans rapport avec celle du concept de rapports capitalistes de production. Si cette expression apparaîtrait quelquefois sous la plume de Bernard Friot (par exemple page 33), le concept auquel elle renvoie ne lui est visiblement d'aucun usage. Il lui préfère celui de « *convention capitaliste du travail* » dont il ne nous dit pas en quoi il serait préférable ou supérieur au précédent. Par contre, on a pu constater en quoi il est préjudiciable en tant qu'il conduit à omettre le moment fondateur du capital comme rapport de production qu'est l'expropriation des producteurs.

2 – La qualification et la cotisation sociale sont-elles anticapitalistes ?

C'est sur la base de ces prémisses confuses que Bernard Friot aborde l'analyse de ce qu'il considère comme deux institutions clés de ce qu'il nomme la « *convention salariale du travail* » : la *qualification* et la *cotisation sociale*. Selon lui, ces résultats des luttes de classes antérieures sont d'ores et déjà en mesure de subvertir la « *convention capitaliste* » ; et il compte en faire le fondement de son projet émancipateur. Mais, sur la base des précédentes prémisses, l'analyse qu'il en développe est pour le moins discutable.

La qualification. D'une manière générale, la qualification « *atteste que ce qui est qualifié peut participer à un certain niveau de création de la valeur économique et donc a droit à un certain niveau de salaire* » (page 72). Cette qualification peut avoir différents supports, Bernard Friot en donnant trois exemples : le grade dans la fonction publique, l'emploi dans le secteur privé, le diplôme protégé des professions libérales. Dans le premier et le dernier cas, la qualification est personnelle : elle est un attribut reconnu à la personne titulaire du grade ou du diplôme ; dans le deuxième cas, elle est un attribut d'un poste de travail et n'est que médiatement l'attribut du salarié occupant ce poste et pour la seule durée de son occupation.

Selon Bernard Friot, la qualification romprait doublement avec la logique capitaliste. Tout d'abord, elle instituerait « *une définition du travail abstrait antinomique de celle du capital* » (page 77). Ainsi, par exemple :

« La qualification attachée au poste codifie le salaire sur la base d'un travail abstrait qui n'est pas défini par le temps de travail nécessaire à la production et reproduction d'une force de travail en mesure de tenir le poste : les différents critères de la qualification ne peuvent être ramenés à cette quantité (même s'il n'a pas manqué de lectures allant en ce sens, pour rapporter la qualification à du travail abstrait capitaliste, comme la durée de fabrication d'un diplômé ou la pension comme élément nécessaire de la reproduction de la force de travail !). »
(id.)

Bernard Friot se contente de nous affirmer que la qualification échapperait à la mesure de la valeur de la force de travail par la quantité de travail socialement nécessaire à sa (re)production, sans nous expliquer au demeurant pourquoi et comment elle serait en mesure de réaliser ce tour de force ; de même qu'il se contente d'évoquer ironiquement la thèse

adverse sans prendre le temps de démontrer en quoi elle serait erronée. Bernard Friot nous concèdera pourtant volontiers que l'acquisition par un individu des capacités requises pour être en état de « *participer à un certain niveau de création de la valeur économique* », quel que soit ce niveau au demeurant, passe à chaque fois par une formation spécifique, que celle-ci s'opère sous la forme de la transmission et de l'appropriation d'un enseignement général ou spécialisé, sous celle d'une accumulation-élaboration-assimilation de savoirs et de savoir-faire par expérience professionnelle ou par un mixte des deux. Dès lors en quoi est-il erroné de dire que la valeur de la force de travail de cet individu s'en trouve enchériée en proportion de la quantité de travail socialement nécessaire qui aura été dépensé au cours de cette formation ? La reconnaissance de cette qualification, qui lui vaudra un surcroît de salaire relativement à l'individu qui en est dépourvu, ne s'écarte en rien de la loi qui mesure la valeur de n'importe quelle marchandise par la quantité de travail socialement nécessaire à sa (re)production. Tel a d'ailleurs toujours été l'enjeu des luttes syndicales pour la reconnaissance des qualifications, notamment celles obtenues sur le tas, par accumulation de l'expérience professionnelle, et de la constitution des grilles et hiérarchies de postes, cadre des carrières professionnelles dans le secteur privé, pour objectiver autant que possible les différentes qualifications reconnues et attribuables.

Et on ne comprend pas davantage en quoi la qualification serait, de même, antinomique du marché du travail :

« La qualification de la personne est doublement subversive de la convention capitaliste du travail puisqu'elle s'attaque et à la valeur-travail (ce que fait aussi la qualification du poste dans l'emploi) et au marché du travail (ce que ne fait pas l'emploi). » (page 84).

En quoi le fait que, sur un même marché, des marchandises puissent avoir des valeurs inégales parce qu'elles sont de qualité différente (elles incorporent des quantités inégales de travail social moyen – la complexité plus ou moins grande du travail étant l'une des composante de ces quantités) saperait-il ce marché ? L'existence de la lingerie de luxe a-t-elle jamais compromis celle du prêt-à-porter ou vice versa et surtout l'existence du marché des produits textiles ?

Au demeurant, les exemples utilisés par Bernard Friot sont tous discutables sous l'angle de la thèse pour laquelle il les mobilise. Si le fonctionnaire est libéré de la nécessité de passer périodiquement par le marché du travail, il le doit au statut de la fonction publique certes, c'est-à-dire à *l'emploi à vie* qu'inclut ce statut et nullement à son *grade* : le cantonnier communal bénéficie ici du même privilège que l'énarque employé au ministère. Si l'avocat et le médecin exerçant en libéral sont eux aussi libérés de la dictature du marché du travail, c'est tout simplement parce qu'ils ne mettent pas en vente leur force de travail mais... leur travail (leurs services respectivement juridiques et médicaux) : ils échappent au marché du travail parce qu'ils sont soumis au marché des biens et services. Enfin, à supposer que, sous l'effet d'un rapport de forces favorable au monde

salarial, le secteur privé s'aligne sur la fonction publique et qualifie les salariés et non plus les postes, si bien que tout salarié ayant occupé un poste répondant à une qualification ne pourrait plus être employé que sur un poste équivalent, cela *rigidifierait* sans aucun doute le marché du travail mais ne le *supprimerait* en rien : cela n'empêcherait pas les directions d'entreprise de pouvoir supprimer des postes, donc licencier les salariés qui les occupaient et renvoyer ces derniers pointer à Pôle Emploi, tout qualifiés qu'ils soient. Pour supprimer le marché du travail, il n'y a qu'un moyen : supprimer le statut de marchandise de la force de travail, quelle que soit la qualification ou non qualification de son sujet (le salarié), donc mettre fin à l'expropriation des producteurs, ce qui signifierait *ipso facto* la mort du capital comme rapport de production.

La cotisation sociale. On ne peut pas davantage suivre Bernard Friot dans son jugement sur la portée de la cotisation sociale, notamment lorsqu'il affirme : « *La cotisation sociale exprime une pratique de la valeur économique contradictoire avec celle du capital.* » (page 97). Certes, on le suivra volontiers quand il affirme que la cotisation est du salaire, qu'elle participe d'un processus de socialisation du salaire dont l'autre terme est la prestation sociale (prestations familiales, prise en charge ou remboursement de biens ou services médicaux, allocations de chômage ou pensions de retraite) que touche le salarié (présent, potentiel ou passé) pour lui permettre de faire face à ses besoins propres dans des situations spécifiques. Reste à comprendre pour quelles raisons une telle socialisation s'impose au fil du développement historique du capitalisme et pour quelles raisons elle a pu prendre cette double forme (cotisations et prestations sociales). Et, comme nous allons le voir, il n'est nullement nécessaire de supposer, comme le fait Bernard Friot, que cette socialisation romprait avec la loi de la valeur et avec la logique de valorisation du capital.

Pour le comprendre, il faut se souvenir que la force de travail est une marchandise bien singulière, à nulle autre pareille, en ce que sa valeur d'usage (sa capacité à prendre part à un procès de production, indissolublement travail concret et travail abstrait en régime capitaliste) n'est pas objectivée ni objectivable en un bien distinct de son propriétaire : elle n'est en un sens que ce propriétaire lui-même, envisagé sous l'angle de sa capacité subjective à déployer une telle capacité productive. Exiger que le salaire permette sa reproduction, c'est exiger que le salarié puisse, de quelque façon que ce soit, par l'échange du salaire contre des moyens de production marchands ou par d'autres moyens éventuels liés à son statut de salarié, se reproduire lui-même en tant qu'agent social, déterminé par sa position dans la division sociale du travail, à l'intérieur des rapports capitalistes de production, à un certain niveau de développement historique de ces derniers.

De là résulte que la force de travail présente, en tant que marchandise, une double spécificité. Comme le faisait déjà remarquer Marx, la détermination de sa valeur comprend « *un élément moral* »⁷ : elle est fonction d'une certaine *norme sociale de consommation*, fonction du degré de développement des forces productives de la société mais aussi, plus largement,

7. Le Capital, Livre I, chapitre VI.

de son niveau de civilisation, par exemple de ce qui est considéré, au sein d'une société donnée, comme le niveau de vie (pouvoir d'achat) minimal et le mode de vie décent minimal que l'on doit assurer à chacun de ses membres, d'une manière générale comme au sein de chaque catégorie sociale particulière. Fixer une norme de consommation, c'est donc déterminer toute une gamme de besoins, individuels ou collectifs, dont la satisfaction est jugée socialement nécessaire et légitime et, par conséquent, un « panier » de biens et de services auxquels tout un chacun a droit, dont l'accès doit lui être garanti en tant que salarié. Évidemment, dans une société divisée en classes, fractions et couches sociales comme l'est la société capitaliste, il tend à exister autant de normes de consommation que de tels groupements sociaux, chacune correspondant à la part de la richesse sociale que le groupement correspondant est en mesure de s'approprier et aux besoins spécifiques qu'il entend satisfaire ; et il en va de même au sein du salariat : chaque catégorie (couche, fraction, classe) de salariés se caractérise par sa propre norme de consommation.

De plus, cet « élément moral » va engendrer ce qu'on pourrait appeler *un élément politique* – où l'on retrouve la bonne vieille lutte des classes. Car celle-ci comprend toujours parmi ses multiples enjeux la définition des normes de consommation (la fixation de leur contenu et de leur forme : des besoins à satisfaire et de leurs modes de satisfaction). En luttant pour la hausse de leur salaires réels, les salariés ont toujours en fait lutté pour élargir et enrichir leur norme de consommation : étendre la gamme de leurs besoins reconnus comme socialement nécessaires et légitimes, inclure de nouveaux biens et services dans le « panier » auquel leur statut de salarié doit leur donner droit, etc. Et c'est ainsi que, au fil de décennies de luttes syndicales et politiques mais aussi d'auto-organisation mutualiste et coopérative, les salariés sont parvenus à imposer la prise en compte de certains de leurs besoins par le capital (les capitalistes ou leurs représentants politiques) que celui-ci ignorait ou négligeait primitivement : la prise en charge d'enfants à éduquer, des logements comportant des normes minimales de confort, la couverture des soins médicaux, la compensation du manque à gagner en cas de maladie, d'infirmité ou de chômage, l'obtention d'une pension de retraite, etc.

Évidemment, le capital n'est pas resté sans réagir à cette pression constante des salariés. Leur donner satisfaction (au moins partiellement, le moins possible), sans que cela ne se traduise par une augmentation de la valeur de la force de travail qui mettrait en péril la valorisation du capital, n'a été possible que moyennant une augmentation parallèle de la productivité du travail social : la norme de consommation peut s'élargir et s'enrichir, les salaires réels peuvent progresser sans que le taux de profit n'en subisse (du moins immédiatement) une incidence négative à condition que la valeur des biens et des services ainsi rendus accessibles à la consommation des salariés s'abaisse sous l'effet de la hausse de la productivité du travail. Telle est l'une des raisons fondamentales de la poursuite incessante par le capital des gains de productivité : augmenter la productivité du travail a été la réplique capitaliste aux luttes des salariés pour élargir et enrichir leur norme de consommation – et cela demeure le cas aujourd'hui.

Mais, quelle qu'en soit l'ampleur, cet élargissement et enrichissement ne met pas fin à la loi de la valeur s'agissant de cette marchandise qu'est la force de travail. Dans tous les cas, la valeur de cette dernière se détermine toujours par la quantité de travail socialement nécessaire à sa reproduction. Élargir et enrichir la norme de consommation revient simplement à modifier la quantité et la qualité des travaux *socialement nécessaires* à la reproduction de la force de travail. Cela revient justement à faire reconnaître comme socialement nécessaires à la reproduction de la force de travail des dépenses de travail (sous forme de prises en charge des enfants, des malades, des infirmes, des chômeurs, des personnes âgées, etc.) qui ne l'étaient pas jusqu'alors.

Reste à savoir pourquoi cet élargissement et enrichissement a pu prendre la forme d'une socialisation du salaire par le double biais de la cotisation et de la prestation sociales. Commençons par remarquer qu'il n'y a là aucune nécessité universelle : en fonction des héritages historiques et des spécificités nationales des luttes de classes, différentes formules ont été retenues, allant de la hausse du salaire direct laissant à chaque salarié le soin de satisfaire la gamme des nouveaux besoins reconnus comme légitimes par les ressources du marché (en faisant par exemple appel aux ressources du capital financier : banques, compagnies d'assurance, fonds de pension, etc.) jusqu'à la prise en charge intégrale des besoins par les pouvoirs publics, en passant par différentes formules activant ou réactivant des solidarités personnelles d'ordre familial ou patronal, en faisant de la famille ou de l'entreprise des figures providentielles concurrentes de celle de l'État. Alors pourquoi la cotisation et la prestation comme cela a été notamment le cas en France ?

Là encore, il suffit d'en revenir à cette marchandise singulière qu'est la force de travail. Comme toute marchandise, sa valeur est une valeur *sociale*, donc une valeur moyenne, relativement à laquelle les valeurs des innombrables forces de travail individuelles vont présenter des écarts plus ou moins importants. Car un-e tel-le est célibataire et n'a pas d'enfant à charge, alors que son-sa collègue est père-mère de famille nombreuse. Un-e tel-le a une santé de fer alors qu'un-e autre est affecté-e régulièrement par des petits maux et qu'un-e troisième souffre d'une maladie chronique grave et progressivement invalidante. Un-e tel-le fait toute sa carrière sans connaître un seul jour de chômage alors que tel-le autre effectue des va-et-vient constants entre emploi et chômage, etc. Chercher à satisfaire des besoins aussi divers par une valeur moyenne de la force de travail présente le double risque et inconvénient de répondre à des besoins inexistantes dans certains cas et, au contraire, de ne pas répondre suffisamment et adéquatement à des besoins existants dans d'autres cas. Autrement dit, de la sorte, on dilapide de la valeur sous forme d'un sursalaire dans un cas sans permettre la reproduction de la force de travail dans l'autre.

Une des solutions possibles de cette contradiction entre valeur sociale (moyenne) et valeurs individuelles des forces de travail réside tout simplement dans une socialisation du salaire, consistant à collecter une partie du salaire social (de la totalité de la valeur avancée sous forme de salaire à

l'intérieur d'un espace de valorisation donné, par exemple un État) pour constituer un fonds salarial qui distribue des prestations aux seuls salariés qui pourront établir qu'ils en ont besoin et qu'ils y ont droit. De la sorte, le capital fait bien coup double : il ne dépense pas plus que ce qui est nécessaire à la reproduction de la force *sociale* de travail en général, en garantissant la reproduction des différentes forces *individuelles* de travail dont elle se compose, tout en tenant compte des singularités de ces dernières.

Là encore, on ne sort pas des rets du capital. Et cela en dépit du fait que la socialisation du salaire ainsi opérée pour assurer l'élargissement et l'enrichissement de la norme de consommation des salariés soit plus avantageuse pour ce dernier que les modes alternatifs qui peuvent se pratiquer, notamment ceux qui passent directement par le marché (la capital financier), notamment en ce qu'ils sont plus stables et plus pérennes. Qu'une pratique ou qu'une institution soit directement contraire aux intérêts *immédiats* d'une *fraction* du capital social (en l'occurrence le capital financier) n'en fait pas pour autant un antagonique du capital social dans son ensemble et à long terme. Tout au plus peut-on concéder à Bernard Friot que la socialisation du salaire est le produit d'un compromis entre capital et travail salarié, arraché par le second au premier pour financer l'élargissement et l'enrichissement de sa norme de consommation. Mais aucun compromis établi dans le cadre d'une domination de classe perpétuée, dans le cadre des rapports de production qui la fondent, ne peut s'émanciper des lois de la production sociale que ces derniers imposent. Pas plus qu'il ne garantit contre le risque de retours en arrière dès lors que le rapport de forces s'inverse au détriment des salariés, ainsi que le montre surabondamment les évolutions sociopolitiques au cours de ces dernières décennies en Europe occidentale, par exemple.

3 – Les retraités produisent-ils de la valeur ?

Parmi l'ensemble des prestations sociales financées par les cotisations sociales, il en est une qui tient tout particulièrement à cœur à Bernard Friot : la pension de retraite. Elle illustrerait au plus haut point la thèse selon laquelle l'institution de la cotisation sociale nous ferait sortir de la « *convention capitaliste du travail* ». Écoutons-le sur ce point :

« Et s'ils [les retraité-e-s] travaillent, c'est-à-dire si leur travail concret est aussi un travail abstrait producteur de valeur économique, ça n'est pas parce qu'ils sont conseillères municipales ou bénévoles au Secours populaire. Ce n'est pas le contenu du travail concret qui fait qu'ils travaillent ou non. S'ils travaillent, c'est parce que leur salaire à vie [i.e. leur pension de retraite], contre l'emploi, reconnaît un autre travail abstrait, présent non seulement dans les activités que je viens d'évoquer, mais aussi dans toutes leurs productions de valeur d'usage. Y compris lorsqu'ils cultivent des tomates, gardent leurs petits-enfants ou accompagnent leurs vieux parents dans la mort. » (page 113).

Pour Bernard Friot, la preuve que les différentes activités ou travaux concrets des retraité-e-s sont bien aussi du travail abstrait, c'est qu'ils-elles perçoivent une pension de retraite, élément du salaire socialisé, soit selon lui un salaire à vie. A partir de là, il ne lui reste plus qu'un pas à franchir : loin que la pension de retraite procède de la redistribution de la part socialisée du salaire, lui-même élément de la valeur globale engendrée par la masse du travail productif (au sens capitaliste du terme), ce serait *le travail* des retraités qui créerait cet élément de valeur, qui échapperait aussi du coup à la définition et à l'appropriation capitalistes de la valeur :

« Payés à vie, les retraités produisent de ce fait une valeur non capitaliste, évaluée à 13 % du PIB qui leur reviennent sous forme de pensions. » (page 111).

Ainsi « Ponctionner la cotisation sociale au nom du salaire pour la distribuer à des personnes qui vont produire du non-marchand tout en étant non pas des forces de travail mais les porteurs de la qualification, c'est libérer la valeur de sa définition capitaliste et ouvrir au PIB des contenus inédits. » (page 109).

« En reconnaissant directement la valeur du travail de personnes titulaires de qualification, elle [la cotisation sociale] subvertit la valeur capitaliste. C'est un ajout de valeur anticapitaliste au PIB. » (page 116)

Ainsi, sur la base des confusions précédentes sur la valeur, Bernard Friot en arrive à renverser complètement les rapports de valeur, en attribuant à l'activité des retraités la capacité de créer la valeur qu'ils reçoivent sous forme de pension de retraite par redistribution du fonds socialisé du salaire. « *Y compris quand ils cultivent des tomates, gardent leurs petits enfants ou accompagnent leurs vieux parents dans la mort.* » (page 113) ⁸

On se trouve ici dans une situation similaire à celle analysée par Marx lorsque, dans la dernière section du Livre III du *Capital*, il s'en prend à « *la formule trinitaire* » Capital – Terre – Travail. Marx montre, à ce propos, comment les rapports de distribution, inhérents aux rapports capitalistes de production, créent l'illusion fétichiste que les différents revenus (respectivement le profit, la rente et le salaire), procédant de la *division* de la valeur nouvellement créée par le travail, semblent sourdre de sources différentes (le capital comme accumulation de moyens artificiels de production, la terre comme moyen naturel de production et le travail comme procès général entre l'homme et la nature) et que c'est la valeur qui semble dès lors résulter de *l'addition* de ces éléments hétérogènes, renversant ainsi les rapports réels.

A raisonner comme Bernard Friot, on pourrait tout aussi bien prétendre que les banquiers et les rentiers travaillent au sens où ils fournissent du travail abstrait créateurs de valeur, la preuve en étant qu'ils empochent régulièrement et légalement, au nom du droit de propriété privée, des éléments de valeur, au même titre que le font les salariés retraités au nom du droit de propriété sociale. Et eux aussi seraient censés produire dès lors les revenus qui sont les leurs, intérêts dans un cas, rentes foncières de l'autre. Dans ces conditions, capital et propriété foncière n'en ont pas fini de danser leur « *ronde fantomatique* » autour du travail... ni Marx de se retourner dans sa tombe.

8. Ce qui vaut à Bernard Friot cette question ironique de la part de Jean-Marie Harribey : « Autrement dit, imaginons qu'un individu à la retraite décide de s'enfermer chez lui jusqu'au terme de sa vie et de ne rien faire sinon respirer, le fait de percevoir une pension serait-il la preuve de sa contribution à la création de valeur et qu'en aucun cas cette pension ne proviendrait d'un transfert de valeur créée par les cotisants ? » La richesse, la valeur et l'inestimable. Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste, Ed. Les liens qui libèrent, Paris, 2013, page 377.

4 – Le socialisme doit-il se borner au marché ?

Tout au long de son ouvrage, Bernard Friot ne cesse d'affirmer que sortir du capitalisme est possible, que les moyens de cette sortie seraient déjà-là dans les prémices, existant aujourd'hui dans un grand nombre de formations capitalistes développées, de « *la convention salariale du travail* » que seraient, selon lui, la qualification personnelle et la cotisation sociale. Il suffirait en quelque sorte de les universaliser pour libérer le travail de la dictature du capital. Tel est l'axe central autour duquel il développe son projet d'émancipation.

Plus précisément, celui-ci s'articule autour de deux mesures radicales, qui présentent chacune différentes dimensions. En premier lieu, il s'agirait de conférer à toute personne, à sa majorité, une qualification irrévocable, lui reconnaissant la capacité de prendre part, de différentes manières (sous forme des différents travaux concrets), à la production de valeur économique et, par conséquent, le droit à un salaire à vie, quel que soit le mode de sa participation (ou non participation) à la production de la richesse sociale (sa place au sein de la division sociale et technique du travail). Cette qualification serait donc le pendant dans l'ordre de la participation à la production de la valeur économique de ce qu'est la citoyenneté dans l'ordre de la production de la loi et, plus largement, du pouvoir politique. En plus de cette qualification en quelque sorte de base, à laquelle toute personne accéderait de droit à sa majorité, existerait toute une hiérarchie de niveaux de qualification (Bernard Friot en envisage quatre) ouvrant ainsi à chacun-e la perspective d'une carrière salariale qu'il-elle pourrait parcourir au cours de son existence entière, y compris au-delà de l'âge limite légal d'« activité ». L'accès à un niveau supérieur serait à chaque fois tributaire d'une « *épreuve de qualification* », du même ordre que celles qui, aujourd'hui, décident de l'attribution d'un grade dans la fonction publique ou d'une qualification dans les conventions collectives du secteur privé, tout en conférant à la personne en question un salaire supérieur, la hiérarchie salariale se trouvant cependant drastiquement restreinte de un à quatre, par exemple de 1 500 à 6 000 €.

Cette universalisation de qualification devrait, en second lieu, se compléter par et s'appuyer sur une universalisation de la cotisation, de manière à transférer toute la valeur ajoutée (la valeur nouvellement produite) au salaire. Ce qui ne serait que justice dans la mesure où celle-ci est intégralement le produit du travail salarié. Concrètement, cela supposerait un mécanisme de centralisation et de (re)distribution de la valeur ajoutée qui fonctionnerait en gros comme suit. Toutes les entreprises, quel que soit leur statut (entreprises d'Etat, entreprises coopératives, entreprises personnelles), auraient à acquitter, sur la valeur ajoutée formée par leurs salariés, trois cotisations qui seraient centralisées par différents organismes publics, administrés par des représentants des salariés :

- *une cotisation salaire* destinée à financer le salaire à vie des salariés et qui viendrait donc remplacer les salaires directs et la partie des salaires indirects correspondant actuellement aux prestations

sociales en espèces ; ce qui revient à dire que les entreprises n'auraient pas à payer leurs salariés, ceux-ci disposant déjà d'un salaire à vie fonction de leur qualification reconnue ; sans les salarier donc, elles continueraient cependant à disposer du pouvoir de les embaucher et de les licencier, en fonction de leurs résultats économiques et de leurs projets de développement ;

- *une cotisation économique* qui viendrait abonder un fonds social d'investissement destiné à financer la reproduction élargie (l'accumulation) des moyens sociaux de production, étant entendu que ce financement se ferait sans remboursement ni versement d'aucun intérêt ;
- *une cotisation sociale*, enfin, qui financerait la production et la reproduction des moyens socialisés de consommation (équipements collectifs et services publics, étendus au logement, au transport et à la culture) dont l'usage serait évidemment gratuit.

Les entreprises en question seraient toutefois autorisées à conserver par devers elles une faible part de leur valeur ajoutée pour autofinancer directement leur projets de développement ou de reconversion, lesquels seront décidés dans le cadre démocratique présidant à leur autogestion, dès lors qu'il s'agit d'entreprises collectives.

De la sorte, Bernard Friot nous promet la disparition des institutions clefs de « *la convention capitaliste du travail* » : la propriété privée lucrative que constitue le capital à laquelle se substituerait une propriété d'usage collective de moyens de production, le marché du travail (car, même licencié, un travailleur resterait salarié puisqu'il disposerait par convention d'un salaire à vie), le crédit lucratif (le prêt à intérêt ou crédit bancaire) et la type de création monétaire auquel il donne lieu.

Qui n'a ne serait-ce qu'une fois dans sa vie imaginé ce que pourrait être une société débarrassée des rapports d'exploitation, de domination et d'aliénation imposés par le capital ne peut qu'accueillir avec sympathie certaine ces propositions. Mais cette sympathie ne dispense en rien d'un examen critique de leur fondement, portée et cohérence.

En premier lieu, Bernard Friot ne précise pas comment il conçoit de créer globalement le rapport de forces qui permettrait seul d'engager et de mener à son terme le processus susceptible de produire l'universalisation de la qualification et de la cotisation. Processus proprement révolutionnaire (« *Faire la révolution* » est d'ailleurs ce que propose explicitement Bernard Friot à différentes reprises : pages 126, 145, 167) puisqu'il n'impliquerait pas moins que l'expropriation des capitalistes à travers l'institution d'une propriété sociale des moyens de production, de l'autogestion des entreprises par les travailleurs qui y opèrent et de la socialisation du produit du travail social. Tout juste est-il fait allusion en passant à la possibilité de « (...) transformer l'exaspération populaire devant l'impudence de la propriété lucrative en bataille politique pour son remplacement total par une

ponction sur la valeur ajoutée qui, à hauteur de 30 % par exemple, ira au salaire socialisé pour financer l'investissement » (page 137). On conviendra que le propos reste vague et ne dessine pas à proprement parler une stratégie politique dessinant les voies et désignant les moyens de la réalisation des propositions précédentes. Du coup, celles-ci risquent d'apparaître quelque peu utopiques, au plus mauvais sens du terme. Mais Bernard Friot nous répondra peut-être que là n'était pas son propos : avant de tracer la voie qui y mène et de déterminer les moyens qui permettent de l'atteindre, il faut sans doute fixer le but du processus révolutionnaire pour désigner les axes de transformation sociale des luttes collectives.

En deuxième lieu, Bernard Friot ne nous dit explicitement rien non plus sur l'espace sociopolitique au sein duquel il envisage la réalisation d'un pareil projet. Implicitement, il se réfère à l'espace de l'Etat-nation, plus exactement même d'un Etat-nation bien défini, en l'occurrence la France. Toute son analyse se limite en effet au cadre français, si l'on vient excepter de très rares et brèves allusions à l'étranger (à l'Allemagne page 85, à la Suède page 117, par exemple). D'ailleurs, le lecteur qui n'est pas familiarisé avec les arcanes du système salarial et social français aura quelque mal par moments à suivre ses développements⁹. Pourtant, la mise en œuvre des axes de transformation sociale présentés par Bernard Friot, au niveau d'un État comme la France, supposerait aujourd'hui de tenir compte du haut degré d'internationalisation et même de transnationalisation des rapports économiques – y compris du salariat – et des obstacles mais aussi éventuellement des leviers qui en résultent pour la transformation révolutionnaire des rapports capitalistes de production. On ne trouve rien de tel dans l'ouvrage de Bernard Friot.

En troisième lieu, il est très curieux de constater de même l'absence chez lui de toute référence au socialisme ou au communisme, alors même pourtant que l'ensemble de ses propositions dessine le projet d'une transformation socialiste de la société. Cette omission est sans doute à rapprocher de celle, relevée plus haut, de certains des concepts marxistes qui permettent traditionnellement d'analyser les rapports capitalistes de production, à commencer par celui d'expropriation, tandis que d'autres subissent les torsions ou détournements qu'on a vus. Sans vouloir défendre une quelconque orthodoxie en la matière, ce silence est étonnant ; il dispense en tout cas Bernard Friot d'avoir à se confronter à la riche tradition des auteurs, marxistes ou non au demeurant, qui ont tenté de penser les problèmes du socialisme, à la lumière non seulement des « *pères fondateurs* » mais de l'expérience historique des luttes pour le socialisme, de leurs réussites et aussi de leurs échecs.

C'est en me référant à cette tradition que j'aimerais, en dernier lieu, porter une appréciation globale sur les propositions formulées par Bernard Friot. Elles me paraissent discutables d'un double point de vue. D'une part, contrairement au courant marxiste, Bernard Friot pense le socialisme non pas comme une abolition du salariat mais littéralement, à travers l'universalisation de deux de ses institutions présentes, comme son assumption et son triomphe. Cela ne peut se comprendre qu'à partir de

9. Pourtant, alors que, avec les rapports capitalistes de production, c'est le salariat qui s'universalise aujourd'hui, on serait en droit d'attendre d'un ouvrage intitulé L'enjeu du salaire qu'il ne se limite pas à l'exemple d'un seul Etat-nation. D'autant plus si, comme c'est le cas avec la France, son système de protection social est hors norme comparé à ceux de la plupart des autres Etats-nations capitalistes développés. A moins de considérer que la France serait en avance sur tous les autres États du point de vue de la subversion, par son système social, de la « norme capitaliste du travail »...

la méconnaissance, déjà mentionnée, de cette condition du salariat qu'est l'expropriation des producteurs, qui fait *ipso facto* du travail salarié une situation de domination et d'exploitation¹⁰, ainsi qu'à partir du « récit » enchanté et enchanteur qu'il nous fait des transformations que le salariat a connues, notamment en France, au cours des fameuses « trente glorieuses » dans le cadre de ce qu'il est convenu de nommer le compromis fordiste (ou social-démocrate). Ce qui le conduit notamment à écrire :

« Non, le salaire n'est pas affaire de pouvoir d'achat, ce n'est pas un revenu voué à sécuriser le destin de mineurs sociaux. Le rêve du capital d'en faire le prix de forces de travail à la recherche d'emploi sur un marché maîtrisé par les propriétaires lucratifs, ce rêve a échoué. Toute déterminée qu'elle soit, l'entreprise réformatrice de réhabilitation de la convention capitaliste du travail montre aujourd'hui à l'évidence ses impasses. » (page 124)

« Pourquoi avons-nous tant de mal à être révolutionnaires aujourd'hui ? Parce que nous adhérons peu ou prou au récit que fait le capital de la lutte des classes. Ce récit fige le salaire dans le pouvoir d'achat, les salariés dans la subordination, le salariat dans la minorité sociale, la mesure de la valeur dans le temps de travail. Ce récit est contraire au fait. » (pages 125-126)

Là encore, on ne saurait mieux inverser les rapports réels en présentant la *réalité* du rapport salarial comme un simple rêve capitaliste. Car si, comme tout rapport social, le rapport salarial est en proie à la lutte des classes et s'est transformé *notamment* sous l'effet des luttes des salarié-e-s, les institutions qui en ont résulté n'ont pas pour autant aboli, de loin, la domination capitaliste. C'est en disant le contraire, comme le fait ici Bernard Friot, qu'on donne dans ce trope postmoderniste consistant à dissoudre la réalité dans « le récit » qu'on peut en faire et qu'on laisse accroître que tout ne serait qu'affaire de « récit ».

D'autre part, si l'on se réfère toujours à ses définitions traditionnelles comme phase de transition entre le capitalisme et le communisme, le socialisme se laisse définir par la conjonction de la socialisation des moyens de production, de l'autogestion des unités de production par les travailleurs et de la planification démocratique de la production sociale. Les deux premiers moments sont incontestablement inclus dans les propositions de Bernard Friot, même si l'on peut émettre des réserves sur la manière dont il les présente ; le dernier, par contre, brille par son absence. Or, il se trouve qu'il a aussi constitué au cours de la brève histoire (un siècle et demi à deux siècles, qu'est-ce au regard des dix mille ans d'histoire humaine ?) du socialisme, son point d'achoppement. Il aurait été heureux que Bernard Friot s'exprimât sur ce sujet.

En fait, son omission même est parlante. Le débat entre partisans (et même certains adversaires) du socialisme tourne autour de la question de la place et de l'importance que doit et peut continuer occuper, concurremment à la planification et à la coopération (entre unités de production), les rapports marchands voire le(s) marché(s) comme mode de socialisation des travaux particuliers effectués par les différentes unités de production autogérées. L'enjeu de ce débat est tout simplement de savoir

10. La terminologie allemande, utilisée par Marx, est sous ce rapport beaucoup plus explicite : le salarié est un Lohnabhängig, un dépendant du salaire.

comment (sur quels modes, sous quelles formes, par l'intermédiaire de quelles pratiques, relations, institutions sociales) les différents travaux particuliers (menées au sein des différentes unités de production) se trouvent validés comme travail social. La question n'est pas posée explicitement comme telle par Bernard Friot. Mais il y répond bien pourtant : en ne faisant allusion ni à la planification ni à la coopération, c'est bien au marché et *au seul marché* qu'il s'en remet pour résoudre le problème. C'est qu'il tient – et là explicitement – les relations et les catégories marchandes comme indépassables, même si ces prises de position sur le sujet sont des plus confuses, comme on l'a déjà vu :

« La convention salariale du travail [qui est censée se substituer à la convention capitaliste – AB] n'élimine ni le prix, ni la monnaie, ni l'échange : elle élimine la marchandise, c'est-à-dire la dictature du temps qu'introduit la mesure de la valeur par le temps de production. » (page 113).

Mais que peut bien signifier éliminer la marchandise sans éliminer la monnaie et le prix ? S'il n'y a plus de marchandise, de quoi la monnaie est-elle l'équivalent général et de quoi le prix est-il le prix ? C'est vouloir maintenir les conséquences alors qu'on a supprimé les prémices.

De pareilles inconséquences font douter, une fois encore, de la maîtrise par Bernard Friot du concept de valeur. On est dès lors aussi en droit de douter de ce qu'il ait conscience de la contradiction dans laquelle il s'enferme en tentant de concevoir un modèle du socialisme dans lequel les rapports de valeur (au sens de la valeur comme forme fétichiste du travail social abstrait – *le seul* sens et contenu de la valeur, comme nous l'avons vu au début de cet article) sont déclarés indépassables : « *Je crois à la nécessité du travail abstrait, et je ne vois pas comment on peut échapper à la valorisation (monétaire) de l'activité.* » (page 175). Car, si l'on peut à la rigueur admettre la persistance de mécanismes de marché au cours de la phase socialiste de transition (sur la base de la possession sinon de la propriété par les travailleurs associés de leurs entreprises qui les autoriseraient à engager des forces productives sociales d'une manière autonome pour produire des valeurs d'usage sociales), concurrentement à ces autres modes de socialisation du travail que seraient la coopération directe entre entreprises et la planification (sectorielle et territoriale, à différentes échelles), et si l'on doit reconnaître qu'il n'existe aucun consensus entre les différents auteurs qui se sont penchés sur la question (y compris les « *pères fondateurs* ») sur la part relative qui devraient leur revenir et que cette part serait sans doute variable d'une expérience socialiste à l'autre ¹¹, le consensus s'est cependant établi parmi eux pour juger que ces différents modes, concurrents, seraient sans doute pour partie complémentaires mais qu'ils seraient aussi contradictoires et que le sens général de la transition socialiste serait de faire régresser et même disparaître la socialisation marchande au profit de la coopération et de la planification. Inversement, déclarer la première indépassable, sans autre forme de procès, c'est nécessairement limiter a priori la portée des deux autres et risquer de compromettre en définitive toute la dynamique socialiste.

11. On trouvera une bonne synthèse de la question dans Tony Andréani, *Le socialisme est (a)venir*, Paris, Éditions Syllepse, tome 1 « L'inventaire », 2001 et tome 2 « Les modèles », 2004.

5 notes de lecture

**Caroline Mazaud,
L'artisanat français. Entre
métier et entreprise,**

PUR, Collection : « Le Sens social », 2013, 218 pages, 16 €.

Depuis les années 1970 et les travaux de Bernard Zarca, Christine Jaeger ou François Gresle, il n'y avait plus eu de recherches sociologiques globales d'envergure sur les artisans et les indépendants. C'est ce que tente Caroline Mazaud avec cet ouvrage issu de sa thèse de doctorat sur la base d'une enquête menée en Loire-Atlantique à partir, à la fois, d'un traitement des données du Répertoire Informatique de Métiers (RIM) et de 90 entretiens semi-directifs avec des artisans de quatre communes du département. Ce dispositif de recherche original lui permet de faire un va-et-vient incessant entre les niveaux micro et macro.

Dans un premier chapitre, Caroline Mazaud questionne les frontières de l'artisanat qui ont fait, depuis le XIXe siècle l'objet de luttes symboliques et d'intérêts. A une définition statistique (moins de 5, 10 ou 20 salariés suivant les époques) s'oppose une définition plus « sociologique » avec la référence à un

métier partagé entre le patron et ses salariés à qui il transmet son savoir faire. Les chambres de métier, créées en 1925 suite au retour à la France de l'Alsace et la Lorraine (qui avaient expérimenté des structures de ce type), participent à ce travail de définition.

Le statut de l'artisan ne peut être étudié indépendamment du reste de l'économie. L'artisanat est aussi un refuge pour les salariés en difficulté d'intégration et un facteur de flexibilité externe pour les plus grosses entreprises. A la suite de Bernard Zarca, Caroline Mazaud note que le nombre d'artisans baisse en période de croissance et d'expansion économique, mais remonte légèrement dans les périodes de crise. Toutefois, dans la période récente, la croissance du nombre de salariés de l'artisanat est pour une part liée aux changements dans les définitions. Non seulement de nouveaux métiers sont reconnus comme relevant de l'artisanat, mais de surcroît, un décret de 1995 sur le « droit de suite » permet aux entreprises inscrites au RIM depuis au moins six ans d'y rester si elles augmentent par la suite le nombre de leurs salariés au-delà de 10.

Au cours du temps, les structures consulaires (chambres de métier et d'industrie) et professionnelles (confédérations syndicales comme

l'Union professionnelle artisanale, UPA) ont évolué dans leur défense et définition des contours de l'artisanat. D'abord centrées sur la défense de l'identité de métier, ces structures ont peu à peu intégré des employeurs ayant plutôt un profil d'entrepreneurs, valorisant l'innovation et l'entreprise plus que l'artisanat de métier traditionnel.

Une des particularités de l'artisanat de métier est que, bien souvent, patrons et salariés exercent le même métier. D'ailleurs, une partie des salariés sont là pour se former et accumuler expériences et capital dans l'espoir de pouvoir se mettre un jour à leur compte. Cela engendre, du point de vue de la perception des difficultés, un certain nombre de conséquences bénéfiques. Tout d'abord, le fait de faire le même métier entraîne le partage à la fois de mêmes conditions de travail et des mêmes valeurs professionnelles. En améliorant la santé et la sécurité de ses salariés, l'employeur améliore aussi sa propre situation. Ensuite, employeurs et salariés exerçant le même métier sont plus à même de s'accorder sur les risques qui leur semblent « acceptables » car ils font partie du métier et sont indispensables à la réalisation d'un travail bien fait et ceux qui ont moins de sens et devraient être évités au maximum. Enfin, un apprenti ou un salarié qui n'envisage pas sa situation comme définitive, mais plutôt comme une étape avant de devenir à son tour patron est généralement prêt à accepter plus de sacrifices.

Ce type idéal (au double sens du terme) de relations sociales décrit par Bernard Zarca à propos de l'artisanat serait toutefois en déclin, selon Caroline Mazaud et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, un recul des TPE artisanales traditionnelles (alimentation et production) au profit du BTP et des services. Une première conséquence est qu'il existe une « crise du renouvellement ». Caroline Mazaud prend l'exemple des bouchers : moins nombreux à envisager s'installer à leur compte, les apprentis bouchers préfèrent travailler dans des grandes structures où ils ont plus d'avantages que chez de petits artisans (avec lesquels la justification de moins bonnes conditions était

l'acquisition d'expériences en vue de la mise à son compte). Ensuite, une partie des secteurs qui se développent le plus appartiennent à des métiers nouveaux dans lesquels il n'y a pas forcément la même tradition de compagnonnage, de valorisation du métier. Les trente dernières années seraient celles du passage d'un modèle du « patron homme de métier » à celui du « dirigeant gestionnaire ». Ce mouvement de modernisation du management serait même encouragé par les chambres de métier et d'industrie au sein desquelles les entrepreneurs managers seraient de plus en plus influents par rapport aux artisans traditionnels de métier.

Un autre facteur d'éloignement social entre patrons de TPE et salariés est lié à leurs origines et trajectoires respectives. D'un côté, depuis les années 1960-70 un nombre croissant d'ouvriers des TPE artisanales sont issus de catégories très modestes (parents ouvriers ou employés non qualifiés) avec des chances réduites de pouvoir se mettre à leur compte en deuxième partie de carrière du fait de moindres ressources (formation, savoir faire de métier, héritage économique et culturel familial, etc.). D'un autre côté, les employeurs de TPE sont plus souvent qu'avant enfants de propriétaires de PME ou de cadres supérieurs ou moyens voire issus eux-mêmes de ces métiers ¹. Ils n'envisagent généralement pas d'exercer directement le métier dans lequel ils créent leur entreprise. La création d'une TPE n'est à leurs yeux qu'une étape afin d'expérimenter une nouvelle production pouvant satisfaire un créneau inédit, une niche prometteuse, avant d'en élargir la diffusion.

Caroline Mazaud donne deux exemples typiques. Dans le premier, un fils de marbrier que son père encourage à suivre des études supérieures élargit l'entreprise de son père en entreprise de pompes funèbres, marbrerie et thanatopraxie qui propose également des « contrats-obsèques » : envoyant dans les villages voisins des « porteurs d'affaires » qui

1. En 2003, 2% des artisans de 50-59 ans avaient un père cadres supérieur, contre 6,7% des artisans de 25 à 39 ans.

assèchent la clientèle des petites marbreries, il baisse le chiffre d'affaire de ses concurrents et peut les racheter, selon ses propres mots « pour une bouchée de pain ». Le deuxième exemple concerne une entreprise créée par trois cadres supérieurs pour combler un manque qu'ils ont observé lors de leur expérience de salariés : la commande et la réparation rapide de flexibles hydrauliques pour d'autres entreprises afin de ne pas immobiliser les unités de production trop longtemps. Opérant d'abord avec quelques salariés au niveau local, ils élargissent progressivement leur zone d'intervention et embauchent plus d'ouvriers.

Dans les deux cas, les dirigeants n'envisagent pas de pratiquer eux-mêmes le métier de leurs salariés et se conçoivent comme des entrepreneurs. Leurs salariés sont plus spécialisés et ne maîtrisent pas l'ensemble de la production, ce qui rend une installation à leur compte moins probable et fait que leur travail leur semble moins intéressant et valorisant. L'absence de proximité sociale comme de complicité de métier entre employeur et salariés explique une moindre connivence, des relations plus formelles et moins personnalisées.

L'arrivée de ces « nouveaux venus », sans tradition artisanale peut même se traduire par d'importants changements dans la façon de gérer les ressources humaines. Caroline Mazaud présente le cas d'un ancien cadre de la banque qui à 54 ans rachète une boulangerie de 4 salariés. Tout de suite, il veut rompre le cycle apprenti-ouvrier-patron qui lui semble peu propice aux innovations et impose de nouvelles méthodes commerciales et de production. Cela ne va pas sans heurts puisqu'il reconnaît un fort *turn over* (plus de cent contrats de travail en sept ans) et trois procès aux prud'hommes (notamment pour « harcèlement »). De même, quand un ancien salarié rachète une entreprise artisanale et se met sous franchise, le groupe auquel il adhère lui donne des conseils ou des directives de gestion visant à s'éloigner des fonctionnements traditionnels. Ainsi, cet ancien cadre de l'industrie précise avoir réorganisé le garage automobile qu'il a acquis pour multiplier la productivité par deux.

Un autre type de « nouvel entrant » dans le monde de l'artisanat est constitué par ce que Caroline Mazaud appelle les « néo-artisans », en référence aux néo-ruraux » post 1968. Ceux qui ont réussi à pérenniser une activité née du désir de s'émanciper de la routine salariale et de l'exploitation capitaliste sont ceux qui sont parvenus, grâce notamment à des compétences communicationnelles et rhétoriques, à inscrire leurs produits sur un « marché de l'authentique », justifiant des prix plus élevés. Elle prend pour exemple les cas d'un torréfacteur ou d'artisans d'art.

L'ouvrage de Caroline Mazaud permet de renouveler et d'actualiser notre vision de l'artisanat contemporain et des ses divers visages. Toutefois, par rapport aux grandes enquêtes de Bernard Zarca et du CREDOC dans les années 1970, il manque des données quantitatives de cadrage plus systématiques pour prendre la mesure de phénomènes comme ceux des artisans entrepreneurs ou des néo-artisans. Signe que l'artisanat et les très petites entreprises n'ont pas encore totalement retrouvés les faveurs des grandes institutions productrices de statistiques et de connaissances.

Marc Lorient
IDHE

Franck Poupeau,
Les mésaventures
de la critique, Paris,

Raison d'Agir, 2012 (Les Mondes du travail).

Le livre de Franck Poupeau part d'un paradoxe caractérisant la situation politique et intellectuelle française. D'un côté, la critique sociale est réapparue au cours des années 2000, avec l'émergence des mouvements altermondialistes et le retour en grâce du marxisme chez certains universitaires. La crise financière et la déroute du modèle néolibéral ont sans doute été propices à un tel appel d'air critique. D'un autre côté, tout un chacun éprouve l'impression que les luttes sociales actuelles ne débouchent sur rien ou pas grand chose. Par conséquent, l'auteur se demande ici quelles sont « les raisons pour lesquelles les mouvements contestataires et la critique sociale qu'ils véhiculent peinent à exercer un contrepoids » (p. 9). Selon lui, l'une des clés de compréhension réside dans « l'absence d'une analyse des formes contemporaines de domination » (p. 13). C'est donc le lien entre les mouvements sociaux et la production d'un savoir critique qui est interrogé dans ce livre. Il soulève des problèmes censés se poser aux chercheurs qui entendent contribuer à la critique sociale : y a-t-il des objets qu'une sociologie critique doit privilégier ou pas ? Comment doit-elle les analyser ? Quel rapport doit-elle entretenir avec les médias ? Quel est son rôle à l'égard du mouvement social ? Et dans quelle mesure sert-elle aux luttes ? Ces questionnements font écho à d'autres réflexions récentes, comme celles d'auteurs aussi divers que Luc Boltanski ¹, Enzo Traverso ², Gérard Noiriel ³ ou encore du manifeste « La connaissance libère ⁴ ». La démarche

1. Luc Boltanski, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.

2. Enzo Traverso, *Conversation avec Régis Meyran, Où sont passés les intellectuels ?*, Paris, Textuel, 2013.

3. Gérard Noiriel, *Dire la vérité au pouvoir. Les intellectuels en question*, Paris, Agone, 2010.

4. Manifeste, *La connaissance libère*, Paris, éditions du Croquant/la Dispute, 2013.

qui consiste à interroger ce que Franck Poupeau nomme « les limites de la critique » est incontestablement utile. Le livre contient des apports appréciables, en particulier au niveau des constats établis, que nous commencerons par rappeler. Toutefois, son propos n'est pas exempt d'idées plus discutables. C'est le cas de certaines pistes explorées par l'auteur afin de remédier aux impasses politiques actuelles. Il en va de même de la critique qu'il adresse aux « communautés utopiques », qui paraît paradoxale et peu fondée.

Mais revenons d'abord sur les points forts du livre. Son premier mérite est de porter un regard lucide sur la situation politique vécue actuellement. Franck Poupeau fait le constat de l'échec de la refondation de la gauche, voire même d'une certaine gauche radicale. Il déplore les impasses de l'altermondialisme et dénonce les professionnels de la contestation ou encore ce qu'il appelle « l'institutionnalisation de la contestation » (p. 41). Il regrette également l'emprise des médias sur les mouvements sociaux. Il fait remarquer que dans un tel contexte, les mobilisations deviennent une fin en soi – avec le sempiternel et inoffensif défilé entre République et Nation.

Deuxièmement, l'auteur déplore le vide critique d'une certaine sociologie académique aujourd'hui. Il prend l'exemple significatif des « sociologues des banlieues » et de leur compromission avec les médias. Ces chercheurs sortent des ouvrages comme des petits pains dans une logique d'urgence éditoriale, empruntant des raccourcis réducteurs entre émeutes et pauvreté urbaine. Tout cela nuit à une analyse plus nuancée qui tiendrait compte d'autres facteurs – comme les processus de dépolitisation des quartiers qui paraissent autrement plus importants selon Franck Poupeau. Il explique ainsi que cette surmédiation de la sociologie des banlieues conduit aussi à décrédibiliser la sociologie en général, donnant presque raison au discours obscurantiste d'Alain Finkielkraut. En définitive, la sociologie dominante ne s'oppose plus aux formes de pouvoir en place, quelles qu'elles soient. Au contraire, l'auteur déplore à raison

ce qu'il appelle la « sociologie d'Etat » qui valorise les « acteurs » et leurs « capacités d'action » » (p. 105). Elle ne fait que contribuer à « souligner leur responsabilité propre face à leur destin social [...] au détriment des mécanismes de reproduction sociale » (p. 105).

Le troisième point fort du livre réside dans une distinction intéressante opérée entre deux sortes de savoir critique aujourd'hui. D'un côté, nous assistons à un véritable « foisonnement d'analyses critiques » ayant « suscité nombre de contre-mesures » (p. 11). Cette première idée fait par exemple penser au SLAM proposé par Frédéric Lordon ⁵ pour combattre l'emprise de la finance ou aux travaux de Bernard Friot ⁶ sur le salaire à vie. Pour Franck Poupeau, ce ne sont donc pas les réflexions nécessaires à la construction d'une alternative au capitalisme qui manquent. Le problème est que ces analyses ne trouvent aucune traduction concrète. D'un autre côté, il existe des travaux décortiquant les mécanismes de domination, mais qui, eux, ne sont pas suffisamment nombreux et manquent de visibilité dans le débat public. Grâce à cette distinction, l'auteur laisse entendre qu'avant même de proposer un modèle alternatif, il est nécessaire que la sociologie montre d'abord en quoi le modèle de société actuel n'est pas souhaitable. Elle doit analyser les formes de domination que cette société exerce, souvent à l'insu des individus qui les subissent.

Enfin, quatrième point fort, la conséquence de ces orientations pointées par Franck Poupeau est de conduire à une sociologie qui se focalise à outrance sur « l'autonomie des dominés ». Selon lui, cette sociologie est effectivement animée par un postulat très répandu en sciences sociales et auquel un philosophe comme Jacques Rancière ⁷ a beaucoup contribué : c'est en étudiant les luttes dont

sont capables les acteurs que nous serons en mesure de les encourager et de les étendre. Ce postulat considère aussi que l'explicitation des mécanismes de domination et d'aliénation aurait pour seul effet de maintenir les dominés dans leur condition sociale. Or, le livre de Franck Poupeau montre que cette démarche, si elle n'est pas dénuée d'intérêt, ne fonctionne pas davantage du point de vue du mouvement social. Derrière l'importance accordée à « l'autonomie des dominés », on trouve entre autres l'influence des théories de l'acteur rationnel à l'image de la sociologie pragmatique et de l'individualisme méthodologique, affirmant que la domination n'est jamais totale et que l'individu n'a pas perdu son libre arbitre. Contre ce postulat, finalement peu efficace en termes de lutte, l'auteur en appelle à une meilleure compréhension des mécanismes de consentement des dominés à leur propre domination, autrement dit de la violence symbolique.

Venons-en maintenant aux éléments de débat qui sont, à notre sens, de trois ordres. Une première question se pose à propos de ce qui fait figure de thèse du livre. On peut se demander si Franck Poupeau n'accorde pas une importance excessive au rôle des sociologues par rapport aux mouvements sociaux et aux luttes. Certes, en conclusion, il précise que « ce ne sont pas les sciences sociales qui vont changer le monde » (p. 139). Il rappelle aussi qu'il est fondamental de favoriser les « conditions sociales de politisation des classes sociales » (p. 136) les plus prolétariées. Mais on comprend que, pour lui, l'une des clés du problème réside dans le recours aux analyses bourdieusiennes de la domination, comme si ces analyses pouvaient en elles-mêmes déclencher ou être ou moteur des luttes. Ne peut-on pas faire l'hypothèse inverse selon laquelle ce sont les luttes sociales qui favorisent l'émergence d'analyses critiques de la domination ? C'est d'ailleurs l'option privilégiée par Enzo Traverso pour expliquer la disparition de la figure de l'intellectuel aujourd'hui lorsqu'il pointe la puissance médiatique, l'industrie culturelle, et la disparition de conflits idéologiques et politiques de grande ampleur (Guerre d'Espagne,

5. Frédéric Lordon, *La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli*, Paris, Fayard, 2009.

6. Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, Paris, La Dispute, 2012.

7. Jacques Rancière, *Le philosophe et ses pauvres*, Paris, Fayard, 2002.

Résistance, Guerre d'Algérie, Guerre du Vietnam, etc.)⁸. Le philosophe tient compte aussi des mutations des partis politiques qui ont de plus en plus recours aux *think tanks* et aux agences de communications, au détriment de l'intellectuel organique. Bref, ici, ce serait bien le contexte sociétal et politique qui exercerait une influence sur les recherches en sciences sociales, orientant leurs contenus théoriques et politiques.

La deuxième interrogation porte sur l'importance que Franck Poupeau accorde à la pratique d'une véritable sociologie savante. L'auteur affirme que la scientificité et l'indépendance seraient les conditions premières de production d'un savoir critique, utile aux luttes sociales. Pourtant, n'est-ce pas précisément au nom de la science, voire de la neutralité axiologique que les approches critiques sont aujourd'hui régulièrement pourfendues et discréditées en étant taxées d'idéologiques – que l'on pense à la domination exercée par les approches orthodoxes et libérales dans les sciences économiques aujourd'hui ? N'est-ce pas d'ailleurs une telle conception savante et acritique de la sociologie qui domine aujourd'hui ? La défense tout azimut des « sciences sociales » – dont est d'ailleurs aussi porteur le récent manifeste « La connaissance qui libère » – donne une image trop homogène des sciences sociales, comme si par essence, la sociologie et tous les sociologues aspiraient à un projet critique et émancipateur, faisant fi de la diversité des visions politiques portées par les théories sociologiques et des rapports de forces au sein du champ universitaire. Ainsi, nombre de recherches qui se conforment pourtant aux canons de la science se révèlent parfois d'aucune utilité aux luttes sociales. S'assurer de la validité empirique de son analyse, se doter d'une méthode rigoureuse, la rendre intelligible auprès du lecteur, représentent évidemment des préalables indispensables à toute analyse. Mais cela reste insuffisant pour a priori faire de cette analyse un apport utile aux luttes sociales. Il semble nécessaire de prendre également en compte la

posture et le regard que le chercheur adopte à l'égard de la société qu'il étudie – une société traversée par des rapports de forces, des conflits d'intérêts, des contradictions de classes et face à laquelle il est par conséquent impossible de rester neutre en tant qu'observateur.

Le troisième point est peut-être celui qui pose le plus de problèmes. D'un côté, Franck Poupeau déplore à juste titre les compromissions de la critique de gauche et son impuissance politique. Mais de l'autre, il insiste sur les impasses des « communautés utopiques » avec une critique assez vive du livre d'Isabelle Fremeaux et de John Jordan, *Les sentiers de l'utopie*⁹. Cette critique apparaît pour le moins paradoxale. L'auteur donne l'impression ici qu'aucune action politique n'aurait grâce à ces yeux, ni celles institutionnalisées qu'il juge trop frileuses, ni celles plus informelles et radicales qu'il considère comme trop isolées. Pourtant, tout comme Franck Poupeau, les acteurs de ces expériences communautaires dénoncent l'inefficacité de la gauche parlementaire et l'institutionnalisation de la politique. Même si elles demeurent minoritaires, ces expériences ont aussi le mérite d'opposer une véritable résistance, dans le sens où les individus qui y participent entendent s'affranchir radicalement du capitalisme. Certes, elles ne remettent pas en cause les structures de la finance, ni ne s'attèlent au démantèlement des institutions internationales. Mais Franck Poupeau convient lui-même que les forces politiques en mesure de procéder à une telle remise en question sont inexistantes aujourd'hui. Par ailleurs, ces expériences utopiques ont l'avantage d'être en prise directe avec le réel. Elles partent de la pratique concrète des individus. On sort pour une fois des mots d'ordre abstraits tout faits, de théorisations et de programmes qui peinent à être mis en œuvre, comme l'auteur le fait si bien remarquer.

En outre, certains reproches que l'auteur adresse à Isabelle Fremeaux et John Jordan

8. Enzo Traverso, op. cit.

9. Isabelle Fremeaux, John Jordan, *Les sentiers de l'utopie*, Nouvelle édition, Paris, La Découverte, 2012.

ne paraissent pas fondés : leur supposée fascination un peu béate pour les univers qu'ils décrivent ; le fait qu'ils seraient parfois donneurs de leçons sur les modes de vie à adopter ; ou bien l'idée que ces expériences abandonneraient toute lutte politique. Les auteurs des *Sentiers de l'utopie*, s'ils portent un regard positif sur les pratiques dont ils rendent compte, s'interrogent aussi à plusieurs reprises sur les points sombres de ses expériences. Par ailleurs, ne peut-on pas concéder un caractère de « modèle » à ces modes de vie alternatifs face à un système économique et social qui dissuade largement de vivre autrement et jette l'opprobre sur les individus qui y parviennent ? Quant à la supposée dimension apolitique stigmatisée par Franck Poupeau, on voit au contraire dans les expériences rapportées qu'elles sont éminemment politiques et que l'objectif de ces communautés n'est pas seulement de vivre autrement, mais aussi de mener de réels combats sans pour autant passer par les canaux classiques de la « politique politicienne ».

En définitive, nous sommes étonnés que Franck Poupeau n'accorde pas davantage d'intérêt aux idées défendues par ces « communautés utopiques ». Elles posent des problèmes que les partis de gauche traditionnels ne posent pas – ou en tout cas avec une extrême frilosité. Nous pensons notamment ici à la critique des finalités de la production, du progrès, de la croissance, de la technique et de la consommation. D'ailleurs, ce sont ici des perspectives critiques qui sont absentes d'une sociologie d'inspiration bourdieusienne. Celle-ci demeure centrée sur la critique des inégalités sociales et de leur reproduction, sur le désengagement de l'Etat ou encore sur l'emprise de marchés financiers. Par conséquent, plutôt que de rejeter les « communautés utopiques », qui visent une pratique concrète et qui mènent une critique approfondie et radicale de la société, la sociologie de la domination ne gagnerait-elle pas à s'en inspirer ?

Jacques Ellul, **Pour qui, pour quoi travaillons-nous?**

Paris, La Table Ronde, coll. La Petite Vermillon, 2013 : 256 p. (textes choisis, présentés et annotés par Michel Hourcade, Jean-Pierre Jézéquel et Gérard Paul).

Jacques Ellul n'a pas consacré un ouvrage spécifiquement dédié à la question du travail. On l'associe bien plus volontiers à l'analyse de la technique ¹. Pourtant cette thématique tient une place considérable dans son œuvre, de façon certes disséminée, aussi bien dans ses travaux de théologie que dans sa critique de la société technicienne. C'est pourquoi trois spécialistes de ce sociologue relativement méconnu aujourd'hui ont rassemblé dans cet ouvrage huit extraits de livres ou d'articles, qui éclairent le point de vue d'Ellul sur la place du travail dans nos sociétés ². D'après Ellul, d'un point de vue théologique, l'idée se dégage selon laquelle il est « complètement abusif de considérer le travail comme une valeur positive chrétienne ou comme un commandement explicite de Dieu » (p.9). Au contraire, il montre que le travail a très longtemps fait l'objet d'une forte stigmatisation, et ce jusqu'au XIX^{ème} siècle. Concernant la promotion voire l'exaltation du travail dans nos sociétés modernes, il décrit tout le caractère relatif et historiquement situé de ce rapport au travail, si indissociable à ses yeux de l'idéologie bourgeoise et du mythe du progrès.

1. La technique ou l'enjeu du siècle, Armand Colin, 1954; Le système technicien, Calmann-Lévy, 1977.

2. Les huit extraits qui constituent le livre sont les suivants : «Le travail c'est la liberté», in Exégèse des nouveaux lieux communs, Calmann-Lévy, 1966 [La table ronde, 1994]; « De la Bible à l'histoire du non-travail », in Foi et Vie, n°4, juillet 1980; «Le travail», in La raison d'être, Le Seuil, 1987; «L'idéologie du travail», in Foi et vie, n°4, juillet 1980, signé du pseudonyme P.Mendès; «Les possibilités techniques et le travail», in Foi et vie, n°4, juillet 1980, signé du pseudonyme G. German; «Travail et vocation», in Les combats de la liberté, Le Centurion/Labor et Fides, 1984; «Vers la fin du prolétariat?», in Changer de révolution, Le Seuil, 1982; «Pour qui, pour quoi travaillons-nous?», in Foi et Vie, n°4, juillet 1980. Ces titres d'extraits sont de M. Hourcade, J-P. Jézéquel et G. Paul.

Les commentateurs relèvent trois questionnements principaux d'Ellul concernant la place du travail dans nos sociétés. Premièrement, il propose une réflexion anthropologique de grande envergure sur le travail (dans une perspective similaire à celle d'Arendt ou de Gorz). Pour cela, il part du constat fondamental que le travail n'a pas toujours été central et prioritaire comme il l'est devenu aujourd'hui. Ce qui invite à (re)poser la question de son utilité, de sa place et de son sens, afin de prendre de la distance avec l'impératif de sa valorisation (il s'agit de « briser la routine intellectuelle » qui consiste à promouvoir le travail, p. 13). Si le travail est « remis à sa place » comme y invite l'auteur, que fait-on du reste de notre temps, une fois les principaux besoins assouvis ? Pour Ellul, cette part restante d'activité essentielle, ce serait « la vocation », une action désintéressée qui témoigne de l'engagement en faveur d'une amélioration du fonctionnement de l'organisation sociale (pour Ellul, dans le sens d'un message chrétien) - proche de « l'action » chez Arendt (à côté du « travail » et de « l'œuvre »).

Deuxièmement, Ellul analyse l'impact de la technique sur le travail : à partir de l'avènement de la société technicienne (qu'il date de l'après-Seconde Guerre mondiale), ce n'est plus tant le travail comme facteur de production quantifiable et indifférencié qui est à l'origine de la valeur économique, mais l'innovation technique. La spécialisation et la parcellisation qui caractérisent désormais le travail éloignent en outre l'homme du sens de sa tâche et génèrent un chômage massif et permanent. Une contradiction apparaît alors, à l'origine de bien des angoisses et des préoccupations sur ce qu'est devenu le travail : d'un côté, on a un système technicien aux possibilités démultipliées qui libère du temps ; de l'autre côté perdure une vision de la société fondée sur la priorité du travail. Ce dernier ne serait plus en tant que tel le facteur d'accroissement de richesse et en même temps, il reste le référentiel prioritaire.

Troisièmement, la pensée d'Ellul souligne combien le travail ne peut se saisir indépen-

damment du système dans lequel il est pris, où se mêle production et consommation. L'accumulation de biens donnant lieu à un échange marchand (la production) est devenue le bien suprême de la société. La croissance en est le repère unique. La consommation est la face jouissive dont le travail est la face contraignante. Elle est cette pulsion motrice, ce mécanisme de frustration permanente, destinée à ce que de nouveaux produits soient toujours désirés (grâce notamment au rôle fondamental de la publicité). Rien de bien différent en dehors du temps du travail puisque la société du loisir maintient selon lui les individus dans un rapport marchand. Pourquoi le travail capte-t-il l'essentiel de l'énergie humaine ? Ellul y répond en soulignant l'importance de cette aspiration à un enrichissement permanent. Certes, les mouvements associatifs et l'économie sociale et solidaire peuvent faire figure d'alternatives « mais elles restent à la marge du noyau dur de notre système social imperturbablement centré sur le travail » (p.16).

On peut résumer et commenter les apports des huit extraits selon trois idées directrices qui constituent son argumentation d'ensemble.

1. Le travail n'a pas toujours été central dans l'histoire des sociétés, d'où découle une critique des sociétés contemporaines. « Le travail c'est la liberté ». La première intention d'Ellul à travers ces différents écrits consiste à démonter ce lieu commun qu'il juge profondément mensonger. Il rappelle d'abord rapidement les origines du mot travail, renvoyant à la souffrance et au « *labeur* » ainsi que la forte dévalorisation dont il a longtemps été l'objet. Les peuples de l'Antiquité, les Arabes, les Hindous, le judaïsme, le christianisme, l'immense majorité des textes du Moyen-âge... Pour tous, le travail est considéré négativement, comme le fait d'être inférieurs, ou comme une condamnation : « On travaillait parce qu'il fallait bien vivre mais ce ne pouvait être ni moyen de rachat ni moyen de pérennité, donc ce n'était rien d'important » (p.21). Dans la Bible, il est avant tout

souffrance, contrainte, nécessité et non une vertu en soi. Ce n'est pas une loi naturelle, c'est une contrainte de la condition de précarité de l'homme. Et s'il est loué, ce n'est pas comme valeur en soi, mais pour des valeurs extérieures, et pour la Gloire de Dieu. On est donc bien loin de l'enthousiasme pour le travail. A partir de là, sa thèse est la suivante : « Plus nous travaillons, plus nous épuisons les richesses spontanées de la nature, plus nous voulons aussi consommer des biens toujours davantage complexes et glorifiant. Et ceci exige alors de nouvelles forces de travail engagées dans de nouveaux processus de production » (pp. 43-44). Ainsi, les sociétés humaines ont plutôt été des sociétés du Non-Travail en ce sens qu'on cherchait à y échapper. Nous serions les premiers à avoir tout voué au travail, à la consommation et à organiser la pénurie présente ou à venir. Ce choc, nous l'aurions d'abord fait subir aux peuples des colonies, où existait un subtil équilibre naturel fondé sur la proportion de consommation et de reproduction avec la plus grande économie d'efforts possibles. On est arrivé là « comme des bulldozers, saccageant au nom du travail, de l'Industrie et du Progrès une sorte de miracle de civilisation étant donné les condition de vie. L'histoire des hommes était faite d'une modération, parfois d'une défiance envers le travail [...]. Nous sommes devenus les adorateurs du travail et de nos œuvres » (p.43). Cette relecture d'une histoire du travail dans le temps long conduit à repenser nos catégories actuelles de pensée et, même si l'on ne partage pas tout des points de vue de l'auteur, de prendre du recul au minimum sur les pré-supposés anthropologiques qui sont au cœur des analyses actuelles du travail.

2. L'émergence et la consolidation d'une idéologie du travail.

C'est à partir du XVII^{ème} et surtout du XVIII^{ème} siècle que le travail a commencé à devenir noble, durant le « siècle bourgeois » (p.21) - bourgeoisie et Eglise diffusant à partir de là un écho moral commun concernant le travail. L'oisiveté est alors l'ennemi juré contre lequel préserve le travail, devenu la clé de voûte de toute morale. «Le travail éloigne de nous trois

grands maux, l'ennui, le vice et le besoin» lance Diderot, rejoignant ainsi l'ensemble des messages chrétiens. Le «qui travaille prie» de l'Eglise coïncidait parfaitement avec les intérêts du bourgeois, pour qui le travail purifie et s'apparente à la vertu. Et finalement, c'est l'ouvrier lui-même qui finit par être emporté par cette morale. Les discours les plus exaltés sur le travail au XIX^{ème} se trouvent en effet dans les cercles ouvriers et socialistes. Pour lui, et cette affirmation n'en finira pas de susciter des controverses, « Karl Marx vient d'achever l'édifice en apportant la justification théorique à ce qui n'était encore que sentiment, impulsion, besoin » (p. 25) Car selon Ellul, Marx explique tout le rapport de l'homme au monde passe par le travail, c'est par là que la classe ouvrière accèdera au pouvoir et à la liberté. En cela, il se serait fait le fervent diffuseur du mythe bourgeois auprès des ouvriers. Car le travail est en effet l'explication de la condition de la classe ouvrière et en même temps la certitude de la voir se finir. Le mythe du travail devient à partir de là un mythe de gauche ³.

Quatre facteurs principaux expliqueraient cette « mutation morale et mentale qui consiste à passer du travail peine ou châtiement ou nécessité inévitable au travail valeur et bien » (p.67). Le travail devenant de plus en plus pénible et inhumain avec le développement industriel, il est alors indispensable de compenser cette situation par une idéologie qui faisait du travail une vertu rendant la situation des travailleurs moins intolérable. De plus, à une époque où sont abandonnées les valeurs traditionnelles, il fallait créer une idéologie de substitution qui put donc grandir dans le vide des autres croyances et valeurs. L'activité

3. Sans prétendre à réduire le rapport au travail à celui qu'il fut au sein des régimes nazis et communistes, il souligne combien les deux idéologies associèrent le travail à la liberté (le « Arbeit macht frei » aux frontons des camps de concentration nazis; le travail obligatoire en URSS et dans les Républiques populaires, les « camps de redressement par le travail » en URSS, le livret ouvrier de Castro en 1962 qui contrôle tout de la vie de l'ouvrier etc.). Et Ellul de conclure : « il faut qu'il y tienne à sa liberté le bonhomme pour croire de telles contre-vérités ! » (p. 31)

économique, créatrices de valeurs économique via le travail, devient le centre de la civilisation ; et on va alors lui attribuer aussi une valeur morale. Enfin, la prédominance du travail va également être assurée par la consécration d'une séparation plus grande entre celui qui commande et celui qui obéit. Ces quatre facteurs spontanés, dont Ellul souligne qu'ils n'ont rien de machiavéliques, vont conduire à faire du travail une idéologie au sens de Marx, c'est-à-dire visant à masquer la situation réelle, et à la justifier en la colorant des couleurs du bien et du sens.

Qu'en est-il depuis 1945 et le passage de la société industrielle à la société technicienne? Pour Ellul, il s'agit d'un véritable renversement dans les modes de production, basé sur l'automatisation (système dans lequel l'homme est totalement évacué et n'a qu'un rôle de superviseur) et par l'informatisation (où l'homme n'a plus à être le centre informateur de l'ensemble d'un groupe de travail). Quelles sont les conséquences sur le travail dans ce système devenu ouvert et multidimensionnel? A priori, l'économie de temps et d'efforts qui en découle appellerait à une massive réduction du temps de travail. Ellul explique pourquoi ce n'est pas l'option qui a été retenue, et les raisons et difficulté qui conduisent à cette répugnance à changer le système. On n'omettra pas ici de souligner une interrogation à la lecture de cette défense implicite de l'automatisation et de l'informatisation, considérées comme une opportunité extraordinaire de changer le système dans la mesure où cela dégage un temps conséquent pour autre chose que le travail. Mais alors, cela se ferait sans rien remettre en cause des orientations sous-jacentes aux progrès technologiques, ce qui contraste avec son argumentation dans *Le système technicien*. Il s'en explique, en dessinant les contours d'une possible voie de sortie de notre modèle de société actuel.

3. Quelles sont les voies de sortie possibles? L'approche théologique d'El-

lul peut décontenancer. Cela étant, on peut aussi la mettre de côté et ne se focaliser que sur les implications sociales de ces propositions. Ainsi, pour lui, si ce n'est pas dans le travail qu'on peut unifier notre vie ni incarner notre vocation chrétienne, si la société technicienne nous en empêche alors il faut découvrir une forme d'activité qui exprime notre incarnation de la foi. Cela doit se traduire par une action ayant un impact social et collectif susceptible de modifier la forme du monde dans laquelle nous sommes. Il développe alors l'exemple de son engagement au sein d'un Club de prévention en milieu naturel dans la banlieue bordelaise auprès des jeunes délinquants.

D'un point de vue sociopolitique, pour Ellul, le socialisme ne peut en rien résoudre les problèmes de ce monde, mais en même temps, il est le seul à avoir un objectif louable, puisqu'il en appelle, lui seul, à la fin du prolétariat, de l'aliénation et à la libération de l'homme. C'est pour lui la seule orientation politique possible, même s'il ne retient de positif que la Tchécoslovaquie de 1968 et la Pologne de 1981. Mais le monde a changé et il faut donc aussi changer de révolution. La source des maux n'est plus le capitalisme comme du temps de Marx mais l'Etat bureaucratique centralisé et le système technicien comme système de puissance et de domination. Il en appelle ainsi à la suppression de l'Etat et à la maîtrise de la technique. On retrouve ici ses analyses plus connues sur la critique du système technicien et des propositions qui verraient dans la technique une possible voie de libération. C'est oublier que pour Ellul la technique telle qu'elle mène le monde aujourd'hui a un passé qui la conditionne, elle est intégrée dans une organisation et l'instauration seule d'un nouveau régime économique et politique ne pourrait en rien en modifier les orientations. « Il ne suffira pas de peindre les machines en rouge ! » assènet-il. Il est acquis pour lui que l'on pourrait fonder une société où l'on ne travaillerait que deux heures par jour. Mais tout le pro-

blème est de savoir comment s'organise la transition entre le présent et cette nouvelle société qu'il appelle de ses vœux et comment faire changer de direction et de finalité une orientation du progrès technologique si profondément ancrée et à la source de bien des aliénations contemporaines.

En conclusion, à quoi sert le travail? Pour Ellul, il sert avant toute chose à satisfaire nos besoins élémentaires. Une fois assouvis, pourquoi ne pas entamer une réflexion radicale et profonde sur la manière de mener notre vie et de définir les principes de la vie en collectivité? Pour l'auteur, ce qui définit la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui, c'est la technique et le marché. Or, est-ce souhaitable voire supportable qu'il en soit ainsi? Si l'on en doute, ou si nous répondons non avec Ellul, alors la lecture de sa pensée est tout fait stimulante, puisqu'elle propose, sur la base d'une lecture critique du travail « d'inventer les lieux, les procédures, les institutions où chacun pourrait débattre de ces finalités et des moyens qu'elles exigent »(p.17).

Mélanie Guyonvarch
Centre Pierre Naville

Yves Cohen,
**Le siècle des chefs. Une
histoire transnationale
du commandement et de
l'autorité (1890 – 1940),**

Paris, éditions Amsterdam, décembre 2012,
872 p.

Fruit de plus de vingt ans de travail, l'ouvrage de l'historien Yves Cohen est une somme exceptionnelle qui porte sur *une histoire transnationale du commandement et de l'autorité*, couvrant une période qui commence en 1890 pour s'achever à la veille de la seconde guerre mondiale mais qui aurait pu s'étendre sans doute jusqu'aux années 1968, période où surgit « la lutte contre toutes les formes d'autorité » dont l'auteur a été un militant actif jusqu'à s'engager, dans la première moitié des années 1970, comme ouvrier établi notamment chez Peugeot à Sochaux. Comme le souligne lui-même l'auteur, « On le conçoit alors : « les années 68 » et la conjoncture intellectuelle à laquelle Clastres et Foucault, parmi d'autres mais de façon saillante, contribuaient ne sont pas pour rien dans la genèse de ce livre » (p.16). Il s'agit alors pour l'auteur de comprendre et d'analyser les discussions, les préconisations tout autant que les pratiques conçues pour répondre au « besoin de chef » selon l'expression de Gustave Le Bon qui émergent à la toute fin du XIX^e siècle dans un contexte où les formes de l'autorité traditionnelle ont perdu leur légitimité et où la seconde révolution industrielle transforment en profondeur les sociétés qu'elles concernent : « Ce n'est pas que le chef et le commandement n'existaient pas jusque là, mais ce n'est qu'à ce moment qu'ils sont devenus un problème » (p.12) Cette préoccupation de l'autorité et de sa forme est aussi au cœur de la réflexion des pères fondateurs de la sociologie : il suffit d'évoquer les travaux de Max Weber sur la domination définie comme « la chance pour un ordre de rencontrer la docilité », ceux de Durkheim sur la contrainte sociale, de Michels sur le pouvoir dans les organisations mais aussi ceux des psychologues et psycho-sociologues qu'y s'y consacrent alors.

À la suite de la réflexion de Foucault sur la « gouvernementalité » et le refus de ce dernier de réduire la domination à un ordre, Yves Cohen est conduit à « considérer l'activité des chefs dans le montage et le pilotage des grands dispositifs organisationnels du XX^e siècle, politiques, productifs, de santé publique, etc., tout à la fois du point de vue de « la pratique /.../ réelle » et de celui des pratiques discursives qui cherchent à l'informer et à l'orienter » (p.16). L'ambition du projet est considérable qui conduit l'auteur à saisir cette question du chef et de son autorité à la fois de façon « transectorielle » car la question du commandement, de la hiérarchie, de l'autorité, du chef préoccupent de même manière « L'industrie, l'armée, l'éducation, la religion, la politique » (p.23) et transnationale, les idées et les pratiques circulant entre les Etats-Unis, la France, l'Allemagne et la Russie, les quatre pays retenus pour son investigation.

Dans un chapitre intitulé « Préliminaires » qui précède les deux parties de l'ouvrage, Yves Cohen souligne combien les « immenses corpus discursifs très particuliers : les discours sur le commandement, le *leadership*, la *führung*, en général la conduite des masses et des groupes se forment dans un autre espace que, du côté économique, celui du « *scientific management* » (l'organisation scientifique du travail) et, du côté politique, celui de la démocratie représentative. » (p. 59) Tous ces textes dont certains vont circuler d'un pays à l'autre manifestent une « préoccupation » commune, notion qui désigne pour l'auteur « la manière dont des acteurs composent une question en amont de la programmation de l'action et dont ils maintiennent tout au long de son cours une réflexion sur l'action qui peut avoir un effet sur elle. /.../ La préoccupation est une modalité de l'attention au réel qui n'est pas de l'ordre du savoir mais de l'orientation à donner à une action encore à venir » (p.62). L'étude de ces pratiques discursives n'a cependant d'intérêt que confronté aux pratiques mises en œuvres dans la réalité sociale en opérant un lien entre la discursivité et les formes de l'action. Le « besoin de chef », l'idéal du chef sont ainsi le fruit d'une

construction sociale que l'on peut identifier dans le temps et où se mêlent de manière étroitement imbriquée pratiques discursives, recherche scientifique et pratiques d'action. La seconde partie de ce chapitre traite des problèmes de traduction nécessaire au travail comparatiste envisagé par l'auteur. Il ne s'agit pas seulement d'un problème formel de vocabulaire mais aussi de définitions du sens donné aux mots dans leurs différents contextes. Ainsi le terme *management* désormais passé dans le vocabulaire courant en France est, à l'époque, difficilement traduisible comme en témoigne la traduction française du titre de l'ouvrage de Taylor : *Scientific management* par « Organisation scientifique du travail ». Les termes de *leader*, de *Führer* et de *vozhd'*, appellation qu'adoptera Staline à la fin des années 1920, sont très imparfaitement traduits par le terme « chef » qui, en Français, renvoie d'abord à une position dans une hiérarchie plus qu'à un meneur d'hommes, un *leader*. La notion d'autorité qui suscite aujourd'hui des débats passionnés en France, replacée dans le contexte étudié, distingue l'autorité qui est un « attribut de la position sociale » (Merton cité par l'auteur) et l'autorité personnelle qui correspond au terme *leadership*. C'est cette forme d'autorité liée à la personne qui va focaliser l'attention dans ce *Siècle des chefs*.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à « L'émergence mondiale de la culture du *leadership* et de la figure du chef (1891-1940). Elle est composée de six chapitres qui concernent les quatre pays étudiés. Cette partie est une histoire de la pensée, de la représentation du chef à partir d'une lecture d'une multitude d'écrits d'origine très diverses. Certains de ces écrits émanent d'hommes d'actions et ont à la fois une visée réflexive et normative. D'autres sont issus de chercheurs en sciences sociales, sociologues, psychologues, psychanalystes. Le texte de Hubert Liautey « Du rôle social de l'officier » publié dans *La Revue des deux mondes* en 1891 et la *Psychologie des foules* du médecin polygraphe Gustave Le Bon publié en 1895 ouvrent cette période d'intense réflexion sur « la nécessité d'un chef », « l'être chef » et le commandement. Les deux

ouvrages ont une visée très différente. Le premier rappelle aux jeunes officiers que « la conduite des hommes crée des devoirs » alors que le second analyse le comportement des foules et la nécessité d'un chef pour les canaliser. Tous deux posent cependant un même diagnostic : la révolution industrielle et économique a profondément bouleversé l'ordre social et pose à nouveaux frais la question des chefs. Très peu de temps après sa parution, la *Psychologie des foules* sera traduit en plus d'une douzaine de langues, soulignant ainsi la communauté des préoccupations. En France, la notion de « rôle social » va rapidement être adoptée dans l'entreprise, dans l'église, et ailleurs. La Grande Guerre conduit à accélérer les processus de rationalisation et de production de masse dans l'industrie, mettant en œuvre les préconisations d'un Taylor ou Fayol. Les problèmes de *management*, d'encadrement sont réexaminés à l'aune des problèmes rencontrés en raison de la taille des organisations et des populations au travail. La question du *leadership*, du rôle et des caractéristiques du *leader* donne lieu à une énorme littérature aux Etats-Unis mais aussi en France, s'accordant sur le fait que le statut, s'il confère une autorité formelle, n'est pas suffisant pour assurer son effectivité. Le métier de chef s'apprend, il implique un travail sur soi et « une éthique du commandement ». Aux Etats-Unis, sociologues et psycho-sociologues s'intéressent à la constitution des équipes de travail et aux rôles des chefs d'équipes, la recherche expérimentale en psychologie teste les styles de *leadership* et ceux qui sont les plus appropriés à un régime démocratique, des formations destinées à l'encadrement se mettent en place sur tout le territoire. En France, la crise de 1936 réactive la réflexion sur le rôle social de l'encadrement et la CEGOS met en place des sessions de formation au sein des entreprises enseignant des techniques de *management* tout comme c'est le cas en Allemagne avec la DINTA créée en 1925 pour former les cadres de tous niveaux. Comme le souligne Yves Cohen, le lien rationnel légal formalisé par les spécialistes de l'organisation dont Taylor reste la référence doit aussi devenir un lien personnel au fondement de l'effectivité du

commandement. L'éthique des chefs, surtout en régime démocratique, est une condition politique de l'efficacité.

L'Allemagne (chapitre 2 « Le *Führer* et le pouvoir du chef ») et l'Union soviétique (chapitre 6. « Le guide et « les chefs uniques » ») participent aux mêmes transformations économiques et industrielles observées ailleurs, et vont, notamment en Union soviétique, adopter les méthodes américaines de production. Les contextes politiques propres à ces deux pays pèsent toutefois fortement sur la conception du commandement et le rôle des chefs. En Allemagne, la défaite est imputée à l'absence d'un « grand chef politique » et aux défaillances de la *Führung*, du commandement. À partir de 1933, le *Führerprinzip* que Carl Schmitt, disciple de Max Weber dont il s'éloigne radicalement, fera inscrire dans la constitution, concède au *Führer* une « autorité libre et indépendante, exclusive et illimitée » d'où procède le droit et la justice, éliminant toute référence au principe parlementaire. De cette autorité découle en cascade toutes les autres qui lui prêtent serment. « Le *Führerprinzip* est l'organisation sociale et politique du racisme : tout Allemand aura toujours quelqu'un à commander, et le dernier Allemand commandera encore à des étrangers ou aux membres des sous-races. L'Allemagne devient une nation de chefs : tous y doivent obéir et, à condition d'être Allemand, commander » (p.161). On connaît, hélas, la suite de l'histoire.

En Union soviétique, le problème de l'autorité, du commandement et du chef est posé différemment. Dès 1902, Lénine dans *Que faire ?* affirme « ce que doit être le parti d'avant-garde : une organisation de révolutionnaire professionnels. Ces révolutionnaires doivent être des chefs, qui tiennent plus leur légitimité de la science de la révolution dont ils sont les porteurs que de leur origine de classe » (p. 421). Ils ont pour mission de guider les masses en évitant les risques de dérives « hors des chemins révolutionnaires » c'est à dire réformistes. *Mutatis mutandi*, ce raisonnement est identique à celui que tient Taylor

avec sa conception d'un bureau des méthodes où sont rassemblés des professionnels de l'organisation « pilotés par la science pour concevoir les normes de travail » à appliquer à des ouvriers jugés incapables de les concevoir eux-mêmes. Sur la période étudiée, Yves Cohen montre comment, dans le domaine industriel confronté comme ailleurs à des problèmes d'organisation de la production dans une industrie par ailleurs nationalisée se met en place, dans un premier temps, un commandement assuré par un « triangle composé, à poids égal, du responsable du parti, du syndicat et du dirigeant technique », triangle qui se retrouve à tous les niveaux hiérarchique, remplacé à la fin des années 1920 par une direction unique, le titre de *nachal'nik* (chef) étant décliné le long d'une hiérarchie. L'accession au pouvoir de Staline en 1922 va lui permettre dans le domaine politique et au moyen de l'élimination de ses adversaires d'imposer un chef unique mais d'une nature particulière, le *vozhd'* dont la traduction la plus proche est celle de « guide », de grand chef.

La seconde partie de l'ouvrage composée de quatre chapitres observe « Les chefs en action » en s'intéressant aux pratiques opératoires et aux caractéristiques de l'action, aux « différentes manières d'être chef, d'agir et de se construire comme tel », situant la période d'observation dans les années 1930, « époque à laquelle la figure du chef connaît son plus grand déploiement » (p.483). Les chefs dans il est question se situent à « différents niveaux de l'être chef » : le directeur de la production des usines Peugeot, Ernest Mattern, le directeur et les principaux cadres de l'usine de construction de tracteurs Poulitov et le grand chef Joseph Staline. Pour observer ces chefs en action, Yves Cohen a recours à des sources exceptionnelles : des sténogrammes relevant mot par mot les discussions entre les directeurs de l'usine Poulitov, les archives personnelles du directeur de la production de Peugeot et les archives du cabinet de Staline. Ce sont l'existence de ces archives et leur accessibilité qui expliquent le choix des terrains dans deux pays seulement. Quatre

thèmes sont abordés « qui renvoient à des aspects constitutifs de la pratique du chef : le plan, le rapport entre présence et distance, l'échange oral, le rôle de l'écrit dans la pratique du commandement » (p. 484)

Les deux premiers thèmes sont essentiellement ou principalement traités à partir des archives Mattern. Dans un contexte de valorisation d'un « gouvernement scientifique de l'organisation », aussi bien en référence à Taylor qu'à Fayol, et de développement d'une production de masse, « le management rationnel » est celui résultant d'une action orientée par un plan, considéré comme le fait du chef. Planifier l'action, concevoir et adapter un dispositif de production adapté à cette planification sont les soucis constants du directeur de la production, illustrant de manière magistrale les préconisations des conseils en organisation qui voient en cette dernière un moyen essentiel pour réduire l'incertitude tant en ce qui concerne les quantités produites que leur qualité : « Il convient de connaître tous les moyens mis en œuvre pour que l'imprévu n'existe pas » écrit ainsi Mattern (p. 556). Le rapport entre présence et distance fait l'objet du chapitre 8 : « commander à distance et en présence ». Il prolonge le chapitre précédent en ce qu'il puise dans les pratiques d'action de Mattern la plupart de ses exemples. Il est aussi transverse car ils reprennent des préoccupations qui apparaissent de manière récurrente dans les pratiques discursives lorsque la taille des organisations rend de plus en plus difficile la proximité et que s'accroît la distance entre les chefs et les subordonnés, la décision du chef et le lieu de son impact. La proximité physique demeure une préoccupation constante chez Mattern pour qui elle demeure un idéal à défendre, position de résistance et déjà désuète alors que « l'ère des managers » serait celle de « la substitution de la distance à la présence » (P.563) au moyen des instruments de gestion qui se développent alors (et ne vont cesser de proliférer).

Confrontés à des problèmes techniques finalement guère différents de ceux qu'affronte le directeur de la production de Peugeot, les

directeurs de l'usine Poulitov ne disposent pas de la même autonomie que leur homologue Français pour planifier l'action. Les quantités à produire sont imposées et les moyens pour le faire doivent être négociés entre une multitude d'instances hiérarchiques enchevêtrées. Comment être chef dans un tel contexte ? Les « discussions » soigneusement retranscrites entre les dirigeants de l'usine révèlent comment les cadres réagissent aux injonctions venues d'ailleurs, « comment ils négocient l'autonomie de leur propre pratique, d'autant plus qu'elles se rapportent aux principes de leur commandement. Les cadres de Poulitov sont en même temps des acteurs qui se préparent à obéir et qui tentent d'y poser des conditions – et de se constituer ainsi comme autorité auxiliaire » (p. 629) au pouvoir politique.

C'est à Staline, « l'action d'un grand chef par l'écrit » qu'Yves Cohen consacre le dernier et le plus long chapitre de son ouvrage. Ce « dictateur de bureau » comme le nomme l'auteur, va réussir l'exploit de gérer personnellement, mais à distance (il ne se déplacera que très peu mais écrit énormément), le cinquième des terres émergées et la troisième internationale. Il n'est cependant pas permis d'oublier rappelle Cohen que si Staline a su construire et assurer l'adhésion des masses à un grand récit écrit par lui auquel chacun devait contribuer et adhérer, « L'arme des mots (avec leur matérialité vocale, gestuelle ou de papier) », chez lui, « est toujours associée aux armes de l'OGPU et du NKVD (d'une autre matérialité aux effets plus directement physique » (p.794)

Cette histoire totale que nous livre Yves Cohen est un ouvrage de référence qui est à la fois une somme très savante et un remarquable historicisation de la figure du chef. Les questions qu'il soulève sont à nouveau d'une grande actualité comme en témoigne le débat public actuel sur la demande de chef. Il est une lecture indispensable pour les sociologue du travail tant il éclaire d'un jour nouveau la genèse des formes contemporaines de travail. Ce *Siècle des chefs* est aussi un

siècle d'homme d'où les femmes sont encore totalement exclues. Il reste donc à écrire la suite.

Françoise Piotet
Professeure émérite Université Paris I
IDHE

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et prénom :

Adresse :

Courriel :

Code postal : Localité :

Pays :

| | Numéro 14 + frais d'envois | | Abonnement annuel (2 numéros) | |
|--------------|----------------------------|-------|-------------------------------|----------------------|
| | France | UE 25 | France | Reste monde |
| individus | 17 € | 17 € | 35 € | 35 € + frais postaux |
| institutions | 35 € | 35 € | 70 € | 70 € + frais postaux |

Chèques à l'ordre de « Les Mondes du Travail »

www.lesmondesdutravail.net

info@lesmondesdutravail.net

Adresse de correspondance :

Les Mondes du Travail
2, rue du facteur Cheval
91000 Évry
France